

281
PAM

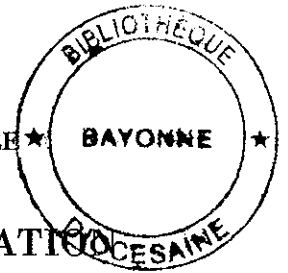
SOURCES CHRÉTIENNES

N° 465

PAMPHILE ET EUSÈBE DE CÉSARÉE
APOLOGIE POUR ORIGÈNE

suivi de

RUFIN D'AQUILÉE ★



**SUR LA FALSIFICATION
DES LIVRES D'ORIGÈNE**

*ÉTUDE, COMMENTAIRE PHILOLOGIQUE
ET INDEX*

PAR

René AMACKER et Éric JUNOD

Tome 2

LES ÉDITIONS DU CERF, 29, Bd LA TOUR-MAUBOURG, PARIS 7^e

2002

*La publication de cet ouvrage a été préparée avec le concours
de l'Institut des « Sources chrétiennes »
(U.M.R. 5035 du Centre National de la Recherche Scientifique).*

*Cet ouvrage est publié avec le concours de l'Œuvre d'Orient
et du Conseil Général du Rhône.*

ÉTUDE

© Les Éditions du Cerf, 2002

ISBN : 2-204-06850-0

ISSN : 0750-1978

*La publication de cet ouvrage a été préparée avec le concours
de l'Institut des « Sources chrétiennes »
(U.M.R. 5035 du Centre National de la Recherche Scientifique).*

*Cet ouvrage est publié avec le concours de l'Œuvre d'Orient
et du Conseil Général du Rhône.*

ÉTUDE

© Les Éditions du Cerf, 2002
ISBN : 2-204-06850-0
ISSN : 0750-1978

Chapitre 1

Les circonstances et les objectifs de la traduction de l'*Apologie pour Origène* et de la composition du traité *Sur la falsification des livres d'Origène* par Rufin

1. Le retour de Rufin en Occident

Après un séjour de vingt-cinq ans en Orient, huit en Égypte et dix-sept à Jérusalem, Rufin¹ débarque à Ostie au début de l'été 397. A la différence de son contemporain Jérôme dont la trajectoire et les goûts présentent tant de similitudes avec les siens, le prêtre d'Aquilée, déjà quinquagénaire, ne s'est pas signalé par une activité d'auteur et de traducteur. Sa carrière littéraire débutera quelques semaines ou quelques mois après son retour en Occident lorsqu'il s'acquittera, sans doute à Rome ou dans les environs, de deux travaux qui lui ont été demandés. A l'attention d'Ursace, abbé du monastère de Pinetum, il préparera une version des *Règles* de Basile de Césarée ; et il enverra à un dénommé Macaire une traduction de l'*Apologie pour Ori-*

1. Sur l'ensemble de la vie et de l'œuvre de Rufin, cf. l'ouvrage classique de F. X. MURPHY, *Rufinus...* Sur ses dernières années marquées par son activité de traducteur et d'auteur, cf. encore C. P. HAMMOND, « The Last Ten Years... » ; M. SIMONETTI, « L'attività letteraria di Rufino... » ; E. CLARK, *The Origenist Controversy: the Cultural Construction of an Early Christian Debate*, Princeton 1992, p. 159-193.

gène (*ApolOr*) du saint martyr Pamphile, précédée d'une préface et suivie d'un ouvrage de sa composition *Sur la falsification des livres d'Origène (Adult.)*. C'est pour ce même Macaire qu'il exécutera l'année suivante son troisième travail : la version du *Peri Archôn (PArch)* d'Origène¹. L'intervalle très court qui sépare les traductions de l'*Apologie pour Origène* et du *Peri Archôn* et le fait qu'elles sont destinées à un même personnage conduisent à établir un lien étroit entre ces deux travaux qui se rapportent à Origène.

En 397 la figure et l'œuvre d'Origène sont loin d'être inconnues à Rome et en Italie. Par l'intermédiaire de Victorin de Petau, d'Hilaire de Poitiers et d'Ambroise, plusieurs pans de ses travaux exégétiques sont accessibles à des lecteurs occidentaux, certes de façon indirecte et voilée. Jérôme a par ailleurs composé une version latine de 78 de ses homélies. C'est en particulier à la demande du pape Damase qu'il a traduit à Rome les *Homélies sur le Cantique*. Toutefois la connaissance que le monde occidental a d'Origène reste limitée. Aucun de ses traités et de ses commentaires n'est disponible en version latine.

L'intérêt que suscite Origène en Occident s'accompagne aussi de méfiance. Jérôme, au temps où il clamait son engouement, s'était plaint des « chiens enragés » qui, à Rome, accusaient Origène d'hérésie et d'innovations². Mais, avant 397, ce même Jérôme a soudain rejoint le camp des « enragés » et il travaille de Bethléem à renforcer la suspicion. Dans un premier temps, il s'appliquera à discréditer auprès de ses amis romains l'évêque Jean de Jérusalem, coupable à ses yeux et à ceux d'Épiphane d'adopter des positions doctrinales suspectes et ambiguës du fait de son attachement à Origène. Dès 393, une vive controverse en Palestine autour des erreurs d'Origène a opposé Jean à Épi-

1. Carême 398 pour les livres I-II ; été 398 pour les livres III-IV.

2. Cf. *Epist.* 33,5 et Y.-M. DUVAL, « Sur les insinuations de Jérôme contre Jean de Jérusalem », *RHE* 65 (1970), p. 359-360.

phane¹ ; Rufin prit parti pour le premier, Jérôme pour le second². Jean s'est trouvé contraint de composer une *Apologie* (perdue) dans laquelle il précisait sa position sur les points de doctrine dénoncés par Épiphane ; cette *Apologie* était destinée à l'évêque Théophile d'Alexandrie, mais Jean en adressera également une copie au pape Sirice. Grâce à Jérôme, à Jean et aussi à Épiphane, les Romains sont donc tenus au courant de la controverse qui se déroule en Palestine et qui, au-delà de Jean, un ancien moine de Nitrie, vise aussi les moines origénistes d'Égypte et Origène lui-même.

En débarquant à Ostie en 397, Rufin peut espérer que les controverses auxquelles il a été mêlé en Palestine ne sont plus qu'un mauvais souvenir. Ne s'est-il pas réconcilié avec Jérôme juste avant de quitter la Palestine ? Or une mauvaise surprise l'attend à son arrivée : il apprend que Jérôme a composé un pamphlet *Contre Jean de Jérusalem* et qu'il a pris soin d'en envoyer un exemplaire dans la capitale ; cet ouvrage polémique, qui est une réfutation de l'*Apologie* de Jean, contient une liste des huit erreurs d'Origène dénoncées par Épiphane.

Origénien fervent et ami fidèle de Jean de Jérusalem, Rufin a certainement à cœur d'apporter des éclaircissements sur sa propre position et sur les soupçons pesant sur Origène et ceux qui le défendent. Rien n'indique toutefois qu'il se trouve personnellement dans la situation d'un

1. Sur les attaques d'Épiphane contre les origénistes et Origène et sur les controverses qu'elles engendreront en Palestine et en Égypte à la fin du IV^e et au début du V^e, cf. le livre de J. F. DECHOW, *Dogma...* et aussi A. GUILLAUMONT, *Les « Kephalaia Gnostica » d'Évagre...*, p. 81-101.

2. Parmi l'abondante littérature consacrée aux relations entre Jérôme et Rufin avant et durant leur participation à la controverse origénienne, on signalera en premier lieu les pages brillantes et précises de P. LARDET dans son introduction à SAINT JÉRÔME, *Apologie contre Rufin*, SC 303, Paris, 1983, p. 1*-75* ; cf. aussi J. N. D. KELLY, *Jerome. His Life, Writings and Controversies*. London 1975 ; F. CAVALLERA, *Saint Jérôme. Sa vie et son œuvre*, Louvain 1922, t. I,1, p. 193-286 et t. II,2, p. 31-47 ; M. VILLAIN, « Rufin d'Aquilée. La querelle autour d'Origène », *ReuSR* 27 (1937), p. 5-37. 165-195.

accusé ou d'un suspect. Il peut compter sur une certaine bienveillance de Sirice qui, à ce qu'on sait, n'a rien trouvé à redire à l'*Apologie* de Jean et n'apprécie guère Jérôme.

2. Le dossier envoyé à Macaire

Macaire et sa curiosité fourniront rapidement à Rufin l'occasion d'intervenir en faveur de Jean et surtout d'Origène. Qui est ce Macaire et pour quelles raisons porte-t-il de l'intérêt à l'Alexandrin et à l'ouvrage du martyr Pamphile ? La *préface* à la version de l'*Apologie pour Origène* ne le dit pas : Rufin se borne à désigner son commanditaire de *uir desideriorum*¹ mû par l'amour de connaître la vérité et à déclarer qu'il traduit le livre de Pamphile à sa demande. Quatre ans plus tard, il livrera quelques informations plus précises dont nous parlerons plus loin.

Si Rufin reste discret en 397 sur le personnage de Macaire et sur sa requête, le dossier qu'il lui envoie permet de deviner les motifs qui l'ont poussé à se mettre au travail. Passons brièvement en revue les trois pièces de ce dossier.

Dans la *préface*, Rufin signale qu'il s'attend à ce que cette simple traduction du livre du saint martyr Pamphile suscite des réactions, du seul fait qu'elle prend la défense d'Origène :

Je ne doute pas qu'elle ne suscite contre moi un très vif ressentiment de la part de ceux qui se considèrent comme offensés quand on n'a pas exprimé sur Origène quelque sentiment hostile. Et bien que tu aies voulu connaître à son sujet, non pas mon avis, mais celui du saint martyr Pamphile, et que tu m'aies pressé de te traduire en latin l'ouvrage qu'il a, comme on le sait, écrit en grec pour la défense d'Origène, il y aura pourtant, je n'en doute pas, des gens pour se considérer comme offensés du simple fait que

1. Expression empruntée à Dn 10,11.

nous disons quelque chose pour sa défense, fût-ce par la bouche d'autrui¹.

Après avoir confessé sa foi orthodoxe en la Trinité, puis, avec insistance, en la résurrection de la chair qui ne fait qu'un avec la résurrection du corps, Rufin conclut que telle est aussi la foi de Jean de Jérusalem ; à l'évidence, il répond ici aux attaques de Jérôme qui, dans son *Contre Jean de Jérusalem*, dénonçait le flou avec lequel son adversaire exprimait sa foi en la résurrection de la chair, en se gardant de parler de la résurrection du corps². Rufin affirme ainsi non seulement sa propre orthodoxie, mais celle de deux personnages dont il est solidaire et qui sont injustement attaqués : Origène, qui fut défendu par « un saint martyr », et le « saint prêtre » Jean.

La pièce principale, l'*Apologie pour Origène* de Pamphile, se présente comme une défense de la théologie d'Origène, en particulier de sa doctrine trinitaire, de sa conception de la résurrection et de sa critique de la métempsotose. Pamphile signale à plusieurs reprises que le *Peri Archôn* est l'ouvrage le plus souvent dénoncé par les adversaires de l'Alexandrin et il s'emploie, par des citations tirées précisément de ce livre, à faire apparaître l'orthodoxie de l'Alexandrin. L'*Apologie pour Origène* traduite par Rufin apparaît clairement comme un plaidoyer en faveur de l'auteur du *Peri Archôn*.

Rufin prend enfin l'initiative d'ajouter un document de son cru qu'il annonce dans la *préface*. Intitulé *Sur la falsification des livres d'Origène*, cet appendice est bâti sur deux hypothèses : l'orthodoxie de la pensée d'Origène, solidement établie par l'ouvrage de Pamphile, et l'impossibilité qu'un auteur d'une telle envergure intellectuelle puisse se contredire. Or l'*Apologie pour Origène* établit que le théologien alexandrin ne tenait pas le Saint-Esprit pour créé,

1. *Préf.* 1.

2. Cf. JÉRÔME, *C. Ioh.* 23-36, *PL* 23,373-389.

qu'il affirmait la consubstantialité du Père et du Fils et la résurrection de la chair. Si donc l'on trouve dans un ouvrage d'Origène une idée différente sur ces points, elle a nécessairement été introduite par des mains hérétiques. De façon plus générale, tout ce qui n'est pas en accord avec la foi catholique dans l'œuvre d'Origène est le fait d'hérétiques qui ont falsifié son texte. Dans ce petit traité, Rufin admet implicitement que les textes d'Origène qu'on peut lire en grec à son époque contiennent des idées hétérodoxes.

3. Des travaux conçus en vue de la traduction du *Peri Archôn*

L'ensemble du dossier envoyé à Macaire en 397 constitue un dispositif dont la finalité apparaîtra en 398. Comme si le témoignage irrécusable d'un martyr ne suffisait pas à attester l'orthodoxie de l'auteur du *Peri Archôn*, Rufin soutient qu'on est fondé à tenir pour inauthentique toute opinion hétérodoxe qu'on trouverait aujourd'hui dans ses écrits. Pamphile avait démontré que tout membre de l'Église, pouvait, voire devait, lire Origène ; Rufin reprend cette démonstration en ajoutant qu'on doit expurger et retoucher ses livres, tout spécialement le *Peri Archôn*, pour en restituer la vérité première. On n'est donc pas surpris de le voir composer pour Macaire, quelques mois plus tard, une traduction du *Peri Archôn* qu'il présentera, en se référant à son traité *Sur la falsification des livres d'Origène* et à sa théorie des interpolations hérétiques, comme délestée de toute proposition théologique suspecte.

Bien qu'il soit impossible d'affirmer en toute certitude que Rufin, à la demande de Macaire, avait déjà décidé en 397 de traduire le *Peri Archôn*, on peut raisonnablement le supposer, non seulement parce qu'il l'a fait, mais aussi pour deux autres raisons.

La théorie des interpolations hérétiques dans l'œuvre origénienne — théorie dont Rufin est l'auteur — constitue un préalable indispensable à sa traduction du *Peri Archôn* dans la mesure où elle justifiera les libertés qu'il prendra avec le texte grec sur les points délicats. Rufin, du reste, ne s'en cachera pas dans sa préface à la version des deux premiers tomes du *Peri Archôn* ; après avoir relevé la présence de contradictions dans les écrits d'Origène, il écrit en effet :

La cause de ces oppositions, nous l'avons exposée plus complètement dans l'Apologie que Pamphile a rédigée pour les livres de ce même Origène, car nous lui avons ajouté un petit opuscule où nous montrons avec des preuves, à mon avis évidentes, que ses écrits ont été en grande partie corrompus par des hérétiques et des malveillants : cela est surtout vrai pour ceux que tu m'obliges à traduire, les livres *Peri Archôn*, c'est-à-dire *Des Principes* ou *Des Principautés*, qui sont vraiment par ailleurs très obscurs et très difficiles¹.

La seconde raison est la demande de Macaire. En 401, dans son *Apologie contre Jérôme*, Rufin fournira des renseignements sur ce personnage et sur les motifs de son intérêt pour Origène.

Macaire, homme également célèbre par sa culture, sa noblesse et sa foi, avait sur le chantier un ouvrage contre le destin ou l'astrologie ; et il travaillait avec peine à cette œuvre utile et si nécessaire. Toutefois, en raison de la difficulté du sujet, il hésitait sur différents points relatifs à l'économie de la Providence divine, lorsque, à ce qu'il raconte, le Seigneur lui montra au milieu de son sommeil un navire qui s'avancait du large, et qui, une fois entré au port, lui fournissait la solution de ses difficultés. Il se lève alors, tout inquiet de sa vision ; il y songeait encore quand on lui dit que je viens d'arriver au même moment. Il me met sans tarder au courant de son ouvrage, de ses hésitations, et de sa vision. Il s'informe de ce qu'Origène, qu'il savait très réputé chez les Grecs, pensait de ces questions ; il me prie de lui exposer brièvement son opinion sur chacune d'elles.

1. RUFIN, *Praef. in librum I Periarchon* 3,42-49, SC 252, p. 70-71.

Pour moi, je commençai par lui dire que c'était là une chose qu'il m'était difficile de faire moi-même ; j'ajoutais que le saint martyr Pamphile avait touché à ces questions dans son *Apologie*. Il me demanda aussitôt de lui traduire cet ouvrage en latin. J'eus beau jeu de faire valoir que je n'avais aucune habitude de ce genre de travail, que depuis près de trente ans j'avais perdu l'usage du latin. Il persista cependant, me suppliant de lui faire connaître, en quel-que style que ce fût, au moins ce qu'il désirait savoir.

Quand je l'eus fait de mon mieux, il fut embrasé d'un plus ardent désir de connaître à fond l'œuvre même d'où étaient tirés les quelques extraits que j'avais traduits¹. Comme je m'excusais, il se mit à me presser davantage et prit Dieu à témoin que je ne devais pas lui refuser des secours qui pourraient être utiles à une œuvre bonne. Et parce qu'il y mettait une forte insistance et que je compris que son désir était conforme à la volonté de Dieu, je cédaï et fis ma traduction².

Ces lignes traduisent assurément l'humilité naturelle du traducteur³. Il n'empêche que l'explication est teintée d'une forte coloration apologétique⁴. Rufin ne serait pour rien dans le projet de traduire l'*Apologie pour Origène*, puis le *Peri Archôn* ; il n'aurait fait qu'accéder à une pressante demande cautionnée par un rêve divin⁵. Songerait-on à lui reprocher les imperfections de ses traductions ? Il avait perdu l'usage du

1. Il s'agit du *Peri Archôn*.

2. *Apol. adv. Hier.* I, 11, 14-28, *CSL* 20, p. 44-45. Traduction empruntée (avec quelques modifications) à G. BARDY, *Recherches...*, p. 90 et 99.

3. M. SIMONETTI (« L'attività letteraria di Rufino... », p. 92) parle d'une « timidité fondamentale de caractère » qui conduira Rufin, dans une situation de controverse, à se faire traducteur plutôt qu'auteur.

4. Entre 397 et 401, en Italie comme en Orient, la situation s'est gâtée pour les partisans d'Origène. Sirice meurt en 399 et son successeur Anastase est moins conciliant à leur égard. A Alexandrie, Théophile s'en prend aux moines origénistes d'Égypte et le fait savoir en Italie. Rufin, qui se trouve à Aquilée, se verra obligé de composer en 400 une *Apologie à Anastase* dans laquelle il affirmera sa fidélité à la foi de l'Église et se défendra, à propos d'Origène, d'avoir fait davantage que le traduire, en veillant à retrancher ce qui était suspect.

5. Voir les remarques caustiques de Jérôme sur ce rêve dans son *Apol. adv. Ruf.* III, 32.

latin. Mais l'élément le plus déconcertant est l'affirmation que la traduction de l'ouvrage de Pamphile aurait un lien direct avec le dessein de Macaire de composer un ouvrage sur le destin ; le problème de la providence n'est en effet pas traité dans l'*Apologie pour Origène* traduite par Rufin¹.

Qui est donc Macaire et quelle fut au juste sa demande en 397² ? Présenté comme un « homme également célèbre par sa culture, sa noblesse et sa foi », le commanditaire de Rufin est l'un de ces personnages cultivés représentatifs d'une nouvelle aristocratie chrétienne qui, dans l'Italie de la fin du IV^e siècle, s'adonne à une intense activité intellectuelle et spirituelle. Gennade le présentera comme un *monachus* qui « écrivit à Rome des livres *Adversus mathematicos*, ouvrage dans lequel il rechercha les secours des écrits orientaux³ ». Ce personnage ne fait-il qu'un avec ses homonymes mentionnés par Paulin de Nole, Augustin et Pallade ? L'hypothèse est séduisante : elle permet de dessiner la figure cohérente d'un noble chrétien, lié notamment à Paulin et à la famille de Mélanie l'ancienne, qui aurait exercé une haute fonction officielle et peut-être rejoint le *Coetus Pinianus*⁴.

1. Seules allusions fort lointaines et marginales dans *ApolOr* 25 et 33 (et 171 qui est de la main de Pamphile).

2. Sur Macaire, cf. G. BARDY, *Recherches...*, Paris 1923, p. 91 ; P. LARDET dans SAINT JÉRÔME, *Apologie contre Rufin*, *SC* 303, Paris, 1983, p. 41* ; C. P. HAMMOND, « The Last Ten Years... », p. 379 et aussi « Products of Fifth-Century Scriptoria... », p. 453, n. 6.

3. *De vir. ill.* 28. Macaire aurait donc accompli son projet. Toutefois l'existence du traité n'est pas attestée ailleurs ; il n'est donc pas exclu que Gennade l'ait supposée à partir de ce témoignage de Rufin.

4. La *Lettre* 49 de Paulin de Nole serait écrite à un certain Macaire, personnage influent puisqu'il est prié d'intervenir auprès d'un sénateur ; Augustin, dans son *Épist.* 259, 1, parle d'un Macaire auquel Paulin aurait adressé une lettre de consolation après le décès de sa femme. Pour sa part, Pallade, dans son *Histoire Lausiaque* 62, signale, en relation apparente avec le *Coetus* de Pinien, le mari de Mélanie la jeune, un Macaire « qui fut vicaire », homme insigne, très savant et qui s'éleva au plus haut degré de l'amour de Dieu ; cf. P. COURCELLE, « Les lacunes de la correspondance entre saint Augustin et saint Jérôme » *Revue des études anciennes* 53 (1951), p. 293 n. 2.

Macaire appartient au cercle de ces Romains qui ont un préjugé favorable à l'égard d'Origène, qui aspirent à mieux le connaître et aussi à être informés précisément des attaques dont il est l'objet en Orient. L'arrivée de Rufin leur fournit l'occasion de satisfaire leur curiosité. Macaire entre donc aussitôt en relation avec lui. Peut-être agit-il en tant que porte-parole du parti origénien à Rome et cherche-t-il à obtenir des renseignements sur la controverse anti-origénienne¹. Mais pourquoi douter qu'il ait personnellement le projet d'écrire un traité sur le destin² et qu'il sache le profit qu'il pourrait tirer des enseignements d'Origène à ce sujet ? L'Alexandrin, en premier lieu dans le *Peri Archôn* (III,1), ne fut-il un maître de la polémique antifataliste ?

En définitive, que Rufin ait composé en 397, en réponse à une demande de Macaire et de ses amis, un dossier qui fasse taire tout soupçon pesant sur Origène et son œuvre, c'est indubitable. Mais il ne s'agit là que d'une première étape. Pour fournir à Macaire l'aide demandée sur la question de la Providence et pour faire connaître à des cercles cultivés d'Italie³ le principal traité théologique d'Origène, Rufin a déjà en tête le projet de composer une traduction intégrale et inattaquable du *Peri Archôn*. Le dossier de 397 sert l'accomplissement de son projet en établissant qu'un martyr avait défendu l'orthodoxie de l'auteur du *Peri Archôn* et que le traité devait être expurgé de ses passages hétérodoxes introduits frauduleusement par des mains hérétiques.

1. C'est l'hypothèse de M. SIMONETTI (cf. « L'attività letteraria di Rufino... », p. 90-91).

2. La polémique contre l'astrologie et le fatalisme est, depuis le II^e siècle, un élément central de l'apologétique chrétienne ; sur sa persistance au IV^e siècle, cf. G. BARDY, *Recherches...*, p. 91.

3. Peut-être le pluriel est-il exagéré et Rufin prévoyait-il pour l'ensemble une publication limitée à un cercle d'amis. Sur la question de la publication et de la diffusion des œuvres à l'époque, cf. E. ARNS, *La technique du livre d'après saint Jérôme*, Paris 1953, p. 82-89 et C. P. HAMMOND, « The Last Ten Years... », p. 372-429 et aussi « Products of Fifth-Century Scriptoria... », p. 366-391.

4. Les réactions de Jérôme à la publication de la version rufinienne de l'*Apologie pour Origène*

Jérôme, qui n'est pas dupe, dénoncera dans la publication de l'*Apologie pour Origène* une manœuvre visant à faire absorber aux oreilles latines les fameux quatre livres du *Peri Archôn* dont la traduction constitue à ses yeux un crime impardonnable. Dès 399, il accable Rufin (puis sa mémoire lorsque celui-ci sera mort) de toutes sortes de reproches qui concernent surtout la version du traité origénien. Mais il s'en prend aussi à l'*Apologie pour Origène* et dans une moindre mesure au traité *Sur la falsification des livres d'Origène*¹.

Selon Jérôme, la publication en latin de l'*Apologeticus pro Origene* du saint martyr Pamphile n'est pas seulement une manœuvre, elle est aussi et d'abord une fraude, une double fraude même. D'abord, Rufin a menti sur l'auteur du texte grec qui n'est pas le martyr Pamphile mais l'arien Eusèbe. Ensuite, il a édulcoré sa traduction, sans cependant parvenir à éliminer toutes les impiétés de l'ouvrage. Que valent ces deux accusations, qui vont peser d'un grand poids à l'époque et dans les siècles ultérieurs en Occident ?

4.1 Une traduction infidèle

D'après Jérôme, Rufin

a eu beau faire beaucoup de suppressions dans le livre d'Eusèbe² et s'efforcer de modifier dans le bon sens ce qui concerne le Fils et l'Esprit saint, il s'y trouve cependant bien des thèses scandaleuses et des blasphèmes absolument flagrants qu'il ne pourra désavouer, puisqu'il les proclame catholiques ! Eusèbe ou plutôt — puisque

1. Cf. JÉRÔME, *Epist.* 84,10-11 (de 399) ; *Apol. adv. Ruf.* I,8-11. 13 ; II,15-23 (de 401) ; III,12. 14-15. 24 (de 402) ; *In Ezech.* 6,18 (de 411) ; *Epist.* 133,3 (de 414) ; *Adv. Pelag.*, prol. 2 (de 415).

2. C'est-à-dire l'*ApolOr.*

tu y tiens — Pamphile dit dans ce volume que le Fils est ministre du Père, que l'Esprit saint n'est pas consubstantiel au Père et au Fils, que les âmes humaines sont déchues du ciel, que, du fait que nous sommes des anges métamorphosés, lors de la restauration universelle, anges, démons et hommes seront égaux, et bien d'autres impiétés tout aussi abominables qu'il serait coupable même de reproduire¹.

Jérôme n'apporte pas et n'apportera jamais la preuve de tout ce qu'il affirme ici ; pourtant, lorsqu'il dénigre le travail de Rufin, il a eu l'occasion de consulter le texte grec du livre I de l'*Apologie pour Origène*. Concernant le Fils et l'Esprit, Rufin aurait fait des omissions et des modifications dans le bon sens ; nous constaterons que le reproche semble justifié, moins pour les omissions que les inflexions dans la direction de l'orthodoxie postniconienne. Les griefs suivants ne concernent plus à proprement parler l'infidélité du traducteur. Jérôme dénonce plutôt la trop grande fidélité de Rufin qui aurait laissé subsister des idées hétérodoxes. Le Fils serait dit « ministre » du Père ; or le terme n'est pas appliqué au Fils par l'*Apologie pour Origène*, qui dit seulement à deux reprises que le Fils a assisté (*ministrare*) le Père lors de la création². Sorte de péché par omission, l'Esprit n'est pas déclaré consubstantiel au Père et au Fils ; c'est bien sûr vrai, et s'il en avait été autrement, Jérôme aurait crié à la retouche orthodoxe ! Quant aux derniers reproches, ils sont sans objet puisque l'*Apologie pour Origène*, telle que traduite par Rufin, ne souffle mot de la chute des âmes et de la restauration universelle ; Jérôme est visiblement obnubilé par le *Peri Archôn*.

1. *Apol. adv. Ruf.* II, 15, 27-38, SC 303, p. 138-141.
2. Cf. *ApolOr* 23 et 120.

4.2 L'attribution de l'*Apologie* au martyr Pamphile : une fraude de Rufin ?

Avant d'en venir aux protestations indignées de Jérôme, notons que Rufin déclare traduire un livre du martyr Pamphile : *liber secundum Apologeticum sancti martyris Pamphili quem pro Origene graeco sermone edidit*¹ ; il n'en donne pas le titre grec. Il ne laisse nullement entendre que ce livre ne serait qu'une partie d'un ouvrage grec plus vaste ni qu'un autre auteur que Pamphile serait de quelque manière associé à sa rédaction. L'ignore-t-il ou choisit-il de le cacher ? A notre avis, il est impossible de trancher. Jérôme, quant à lui, juge la dissimulation volontaire, du moins dans un premier temps.

Le problème est trop embrouillé pour être présenté intégralement, pièces à l'appui, dans le cadre de cette introduction². Tenons-nous-en aux points qui ressortent le plus clairement et aux principales hypothèses envisageables.

A la lecture du texte traduit par Rufin, Jérôme crie au scandale. Ce n'est pas le martyr Pamphile qui en est l'auteur, écrit-il en 399, mais l'arien Eusèbe ou éventuellement quelque autre sectateur d'Origène. Jérôme échafaude les hypothèses les plus abracadabrantes pour confondre Rufin qui a osé conférer à cette défense d'Origène la caution d'un martyr³. Lorsqu'il s'indigne de la sorte, Jérôme n'a pas encore eu l'occasion de consulter un exemplaire du texte grec. Mais il se souvient probablement que, dans son *De viris illustribus* de 393, il avait signalé l'existence de deux ouvrages apologetiques distincts en faveur d'Origène : un *Apologeticus pro Origene* (composé par Pamphile avant

1. *Adult.* 1.

2. Pour une présentation de ce problème, cf. É. JUNOD, « L'auteur de l'*Apologie pour Origène*... ».

3. Cf. *Epist.* 84, 11. Prêt à tout, Jérôme va jusqu'à imaginer que le texte soit tout de même de Pamphile... qui aurait subi le martyre pour expier ce crime !

qu'Eusèbe n'en écrive un à son tour) ¹ et une apologie en six tomes d'Eusèbe (*ἀπολογία pro Origene libri sex*) ². Il se refuse à croire ou à admettre que Rufin a traduit le premier de ces ouvrages.

Dès 401, lorsqu'il reprendra cette question de l'auteur dans son *Apologie contre Rufin*, Jérôme sera mieux informé. Dans l'intervalle, il s'est rendu à la Bibliothèque de Césarée et il y a consulté l'*ἀπολογία* en six tomes ³. Le fait peut être considéré comme sûr, car il se réfère à certaines parties des autres tomes et cite librement un passage du sixième ⁴. Qu'a-t-il vu ? Que le livre I de cette *ἀπολογία* correspond au texte traduit par Rufin. Ce point est désormais clair pour lui, mais il persiste à prétendre que l'auteur est Eusèbe ⁵. Il explique alors la méprise qu'il avait commise jadis en soutenant que Pamphile et Eusèbe avaient l'un et l'autre composé une *Apologie*, alors qu'en fait il n'en existe qu'une en six tomes, celle d'Eusèbe dont Rufin a traduit le premier tome. Le responsable de l'erreur ne serait autre que Rufin qui, avant 393, lui aurait présenté ce tome en grec qui portait le nom de Pamphile. Rufin avait-il lui-même publié ce livre sous le nom du martyr tout en sachant qu'il était d'Eusèbe ou bien le crime aurait-il été commis antérieurement par quelque fervent d'Origène ? Magnanime, Jérôme avoue n'en rien savoir ⁶.

Rufin ne donnera pas sa version des faits. Dans sa longue *Apologie contre Jérôme* de 401, il n'évoque qu'en passant ⁷ la question de l'auteur du texte traduit. Il s'indigne d'une suspicion qui équivalait à un manque de respect dû à un

1. Cf. *Vir. ill.* 75, *TU* 14,1, p. 41.

2. Cf. *Vir. ill.* 81, *TU* 14,1, p. 43.

3. Cf. *Apol. adv. Ruf.* III,12,9-16, *SC* 303, p. 242-244.

4. Cf. *Apol. adv. Ruf.* I,11,1-6, *SC* 303, p. 30.

5. Cf. cependant la concession, rhétorique sans doute, d'*Apol. adv. Ruf.* II,15 : « Eusèbe ou plutôt — puisque tu y tiens — Pamphile dit dans ce volume... »

6. Cf. *Apol. adv. Ruf.* II,23 et III,12.

7. Cf. *Apol. adv. Hier.* II,34.

martyr. Suivrait-on ces dénégations qu'on en viendrait à douter de l'authenticité de tous les ouvrages reçus. Et, de toute façon, conclut-il habilement, le problème n'est pas là. Que le texte soit de Pamphile ou d'un autre écrivain ecclésiastique, n'est-ce pas Origène lui-même qui s'y exprime et s'y défend ? « Aussi la recherche de l'auteur est-elle superflue là où la défense est telle qu'elle n'a pas besoin de recourir aux services d'un champion ¹. »

Comment juger de la bonne foi de Jérôme et de Rufin dans cette affaire ? Celle de Jérôme est prise en défaut sur un point ; dès 401, il trompe son monde en maintenant qu'Eusèbe est l'auteur de l'ouvrage, puisqu'il l'a consulté à Césarée et qu'il a sans doute constaté que Pamphile l'avait bel et bien composé avec l'aide d'Eusèbe. Celle de Rufin n'est pas mieux établie pour autant : peut-être savait-il lui aussi qu'Eusèbe avait collaboré à cette rédaction et a-t-il décidé de n'en rien dire. Et si l'un et l'autre avaient quelque souvenir de leur lecture de l'*Histoire ecclésiastique* d'Eusèbe de Césarée, ils devaient avoir conscience qu'ils ne disaient en somme qu'une partie — mais différente — de la vérité.

Toutefois, en admettant que les explications tardives de Jérôme ne sont pas le fruit de son imagination, on pourrait aussi conjecturer que Rufin, avant 393, possédait effectivement un exemplaire grec qui portait le seul nom de Pamphile et qui contenait exclusivement le tome I de l'*Apologie*, sans la mention qu'il était détaché d'un ouvrage plus vaste. Et Jérôme aurait effectivement vu cet exemplaire, d'où son erreur du *De viris illustribus*. Cette hypothèse, qui ménage à la fois Rufin et, dans une moindre mesure, Jérôme, ne fait bien sûr que déplacer le problème. Il faut en effet supposer qu'au cours du iv^e siècle, le tome I aurait été détaché de l'*Apologie pour Origène* de Pamphile et d'Eusèbe et qu'il aurait été attribué délibérément au seul

1. *Apol. adv. Hier.* II,34,53-54, *CSL* 20, p. 110.

Pamphile. Il n'est pas inconcevable que cela soit arrivé dans des cercles origéniens d'Égypte et que Rufin ait acquis là son exemplaire. Car, ainsi que nous le verrons, il y a tout lieu de penser que ce tome I se distinguait des cinq autres par le fait qu'il était exclusivement consacré à des questions doctrinales. Son détachement à des fins apologétiques et son attribution au seul martyr en un temps où l'héritage origénien était discuté ne seraient en soi guère étonnants, qu'ils soient le fait de Rufin ou de quelque autre avant lui.

Chapitre 2

Le traité de Rufin *Sur la falsification des livres d'Origène*

I. Présentation de l'ouvrage

Dans sa *préface*, Rufin annonce que la traduction de l'*Apologie pour Origène* sera suivie d'un « court appendice justificatif » consacré aux « éléments contradictoires » que l'on rencontre chez Origène. Tel est bien le propos du *De adulteratione librorum Origenis*¹. Cet opuscule s'appuie sur une argumentation qui prend en considération d'autres cas que celui de l'Alexandrin. Il constitue le premier traité sur l'histoire des faux littéraires dans la littérature chrétienne des quatre premiers siècles².

Rufin, qui s'adresse toujours à Macaire, part d'un double constat. D'une part, les textes origéniens de l'*Apologie* énoncent la règle de foi à retenir et expriment une pensée catholique. D'autre part, il existe dans les livres d'Origène des affirmations, relatives à la doctrine trinitaire et à la

1. Pour une présentation générale du traité, cf. F. X. MURPHY, *Rufinus...*, p. 85-89 et É. JUNOD, « Un traité méconnu sur les faux littéraires... ».

2. Sur les faux littéraires et la pseudépigraphie dans les premiers siècles du christianisme, cf. notamment G. BARDY, « Faux et fraudes... », p. 5-23. 275-302 ; W. SPEYER, *Die literarische Fälschung im heidnischen und christlichen Altertum*, Munich 1971 ; N. BROX, *Falsche Verfasserangaben*, Stuttgart 1975.

résurrection de la chair, qui contredisent tout à la fois les textes précédemment traduits et la règle de vérité et qu'il n'est donc pas question d'approuver. Rufin se propose d'expliquer l'existence de ces affirmations, en présentant l'« opinion » qui s'est imposée à lui. D'emblée, il exclut l'hypothèse qu'un homme aussi compétent que l'Alexandrin ait pu être victime d'une quelconque confusion d'esprit ou de troubles de mémoire (1).

L'explication réside tout entière dans la thèse suivante : les hérétiques, cette progéniture du diable, sont les responsables de ces affirmations. Dès le début, ils ont falsifié les paroles de Dieu et ils s'en sont pris ensuite aux textes d'écrivains ecclésiastiques (2). Cette thèse sera étayée par l'énumération de plusieurs interventions hérétiques.

Rufin signale d'abord trois cas qui concernent des auteurs ecclésiastiques grecs du passé : Clément de Rome, Clément d'Alexandrie et Denys d'Alexandrie (3-5). L'« opinion » de Rufin est que ces trois auteurs n'ont pu exprimer des idées hétérodoxes et contraires à leur propre pensée.

On pourrait se borner à faire le même raisonnement, par analogie, à propos d'Origène si celui-ci n'apportait lui-même, dans sa *Lettre à certains de ses amis à Alexandrie*, la preuve que ses propres livres furent falsifiés ; Rufin cite un long passage de cette *Lettre* (7) et conclut à l'existence d'interpolations hérétiques dans l'œuvre d'Origène (6-8).

Pour confirmer la solidité de sa thèse au sujet d'Origène, Rufin mentionne dans un deuxième temps le cas des textes scripturaires. Les hérétiques ont poussé la témérité jusqu'à altérer le texte de l'Évangile et des Actes, ainsi que l'a démontré Tertullien. Qui peut le plus peut le moins : quoi de surprenant à ce que les enfants du diable s'en soient pris à Origène (9) ?

Rufin compte bien emporter la conviction de Macaire et de ses lecteurs en rapportant en dernier lieu des fraudes qui datent de l'époque présente et qui touchent des auteurs

latins, à savoir Hilaire de Poitiers, Cyprien et enfin un prêtre, ami de Damase ¹ (10-13).

Le fait qu'Origène s'est lui-même plaint d'avoir vu ses écrits falsifiés par des hérétiques, ajouté à tous les exemples mentionnés, n'autorise aucun doute. Pour contester l'altération subie par les écrits origéniens, il faut faire preuve d'un entêtement malveillant. Les détracteurs actuels d'Origène ne font en vérité que le piller, tout en jetant l'opprobre sur son œuvre afin que leur larcin ne soit pas révélé. L'un d'entre eux ² s'est particulièrement illustré dans cette façon de faire (14-15).

En conclusion, à moins d'avoir une inclination irrépessible pour le conflit, il faut admettre cette démonstration. Rufin, pour sa part, s'en tient à la règle suivante dans sa lecture d'Origène : évaluer ce qui est écrit et garder ce qui est bon, en soupçonnant que tout ce qui est hétérodoxe a été introduit par les hérétiques. Cette méthode permet en même temps de rester à l'abri de l'erreur et d'éviter de porter des accusations mensongères contre des frères (16).

2. Les convictions et la crédulité de Rufin

La théorie des interpolations hérétiques dans l'œuvre d'Origène est une construction de l'esprit de Rufin — une « opinion » qui s'est finalement imposée à lui, pour reprendre ses mots ³ — procédant de son admiration inconditionnelle pour l'auteur du *Peri Archôn* et aussi d'une certaine conception du comportement hérétique ⁴.

1. Il s'agit de Jérôme que Rufin s'abstient de nommer.

2. Rufin vise Épiphane.

3. Cf. *Adult.* 1 ; cf. aussi 6 et 16.

4. Cette théorie sera reprise par d'autres partisans de l'Alexandrin en Occident et en Orient ; cf. en particulier le *Praedestinatus* 22, 43 et l'*Apologie anonyme* présentée par PHOTIUS dans son *Cod.* 117 (cf. *infra* p. 72). VINCENT DE LÉRINS, dans sa notice sur Origène (cf. *Commonitorium* 17), l'admet également, ce qui ne manque pas de surprendre. Sa présentation

Persuadé que l'Alexandrin est un auteur « catholique » et raisonnant par analogie, Rufin ne convainc que ceux qui partagent sa conviction et qui sont prêts à convenir que ce qui a pu arriver à d'autres « catholiques » s'est également produit pour Origène. Son œuvre a-t-elle effectivement été utilisée et manipulée par des ariens ou des néo-ariens ? Son *Peri Archôn*, en particulier sur des points de doctrine trinitaire, aurait-il été retouché ¹ ? Un tel remaniement frauduleux, s'il n'est pas impossible, n'est pas établi. Du reste, Rufin semble lui-même concéder, dans sa conclusion, qu'il pourrait s'abuser en attribuant à des mains hérétiques les passages suspects qu'il repère chez Origène ².

Il n'empêche que l'argumentation du traité ne manque pas d'intérêt pour ce qui touche l'histoire des fraudes littéraires dans le christianisme des premiers siècles ³. Même si les préjugés de l'auteur sur l'attitude des hérétiques, coupables depuis toujours de mentir et faire mentir pour diviser, le conduisent à constituer un dossier de témoignages dont la

d'Origène est en effet articulée sur le motif de la chute (cf. H. DE LUBAC, *Exégèse médiévale*, t. I, 1, Paris 1959, p. 260-262) : l'Alexandrin est décrit comme un homme extraordinairement savant qui a abusé de ses dons ; victime de son orgueil, il en vint finalement à mépriser les traditions de l'Église et entraîna nombre de gens dans son erreur. Mais, *in fine* (17,17), Vincent affaiblit sa propre théorie de la chute d'Origène en concédant que ses œuvres ont pu être falsifiées.

1. Dans le *De adulteratione*, Rufin ne dit pas que cette théorie des interpolations hérétiques s'applique en premier lieu au *Peri Archôn*, mais celui-ci se trouve directement impliqué dans les exemples de « contradictions » qu'il présente (cf. 1) ; dans sa *préface* à la traduction des livres I-II du *Peri Archôn*, il sera tout à fait explicite : nous avons montré, expliquet-il à Macaire, que les écrits d'Origène « ont été en grande partie corrompus par des hérétiques et des malveillants, principalement ceux que tu m'obliges à traduire, à savoir le *Peri Archôn* » (*Praef. in librum I Periarchon* 3).

2. Cf. *Adult* 16 : « Par ailleurs, s'il se rencontre dans ces textes tel passage qui n'est pas en harmonie avec la foi catholique, nous soupçonnons qu'il y a été introduit par les hérétiques et nous le considérons comme étranger aussi bien à sa pensée qu'à notre foi. Et dussions-nous même nous abuser sur ce point, nous ne courons, à mon avis, aucun danger à nous tromper de la sorte ».

3. Voir à ce sujet G. BARDY, « Faux et fraudes... », p. 281-286.

crédibilité et l'exactitude sont loin d'être parfaites ¹, son exposé attire l'attention sur des pratiques qui ont cours. Jérôme ne pourra nier qu'il s'est trouvé piégé par un apollinariste particulièrement retors ² ; les macédoniens semblent bel et bien avoir mis en circulation le *De Trinitate* de Tertullien (en fait de Novatien) dans le corpus des *Lettres* de Cyprien ; et l'existence de liens entre des cercles ariens et le texte des *Reconnaisances* pseudo-clémentines connu de Rufin ne manque pas de vraisemblance ³. Enfin, on saura gré à Rufin d'avoir exhumé un extrait de la *Lettre d'Origène à certains de ses amis à Alexandrie*, qui apporte une information sûre et déroutante.

Le *De adulteratione* apparaît en somme comme l'œuvre d'un homme cultivé et honnête, mais qui s'est fié avec trop de légèreté à des souvenirs de lectures ainsi qu'à des faits dont il avait entendu parler et qui ne témoigne pas d'un esprit critique aigu en matière d'histoire littéraire et doctrinale. Convaincu qu'il existe depuis toujours des bons et des méchants et que le vrai et le faux ont continuellement été exprimés et défendus de façon similaire, Rufin défend une conception figée et naïve de l'histoire de la théologie. Aurait-il pensé différemment qu'il n'aurait sans doute pas pu se faire en bonne conscience le champion de la cause

1. L'épisode de l'excommunication d'Hilaire (11) paraît exagéré ; l'idée que les écrits de Clément d'Alexandrie auraient été interpolés (3) n'est qu'une supposition hardie ; quant à l'affirmation qu'Athanase a démontré la présence de semblables altérations ariennes dans des ouvrages de Denys d'Alexandrie (5), elle est inexacte. Cf. l'annotation à la traduction.

2. En racontant cette histoire sans divulguer le nom de l'honorable victime, Rufin cherche-t-il à rallier Jérôme à son argumentation (Jérôme comprendra ce qui est advenu à Origène puisqu'il a lui-même souffert de malversations commises par des hérétiques) ou plutôt à se railler de lui et à le compromettre ? La première hypothèse est plus vraisemblable : dans tout ce dossier qu'il envoie à Macaire, Rufin évite encore de compromettre Jérôme en signalant de façon explicite ou allusive à ses traductions latines d'Origène.

3. Cf. l'annotation à la traduction.

origénienne en Occident dans les années 400 et traduire le maître-livre de l'Alexandrin.

3. Jérôme lecteur du *De adulteratione*

C'est peu de dire que Jérôme fut agacé par la lecture du *De adulteratione*. Tour à tour caustique et indigné, il en présente une réfutation mordante ¹.

L'affirmation que des passages d'Origène ont été falsifiés est considérée comme le produit d'un songe. A tout prendre, estime Jérôme, Rufin eût mieux fait d'imiter Didyme qui, lui, n'a pas nié qu'Origène ait écrit ce qui figure dans le *Peri Archôn*, mais a tenté d'expliquer comment on pouvait l'interpréter en bonne part ².

Lorsque Rufin invoque Clément de Rome, Clément d'Alexandrie et Denys d'Alexandrie comme des précédents à l'appui de sa thèse, il ne prouve rien et fait montre d'une incroyable naïveté. Un tel système de défense reviendrait en effet à entretenir un soupçon général sur l'identité de tout auteur dans le texte duquel on trouverait quelque chose à redire ; à chaque fois, on pourrait proclamer que le passage incriminé est falsifié par quelqu'un d'autre. Jérôme

1. Cf. *Apol. adv. Ruf.* II, 15-23. Sur la réaction de Jérôme, cf. P. O'CLEIR-REIGH, « Origen's Consistency... », p. 226-228 et notre annotation à la traduction du *De adulteratione*. Aux emportements de Jérôme, on opposera l'attitude nuancée et sereine de SULPICE SÉVÈRE dans ses *Dialogues* 1,6. Dans le souci de trouver une voie médiane entre les positions extrêmes de Rufin et de Jérôme, il récusera la thèse de l'interpolation et tiendra pour des erreurs certaines affirmations d'Origène ; mais il ajoutera qu'il s'est donné la peine de lire certains passages des livres d'Origène (peut-être notamment dans l'*Apologie pour Origène*, comme Y. -M. Duval en fait l'hypothèse) et qu'il y a trouvé beaucoup de très bons passages et quelques-uns de mauvais ; cf. Y. -M. DUVAL, « Sulpice Sévère entre Rufin d'Aquilée et Jérôme dans les Dialogues 1,1-9 » dans *Mémorial Dom Jean Gribomont (Studia Ephemeridis « Augustinianum »)*, 27), Roma 1988, p. 199-222.

2. Cf. *Apol. adv. Ruf.* II, 16.

convient qu'il peut se trouver des passages fautifs chez des auteurs ecclésiastiques, mais il se retient de crier aussitôt à l'hérésie ; les motifs de la présence de tels passages doivent être cherchés ailleurs : erreur de l'auteur, passage requérant une autre interprétation, corruption due à un copiste incompetent ou encore propos inoffensifs avant la venue d'Arius mais exposés à la calomnie depuis lors ¹.

Après ce développement, où il témoigne d'un sens critique qui fait cruellement défaut à l'auteur du *De adulteratione*, Jérôme reproche à Rufin d'avoir falsifié sa citation de la *Lettre d'Origène à certains de ses amis à Alexandrie*. Nous reviendrons sur ce passage au chapitre suivant.

Dans sa dernière partie, Jérôme reprend les précédents latins et en dernier lieu l'attaque lancée par Rufin contre Épiphane ². Son brio ne masque pas complètement son embarras. En relevant des inexactitudes à la façon d'un maître corrigeant une copie, il tente de faire passer Rufin pour un menteur invétéré : il aurait inventé la calomnie sur Hilaire, il aurait menti en attribuant à Tertullien le *De Trinitate* glissé dans la correspondance de Cyprien, il se serait montré léger en rapportant l'historiette de la rature, il aurait eu tort de s'en prendre au vénérable Épiphane en l'accusant d'avoir proclamé qu'il avait lu six mille livres d'Origène alors qu'on sait qu'Origène n'en a composé que le tiers ³. Tout cela est un peu court. En intentant de façon systématique un procès d'intention à Rufin, Jérôme devient victime de la mauvaise foi qu'il dénonce sans relâche chez son adversaire.

1. Cf. *Apol. adv. Ruf.* II, 17.

2. Dans *Adult.* 15.

3. Cf. *Apol. adv. Ruf.* II, 19, 28-22, 38.

4. La Lettre d'Origène à certains de ses amis à Alexandrie

4.1 Les falsifications de Rufin selon Jérôme

Le *De adulteratione* (7) transmet un passage de la Lettre d'Origène et a incité Jérôme à en reproduire deux autres¹. Ce n'est pas là son moindre intérêt.

Avec une tranquille assurance, Jérôme prétend que le passage cité par Rufin est un faux parce que le grec n'est pas correctement traduit et que la citation est tronquée : elle dissimule l'attaque violente qu'Origène porte contre l'évêque d'Alexandrie, Démétrius, ainsi que les évêques et les clercs de la terre entière² ! En guise de preuve, il présente le contexte en citant deux parties précédentes de la Lettre ; la seconde dans ses lignes finales correspond au début du passage reproduit par Rufin et en présente une version prétendument fidèle.

Le développement dont la traduction est mise en cause et rectifiée par Jérôme est le suivant :

Rufin

Certains de ceux qui se complaisent à accuser leurs prochains lancent, contre nous et notre enseignement, l'accusation de blasphème, qu'ils n'ont jamais entendue de notre bouche

Jérôme

Certains de ceux qui se plaisent à inventer des sujets de conflits nous imputent le blasphème, à nous et à notre enseignement.

1. Cf. *Apol. adv. Ruf.* II, 18, 28-50, 51-73. Sur cette importante Lettre, cf. P. NAUTIN, *Origène...*, p. 161-172 (où l'on trouvera bout à bout la traduction des extraits cités par Jérôme et Rufin) et *Lettres...*, p. 132-133, 245-248, ainsi que H. CROUZEL, « A Letter from Origen 'to friends in Alexandria' » dans *Essays in Honor of George Vasilievich Florovsky*, éd. D. Neiman et M. Schatkin (*Orientalia Christiana Analecta*, 196), Rome 1973, p. 135-150.

2. Cf. *Apol. adv. Ruf.* II, 18, 1-26.

— mais sur ce sujet, qu'ils se déterminent eux-mêmes, puisqu'ils ne veulent pas observer ce commandement selon lequel : « Les médisants ne posséderont pas le royaume de Dieu » —,

en disant que je soutiens (*dicentes me... dicere*) que le père de la malice et de la perdition de ceux qui sont chassés du royaume de Dieu, c'est-à-dire le diable, sera sauvé, ce que personne, fût-il dérangé et manifestement fou, ne peut dire¹.

Sur ce sujet, c'est à eux de voir comment ils entendent ce verset : « Ni les ivrognes ni les médisants ne posséderont le royaume de Dieu »,

bien qu'ils prétendent (*dicant*) que le père de la malice et de la perdition de ceux qui sont chassés du Royaume de Dieu peut être sauvé, ce que personne, fût-il en proie au dérangement, ne peut dire².

Le désaccord majeur entre les deux traductions porte sur le point suivant : qui soutient que le diable doit être sauvé, Origène (selon ce que disent ses adversaires) ou bien ses adversaires ? Formellement, la différence porte sur la présence ou l'absence de *me... dicere*.

Jérôme, en complément à sa traduction, renvoie à un autre ouvrage (perdu) d'Origène, le *Dialogue avec Candide*, dans lequel Candide, un valentinien, soutient que le diable possède une nature perverse et incapable de salut. L'Alexandrin répond à juste titre que le diable n'est pas d'une substance périssable : il doit sa perte à sa propre volonté, mais il pouvait être sauvé. Candide retourne alors la réponse d'Origène en l'interprétant calomnieusement de la façon suivante : le diable devait donc être sauvé. Pour ne pas paraître voler au secours d'Origène par cette référence au *Dialogue avec Candide*, Jérôme prend soin de préciser que cet ouvrage est bien le seul où l'Alexandrin dénonce la fausseté des hérétiques³ !

Cette glose de Jérôme rapporte l'opinion d'Origène à propos du salut du diable⁴ : celui-ci pouvait être sauvé, comme

1. RUFIN, *Adult.* 7.

2. JÉRÔME, *Apol. adv. Ruf.* II, 18, 64-70.

3. Cf. *Apol. adv. Ruf.* II, 19, 1-28.

4. Sur le dossier origénien relatif à ce sujet, cf. H. CROUZEL, *Origène*, p. 337-339.

tout un chacun, mais il n'était pas par nature destiné au salut. Elle ne démontre pas pour autant que sa propre traduction de la *Lettre* soit plus conforme que celle de Rufin à l'original. Au contraire, elle confirme la version rufinienne qui offre un sens à tous égards plus satisfaisant : Origène s'insurge contre les médisants qui osent lui faire dire que le diable doit être sauvé, ce que même un fou ne saurait prétendre. Dans son acharnement à faire passer Rufin pour un menteur, Jérôme aurait-il sciemment et malencontreusement corrigé le texte ? On peut charitablement proposer une autre hypothèse : les deux écrivains latins auraient eu sous les yeux un texte grec différent ¹.

L'autre sujet de plainte de Jérôme concerne la disparition du contexte, à savoir une attaque en règle lancée par Origène contre l'évêque d'Alexandrie, Démétrius, après son excommunication. A l'appui de ses dires, Jérôme reproduit deux passages précédents de la *Lettre* dont le ton est sévère, mais qui ne mentionnent ni Démétrius ni un bannissement.

Dans le premier de ces passages, Origène, citant des réprimandes adressées par les prophètes d'Israël aux anciens, aux prêtres et aux chefs du peuple, relève qu'on ne peut faire confiance aux autorités ; puis il ajoute, toujours sur la base de références scripturaires, qu'il ne faut cependant pas haïr les chefs, mais prier pour eux ; c'est à Dieu seul qu'il appartient de réprimander. Origène évoque manifestement une crise sérieuse dans laquelle se trouve impliquée une autorité ecclésiastique dont le comportement, à son avis, mérite des reproches. Le second passage traite des médisants dont l'Écriture dit qu'ils ne posséderont pas le Royaume ; Origène explique que s'il s'abstient quant à lui de médire, il est victime de calomniateurs à propos du salut du diable. En reliant les deux passages, il est permis de penser qu'Origène s'indigne auprès de ses amis alexandrins qu'un chef d'Église ait gravement médit de lui, en l'accu-

1. Voir P. NAUTIN, *Origène...*, p. 163, n. 50.

sant, sur la base de propos falsifiés, d'avoir enseigné que le diable devait être sauvé.

Rufin a-t-il cherché à dissimuler ce contexte ? C'est loin d'être évident. Son *De adulteratione librorum Origenis* est consacré aux falsifications hérétiques : il n'a donc reproduit que l'extrait de la *Lettre* qui servait directement son propos. Toutefois, si Jérôme dit vrai à propos de ce contexte, on comprendrait que Rufin se soit abstenu d'indiquer qu'Origène attaquait son évêque qui l'avait chassé de la communauté d'Alexandrie.

4.2 Les circonstances de l'envoi de la *Lettre* et des incidents qu'elle relate

La *Lettre* s'en prend-elle à l'évêque Démétrius et sa composition suit-elle l'« excommunication » d'Origène, ainsi que l'affirme Jérôme ? Le fait qu'elle est adressée à des amis d'Alexandrie suggère que le chef des contempteurs d'Origène qui fondent leurs accusations sur un document falsifié est l'évêque de la métropole égyptienne ; et l'on pense naturellement à Démétrius, mort en 233 ¹. Dans cette hypothèse, généralement retenue, cette *Lettre* aurait été écrite à Athènes au cours de cette même année. P. Nautin est toutefois d'un avis différent : la *Lettre* aurait été envoyée de Palestine vers 247 et elle s'en prendrait à Héraclas, le successeur de Démétrius ; son argumentation repose sur un essai de datation des deux épisodes qu'Origène rapporte dans sa *Lettre* et qu'il présente comme des précédents à l'incident dont il est actuellement victime.

Le premier épisode relaté dans l'extrait de la *Lettre* cité par Rufin se déroule apparemment à Athènes. L'interlocuteur d'Origène dans un débat public a falsifié le texte mis au point par les scribes, mais non encore révisé par l'Alexan-

1. Sur la date probable de la mort de Démétrius, cf. P. NAUTIN, *Origène...*, p. 66-69.

drin, et il l'a diffusé sous cette forme. Ce texte parvint aux frères de Palestine qui en furent scandalisés et envoyèrent un émissaire à Origène pour obtenir son exemplaire de l'entretien. L'interlocuteur en cause est vraisemblablement le valentinien Candide et l'épisode doit se situer en 232-233 quand Origène, après avoir quitté Alexandrie et passé en Palestine où il fut ordonné par Théoctiste de Césarée, a fixé sa résidence à Athènes.

Le second épisode a pour protagoniste un hérétique qui, après avoir refusé de débattre avec Origène à Éphèse, n'hésitera pourtant pas à composer un dialogue fictif qu'il enverra à ses disciples à Rome et peut-être ailleurs ; l'Alexandrin ne pourra le confondre qu'en le retrouvant ultérieurement à Antioche. De quand date donc cet épisode ?

H. Crouzel fait observer que, si l'on ignore quand Origène a séjourné à Éphèse, on sait en revanche qu'il fut l'hôte de Julia Mamaea à Antioche vers 231-232. Ce second incident serait ainsi antérieur au premier. Et tous deux précèderaient le retour d'Origène à Alexandrie en 233 et son bannissement décrété lors d'un synode réuni dans cette ville par Démétrius.

P. Nautin, quant à lui, suppose que le déplacement d'Éphèse à Antioche doit logiquement trouver sa place dans un voyage de Grèce en Palestine. Or Origène s'est rendu en Grèce à deux reprises, vers 233, puis vers la fin de sa vie. Dans les deux cas, il aurait ensuite regagné la Palestine. Il ne serait pas retourné à Alexandrie après son premier séjour en Grèce ; le synode alexandrin aurait eu lieu durant son voyage de Palestine en Grèce et le théologien ne serait plus revenu dans sa cité d'origine¹. Pour une stricte raison chronologique, Nautin juge impossible que l'incident d'Éphèse-

1. EUSÈBE (dans *Hist. eccl.* VI,23,4 ; cf. aussi PHOTIUS, *cod.* 118) rattache au premier voyage à Athènes les décisions ecclésiastiques prises à l'encontre d'Origène, ce qui donne effectivement à penser qu'elles furent prises en l'absence d'Origène et que celui-ci n'est pas rentré à Alexandrie. En revanche, il précise qu'Origène est retourné à Césarée après son second séjour athénien (cf. *Hist. eccl.* VI,32,2).

Antioche ait pu se dérouler lors du retour du premier séjour en Grèce. Les déplacements de Grèce en Palestine via Éphèse et Antioche et l'envoi du pseudo-dialogue à Rome par le faussaire n'ont pu avoir lieu qu'entre le printemps et l'automne 233, seule période favorable à la navigation. La *Lettre* suivrait donc le deuxième voyage en Grèce (245) et viserait Héraclas, le successeur de Démétrius. A partir de fragiles indices¹, Nautin suppose que, dans une *Lettre à Fabien de Rome*, Héraclas avait mis en cause Origène et évoqué l'incident d'Éphèse. Origène aurait alors écrit à ses amis alexandrins pour se disculper, puis ultérieurement à Fabien, à Firmilien de Cappadoce... et même à l'empereur Philippe et à l'impératrice Sévéra.

Si l'existence d'une grave et large crise opposant Origène à l'évêque d'Alexandrie Démétrius est incontestable, celle d'un conflit, étrangement similaire, avec son successeur Héraclas suscite le scepticisme. Pour notre part, nous tenons pour vraisemblable, sinon pour certain, que l'incident d'Éphèse-Antioche précède celui d'Athènes. En effet, le passage traduit à la fois par Rufin et Jérôme indique que la médisance justifiant l'envoi de la *Lettre* est liée à la question du salut du diable. A ce qu'il semble, la version falsifiée du *Dialogue avec Candide* a fait grand bruit. Origène a déjà pu se blanchir auprès des frères de Palestine en leur envoyant son propre exemplaire. Il tente ensuite de se disculper auprès de ses amis d'Alexandrie parce qu'il a appris que des échos de ce texte falsifié sont parvenus dans la métropole égyptienne et que Démétrius en tire parti contre lui : l'accusation portée par l'évêque, explique-t-il, est une médisance bâtie sur un faux. Pourquoi n'envoie-t-il pas aussi le texte en guise de justification ? Sans doute parce qu'il n'en a plus d'exemplaire : le sien se trouve actuellement en Palestine. Il ne peut donc se défendre autrement

1. Le moins tenu est un passage, fort imprécis cependant, des *Interrogations decem* de Photius ; cf. le dossier et les hypothèses aléatoires dans *Origène...*, p. 167-173. 386-387. 436-439.

qu'en alléguant des précédents : Paul, les Évangiles, l'Apôtre et enfin lui-même ont déjà été les proies de telles fourberies hérétiques. Et il conclut en demandant à ses amis de croire ce qu'il écrit dans sa *Lettre*, tout comme ils le croient lorsqu'il parle de vive voix en prenant Dieu à témoin.

Lorsqu'il compose cette *Lettre*, probablement chez lui à Athènes en 232-233, et qu'il s'en prend, à mots couverts certes, mais aussi avec force et solennité, à Démétrius coupable de porter un faux témoignage, Origène a sans doute renoncé à tout espoir de retour à Alexandrie. En est-il déjà officiellement chassé ou cette condamnation surviendra-t-elle peu après ? Il est impossible de le savoir, tout comme il est hasardeux de vouloir dater l'incident antérieur d'Éphèse. Tout au plus supposera-t-on avec circonspection que le déplacement en Asie Mineure aurait pu être effectué à partir d'Antioche où, d'après Eusèbe, Origène demeura « quelque temps ¹ » auprès de Julia Mamaea. Selon la *Lettre*, quand Origène a retrouvé l'auteur du dialogue fictif à Antioche, il l'a sommé de produire l'ouvrage pour que les frères de la ville puissent dénoncer la supercherie : les frères, en effet, savaient quels sujets et quels enseignements l'Alexandrin avait l'habitude d'aborder. Origène avait donc sans doute déjà résidé à Antioche pour que les frères de cette cité aient acquis une telle familiarité avec sa manière de penser.

4.3 La *Lettre* était-elle citée dans l'*Apologie pour Origène* ?

P. Nautin tient pour établi que Rufin et Jérôme ont trouvé cette *Lettre* au tome VI de l'*Apologie pour Origène* et qu'ils l'ont tous deux citée d'après cet ouvrage ². De prime abord, ce point est d'un mince intérêt. Pourtant, si

P. Nautin a raison, cela prouverait que Rufin connaissait l'ouvrage grec dans son intégralité et qu'il aurait intentionnellement dissimulé qu'il s'agissait de l'œuvre commune de Pamphile et Eusèbe ¹.

On remarquera que ni Jérôme ni Rufin ne déclarent citer la *Lettre* à partir de l'*Apologie pour Origène*. La seule indication de provenance dont on dispose est fournie par Rufin : « Sur la falsification ou corruption de ses livres ; extrait du quatrième livre de la correspondance d'Origène » (*Adult.* 7) ; elle est certainement empruntée à la collection de la correspondance d'Origène constituée par Eusèbe de Césarée, après sa découverte d'une centaine de lettres ². Selon P. Nautin, cette découverte fut à l'origine du supplément qu'Eusèbe donna à l'*Apologie pour Origène*, c'est-à-dire le tome VI, et elle serait survenue plusieurs années après la mort de Pamphile, quand, devenu évêque, il aurait eu accès aux archives épiscopales de Jérusalem, Césarée et Tyr ³. A supposer que l'on accepte cette hypothèse, qui n'est pas démontrable, il resterait à s'assurer que cette *Lettre* était bel et bien citée au tome VI de l'*Apologie*. Or tout ce que nous savons des rapports entre les lettres d'Origène et le tome VI se réduit à cette remarque d'Eusèbe :

Il (= Origène) écrit aussi à Fabien, évêque de Rome, et à un très grand nombre d'autres chefs d'Église au sujet de son orthodoxie ; on en trouvera aussi les citations au tome VI de l'*Apologie* que nous avons écrite sur cet homme ⁴.

1. Sur cette question, cf. *supra* p. 27-30.

2. Cf. EUSÈBE, *Hist. eccl.* VI,36,3. La liste des œuvres d'Origène, que Jérôme (*Epist.* 33) a reprise de la *Vie de Pamphile* d'Eusèbe, mentionne 11 tomes qui obéissent effectivement à un certain classement : « Deux livres de lettres de Firmilien, Grégoire et divers personnages (les épîtres des synodes sur le procès d'Origène sont dans le livre II) ; neuf livres de ses lettres à divers personnages ; deux livres d'autres lettres (la lettre pour la défense de ses œuvres est dans le livre II) ». Sur ce classement et les lettres conservées, cf. P. NAUTIN, *Lettres...*, p. 233-254.

3. Cf. P. NAUTIN, *Origène...*, p. 149.

4. Cf. *Hist. eccl.* VI,36,4.

1. EUSÈBE, *Hist. eccl.* VI,21,3.

2. Cf. *Lettres...*, p. 245-248 et *Origène...* p. 161.

Cette précision n'implique pas que la *Lettre à certains des amis à Alexandrie*, qui n'était pas adressée à des chefs d'Église, était reproduite dans le dernier tome de l'*Apolo-gie pour Origène*¹. A dire vrai, on n'a pas la moindre certitude qu'elle ait seulement figuré dans cet ouvrage. Et s'y serait-elle trouvée qu'on ne pourrait en déduire que Rufin et Jérôme l'auraient copiée là, et non dans les tomes de la correspondance d'Origène qu'ils ont pu consulter en Palestine². L'affirmation de P. Nautin demeure ainsi une conjecture.

1. Si la *Lettre* figurait effectivement dans l'*ApolOr*, elle pouvait éventuellement trouver une place appropriée au tome II, consacré au récit de ce qui se produisit après l'ordination d'Origène à Césarée, notamment aux remous qui en découlèrent et aux décisions prises alors par les chefs des Églises (cf. EUSÈBE, *Hist. eccl.* VI,23,4).

2. RUFIN, lorsqu'il compose le *De adulteratione* en Italie, n'a manifestement pas sous la main un exemplaire des tomes de la correspondance. Mais son allusion à un passage d'une autre lettre qu'il se souvient d'avoir lue (cf. *Adult.* 8) rend plausible l'hypothèse qu'il a vu cette correspondance en Palestine et qu'il pourrait y avoir copié l'extrait en question. Quant à l'argumentation de P. NAUTIN (cf. *Lettres...*, p. 255-265) selon laquelle Jérôme n'a pas consulté les livres des lettres origéniennes, elle n'est convaincante que pour la notice du *De viris illustribus* qui date de 393.

Chapitre 3

L'histoire de la recherche sur l'*Apolo-gie pour Origène* de la Renaissance à l'époque contemporaine

1. Les hypothèses traditionnelles

L'histoire de la recherche et des éditions du texte de l'*Apolo-gie* restera une affaire purement occidentale et elle sera marquée par la controverse entre Rufin et Jérôme¹. Elle débute au xv^e siècle avec Pic de la Mirandole. La 29^e conclusion théologique de ses *900 Conclusions* (1486) soutenait qu'« il est plus raisonnable de croire Origène sauvé que de le croire damné² ». Une commission constituée à

1. A lui seul, le crédit accordé à Jérôme donnera du poids à ses accusations et soupçons. Mais ceux-ci se trouveront relayés et renforcés par les chapitres 4 et 5 du *Décret de Gélase* qui sont marqués par son influence ; cf. les jugements portés respectivement sur Rufin, Origène et Eusèbe rangés parmi les autorités douteuses en 4,5,1. 2. 3 (éd. E. VON DOBSCHÜTZ, *Das Decretum Gelasianum de libris recipiendis et non recipiendis* (TU 38,4), Leipzig 1912, p. 10) ; l'*Apolo-gie pour Origène* est attribuée à Eusèbe et sa composition est dénoncée comme une erreur.

2. La question du salut ou de la damnation d'Origène est classique en Occident depuis la fin de l'époque patristique jusqu'au xviii^e, pour ne pas dire jusqu'au xx^e ; cf. H. DE LUBAC, *Exégèse médiévale*, t. I,1, Paris 1959, p. 257-276 et « La controverse sur le salut d'Origène à l'époque moderne », *BLE* 83 (1982), p. 5-29. 83-110. Elle s'appuie à l'origine sur les ragots d'ÉPIPHANE (*Pan.* 64,1-5), notamment sur l'affirmation d'une chute d'Origène, consentant à sacrifier aux idoles pour ne pas subir les violences d'un

l'initiative d'Innocent III le somme de s'expliquer sur plusieurs thèses dégagant un parfum d'hérésie, dont celle-ci. Pic compose alors une *Apologie* (1487) dans laquelle il discute notamment du salut d'Origène¹. En quête d'autorités, il décide de faire grand usage de la version rufinienne de l'*Apologie pour Origène*, mais se trouve confronté aux témoignages contradictoires de Rufin et de Jérôme, le premier affirmant qu'il traduit un texte grec du martyr Pamphile, le second clamant qu'il n'en est rien : le texte serait de l'arien Eusèbe ou de quelque autre origénien ; de surcroît, la traduction serait infidèle et tendancieuse. Après avoir examiné des témoignages empruntés à Rufin, Jérôme et Eusèbe (*Histoire ecclésiastique*), Pic conclut que Rufin a raison pour ce qui concerne l'auteur du texte grec et que sa traduction est correcte, Jérôme n'ayant pas apporté les preuves des erreurs qu'il dénonçait². Il est intéressant de noter que Pic, à l'instar de Rufin³, juge mineur le problème de l'auteur puisque l'*Apologie pour Origène* démontre l'orthodoxie de l'Alexandrin en citant ses propres mots.

Pour les partisans d'Origène à la Renaissance et au xvii^e, la cause est désormais entendue dans le sens où Pic l'a

Éthiopien. Cette légende de la chute engendrera un récit apocryphe, le *Planctus* (aussi appelé *Paenitentia* ou *Lamentatio Origenis*) où l'Alexandrin se lamente sur ses erreurs. L'authenticité de ce récit, déclaré apocryphe par le *Décret de Gélase* (V,6,5), donc antérieur aux années 500, sera souvent discutée et niée (ainsi Pic de la Mirandole) à partir de la Renaissance. Il n'empêche qu'on le retrouve dans les éditions origéniennes du xvi^e (Merlin, Gerozio, Érasme, etc.). Les Delarue seront les premiers à ne pas le reprendre.

1. Texte présenté et traduit (avec la *Determinatio* de Pedro Garcia) par H. CROUZEL, *Une controverse sur Origène à la Renaissance : Jean Pic de la Mirandole et Pierre Garcia*, Paris 1977.

2. Cf. *Apologia* 4-12. La démonstration n'emportera pas la conviction de Pedro Garcia, chargé par le pape de réfuter Pic. S'appuyant sur Jérôme, il conclut en toute bonne conscience : « De ces autorités, il ressort que le livre susdit que Rufin pour la défense d'Origène attribue au martyr Pamphile n'est pas de Pamphile selon Jérôme, mais d'Eusèbe ou quelque autre sectateur d'Origène » (*Determinatio magistralis* 26 dans H. CROUZEL, *Une controverse sur Origène*, p. 233).

3. Cf. *Apol. adv. Hier.* II,34.

tranchée¹, et les éditeurs de l'Alexandrin (J. Merlin 1512, Gerozio 1514, Érasme 1536, Générard 1574 et les Delarue 1759) ne manqueront pas d'imprimer l'*Apologie pour Origène* ainsi que le traité *Sur la falsification des livres d'Origène*² ; le témoignage d'un martyr servait leur entreprise. Au demeurant, le rôle de l'*Apologie pour Origène* ne se mesure pas à sa présence dans ces éditions, mais aussi au fait que plusieurs auteurs de l'époque — parmi lesquels Merlin, Gerozio, Érasme et Générard — composeront eux-mêmes des textes en faveur d'Origène, prenant ainsi le relais de Pamphile et d'Eusèbe ; certains se référeront non seulement au texte de la version rufinienne mais à la méthode de défense qu'elle met en œuvre³.

Dès la fin du xvii^e siècle, le texte de l'*Apologie pour Origène* perd de son importance. L'absence de toute édition critique (hormis celle des Delarue) et de toute traduction en est un signe clair. On peut expliquer ce désintérêt par une évolution des mentalités et donc de la recherche. Les débats passionnés sur le salut d'Origène, sa prétendue chute et sa sainteté marqueront le pas, sans disparaître tout à fait. La découverte, puis la publication par les Delarue, de l'ensemble du dossier origénien, notamment de l'Origène grec,

1. La question — Pamphile est-il ou non l'auteur du texte traduit par Rufin ? — devient un élément du débat traditionnel sur Origène. Elle est notamment reprise par Sixte de Sienna en 1566 et un siècle plus tard (1648) par Pierre Halloix, lequel écrit sans sourcilier que « tous les Grecs et les Latins » attribuent l'*ApolOr* à Pamphile (cf. Cl. FALLA, *L'apologie...*, p. 100 et 152, n. 1).

2. Pierre Schoeffer, le premier éditeur de l'*Apologie pour Origène* (Mayence 1470), reproduit également le traité de Rufin. Mais on ne peut le ranger parmi les éditeurs d'Origène. Son recueil, de caractère hétéroclite, est plutôt centré sur Jérôme ; on y trouve, après plusieurs écrits hiéronymiens, le dossier de Rufin et les lettres d'Augustin à Jérôme.

3. Selon Pierre Halloix, auteur d'un *Origenes Defensus* (1648), « il n'y a pas de moyen de défendre Origène d'une manière plus droite et plus sûre que la manière de Pamphile » (cité par Cl. FALLA, *L'apologie...*, p. 147 ; cf. aussi p. 99). Déjà Gerozio, en ouverture à son édition de 1514, exhortait : « lege Pamphili Apologiam » (cité par M. SCHÄR, *Das Nachleben...*, p. 170, n. 562).

déplaceront le débat sur le terrain de l'interprétation historique et critique ; les apologies plus ou moins hagiographiques ainsi que les attaques fondées sur des ragots ou des légendes perdront leur force argumentative.

Le remarquable travail de D. Huet, dans ses *Origeniana* de 1668, avait déjà illustré ce changement de perspective et ouvert des voies nouvelles¹. L'évêque d'Avranches reprend les problèmes littéraires et historiques posés par la version de l'*Apologie pour Origène* sur une base plus large et avec davantage de précision, en tenant compte notamment des témoignages de Socrate et Photius. Il juge que Pamphile est le premier et le principal auteur du texte grec, Eusèbe n'ayant écrit que le sixième livre après la mort du martyr. Quant au livre traduit par Rufin, il est bel et bien le premier tome de cette *Apologie pour Origène* grecque. A propos de la traduction, Huet est prêt à suivre Jérôme : Rufin aurait effectué des coupes et des retouches dans des développements trinitaires peu orthodoxes sur le Père et le Fils².

Les Delarue, dans un savant *Avertissement*³ (1759) publié en tête de leur édition du texte de Rufin, prolongeront l'enquête de Huet en rassemblant, citant et discutant tous les témoignages anciens. Ils confirment le jugement de Huet sur l'auteur. En revanche, ils font un sort à l'hypothèse que la traduction de Rufin contiendrait des propos hérétiques sur le Fils et l'Esprit ou qu'elle serait altérée par des retouches. Enfin ils précisent les circonstances de la composition de l'ouvrage grec : Pamphile l'a rédigé après son incarcération (307) et l'a destiné aux confesseurs condamnés aux mines de Palestine dont le chef était Paternouthios ; cette *Apologie pour Origène* pourrait notamment avoir répondu à des accusations lancées par Méthode d'Olympe.

1. Cf. Cl. FALLA, *L'apologie...*, p. 164-165.

2. Cf. *Origeniana* II,3,16, PG 17,1104-1108.

3. *Admonitio ad Apologeticum libellum S. Pamphili martyris pro Origene*, PG 17,521-540).

Dans les deux cents ans qui suivent, la recherche n'apportera rien de bien nouveau comme en témoignent les notices de Harnack et Bardenhewer dans les ouvrages de référence qu'ils ont consacrés à la littérature chrétienne des premiers siècles¹. L'opinion reçue se résume de la façon suivante. Pamphile a composé en prison et avec la collaboration d'Eusèbe, entre 307 et 310, une *ἀπολογία ὑπὲρ Ὀριγένους* en 5 tomes. Eusèbe ajoutera un sixième tome après la mort de Pamphile. L'ouvrage était destiné aux confesseurs des mines de Palestine qu'ébranlaient les accusations circulant alors contre Origène et qui en étaient venus à suspecter et à rejeter son enseignement. Pamphile et Eusèbe ont voulu dissiper ces injustes soupçons, en citant des passages d'Origène, en retraçant sa vie et en apportant un éclairage sur les premières attaques portées contre son orthodoxie. Rufin a traduit le tome I. Sa version est d'une fidélité difficile à apprécier, mais les accusations polémiques de Jérôme sont outrancières.

2. Les hypothèses de Pierre Nautin

L'*Origène* de Pierre Nautin représente une étape marquante dans l'étude de l'*Apologie pour Origène*. Un chapitre entier, captivant, lui est consacré², et l'on trouve dans d'autres parties du livre de précieuses observations sur les circonstances de sa composition, son contenu et sa réception. L'auteur élabore des hypothèses hardies qui font voler en éclats des points considérés comme acquis. Même si les principales d'entre elles ne peuvent être retenues³, leur examen critique oblige à considérer d'un œil neuf des problèmes que l'on croyait simples et résolus.

1. Cf. A. HARNACK, *Geschichte...*, t. I,2, p. 580-581 et t. II,2, p. 103-106 et O. BARDENHEWER, *Geschichte...*, t. II, p. 287-292 (sans doute la meilleure notice « traditionnelle » sur le texte).

2. Cf. P. NAUTIN, *Origène...*, p. 99-153.

3. Cf. É. JUNOD, « L'*Apologie pour Origène* par Pamphile et Eusèbe : critique des principales hypothèses de P. Nautin... ».

Dans cette introduction, nous reviendrons à plusieurs reprises sur les suppositions et les résultats du travail de P. Nautin, pour signaler les points d'accord et de désaccord. Nous nous bornerons donc à signaler ici, sans les commenter, les deux grandes hypothèses sur lesquelles s'appuie son étude.

La première concerne le contenu et le titre de l'*Apologie pour Origène*. Selon Nautin, on peut les reconstituer à partir du *codex* 117 de Photius, notice qui ne se rapporterait pas à une apologie anonyme, comme on l'estime généralement, mais bel et bien à l'ouvrage de Pamphile et Eusèbe. Sur la base des données fournies par cette notice, P. Nautin aboutit aux conclusions suivantes. L'ouvrage des défenseurs palestiniens s'intitulait « Pour Origène et ses doctrines » (Ἦπερ Ὀριγένους καὶ τῶν αὐτοῦ δογμάτων). Il s'ouvrait au livre I par une préface de Pamphile et une présentation des principaux articles de foi, constituée de citations origénienes. Puis il comprenait deux grandes parties, telles qu'indiquées par le titre : un portrait de la personne d'Origène (livres II et III) et un exposé de sa doctrine (livres IV et V) où étaient réfutées les quinze accusations reproduites par le *codex* 117 de Photius. Le sixième livre aurait été ajouté par Eusèbe après sa découverte des lettres d'Origène.

Ces conclusions sont lourdes de conséquences pour l'appréciation de la version latine de Rufin. Celle-ci, en effet, se présenterait comme une adaptation bien plus que comme une version. Le prêtre d'Aquilée aurait commencé par traduire intégralement le tome I de l'*Apologie pour Origène*¹. Puis, laissant de côté les tomes II et III, il aurait recomposé les tomes IV et V. Au lieu de reproduire les quinze accusations citées et réfutées par Pamphile, il en aurait formulé dix² et il aurait constitué les réfutations à partir de citations origénienes extraites pour la plupart de l'*Apologie pour Origène*. Rufin aurait accompli ces impor-

1. Section qui correspondrait à *ApolOr* 1-86.

2. Cf. *ApolOr* 87.

tants changements dans le dessein de présenter des accusations qui fussent d'actualité. Ainsi le texte d'*ApolOr* 1-86 serait-il une version du livre I de l'ouvrage grec, et celui d'*ApolOr* 87-188 un libre montage rufinien effectué en large partie à partir de données puisées dans les livres IV et V.

La seconde hypothèse se rapporte aux circonstances de la composition de l'*Apologie pour Origène*. Pamphile, aidé par Eusèbe, aurait réfuté un document anti-origénien comportant dix¹ propositions jugées condamnables. Dans sa préface, il répondrait à une lettre des confesseurs de Phæno qui avaient pris fait et cause avec les adversaires d'Origène. Ce sont même ces adversaires — des gens de Césarée, parmi lesquels l'évêque du lieu — qui auraient incité les confesseurs condamnés aux mines à prendre position contre Origène, dans le but de nuire à l'origénien Pamphile dont le prestige avait grandi à Césarée du fait de sa propre situation de confesseur. Ces adversaires voulaient ainsi que des confesseurs fissent publiquement apparaître leur désaccord avec un autre confesseur. Cette polémique suivrait la rédaction et la diffusion d'opuscules anti-origénienes de Pierre d'Alexandrie et de Méthode d'Olympe.

3. Les hypothèses de Rowan Williams

Dans un chapitre de son ouvrage sur Arius, R. Williams s'est livré à un examen d'*ApolOr* 88-100². Il suppose que Rufin voulait présenter Origène comme un défenseur de la communion de substance entre le Père et le Fils, ce qui l'aurait conduit dans cette section à déplacer et retoucher certaines des citations originelles, réussissant ainsi « le tour de force considérable de faire dire à la première réponse de

1. A ces dix articles accusateurs, Pamphile et Eusèbe en auraient ajouté cinq forgés à partir d'accusations dont ils avaient eu l'écho.

2. Cf. R. WILLIAMS, *Arius...*, p. 132-137.

Pamphile exactement le contraire de ce que le compilateur voulait dire ¹ ».

Cette hypothèse sera reprise et élargie dans un article où d'autres passages de l'*Apologie pour Origène* seront également pris en considération ². Selon R. Williams, il existe un écart significatif entre le texte grec primitif de Pamphile et la version latine de Rufin. Le projet théologique de Pamphile à propos de la défense de la doctrine trinitaire d'Origène aurait nui à la réputation et à la réception de l'Alexandrin au cours du iv^e siècle, ce qui aurait conduit Rufin à modifier la perspective adoptée par Pamphile dans le but de faire passer Origène pour un représentant de l'orthodoxie nicéenne.

R. Williams part de la liste d'accusations d'*ApolOr* 87 pour relever qu'elle s'insère parfaitement dans un cadre antérieur à Nicée et proche des débats théologiques qui avaient cours à Alexandrie dans les années 300. Les deux premières accusations rejoignent en effet des déclarations qu'on retrouve chez Arius (rejet de la doctrine de deux « inengendrés » et rejet de la doctrine valentinienne des émissions) ; les troisième et cinquième accusations s'appliquent explicitement à un enseignement du type de celui de Paul de Samosate ; quant aux autres griefs, ils abordent des points sur lesquels Origène a été attaqué de son vivant ou peu après. Les réponses de Pamphile, telles qu'on peut les lire dans la version de Rufin, se situent également dans un contexte prénicéen, à quelques exceptions près sur lesquelles R. Williams se penche.

La réponse à la première accusation (88-100) fait problème. D'abord, elle attribue à Origène le terme *δμοούσιος* à propos de la communauté de substance entre le Fils et le Père (99-100). Ensuite, elle ne paraît pas répondre clairement à l'accusation ; plus exactement, elle exprime deux idées qui ne vont pas du tout dans le même sens. Les trois

1. *Op. cit.*, p. 137.

2. Cf. R. WILLIAMS, *Damnosa haereditas...*, p. 151-169.

premières citations (89.91.93) insistent sur le fait que le Fils est bel et bien Fils, seul à être véritablement né du Père ; on peut les considérer comme une réponse adéquate. En revanche, les trois dernières (95.97.99), toutes extraites du même ouvrage et appartenant à un même développement sur He 1,2-4, soulignent que le Fils est éclat, vapeur, émanation de la substance même de Dieu et paraissent répondre à une accusation du genre : Origène aurait douté que ce soit de Dieu lui-même que le Fils divin ait été engendré. De l'avis de Williams, ces trois dernières citations appartenaient originellement au dossier de la deuxième accusation ¹. Rufin les aurait déplacées parce qu'il interprétait la première accusation dans un sens postnicéen et qu'il voulait souligner que si Origène tenait le Fils pour engendré, il le tenait aussi comme appartenant à la substance du Père et non comme une créature.

R. Williams prend donc au sérieux l'accusation de Jérôme selon laquelle Rufin aurait remanié dans un sens orthodoxe des passages de l'*Apologie pour Origène* se rapportant notamment au Père et au Fils ². Il pense que ces remaniements ne se limitent pas à la section mentionnée. Le grand exposé consacré à la théologie trinitaire (38-85) porte également des traces de retouches : les dossiers relatifs au Fils et à l'Esprit, déjà surprenants par leur ampleur alors que Pamphile entendait répondre par deux ou trois citations (cf. 38), contiennent des textes et des éléments étonnants dans les années 300.

Des dix citations sur le Fils (44-64) qui sont de provenance diverse, la première (45) semble suffisante : elle met en effet en relief un point central du système d'Origène, à savoir que le Fils est l'image parfaite du Père, qui communique la vie divine et la puissance à la création. Toutes les

1. Dans *Arius...*, p. 136, Williams présentait une hypothèse plus compliquée : la citation de 95 aurait primitivement appartenu au dossier de la troisième accusation, et celles de 97 et 99 au dossier de la deuxième.

2. Cf. *Apol. adv. Ruf.* II, 15.

autres marquent la présence éternelle du Fils auprès du Père (coéternité en 48.50.52 ; thème de l'éternelle génération du Fils en 54.56.58.60 ; inséparabilité du Fils d'avec le Père en 62.64). Leur présence ne s'expliquerait que si Origène était accusé de proto-arianisme. Or on ne trouve ailleurs nul indice d'un tel grief. Seule la première citation (45) semble donc originale.

Les neuf citations sur l'Esprit (66-82) viennent toutes du *Peri Archôn*. Les trois premières (66.68.70) établissent l'unité de l'œuvre de l'Esprit dans l'ancienne et la nouvelle alliances, l'immutabilité morale de l'Esprit et sa sainteté substantielle. Viennent ensuite quatre textes (72.74.76.78) destinés à montrer que la Trinité est égale et que l'Esprit n'est pas une créature. Les deux dernières citations (80.82) traitent de la participation des saints à l'Esprit et de la parfaite participation de l'Esprit à la connaissance divine du cosmos. A nouveau, on voit mal pourquoi des textes suggérant l'égalité de l'Esprit avec le Père et le Fils seraient ainsi mis en évidence avant Nicée. Les affirmations que l'Esprit est un et immuable et que les saints y participent ne surprennent pas au tout début du iv^e siècle. En revanche l'accent porté sur la pleine divinité de l'Esprit et son égalité sonne étrangement. Seules les trois premières citations (66.68.70) — et peut-être la huitième (80) — sont donc originales.

R. Williams se demande ensuite quels sont les reproches auxquels Pamphile entendait répondre sur le chapitre de la Trinité. Le fait que les idées dénoncées sont, explicitement ou non, proches de celles de Paul de Samosate permet de supposer que des partisans de Paul auraient invoqué l'autorité d'Origène ; ils auraient repéré dans son œuvre des textes indiquant d'une part que le Fils est coéternel au Père, d'où l'on pourrait déduire que le Fils est interne à l'être divin et hypostatiquement indistinct, et d'autre part qu'il existe une claire distinction entre le Logos éternel et l'âme créée s'unissant à lui, laquelle descend dans un corps pour constituer la personne humaine du Sauveur.

Cette utilisation abusive d'Origène par des hétérodoxes aurait jeté le désarroi chez des fidèles de l'Alexandrin, hostiles à Paul. C'est à eux que Pamphile s'adresserait en tête de son ouvrage dans le dessein de leur démontrer ou de leur rappeler qu'Origène fut un défenseur du pluralisme trinitaire et qu'il a décrit l'incarnation en terme de descente directe du Logos dans un corps humain. Bref, le propos de Pamphile consisterait à établir qu'il n'y a rien de commun entre Origène et Paul : l'Alexandrin n'appartient pas au camp du monisme trinitaire et il tient pour Dieu le Logos incarné.

L'*Apologie pour Origène* aurait été envoyée à des confesseurs de Phæno d'origine égyptienne et attachés à l'enseignement origénien. Mis en contact dans les mines avec d'autres chrétiens venus de Palestine et d'Asie Mineure, régions directement concernées par des retombées de l'enseignement de Paul de Samosate, ces confesseurs égyptiens auraient été inquiets en apprenant qu'on tenait Origène pour une source de Paul et que certains évêques (dont vraisemblablement Méthode) le dénonçaient comme tel. Pamphile aurait entrepris de rassurer ces confesseurs.

Pamphile ne cherche nullement à défendre Origène d'une accusation de proto-arianisme, et les circonstances dans lesquelles il compose son ouvrage en 307-310 n'ont rien à voir avec les débuts de la crise arienne. Malheureusement, quelques années plus tard lorsqu'éclatera la controverse arienne, l'*Apologie pour Origène* fournira des armes à ceux qui verront en Origène un inspirateur d'Arius, du fait qu'elle met en évidence le pluralisme trinitaire de l'Alexandrin. Ainsi portera-t-elle préjudice à la cause origénienne (*damnosa haereditas*¹). En remaniant l'ouvrage à la fin du iv^e siècle pour atténuer les distinctions origénienues entre le Père et le Fils, Rufin voudra laver Origène de l'accusation de proto-arianisme et faire de lui un parfait nicéen, défenseur

1. Formule malicieusement empruntée à AUGUSTIN (*Opus imperfectum contra Iulianum* 3. 42) qui l'utilise à propos du péché issu d'Adam.

de ἁπολογία. Il accomplira cet exploit en composant une traduction tendancieuse, en ajoutant des mots, en déplaçant ou en ajoutant des citations.

L'apport de R. Williams à la compréhension de l'*Apologie pour Origène* et de sa version rufinienne est substantiel. L'hypothèse que les attaques portées à l'époque de Pamphile contre la théologie trinitaire d'Origène reposent sur un lien que certains établissaient alors entre l'enseignement origénien et celui de Paul nous paraît féconde et plausible, même si elle reste invérifiable et si elle ne suffit pas à expliquer la composition de l'ouvrage. Et nous sommes pour notre part convaincu que les retouches rufiniennes sont effectivement nombreuses et qu'elles ne consistent pas seulement en des traductions chargées de formules et d'explicitations postnicéennes, mais aussi en des ajouts de citations qui altèrent la teneur et l'orientation du dossier originel sur les problèmes trinitaires ¹.

Chapitre 4

Les témoignages anciens sur l'*Apologie pour Origène* de Pamphile et Eusèbe

1. D'Eusèbe au diacre Rusticus

1.1 Eusèbe de Césarée

Au livre VI de son *Histoire ecclésiastique*, dont la rédaction se situerait au plus tard vers 311-312 selon R. M. Grant ¹, Eusèbe de Césarée se réfère à trois reprises à l'*Apologie pour Origène*. Deux de ces mentions consistent en des renvois à une section déterminée de l'ouvrage ; Eusèbe n'y signale pas la participation de Pamphile.

En VI,23,4, il indique que, « au deuxième livre de l'Apologie que nous avons écrite pour lui (= Origène) », on trouve le récit de ce qui s'est passé après l'ordination d'Origène à Césarée : les remous qui s'ensuivirent, les décisions prises alors par les chefs des Églises et aussi les travaux de l'Alexandrin pour la parole divine.

1. Cf. R. M. GRANT, *Eusebius as Church Historian*, Oxford 1980, p. 14. Voir aussi A. LOUTH « The Date of Eusebius' *Historia ecclesiastica* », *JThSt* 41 (1990), p. 121-122 : la section du livre VI de l'*Hist. eccl.* sur Origène doit dépendre de l'*Apologie pour Origène* et ne peut donc être antérieure à 310.

1. Cf. *infra* p. 21-123.

Plus loin (VI,36,4), après avoir évoqué plusieurs lettres d'Origène et après avoir précisé qu'il en a réuni plus d'une centaine dans des tomes spéciaux, Eusèbe signale que l'Alexandrin a aussi écrit

à Fabien, évêque de Rome, et à un très grand nombre d'autres chefs d'Église au sujet de son orthodoxie ; on en trouvera aussi les citations au tome VI de l'*Apologie* que nous avons écrite sur cet homme ¹.

La troisième allusion (VI,33,4) à l'*Apologie pour Origène* est de caractère plus général :

Et les presbytres de notre temps nous ont transmis, au sujet d'Origène, mille autres choses que je trouve bon d'omettre, comme n'appartenant pas à l'ouvrage présent. Mais tout ce qu'il était nécessaire de connaître en ce qui concerne cet homme, il est possible de le recueillir dans l'*Apologie* composée pour lui (ὕπερ αὐτοῦ ... ἀπολογία) par nous et par Pamphile, le saint martyr de notre temps, apologie que nous avons faite avec soin en travaillant ensemble (συμπονήσαντες) ², à cause des disputeurs ³.

Ainsi Pamphile et Eusèbe, coauteurs attentifs de l'*Apologie pour Origène*, ont-ils notamment travaillé sur la base de témoignages oraux transmis par des presbytres. Ils ont voulu transmettre dans cet ouvrage « tout » ce qu'ils savaient sur Origène ; et ils se sont mis à l'ouvrage « à cause des disputeurs » (hélas, sans plus de détails).

1. P. NAUTIN (*Origène...*, p. 149) en déduit que la rédaction du livre VI par Eusèbe fut provoquée par sa découverte des lettres d'Origène. Mais rien ne prouve que cette découverte ait été postérieure à la mort de Pamphile.

2. Dans son *Hist. eccl.*, EUSÈBE recourt souvent à des verbes de la famille de ποτέω pour décrire la composition littéraire ; cf. II,18,2 ; III,10,16 ; IV,11 ; IV,24 ; V,28,1 ; VI,6 ; VI,31,2.

3. *Hist. eccl.* VI,33,4, SC 41, p. 136.

1.2 Socrate ¹

Socrate († après 439) confirme les principales de ces informations, en ajoutant quelques éléments nouveaux qui prouvent sa connaissance directe de l'ouvrage. Dans son *Histoire ecclésiastique* III,7, passant en revue des témoignages anciens sur le fait que le Christ n'a pas seulement assumé un corps humain, mais aussi une âme, il écrit :

Partout dans ses tomes venus jusqu'à nous, Origène reconnaît que celui qui s'est fait homme était doué d'une âme. Mais il s'est particulièrement exprimé sur ce mystère dans le neuvième tome qu'il a composé sur la *Genèse* où il établit longuement qu'Adam est le Christ et Ève l'Église. Le saint Pamphile et Eusèbe qui porte son nom en sont des témoins dignes de foi. Tous deux ensemble, en effet, retraçant sa vie et répondant à ceux qui poursuivaient cet homme d'une hostilité nourrie de préjugés, composèrent dans des tomes admirables ² une *Apologie* en sa faveur (ἀπολογία ὑπερ αὐτοῦ), où ils disent qu'Origène ne fut pas le premier à aboutir à cette doctrine mais qu'il interprète une tradition mystique de l'Église ³.

Sur le titre et les auteurs de l'*Apologie*, Socrate confirme les informations fournies par Eusèbe. Il signale en outre que l'ouvrage retraçait la vie de l'Alexandrin et qu'il fut com-

1. Sur les jugements positifs de Socrate à l'égard d'Origène, cf. C. N. TSIRPANLIS, « The Origenistic Controversy in the Historians of the Fourth, Fifth and Sixth Centuries » dans *L'Origenismo...*, *Augustinianum* 26 (1986), p. 177-183.

2. Nous retenons la leçon la leçon des manuscrits grecs (« dans des tomes admirables ») plutôt que la correction (« en six tomes ») introduite par G. C. HANSEN, l'éditeur de l'*Histoire ecclésiastique* dans le *GCS*.

3. *Hist. eccl.* III,7,7-10 *GCS NF* 1, p. 198. La dernière phrase signifie-t-elle, comme le pense P. NAUTIN (*Origène...*, p. 111), que l'*Apologie pour Origène* contenait des citations d'autres Pères ? L'expression de Socrate, notamment le recours au verbe « interpréter », loin d'imposer cette conclusion, laisse plutôt entendre que Pamphile et Eusèbe se bornaient à soutenir, peut-être à partir d'une remarque d'Origène lui-même, que cette exégèse s'appuyait sur une tradition (secrète ?) de l'Église plutôt que sur des textes.

posé en réponse à des adversaires victimes d'un préjugé défavorable¹. On y trouvait une citation du *ComGn IX* dans laquelle Origène développait une exégèse allégorique d'Adam figure du Christ et Ève figure de l'Église, en rapport avec le fait que le Christ était doué d'une âme². En quoi consistait au juste cette interprétation³? S'agissait-il d'une simple reprise par Origène de la typologie Adam-Christ et Ève-Église⁴? La façon dont Socrate en parle et en particulier sa référence à une tradition mystique de l'Église pourraient indiquer une interprétation allégorique plus audacieuse selon laquelle Adam et Ève figuraient l'âme préexistante du Christ et de l'Église⁵. L'*Apologie* anonyme résumée par Photius dans son *codex 117* signale qu'on a reproché à l'Alexandrin d'avoir soutenu que l'âme du Sauveur était celle d'Adam⁶.

1. Cette précision s'accorde parfaitement avec ce que nous apprend la version de Rufin; cf. *ApolOr* 11-12.

2. Dans *ApolOr* 121, Pamphile, répondant à ceux qui s'offusquent de voir Origène soutenir que le Sauveur a reçu une âme, renvoie simplement à des témoignages évangéliques. A moins de supposer que la version de Rufin a éliminé ici un développement introduisant des citations origénienes, on admettra que le passage évoqué par Socrate se trouvait ailleurs dans l'*Apologie pour Origène*, c'est-à-dire dans un autre tome que le premier.

3. Voir à ce propos H. CROUZEL dans ORIGÈNE, *Traité des principes*, t. II, SC 253, p. 198-199, note 8, et t. IV, SC 269, p. 210-211, note 44; A. LE BOULLUEC, « Controverses... », p. 227; C. P. BÄMMEL, « Adam in Origen » dans *The Making of Orthodoxy. Essays in Honour of Henry Chadwick*, éd. R. Williams, Cambridge 1989, p. 65; M. J. HOLLERICH, « Origen's Exegetical Heritage in the Early Fourth Century: The Evidence of Eusebius », dans *Origeniana V*, p. 546-547; M. MARITANO, « Girolamo e l'accusa della metempsicosi contro Origene », dans *Origeniana Septima*, p. 267.

4. C'est ce que suppose P. NAUTIN (*Origène...*, p. 126) qui renvoie à *Com.Rm V*, 1-2.

5. Cf. *ComMt XIV*, 17 et peut-être *PArch IV*, 3, 7. Une telle identification entre le Christ et Adam sera affirmée par MÉTHODE (*Banquet III*, 4) qui pourrait dépendre d'Origène.

6. Selon M. J. HOLLERICH (*art. cit.*, p. 547), ce problème était déjà devenu un « topic of discussion » au début du IV^e siècle, et on pourrait trouver dans un passage d'EUSÈBE (*ComIs* 36,7-11) une critique voilée de l'interprétation d'Origène.

Évoquant plus loin la vie de Grégoire le Thaumaturge, Socrate signale que son *Discours de remerciement* était intégralement reproduit dans l'*Apologie pour Origène* :

Pamphile le martyr¹ fait aussi mention de lui (= Grégoire) dans les tomes qu'il écrivit sur Origène (ἐν τοῖς Ὠριγένους πονηθεῖσιν βιβλίοις), tomes dans lesquels se trouve aussi le *Discours d'adieu* de Grégoire à Origène².

1.3 Antipater de Bostra

Antipater, qui fut évêque de Bostra (Arabie) entre 451 et 457, est l'auteur d'une *Réfutation de l'Apologie pour Origène d'Eusèbe, évêque de Césarée* (ἀντίρρησις τῆς Εὐσεβίου ἐπισκόπου Καισαρείας ὑπὲρ τῆς [sic] Ὠριγένους ἀπολογίας) dont les actes du concile de Nicée II (787) transmettent quatre courts passages³. Les Pères conciliaires ont utilisé cet ouvrage pour jeter le discrédit sur Eusèbe, invoqué comme autorité par le parti iconoclaste : comment se fier au jugement d'un auteur qui avait pris la défense d'Origène ?

Les quatre citations sont présentées comme extraites du tome I (on ignore combien la *Réfutation* en comptait). On y apprend que l'ouvrage était adressé à un dénommé Jean « père très aimé de Dieu et très saint ». Après un bref rappel de la culture historique d'Eusèbe et de son œuvre importante, dont certaines parties sont dignes d'être reçues, Antipater s'en prend à son discernement théologique. En défen-

1. Nous ne suivons pas G. C. HANSEN qui retient la leçon « Pamphile le martyr et Eusèbe qui porte son nom » sur la base de l'arménien, du syriaque et de Cassiodore. La mention du seul Pamphile, selon la tradition manuscrite grecque, pourrait indiquer que Socrate le considère comme l'auteur principal de l'*Apologie* ou qu'il cherche à mettre en évidence la réputation de Grégoire auquel un « martyr » a rendu hommage en le citant.

2. *Hist. eccl.* IV, 27, 6 GCS NF 1, p. 263.

3. Cf. MANSI, *Concil. general.* XIII, 177-178 ou PG 85, 1792-1793 ; le second τῆς, qui figure dans le texte du titre édité par Mansi, est fautif et doit être supprimé ou corrigé en τοῦ.

dant Origène comme il l'a fait, Eusèbe prouve son hérésie. Antipater le met au défi de citer un didascale illustre de l'Église qui soutienne la préexistence de l'âme ; il lui reproche aussi d'avoir cru comme Origène à la subordination du Fils. Mais il n'aura pas besoin d'aborder ce dernier point car cette opinion a déjà été condamnée par une enquête universelle (« œcuménique »). La dernière citation se conclut par cette interpellation qui justifie la rédaction de la *Réfutation* : « Mais jusqu'à ce jour tu n'as entendu personne réfuter la simple expression *περὶ ἀρχῶν*, ô habile avocat des absurdités d'Origène ».

On s'explique sans peine que le titre de l'ouvrage, sans doute fidèlement reproduit dans les actes de Nicée II¹, taise le nom de Pamphile : les adversaires d'Origène — ainsi fit déjà Jérôme — ont tout intérêt à dissimuler la participation d'un saint martyr à la défense de l'Alexandrin et à ne mentionner que celle de ce personnage plus contesté qu'est Eusèbe. Mais pourquoi Antipater s'en est-il pris à cette *Apologie* plutôt qu'à Origène ? En effet c'est principalement l'Alexandrin et son *Peri Archôn* qu'il semble vouloir attaquer.

On a l'habitude de rattacher à cette *Réfutation* d'autres citations d'Antipater, qui proviendraient d'un *Contre Origène* (Κατὰ Ὀριγένους) et qui sont pour la plupart transmises par Jean Damascène dans ses *Sacra Parallela*². Les doctrines combattues sont surtout la préexistence de l'âme, la chute dans des corps mortels, la résurrection et en particulier le caractère sphérique des corps ressuscités, le mode

1. Sur la fidélité des citations patristiques et hagiographiques contenues dans les actes de Nicée II, citations prises directement dans les ouvrages allégués, cf. P. VAN DEN VEN, « La patristique et l'hagiographie au concile de 787 », *Byzantion* 25-27 (1955-1957), p. 340.

2. Cf. *PG* 85,1793-1796 ; *PG* 86,2,2045-2053 ; *PG* 96,468.488-497.497-501.501-505. Cf. O. BARDENHEWER, *Geschichte...*, t. IV, p. 305-306 ; B. LAURÈS, art. « Antipater de Bosra », *DHGE* 3 (1924), col. 713-714 ; *CPG* 3,6687 ; W. WALLRAFF, « Die Ruhe nach dem Sturm. Origenes im fünften Jahrhundert im Osten » dans *Origeniana Septima*, p. 649-650.

d'existence des anges, la représentation du Christ et de l'Esprit par les chérubins et les séraphins, l'origine et la destinée du diable. C'est manifestement le *Peri Archôn*¹ qui est visé, et, au delà de lui, des spéculations origénistes dont on retrouve un écho dans la liste d'accusations auxquelles répond l'*Apologie anonyme* que Photius présente dans son *codex* 117.

Cet hypothétique *Contre Origène* ne fait-il qu'un avec la *Réfutation* ? C'est vraisemblable, mais pas absolument certain, car dans les citations de la *Réfutation* Antipater interpelle Eusèbe, alors que dans les autres extraits il discute avec des adversaires. Quoi qu'il en soit, la polémique engagée par l'évêque de Bosra prouve que les idées « origénistes » sont bien vivantes dans certains cercles palestiniens au milieu du v^e siècle et que le *Peri Archôn* ainsi que l'*Apologie pour Origène* y trouvent des lecteurs. Mais on ne peut malheureusement pas se faire une idée précise de la manière dont Antipater réfutait l'*Apologie pour Origène*.

Un siècle plus tard (peu après 537), le traité d'Antipater *Contre les idées d'Origène* — un titre nouveau ! — sera lu à l'église de la Grande Laure sur l'ordre de Gélaase, son nouvel abbé. Cette manifestation d'anti-origénisme entraînera des remous qui conduiront au fameux édit de Justinien de 543².

1. C'est si vrai que Koetschau a témérairement pensé pouvoir en extraire des citations dans son édition du traité origénien ; sur ce dossier, cf. P. KOETSCHAU, *Origenes Werke*, t. V, *De principiis*, GCS 22, Leipzig 1913, p. CXXV-CXXVI et surtout ORIGÈNE, *Traité des principes*. Introd. et trad. par M. Harl, G. Dorival et A. Le Boulluec, Paris 1976, p. 288-289.

2. Cf. O. BARDENHEWER, *Geschichte...*, t. IV, p. 305 et A. GUILLAUMONT, *Les « Kephalaia Gnostica » d'Évagre le Pontique et l'histoire de l'origénisme chez les Grecs et chez les Syriens*, Paris 1962, p. 131-132.

1.4 Le diacre Rusticus

Le dernier auteur (avant Photius) dont nous ayons gardé un témoignage relatif à l'*Apologie pour Origène* est un personnage énigmatique : le diacre Rusticus, compilateur et rédacteur de la *Collectio Casinensis*. Neveu du pape Vigile, il accompagnera celui-ci à Constantinople et participera à la controverse des Trois Chapitres. Ses positions christologiques, plutôt louvoyantes, lui vaudront finalement d'être excommunié (vraisemblablement entre 549 et 550) par Vigile. En 553, il sera condamné à l'exil par Justinien. En 564, on le retrouvera pourtant au couvent des Acémètes à Constantinople. C'est là qu'il publiera des actes du concile de Chalcédoine, puis (avant 565) un *Synodicon* (dont la source principale est la *Tragédie* du comte Irénée, un ami de Nestorius) ainsi que les actes du concile d'Éphèse de 431¹.

Le passage du *Synodicon* qui nous intéresse suit la citation par le comte Irénée d'une *Lettre à l'empereur Théodose II* de Cyrille d'Alexandrie². L'affirmation de Cyrille selon laquelle Théodore de Mopsueste et Diodore de Tarse furent « les pères du blasphème de Nestorius » conduit Rusticus à noter qu'on peut être condamné par l'Église comme hérétique et fondateur d'une hérésie même si l'on invoque à l'appui de ses idées les témoignages d'auteurs et de pères plus anciens :

1. Nous empruntons ces informations à la notice érudite (et encore inédite) que Madame Fraisse Coué (CNRS, Paris) a préparée pour le *Dictionnaire de prosopographie latine*. Sur Rusticus et la *Collectio Casinensis* (= section éphésienne de son *Synodicon*), cf. les informations bibliographiques signalées par B. ALTANER, A. STUIBER, *Patrologie*, Freiburg i. Br. 1978, p. 248, 465, 649 et A. GRILLMEIER, *Le Christ dans la tradition chrétienne. Le concile de Chalcédoine (451) : réception et opposition*, Paris 1990, p. 46-47.

2. CYRILLE D'ALEXANDRIE, *Epist.* 71 ; cf. CPG 3,5371 ; édition dans ACO I,4, p. 210-211 ; PG 77,341-344 et PG 84,812-814.

Irénée a cité la lettre ci-dessus [passage corrompu] pour prouver que Nestorius n'était pas l'auteur d'une nouveauté, alors qu'il est avéré que de nombreuses hérésies citent dans ce but des passages des Pères en leur faveur et que cependant les premiers d'entre eux ne furent pas pour autant les auteurs de la nouveauté. En effet, pour garder provisoirement le silence sur d'autres, Eusèbe dans une œuvre apologétique composée pour Origène et ses doctrines, c'est-à-dire la préexistence et la restauration (*in opere apologetico pro Origene et dogmatibus eius id est praeexistentia et restitutione composito*), qui porte dans le titre les noms d'un martyr¹ et de cet Eusèbe de Césarée, a utilisé beaucoup de témoignages très antérieurs en faveur des erreurs mentionnées ; et cependant Origène n'est pas absous par l'Église de Dieu, comme s'il n'avait pas été l'inventeur d'une nouveauté, et de même ceux qui ont été cités sont également accusés².

Rusticus signale ensuite d'autres exemples : les ariens et les macédoniens qui ont abusé de Denys d'Alexandrie, les donatistes qui ont agi de même avec Cyprien et 86 évêques réunis en concile, Pélagé enfin avec Jean Chrysostome, Ambroise et Augustin.

P. Nautin utilise ce passage pour soutenir que l'*Apologie pour Origène* s'intitulait en fait « Pour Origène et ses doctrines » et qu'elle présentait un exposé et une défense des doctrines de la préexistence et de la restauration³. Même si le témoignage de Rusticus attestait le titre « Pour Origène et ses doctrines », il ne serait pas d'un bien grand poids à côté de ceux d'Eusèbe, de Socrate, d'Antipater et également de Jérôme. Mais l'atteste-t-il vraiment ? L'expression utilisée (cf. *composito*) ne renvoie pas nécessairement au titre exact de l'ouvrage évoqué. Quant à la mention des deux doctrines,

1. Le texte porte simplement *martyris* que Schwartz propose de faire précéder de (*Pamphili*). L'addition est-elle indispensable ? Peut-être Rusticus a-t-il préféré taire le nom de Pamphile. En tout cas, il charge Eusèbe puisqu'il en fait l'auteur de l'ouvrage.

2. *Collectio Casinensis* n° 288a dans *Acta Conciliorum Œcumenicorum*, éd. E. Schwartz, t. I,4, p. 211,20-28.

3. Cf. P. NAUTIN, *Origène...*, p. 111.

elle s'explique sans peine. Placé aux premières loges lors de la condamnation des idées origénienne par Justinien, Rusticus associe naturellement le nom de l'Alexandrin à des opinions hétérodoxes sur la préexistence¹ et la restauration.

On doit du reste se demander si Rusticus en sait davantage sur l'*Apologie pour Origène* que le simple fait qu'elle existe. Rien ne prouve qu'il ait consulté cet ouvrage qui, d'après la version de Rufin, ne prenait pas la défense des deux doctrines incriminées. Par ailleurs, il déclare que l'ouvrage de Pamphile et Eusèbe citait « beaucoup de témoignages très antérieurs en faveur des erreurs mentionnées », mais il n'en nomme aucun. Son imprécision surprend, car, dans tous les autres cas qu'il signale (ariens et macédoniens, donatistes, Pélage), les emprunts sont dûment indiqués.

On ne peut faire grand cas du témoignage de Rusticus. Celui-ci semble concevoir l'*Apologie pour Origène* à la lumière des florilèges qui apparaîtront au cours du iv^e siècle et il se représente Origène tel qu'on l'a dénoncé autour de lui à Constantinople au milieu du vi^e siècle.

1.5 Bilan

Dressons un bilan rapide des informations recueillies. Pamphile et Eusèbe ont composé ensemble une *ἀπολογία ὑπὲρ Ὀριγένους* parce que des gens — on ignore leur identité — contestaient l'enseignement d'Origène. L'ouvrage renfermait tout ce qu'il était nécessaire de connaître sur l'Alexandrin. Il comportait en tout cas 6 tomes (Eusèbe faisant référence au tome VI). Au tome II, on trouvait

1. Dans son *Contra Acephalos disputatio* (PL 67,1189), Rusticus lie également le nom d'Origène à la doctrine de la préexistence. Le diacre semble cependant n'avoir aucune connaissance directe d'Origène ; cf. C. MICAELLI, « L'anima di Cristo nella teologia occidentale tra il Quarto e il Sesto secolo : Tracce della presenza di Origene » dans *L'Origenismo... Augustinianum* 26 (1986), p. 270-271.

notamment un récit des événements survenus après l'ordination d'Origène à Césarée et des renseignements sur ses travaux. Le tome VI comprenait en particulier des lettres d'Origène à Fabien et d'autres chefs d'Église au sujet de son orthodoxie, ainsi que celles que lui adressèrent ces évêques. On sait en outre que l'*Apologie pour Origène* contenait un extrait du *ComGr* IX ainsi que le *Discours de remerciement* de Grégoire le Thaumaturge.

De la présence de ce *Discours*, on se gardera de conclure, à moins de faire crédit à Rusticus, que l'*Apologie pour Origène* recourait à des citations « patristiques » à l'appui des idées origénienne. Le *Discours* de Grégoire avait une autre portée : il présentait une valeur documentaire sur l'enseignement donné par l'Alexandrin. Dans ce même dessein d'apporter des témoignages sur l'homme et son œuvre, Pamphile et Eusèbe ont fait état de ce que des « presbytres » avaient pu leur apprendre.

Enfin, les seuls lecteurs grecs de l'ouvrage que l'on puisse identifier sont Socrate et Antipater. Mais il est permis de penser que l'*Apologie pour Origène* était connue de cercles origénistes, notamment des adversaires d'Antipater.

Ce que nous apprendrons en sus, nous le devrons à Photius. Ce sera, hélas, peu de choses.

2. Le témoignage de Photius

2.1 Les *Apologies* présentées dans les *codex* 117 et 118 : deux ouvrages distincts

Le *codex* 118 de la *Bibliothèque* de Photius, composée dans la seconde moitié du ix^e siècle¹, est consacré à une

1. Sur la *Bibliothèque* et les multiples problèmes (la plupart non résolus !) qu'elle pose, voir parmi les études récentes, T. HÄGG, *Photios als Vermittler antiker Literatur. Untersuchungen zur Technik des Referierens und Exzerpieren in der Bibliothek* (*Studia Graeca Upsaliensis*, 8),

Apologie pour Origène en 6 tomes du martyr Pamphile et d'Eusèbe¹. Photius est le dernier lecteur identifié de cet ouvrage, sans doute parce que l'*Apologie* n'a pas bénéficié de la faveur d'être translittérée et qu'elle n'a donc plus été copiée dans les siècles ultérieurs². Le contenu de la notice est déconcertant et décevant. Photius ne présente pas vraiment l'ouvrage et il observe un silence complet sur les accusations qui motivent sa composition. On n'y trouve ainsi nul écho du tome I. En revanche, on y lit des informations sur la vie d'Origène qui, pour plusieurs d'entre elles, ne proviennent probablement pas de l'*Apologie pour Origène*³.

Une autre notice de Photius, le *codex* 117, décrit un ouvrage anonyme en 5 tomes « pour Origène et ses doctrines haïes de Dieu » (ὕπερ Ὀριγένους καὶ τῶν αὐτοῦ θεοστυγῶν δογμάτων)⁴. La notice, conçue de façon plus systématique et précise, se concentre sur des problèmes doctrinaux. Elle

Uppsala 1975 ; W. T. TREADGOLD, *The Nature of the Bibliotheca of Photius* (*Dumbarton Oaks Studies*, XVIII), Washington 1980 ; J. SCHAMP, *Photios historien des lettres. La Bibliothèque et ses notices bibliographiques* (*Bibliothèque de la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Liège*, fasc. CCXLVIII), Paris 1987 (avec une importante bibliographie). La date de l'ouvrage est l'un de ces problèmes insolubles. La lettre-préface de Photius rattache la composition à une ambassade que H. AHRWEILER place en 838 (« Sur la carrière de Photios avant son patriarcat », *Byzantinische Zeitschrift* 58 (1965), p. 348-363), W. T. TREADGOLD en 845 (*op. cit.*, p. 16-36) et R. HENRY en 855 (dans PHOTIUS, *Bibliothèque*, t. I, Paris 1959, p. XIX-XXV et LI-LII). F. HALKIN (« La date de la composition de la *Bibliothèque* remise en question », *AnBoll* 81 (1963), p. 414-417) a cependant fait remarquer que l'une des œuvres lue par Photius n'aurait été rédigée qu'en 873 ; la composition de la *Bibliothèque* serait donc postérieure et la lettre-préface avec la mention de l'ambassade une fiction littéraire.

1. Cf. PHOTIUS, *Bibliothèque*, *cod.* 118, *CUF*, t. II, p. 90-92.

2. Le siècle de Photius est en gros celui de la translittération (copie en caractères minuscules de documents rédigés jusqu'alors en caractères majuscules), une évolution qui jouera un rôle décisif dans la conservation et la transmission des textes grecs anciens. En effet, les textes non translittérés seront, pour la plupart, condamnés à disparaître.

3. Cf. P. NAUTIN, *Origène...*, p. 99-108.

4. PHOTIUS, *Bibliothèque*, *cod.* 117, *CUF*, t. II, p. 88-90. Sur cette *Apologie*, cf. J. F. DECHOW, *Dogma...*, p. 254-267.

cite en particulier les quinze accusations qui étaient réfutées dans les tomes IV et V de l'ouvrage.

P. Nautin estime que les deux notices sont « exactement complémentaires » et il conclut qu'elles portent sur un seul et même ouvrage, l'*Apologie pour Origène* de Pamphile et Eusèbe¹. Photius aurait délibérément recouru à un étrange « procédé ». Constatant que l'ouvrage qu'il lisait prenait la défense de doctrines impies, en premier lieu la préexistence de l'âme, il se serait refusé à croire ou tout du moins à dire qu'un martyr les avait couvertes. Il aurait ainsi pris le parti de répartir la matière de l'ouvrage en deux notices comme s'il y avait deux ouvrages distincts, l'un, de caractère hautement condamnable, sur la défense de la doctrine d'Origène (117), l'autre, fort anodin, sur sa vie (118) ; et il aurait pieusement passé sous silence la responsabilité du martyr dans la rédaction du premier.

Pourquoi donc prêter à Photius des intentions et des procédés dont on ne sache pas qu'il soit coutumier, alors qu'il existe plusieurs solides raisons de se fier à lui et de soutenir que l'*Apologie anonyme*, décrite dans le *codex* 117, est distincte de l'*Apologie pour Origène* ? Voici les principales d'entre elles.

1) L'*Apologie anonyme* est conçue différemment de l'*Apologie pour Origène*. Son auteur, écrit Photius, « met en avant comme témoins en faveur d'Origène et de ses idées » Denys d'Alexandrie, Démétrius, Clément, plusieurs autres ; mais plus que sur eux tous, il s'appuie² sur le martyr Pamphile et l'évêque Eusèbe. De toute évidence, on a à faire à un ouvrage qui recourt à l'« argument patristique », c'est-à-dire qui invoque et cite de nombreuses autorités. Ce procédé peut être mis en relation avec l'anonymat dans lequel l'auteur demeure. Lui-

1. Cf. P. NAUTIN, *Origène...*, p. 112-114.

2. Photius utilise le verbe ἐπερείδομαι qui signifie « prendre appui sur, dépendre de ». On l'emploie (cf. LAMPE, *PGL*, s. v.) notamment pour invoquer des autorités en faveur d'une opinion.

même n'est pas une « autorité » ; il s'abrite derrière les témoins qu'il fait intervenir. On se trouve aux antipodes de l'ouvrage de Pamphile et d'Eusèbe qui ne portent pas de masque et qui font confiance à l'autorité d'Origène pour assurer lui-même sa défense.

- 2) L'assemblage des quinze accusations auxquelles répond l'*Apologie anonyme* est postérieur aux années 300 et peut-être même aux années 400¹. En effet, parmi ces accusations, dont trois seulement (le châtement des pécheurs, la résurrection de la chair, la métensomatose) sont en rapport avec des critiques figurant dans la liste de l'*Apologie pour Origène*², on en rencontre douze qui correspondent à des griefs énoncés autour de 400 par Théophile d'Alexandrie, une — l'âme du Sauveur était celle d'Adam — qu'on peut éventuellement rattacher à une allusion de l'historien Socrate³, et deux — le Fils ne connaît pas le Père comme celui-ci se connaît lui-même ; les Chérubins sont les pensées (ἐπινοιαί) du Fils — qu'on ne voit apparaître qu'au milieu du vi^e avec Justinien. L'*Apologie anonyme* paraît bien remonter à une époque ultérieure des controverses origéniennes.
- 3) L'auteur de l'*Apologie anonyme* défend la théorie des interpolations hérétiques effectuées dans l'œuvre d'Origène. Cette théorie est inconnue de Pamphile et d'Eusèbe.

1. Cf. W. A. BIENERT, « Die älteste Apologie... », p. 123-127. J. F. DECHOW, quant à lui, estime que sa composition doit dater du troisième quart du iv^e siècle ; le texte, dont la pointe lui paraît anti-arienne, serait rattaché à Didyme et à son cercle (*Dogma...*, p. 255-257).

2. Cf. *ApolOr* 87.

3. Cf. SOCRATE dans *Hist. eccl.* III,7,7-10 : dans un passage du *ComGn* IX cité dans l'*ApolOr*, Origène aurait développé l'idée qu'Adam était une figure du Christ (cf. *supra* p. 62). Le rapprochement entre l'accusation de l'*Apologie anonyme* et l'allusion de Socrate est notamment établi par J. F. DECHOW (*Dogma...*, p. 259) et M. J. HOLLERICH, « Origen's Exegetical Heritage in the Early Fourth Century : The Evidence of Eusebius », dans *Origeniana V*, p. 547.

On pourrait ajouter que l'*Apologie anonyme* veut laver Origène du reproche d'avoir été arien avant la lettre, que les deux *Apologies* n'ont ni le même titre ni le même nombre de tomes, que jamais dans la *Bibliothèque* deux notices consécutives ne sont consacrées au même ouvrage¹, et enfin que si Photius avait élaboré un savant stratagème pour laver Pamphile de l'opprobre d'avoir défendu les impiétés d'Origène, il aurait vraisemblablement évité de signaler que l'*Apologie anonyme* se fondait sur l'ouvrage du « martyr » Pamphile et de l'« évêque » Eusèbe plus que sur toute autre source.

Bref, l'*Apologie anonyme* est un écrit nettement postérieur à l'*Apologie pour Origène*, qui d'une certaine manière la prolonge en se donnant pour objectif de réfuter des accusations en partie nouvelles. La notice du *codex* 117 ne nous apprend rien sur l'ouvrage de Pamphile, sinon qu'on a continué à défendre Origène dans le cadre des controverses du v^e ou du vi^e en composant cette *Apologie* d'un type bien différent mais adapté à un nouveau mode d'argumentation (les citations patristiques) qui s'était imposé.

2.2 Le *codex* 118

Avant d'en venir au *codex* 118, il convient de signaler que les 280 notices de Photius dans sa *Bibliothèque* sont loin d'être uniformes. En simplifiant à l'excès, on peut dire que les différences, si on laisse de côté la question de leur longueur, portent principalement sur deux points : leur degré de précision et le recours (ou non) à des informations puisées ailleurs que dans le texte de l'ouvrage présenté.

Certaines notices contiennent des données précises et nombreuses sur l'ouvrage (ainsi le *codex* 117) et fournissent

1. Il existe des doublets dans la *Bibliothèque* — W. T. TREADGOLD en dénombre seize (*op. cit.*, p. 41, n. 13) —, mais ils sont éloignés les uns des autres.

même d'importantes citations ; d'autres n'apportent à son propos que des renseignements rares et vagues (ainsi le *codex* 118). En se fondant sur la lettre-préface de la *Bibliothèque*, plusieurs historiens ont expliqué cette inégalité par le fait que Photius aurait surtout travaillé de mémoire ¹.

Par ailleurs, certaines notices se concentrent exclusivement (ou presque) sur l'ouvrage présenté (ainsi le *codex* 117), d'autres donnent aussi, en plus ou moins grand nombre, des informations qui proviennent manifestement d'autres sources que le livre résumé (ainsi le *codex* 118). A la fin du siècle dernier, G. Wentzel ² a formulé une hypothèse qui a marqué l'histoire de la recherche : Photius aurait puisé ces informations biographiques et bibliographiques dans un *Épitomé* compilé à partir de l'*Onomatologos* d'Hésychius pour les écrivains non chrétiens et de la traduction grecque par Sophronius du *De viris illustribus* de Jérôme pour les auteurs chrétiens ; ce même *Épitomé* aurait été utilisé par l'auteur de la *Souda*. J. Schamp a récemment montré que l'existence de cet *Épitomé* est tout ce qu'il y a de plus incertaine ; il suppose quant à lui que Photius s'est fondé sur des informations figurant dans des éditions savantes des ouvrages lus ; mais il est bien obligé de concéder que les preuves (l'existence de tels *codices* enrichis de notices par leurs copistes) font défaut ³ ! On est donc loin de savoir comment et sur quelles bases Photius a travaillé.

Si la notice du *codex* 117 est précise et présente un caractère systématique, celle du *codex* 118 est mal construite. Elle ne suit pas l'ouvrage et renferme quantité de « on

1. AINSI N. G. WILSON (« The Composition of Photius' Bibliotheca », *Greek, Roman and Byzantine Studies* 9 (1968), p. 451-455), T. HÄGG, *op. cit.* et W. T. TREADGOLD, *op. cit.* Mais cette interprétation de la lettre-préface et cette hypothèse ne sont pas unanimement admises ; cf. J. SCHAMP, *op. cit.*, p. 30-36.

2. *Die griechische Übersetzung der Viri illustres des Hieronymus* (TU 13,3), Leipzig 1895.

3. Cf. *op. cit.*, p. 499.

dit » ¹. Photius donne par ailleurs l'impression de faire du remplissage en ajoutant des indications venues d'autres sources, comme s'il ne savait pas que dire de l'*Apologie pour Origène*, peut-être parce qu'il n'en conservait plus de souvenir précis ou que ses notes étaient peu fournies, peut-être parce qu'il était embarrassé à l'idée de devoir s'en prendre à l'ouvrage d'un martyr ².

En voici la traduction intégrale :

Lu de Pamphile le martyr et d'Eusèbe, *Pour Origène* (ὄπις Ὀριγένους). L'ouvrage comprend six tomes ; les cinq premiers furent composés par Pamphile quand il était en prison, avec l'assistance d'Eusèbe ; quant au sixième — puisque que le martyr fut arraché à la vie par le glaive et qu'il s'en alla vers Dieu qu'il désirait — il fut achevé par Eusèbe.

Il y eut à cette époque beaucoup d'autres personnages des plus estimables qui composèrent des apologies pour lui.

On dit qu'Origène, pendant les persécutions sous Sévère, écrivit à son père, Léonide, pour l'encourager à courir au martyre et que celui-ci, effectivement, après une belle course, remporta le prix ; qu'Origène aussi était pressé de se dévêtir pour entrer dans le même stade où avaient lieu les combats, mais que sa mère parvint malgré lui à retenir son élan. C'est ce qu'il atteste lui-même dans une lettre.

Pamphile le martyr et beaucoup d'autres qui se sont enquis d'Origène auprès de gens qui l'avaient vu disent qu'il a quitté la vie par un martyre illustre. D'autres disent qu'on rapporte qu'il vécut sous Gallus et Volusien et que dans sa soixante-neuvième année il mourut et fut enterré à Tyr. La vraie version est plutôt

1. Si l'on retenait les distinctions éclairantes, mais malheureusement fondées sur une base trop étroite, de T. HÄGG (*op. cit.*), on pourrait caractériser la notice du *codex* 117 comme un « analytische Referat » et celle du *codex* 118 comme un « Kurzreferat » (présentation non systématique, contenant beaucoup de « on dit », peu de citations et de nombreuses inexactitudes).

2. La déclaration étonnante de Photius — « Il y eut à cette époque beaucoup d'autres personnages des plus estimables qui composèrent des apologies pour Origène » — pourrait répondre à son souci de justifier l'entreprise du martyr.

celle-ci pour autant que ses lettres postérieures à la persécution de Dèce ne soient pas des faux.

On dit qu'il étudia et enseigna toutes les branches du savoir. Cet Origène — qu'on surnommait, dit-on, l'homme d'acier parce que ses enchaînements de raisonnements ressemblaient à des liens d'acier — fut, dit-on, disciple et successeur de Clément, l'auteur des *Stromates*, au didascalée de l'Église d'Alexandrie ; on dit que Clément fut disciple de Pantène et son successeur au didascalée, et que Pantène avait été disciple de ceux qui avaient vu les apôtres et même qu'il avait entendu certains des apôtres eux-mêmes.

Les mouvements contre Origène ont, dit-on, commencé comme ceci. Démétrius était l'évêque d'Alexandrie. Il ne faisait que des éloges d'Origène et le mettait au nombre de ses préférés. Mais Origène, devant partir pour Athènes, fut, sans l'accord de son évêque, élevé à la prêtrise de façon irrégulière. C'est Théotecne¹, détenteur de l'autorité archiépiscopale de Césarée de Palestine, qui lui imposa lui-même les mains avec l'accord d'Alexandre de Jérusalem. A cause de cela, l'amitié de Démétrius se changea en haine et ses éloges en blâme. Et un synode d'évêques et de quelques prêtres se réunit contre Origène. Le synode, comme le dit Pamphile, décréta qu'Origène était banni d'Alexandrie, qu'il ne pouvait ni y séjourner ni y vivre ni y enseigner, mais qu'il n'était nullement démis de la dignité sacerdotale. Mais Démétrius avec quelques autres évêques égyptiens le bannit même du sacerdoce, et ceux qui étaient en accord avec lui signèrent la sentence. Exilé d'Alexandrie, Origène fut aimablement admis à résider à Césarée par Théotecne de Palestine qui lui donna tout pouvoir pour enseigner. Telles sont, dit-il, les raisons pour lesquelles on lança des calomnies contre Origène.

Quant à l'*Apologie pour Origène* (τὴν δὲ ὑπὲρ Ὀριγένους ἀπολογία), comme nous l'avons dit, Pamphile l'écrivit avec Eusèbe dans la cellule où il était enfermé et il la fit envoyer à ceux qui souffraient dans les mines à cause du Christ ; le plus éminent d'entre eux était Patermouthios qui, peu après la mort de Pamphile, finit lui aussi ses jours par le feu avec d'autres.

Pamphile avait pour maître Piérius, qui présida lui aussi à l'école d'Alexandrie. Piérius fut également martyr avec son frère

1. Méprise pour Théoctiste ; Théotecne fut bien évêque de Césarée, mais ultérieurement (cf. EUSÈBE, *Hist. eccl.* VII,28,1 ; etc.).

Isidore : ils obtinrent la couronne des athlètes, et, à ce qu'on dit, les fidèles leur élevèrent des temples et des églises. Le divin Pamphile était prêtre. Et on dit qu'il a copié de sa propre main beaucoup de commentaires d'Origène sur l'Écriture sainte¹.

La lecture de l'*Apologie pour Origène* n'est certainement pas la source de toutes les informations données. Dans son analyse de l'ensemble de la notice, P. Nautin suppose que Photius se fonde aussi sur les documents suivants : l'*Histoire ecclésiastique* d'Eusèbe (V,11,5 et VI,2,2-6 ; 13,3 ; 14,10), le ch. 54 du *De viris illustribus* de Jérôme (dans la version grecque de Sophronius) et l'*Histoire chrétienne* de Philippe de Sidé².

Photius éprouve le plus grand respect pour Pamphile qu'il désigne comme martyr, prêtre et divin. A l'occasion de cette notice, il entreprend de dire le peu qu'il sait de lui ; il parle ainsi de son travail de copiste des ouvrages d'Origène et de son maître Piérius, autant d'éléments sans lien direct avec l'ouvrage présenté. Il évoque même le martyr de Piérius et de son frère ! A ce propos, on remarquera que toute la notice paraît placée sous le signe du martyr : Photius évoque encore l'épreuve subie par Léonide, le père d'Origène, l'aspiration du jeune Alexandrin à rejoindre son père, la tradition improbable de son propre martyr, l'envoi de l'*Apologie pour Origène* aux confesseurs des mines de Palestine dont le chef, Patermouthios, subit aussi le martyre.

Un autre accent est perceptible dans la notice. Origène n'est aucunement envisagé sous l'aspect de sa pensée et de son œuvre, mais seulement sous l'angle de sa vie (et de sa mort). Outre ce qui a trait au martyr, Photius signale le

1. PHOTIUS, *Bibliothèque*, cod. 118, CUF, t. II, p. 90-92 ; la traduction de R. Henry a été retouchée.

2. Cf. P. NAUTIN, *Origène...*, p. 99-108. Cette recherche minutieuse des sources marque un progrès remarquable par rapport aux observations de W. T. TREADGOLD (*op. cit.*, p. 59. 61. 188). P. Nautin paraît notamment avoir raison en supposant que Photius a une connaissance directe de la version du *De vir. ill.* de Jérôme par Sophronius.

rattachement d'Origène au didascalée d'Alexandrie, à Clément — lui-même successeur de Pantène, rattaché à l'époque subapostolique, voire apostolique —, la querelle avec Démétrius et l'accueil des Palestiniens avec les questions de droit canonique qui se sont posées, le synode ou les synodes alexandrins et la condamnation d'Origène. Photius laisse ainsi percer son propre intérêt pour l'histoire de l'« école d'Alexandrie » (cf. encore la mention de Piérius) et pour les questions de politique et de droit ecclésiastiques.

Quelques indications se rapportent de façon explicite à l'*Apologie pour Origène*. Reprenant vraisemblablement des renseignements donnés au tome VI, Photius précise que l'ouvrage avait 6 tomes, le dernier achevé par Eusèbe après le martyre de Pamphile. On en déduit habituellement qu'Eusèbe a lui-même composé le tome VI ; or ce n'est nullement certain : il n'a peut-être fait que terminer la composition d'un tome dont le contenu avait été prévu et conçu par Pamphile. De la collaboration des deux Palestiniens, dont l'un était emprisonné et l'autre libre, Photius ne dit rien de précis, sinon que Pamphile est l'auteur et qu'Eusèbe l'a assisté ; et il observe un complet mutisme sur les motifs de la rédaction de l'*Apologie*.

L'ouvrage fut envoyé aux confesseurs condamnés aux mines de Palestine dont le chef, Patermouthios, allait lui aussi connaître le martyr. Nous reviendrons au chapitre suivant sur ce témoignage qu'il n'y a pas lieu de mettre en doute mais dont on a déduit un peu vite qu'il permettait d'identifier les destinataires de l'*Apologie pour Origène* ¹.

Dans le reste de la notice, on ne trouve que deux informations que Photius rattache explicitement à Pamphile, et donc probablement à l'*Apologie pour Origène* : le synode alexandrin contre Origène ² et son martyr. Ce dernier

1. Cf. p. 87-91.

2. EUSÈBE (dans *Hist. eccl.* VI,23,4) signale que le livre II de l'*Apologie pour Origène* racontait les remous qui suivirent l'ordination d'Origène et les décisions prises par les chefs des Églises.

point laisse perplexé. Pamphile, dans l'*Apologie pour Origène*, accreditait-il la tradition du martyr d'Origène ? On l'admet communément, en invoquant ce témoignage de Photius. Eusèbe, lui aussi, l'aurait acceptée dans un premier temps ; mais la découverte de lettres d'Origène postérieures à l'époque de Dèce l'aurait conduit l'abandonner et à retoucher le livre VI de son *Histoire ecclésiastique* ¹.

On rappellera toutefois que Pamphile, au début de l'*Apologie pour Origène*, dresse un portrait d'Origène, homme d'Église, prêtre ². S'il le tenait vraiment pour martyr, comment eût-il manqué de le signaler, et même d'insister sur cette qualité glorieuse qui ne rendait que plus insensées et impies les calomnies de ses adversaires ? Si Pamphile croyait qu'Origène était mort martyr, il faut alors admettre que l'*Apologie pour Origène*, telle que nous la connaissons, a été retouchée, peut-être par Eusèbe déjà ou par le traducteur. Mais il se peut aussi que Pamphile n'ait fait que signaler cette tradition du martyr quelque part dans l'*Apologie pour Origène*, sans l'adopter lui-même, et que Photius (ou sa source) commette une inexactitude.

Ce n'est pas le lieu d'examiner les autres données de la notice, introduites par des « on dit », et leurs liens éventuels avec l'*Apologie pour Origène* ; mais il faut revenir sur un point central : le silence de Photius sur le contenu doctrinal de l'ouvrage. N'aurait-on sur l'*Apologie pour Origène* que ce témoignage de Photius qu'on conclurait que l'ouvrage de Pamphile était consacré à la vie d'Origène. Or nous savons grâce à Rufin que le tome I traitait exclusivement de questions doctrinales. Le parti adopté par Photius peut aisément s'expliquer : il n'a pas voulu associer un martyr à la défense

1. Cf. R. M. GRANT, *Eusebius as Church Historian*, Oxford 1980, p. 19-20 et 77-79. La première édition du livre VI de l'*Hist. eccl.* remonterait à 303 ou même avant ; la seconde, composée après 310 et notamment à la suite de la découverte des lettres d'Origène, laisserait tout de même subsister des éléments du premier texte ; ainsi VI,39,5 qui appartiendrait au récit du martyr.

2. Cf. *Apolo* 9.

d'un théologien qu'il ne prisait guère et dont il connaissait la condamnation au V^e concile œcuménique de Constantinople II (553) ¹. Cela dit, l'accent mis sur la vie dans cette notice imprécise et lointaine ne défigure pas nécessairement l'ouvrage auquel elle était consacrée. L'*Apologie pour Origène* comportait VI tomes, et il y a tout lieu de croire que le gros de l'ouvrage, soit les tomes II-V, traitait bel et bien de la vie et de l'œuvre d'Origène.

Chapitre 5

Les circonstances et les objectifs de la composition de l'*Apologie pour Origène* par Pamphile et Eusèbe

I. Pamphile de Césarée, un maître savant et modeste ¹

Eusèbe de Césarée a consacré à Pamphile trois tomes de *Mémoires* (Υπομνήματα) ² qui sont malheureusement perdus. Il reste toutefois notre principale source d'information grâce à des indications consignées dans l'*Histoire ecclésiastique* et les *Martyrs de Palestine*.

Pamphile est né à Béryte (Beyrouth) en Phénicie, à une date inconnue qu'on situe arbitrairement autour de 250, au sein d'une famille noble et fortunée. Il aurait suivi dans sa ville d'origine le cycle des études classiques avant de se

1. L'appréciation générale de Photius sur Origène est négative (cf. au *cod.* 8 sa notice brève et sévère sur le *PArch*). Le contraire serait étonnant, d'autant plus que Photius a lu les Actes du concile de Constantinople de 553 et qu'il connaît la condamnation frappant la personne et les écrits d'Origène (cf. *cod.* 18). La théologie trinitaire de l'Alexandrin et tout particulièrement sa doctrine relative à l'Esprit lui semblent aberrantes (cf. *cod.* 8 et 106). Toutefois on ne saurait dire que Photius ait pris le parti d'affubler Origène d'un qualificatif dépréciatif chaque fois qu'il est amené à citer son nom dans une notice (cf. *cod.* 34. 232. 234. 235). Le cas est différent dans la notice 117 puisqu'elle porte sur un ouvrage voué à la défense de doctrines que lui-même rejette.

1. Sur Pamphile, cf. O. BARDENHEWER, *Geschichte...* t. II, p. 287-292 ; J.-M. SAUGET, art. « Panfilo ; Valente... », *Bibliotheca Sanctorum* 10 (1968), col. 94-101 ; A. SOLIGNAC, art. « Pamphile de Césarée », *DSp* 12 (1984), col. 150-154.

2. Sur cet ouvrage, cf. EUSÈBE, *Hist. eccl.* VI,32,3 ; VII,32,25 ; *Mari. Palest.* XI,3 ; JÉRÔME, *De vir. ill.* 81 ; *Epist.* 34,1 ; *Apol. adv. Ruf.* I,9. D'après l'*Histoire chrétienne* de PHILIPPE DE SIDÉ (cf. *fr.* 7, *TU* 5,2, Leipzig 1888, p. 171), Piérius d'Alexandrie aurait également consacré un *Logos* à Pamphile, mais l'existence de cet ouvrage n'est confirmée ni par Eusèbe, ni par Jérôme (qui voue à Pamphile la notice 75 de son *Vir. ill.*), ni même par Photius (*cod.* 119) qui avait pourtant lu l'ouvrage de Philippe (cf. *cod.* 35).

tourner vers la science des paroles sacrées¹. A-t-il ensuite séjourné à Alexandrie et y fut-il initié à l'exégèse par Pié-rius, surnommé « le nouvel Origène » et chef du *didaskaleion*²? C'est en tout cas à Césarée que son nom et son activité sont attachés, comme prêtre de la communauté et comme responsable de la bibliothèque ecclésiastique³. Il acquiert, en mettant à contribution sa fortune personnelle⁴, d'importants fonds de documents qui viennent enrichir la collection locale où figuraient notamment les ouvrages personnels d'Origène. Il organise la bibliothèque, dressant la liste des œuvres du grand Alexandrin⁵ et des autres écrivains ecclésiastiques dont il avait réuni les ouvrages⁶. Il la fait rayonner grâce à une intense activité de copie des textes bibliques — la LXX hexaplaire en particulier — et des commentaires origéniens⁷; pour ce travail, il s'entoure d'un groupe de collaborateurs dans lequel figure Eusèbe⁸.

Lorsqu'il évoque son maître, Eusèbe vibre d'une émotion et d'une admiration qui dépassent les conventions de

1. Cf. EUSÈBE, *Mart. Palest.* XI,2 version longue. Selon XI,1e, Pamphile se serait distingué dans les affaires publiques de sa patrie; mais cette information pourrait plutôt concerner son père; cf. J.-M. SAUGET, *art. cit.*, col. 97.

2. Cf. PHOTIUS, *cod.* 118 et 119, qui s'appuie vraisemblablement sur Philippe de Sidé.

3. Cf. EUSÈBE, *Mart. Palest.* XI,2 et *Hist. eccl.* VI,32,3.

4. Cf. JÉRÔME, *Epist.* 34,1.

5. On trouve une copie incomplète de cette liste dans l'*Epist.* 33 de Jérôme; cf. P. NAUTIN, *Origène...*, p. 225-260.

6. Cf. EUSÈBE, *Hist. eccl.* VI,32,3 et P. NAUTIN, *Origène...*, p. 322-324. 354-357.

7. Sur cette activité, cf. P. NAUTIN, *Origène...*, p. 322-324. 354-357.

8. Cf. *Mart. Palest.* XI,1d version longue. Eusèbe mentionne les noms d'autres élèves (Apphianos et Edesios) formés par Pamphile à l'étude des Lettres sacrées (IV,6 et V,2 version longue); il évoque la *διὰ τριβή* de Pamphile (V,2 version longue). Si Pamphile a assurément joué le rôle d'un professeur en sciences bibliques, on hésitera à parler d'une véritable « école » de Césarée remontant à Origène et dont il aurait pris la tête.

l'éloge¹. Ne le tient-il pas pour son père spirituel au point de lui emprunter son nom? Pamphile lui a fait partager son goût pour l'étude des textes bibliques et pour les livres; il lui a communiqué son admiration pour la figure et l'œuvre d'Origène; enfin, grâce à son travail de bibliothécaire, il a rassemblé et organisé la documentation qui a rendu possible la composition de l'*Histoire ecclésiastique* et sans doute aussi de la *Préparation évangélique*.

Dans le portrait qu'il trace de son maître, Eusèbe souligne sa vertu, sa générosité, son ascèse, son courage. Mais il exalte par dessus tout son zèle pour l'Écriture et son amour du travail accompli avec humilité. Cette modestie paraît bien réelle puisque Pamphile n'a rien écrit, en dehors de lettres de circonstance à des amis² et de l'*Apologie pour Origène*. Comment se fait-il qu'un personnage d'une telle envergure intellectuelle et spirituelle n'ait laissé ni homélie — il était prêtre — ni interprétation de l'Écriture? En disciple respectueux d'Origène avait-il médité les passages dans lesquels l'Alexandrin exprimait sa réticence et sa crainte à écrire³? On se prend à regretter cet effacement en lisant la préface de l'*Apologie pour Origène*, car elle révèle un écrivain à l'esprit vigoureux et à la plume bien trempée.

2. Un ouvrage composé en collaboration et dont l'auteur principal se trouve en prison

Le 5 novembre 307, le gouverneur de Palestine, Urbanus, prononce plusieurs condamnations sévères contre des chrétiens. Pamphile, qui a refusé de sacrifier, est torturé, puis

1. Cf. EUSÈBE, *Hist. eccl.* VII,32,25-26; *Mart. Palest.* VII,4; XI,1-3; XI 1d et 2 version longue.

2. JÉRÔME, *Apol. adv. Ruf.* I,9, citant un passage du tome III des *Mémoires* d'Eusèbe.

3. Cf. les préfaces d'Origène au *ComPs* 1-25, au *ComJn* V et au *CCels*.

envoyé en prison ¹. Il y restera un peu plus de deux ans, probablement dans l'attente d'un jugement. Le 16 février 310, il est mis à mort par décapitation en même temps que onze autres compagnons, dont un adolescent, Porphyre, appartenant à sa domesticité ².

C'est durant son séjour en prison de quelque 27 mois que Pamphile a composé l'*Apologie*, ainsi que l'indique Photius à deux reprises, en se fondant sur des indications qu'Eusèbe devait donner au tome VI de l'ouvrage :

Lu de Pamphile le martyr et d'Eusèbe, *Pour Origène*. L'ouvrage comprend six tomes ; les cinq premiers furent composés par Pamphile quand il était en prison, avec l'assistance d'Eusèbe ³ (Παμφίλω τὸ δεσμωτήριον οἰκοῦντι συμπρόντος Εὐσεβίου ἐξεπονήθησαν) ; quant au sixième — puisque que le martyr fut attaché à la vie par le glaive et qu'il s'en alla vers Dieu qu'il désirait — il fut achevé ⁴ (λοιπὸν ἀπαρτίζεται) par Eusèbe... Quant à l'*Apologie pour Origène*, comme nous l'avons dit, Pamphile l'écrivit avec Eusèbe dans la cellule où il était enfermé (ὁ Πάμφιλος σὺν Εὐσεβίῳ καθειργμένος τῷ οἰκήματι συνεγράψατο ⁵) et il la fit envoyer à ceux qui souffraient dans les mines à

1. *Mart. Palest.* VII,4-6 ; EUSÈBE écrit (VII,6) qu'Urbanus inscrivit Pamphile parmi les « confesseurs » condamnés « à la prison » (ἐν τῷ δεσμωτηρίῳ).

2. Sur les circonstances de la mort de Pamphile, lire le témoignage vibrant d'émotion d'EUSÈBE dans *Mart. Palest.* XI,1-14. Sur la relation des faits dans les *Martyrs de Palestine*, cf. T. D. BARNES, *Constantine and Eusebius*, Cambridge Mass. 1981, p. 152-158.

3. Ou : « en compagnie d'Eusèbe ».

4. Ou : « complété ». Eusèbe n'a-t-il fait qu'achever ce sixième tome, prévu et peut-être déjà ébauché par Pamphile et lui, ou bien a-t-il entièrement conçu et composé ce sixième tome après la mort de son maître ? L'expression utilisée ne permet pas de trancher avec certitude, mais elle plaide plutôt en faveur de la première éventualité.

5. On pourrait aussi traduire : « Pamphile l'écrivit dans la cellule où il était enfermé avec Eusèbe », mais cela impliquerait qu'Eusèbe ait été, lui aussi, incarcéré et qu'il ait donc été un confesseur ; or ni Eusèbe ni la tradition ne signalent ce fait. Au demeurant, comme le relève P. NAUTIN (*Origène...*, p. 147), il est difficile d'imaginer que deux prisonniers aient pu disposer de toutes les sources nécessaires à la composition de cette *Apologie*.

cause du Christ ; le plus éminent d'entre eux (ἀκροθίνιον) était Paternouthios qui, peu après la mort de Pamphile, finit lui aussi ses jours par le feu avec d'autres ¹.

Ce ne fut pas sa seule activité littéraire. Bien qu'emprisonné, Pamphile poursuivit son travail de réviseur des textes bibliques sur la base des *Hexaples*, ainsi qu'en témoigne une souscription du *Sinaiticus* dans laquelle un scribe déclare avoir effectué, à propos du livre d'*Esther*, une collation sur une très ancienne copie corrigée par Pamphile et dont le colophon disait :

Transcrit et corrigé d'après les *Hexaples* d'Origène corrigés par lui-même. Antonin confesseur ² a copié ; moi, Pamphile, j'ai corrigé le livre en prison (ἐν τῇ φυλακῇ) ³.

Les peines d'incarcération n'existaient pas durant l'époque impériale. La prison était un moyen, parmi d'autres, de s'assurer des accusés avant leur procès ⁴. En règle générale, les prisonniers n'étaient pas coupés du monde extérieur ; leur famille et leurs amis, en soudoyant ou non les gardiens, pouvaient entrer en contact avec eux, subvenir à leurs besoins matériels, améliorer leur condition, voire payer leur libération ⁵.

1. *Bibliothèque*, cod. 118.

2. Dans *Mart. Palest.* IX,4-5, EUSÈBE rapporte qu'en novembre 308 trois fidèles, dont le plus âgé s'appelait Antonin, furent condamnés au supplice capital par Firmilien ; ils avaient précédemment interpellé le magistrat qui sacrifiait aux idoles en l'invitant à abandonner son erreur et avaient « confessé » qu'ils étaient chrétiens. Après cette « confession », Antonin fut sans doute, dans un premier temps, envoyé en prison. Est-ce là et auprès de Pamphile qu'il copia ce livre ?

3. Cité d'après P. NAUTIN, *Origène...*, p. 323.

4. Voir à ce sujet les articles « carcer » et « custodia » du *Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines* ; H. W. TAJRA, *The Trial of St. Paul, A juridical Exegesis of the Second Half of the Acts of the Apostles* (*WUNT*, 2), Tübingen 1989 ; P. GARNSEY, *Social Status and Legal Privilege in the Roman Empire*, Oxford 1970.

5. Sur le devoir chrétien d'assistance aux prisonniers, cf. les textes rassemblés par A. VON HARNACK, *Mission und Ausbreitung des Christentums*

Il existait deux types d'emprisonnement : la « garde » (*custodia* en latin ; φυλακή en grec) qui pouvait aller de l'incarcération à la liberté sous caution en passant par l'assignation à un lieu d'arrêt sous la surveillance d'un soldat ; la « prison » (*carcer* en latin ; δεσμωτήριο en grec), c'est-à-dire l'envoi dans un bâtiment conçu pour réunir ceux qui devaient passer en jugement. A quel régime Pamphile fut-il soumis ? Dans les passages cités plus haut, Eusèbe parle de δεσμωτήριο, terme repris par Photius qui mentionne aussi celui d'οἴκημα (pièce ou cellule), alors que Pamphile utilise le mot φυλακή. Il est donc bien difficile de trancher. Tout au plus fera-t-on remarquer qu'on n'a pas conservé de traces d'une prison à Césarée de Palestine.

Pamphile, qui était d'un rang social élevé et jouissait de biens personnels, a dû bénéficier de conditions d'incarcération relativement clémentes, lui permettant non seulement de recevoir des visites, mais aussi de poursuivre son travail scientifique. On connaît du reste d'autres prisonniers, dont certains célèbres comme Paul et Mani, qui ont lu et écrit durant leur emprisonnement¹. Le cas de Pamphile demeure toutefois remarquable puisque son labeur requerrait le recours à une ample documentation : l'œuvre d'Origène, ou en tout cas une large partie d'entre elle, dans le cas de l'*Apologie*², les rouleaux des *Hexaples* et de divers livres bibliques dans le cas des révisions et corrections du texte scripturaire.

Libre de ses mouvements, Eusèbe a dû jouer un rôle important dans la recherche et la consultation des ouvrages

in den ersten drei Jahrhunderten, Leipzig 1924^a, t. I, p. 187-190 (dossier auquel on pourrait joindre bien d'autres pièces encore).

1. Outre Paul dans Phm 1, LUCIEN, *De morte Peregrini* 12 ; la *Passion de S. Athénogène* 12 ; les sous-titres de la *Passion des saints Montan et Lucius* et du *Testament des Quarante Martyrs saints et glorieux qui sont morts à Sébaste* ; SUÉTONE, *Vie des douze Césars*, Tibère 61, 4 ; les *Acta Archelai* (Mani), 65, 2-5.

2. Le tome I de l'*ApolOr* contient, à lui seul, 70 citations d'Origène provenant de 15 ouvrages et 25 tomes différents.

nécessaires à la confection de l'*Apologie*. Mais il est impossible de se représenter avec précision comment s'est organisée la collaboration entre le maître et son disciple. On admettra à titre d'hypothèse que Pamphile, le connaisseur intime des écrits d'Origène, fut l'initiateur et l'architecte de l'entreprise, ainsi que le responsable du choix des citations, alors que la compilation et la copie ont été effectuées sous la conduite d'Eusèbe.

3. Un manifeste envoyé, entre autres, aux confesseurs des mines de Palestine

Quelles impérieuses raisons ont-elles pu conduire Pamphile, homme savant et modeste qui s'est tenu à l'écart de toute activité de composition, à préparer, durant son emprisonnement, une longue *Apologie* en faveur d'Origène ? A-t-il agi sur demande, et, le cas échéant, de qui ?

Photius signale que Pamphile fit envoyer son ouvrage « à ceux qui souffraient dans les mines à cause du Christ ; le plus éminent d'entre eux était Patermouthios qui, peu après la mort de Pamphile, finit lui aussi ses jours par le feu avec d'autres¹ ». Quel lien existe-t-il au juste entre l'*Apologie pour Origène* et ces confesseurs, condamnés aux travaux forcés dans les mines de cuivre de Phæno en Palestine ?

Selon Pierre Nautin, l'*Apologie pour Origène* répondrait à une lettre des confesseurs, hostile à Origène et écrite à l'instigation de l'évêque et de chrétiens de Césarée qui voulaient nuire tout à la fois à Pamphile et à son maître². Mais ce scénario ne peut s'appuyer sur un aucun argument solide : on ne possède pas d'indice de l'existence d'une lettre à laquelle Pamphile serait censé répondre, on ignore

1. *Bibliothèque*, cod. 118.

2. Cf. *Origène...*, p. 136-144 ; sur ce point et d'autres, T. D. BARNES (dans son *Constantine and Eusebius*, Cambridge Mass. 1981, p. 192-201) suit Nautin sans discussion.

tout de l'évêque anti-origénien de Césarée qui aurait pris la tête du complot ourdi contre Pamphile, enfin on imagine difficilement les confesseurs de Phæno se prêter à cette machination.

A défaut d'être des acteurs déterminants dans la controverse, les confesseurs seraient-ils tout simplement les destinataires de l'*Apologie pour Origène*, les « frères » dont il est fait mention à la première ligne de l'ouvrage ? On l'admet communément depuis l'éditeur Delarue ¹.

Cette conclusion nous paraît hâtive. D'une part, Photius n'écrit pas que l'ouvrage leur était destiné, mais seulement que Pamphile le leur fit envoyer, ce qui n'est pas la même chose. D'autre part, rien ne prouve que c'est à eux seuls qu'il en adressa un exemplaire. Sans mettre en doute l'information transmise par Photius, on rappellera que celui-ci, dans toute sa notice, insiste sur le thème du martyr au point de mentionner des personnages qui ont témoigné au prix de leur vie, mais qui sont étrangers à l'ouvrage qu'il présente ². En signalant cet envoi d'un confesseur qui allait mourir martyr à d'autres confesseurs dont le chef devait lui aussi mourir glorieusement, ne cherchait-il pas à défendre du mieux qu'il pouvait l'ouvrage de Pamphile ? Au demeurant, si l'*Apologie* avait été composée à l'intention particulière des confesseurs condamnés aux mines de Palestine, Pamphile se serait sans doute adressé à eux en des termes moins impersonnels que le simple et unique « frères » placé dans la première phrase de l'ouvrage ³. Enfin, ni Eusèbe, ni Socrate, ni Jérôme, ni Rufin ne présentent l'*Apologie pour Origène* comme adressée à des gens déterminés. En revanche, Eusèbe indique que l'ouvrage fut écrit « à cause des disputeurs ⁴ », point qui sera confirmé par Socrate : l'*Apologie pour Origène* répondait « à ceux qui poursui-

1. Cf. PG 17,521-522.

2. Outre Paternouthios, Piérius et son frère Isidore.

3. Cf. *ApolOr* 1.

4. *Hist. eccl.* VI,33,4.

vaient cet homme (Origène) d'une hostilité nourrie par des préjugés ¹ ».

Ce n'est donc pas d'abord la perplexité de tels frères, à Phæno ou ailleurs, qui engendre la rédaction de l'ouvrage, mais bien les attaques lancées par des adversaires. Pamphile aurait pu répondre à ces accusateurs par le biais d'un traité dirigé directement contre eux ; toutefois, en agissant ainsi, il aurait été suspect de commettre à son tour le crime qu'il dénonçait chez eux, à savoir créer une division interne au sein de l'Église ². En choisissant le genre de l'apologie, il échappait à cette critique. Au lieu de se lancer dans une attaque en règle contre d'autres chrétiens, il a pris le parti de se tourner vers le juge ; c'est ainsi qu'il en appelle aux « frères », à leur discernement et leur sens de l'équité. Ces « frères », interpellés en tête de l'exorde, semblent représenter la communauté de l'Église dont Pamphile pense qu'elle sera capable de juger une fois qu'elle aura été correctement instruite. En somme, l'*Apologie pour Origène* apparaît comme une sorte de manifeste, de lettre ouverte, dont tous les lecteurs pouvaient tirer profit et dont l'écho devait atteindre et éclabousser les calomniateurs d'Origène.

Il reste que l'ouvrage, d'après Photius, fut envoyé aux confesseurs de Phæno conformément à la volonté de Pamphile. Cette information pose deux problèmes. Premièrement, où Photius l'a-t-il recueillie ? L'hypothèse la plus vraisemblable est qu'elle figurait dans l'ouvrage lui-même. Peut-être Eusèbe signalait-il au tome VI de l'*Apologie pour Origène* que Pamphile, de son vivant, avait fait procéder à cet envoi ; en ce cas, seuls les tomes I-V auraient été adressés aux confesseurs de Phæno. Mais il est aussi possible que Pamphile ait exprimé la volonté de cet envoi, lequel n'aurait été effectué qu'après sa mort par Eusèbe, une fois le sixième tome achevé ; le cas échéant, Eusèbe aurait écrit à la fin du

1. *Hist. eccl.* III,7,10.

2. Cf. *ApolOr* 17.

tome VI que, selon la volonté de Pamphile, il l'envoyait aux confesseurs ¹.

Le second problème est la raison de cet envoi. Qui sont ces confesseurs et pourquoi Pamphile a-t-il jugé bon qu'ils reçoivent son ouvrage ? Dans son *Histoire ecclésiastique* et ses *Martyrs de Palestine*, Eusèbe livre quelques indications sur ces condamnés aux mines de cuivre de Phæno. S'il n'indique pas systématiquement l'origine de ces confesseurs, on apprend que la majorité d'entre eux provenaient soit de Palestine soit d'Égypte ². Dans les derniers temps de la persécution (310), il y avait là toute une communauté qui bénéficiait d'une grande liberté et avait pu construire des édifices servant d'églises. Mais le gouverneur de la province mettra fin brutalement à cette situation, en les déplaçant à Chypre, au Liban et en Palestine. Quatre d'entre eux — deux évêques égyptiens (Pélée et Nil), un prêtre et Patermouthios ³, le plus connu de tous pour son zèle — seront, pour leur part, envoyés au commandant des armées du pays,

1. Il est probable que Photius tire directement ou indirectement des *Martyrs de Palestine* les données relatives à Patermouthios ; en effet, c'est uniquement dans cet ouvrage d'Eusèbe qu'on trouve mention de ce personnage, du rôle qu'il a joué à Phæno et de son martyre (cf. *Mart. Palest.* XIII,1-3).

2. Dans *Hist. eccl.* VIII,13,5, EUSÈBE signale que Sylvain (cf. aussi *Mart. Palest.* XIII,4-5), évêque des Églises de Gaza, y eut la tête coupée avec trente-neuf autres (des Palestiniens ?). Dans *Mart. Palest.* VII,2, il rapporte que le gouverneur de Palestine a envoyé des confesseurs aux mines, mais on ne peut certifier qu'il s'agit de Palestiniens ; en VIII,1, il indique qu'un deuxième groupe (97 hommes avec femmes et petits enfants) a subi le même sort, sans qu'on sache non plus son origine ; enfin, en VIII,13, il mentionne l'arrivée en Palestine d'un groupe de 130 Égyptiens : les uns seront envoyés dans les mines de Phæno, les autres en Cilicie.

3. Dans la recension longue de *Mart. Palest.* XIII,3, Élie et Patermouthios sont des laïcs égyptiens et le lieu du martyre (Phæno) est précisé ; cf. H. DELEHAYE, « Les martyrs d'Égypte », *Analecta Bollandiana* 40 (1922), p. 20, n. 2. La fête d'un Patermouthios (le même ?) est inscrite sur un ostracon, sans que sa date soit indiquée (cf. *art. cit.*, p. 33). Selon les syntaxaires grecs, Patermouthios est fêté le 19 septembre (cf. *art. cit.*, p. 80).

lequel voudra les faire abjurer et, devant leur refus, les condamnera à mort par le feu ¹.

Il n'est pas surprenant que Pamphile ait voulu faire connaître son ouvrage à des chrétiens de Palestine et d'Égypte, deux régions fortement influencées par les idées d'Origène. Et l'on peut supposer que dans tel ou tel des cercles présents à Phæno il se trouvait des adversaires d'Origène et que leurs accusations ont surpris d'autres confesseurs qui tenaient l'Alexandrin en estime, créant ainsi quelque effervescence ².

4. Les accusateurs et leurs griefs d'après le texte de l'*Apologie pour Origène*

Pour repérer les circonstances de la composition de l'*Apologie pour Origène*, les adversaires visés par Pamphile et le contenu de leurs griefs, il convient d'exploiter en premier lieu les informations fournies par ce qui subsiste de l'ouvrage lui-même. Le tome I est un discours judiciaire adressé à des « frères » investis de la fonction de juges. Leur identité est tue, tout comme celle des accusateurs ; mais dans ce dernier cas, quelques bribes d'indications sont apportées. Quant aux accusations, elles sont généralement formulées de manière explicite, la plupart d'entre elles étant même dûment consignées dans une liste (87).

Au fil du texte, on glane les indications suivantes ³. Les accusateurs, selon l'exorde (1), incriminent non seulement les paroles d'Origène, mais aussi tous les lecteurs de son œuvre qu'ils sont prêts à considérer comme des hérétiques. Ils font valoir qu'eux seuls ont la compétence de juger ce qu'il est bon de lire et comment il faut le lire, et ils dénie cette capacité à ceux qui lisent les livres de l'Alexandrin.

1. Cf. *Mart. Palest.* XIII,1-3.

2. Cf. R. WILLIAMS, *Damnosa haereditas...*, p. 162.

3. Pour le plan du livre I, cf. *infra* p. 107-108.

P. Nautin déduit de cette remarque que Pamphile désigne des évêques¹. L'hypothèse est plausible, d'autant plus que les adversaires seront désignés plus loin comme des hommes doués d'autorité (18).

La narration (2-17) formule l'accusation centrale : Origène est « étranger à la doctrine de l'Église » (9), c'est-à-dire hérétique ; celle-ci sera répétée à deux reprises (12 et 36). Elle dresse ensuite un portrait mordant des calomnieurs, dépeints successivement comme des hypocrites, des ignorants, des pervers, des immoraux, et elle signale que certains d'entre eux ont même entrepris de composer des ouvrages contre l'Alexandrin (16) ; on apprendra plus loin l'existence de textes combattant sa doctrine de la résurrection (127).

La proposition (18-20) expose l'objectif poursuivi (annihiler le soupçon que les attaques des adversaires ont introduit dans l'esprit des lecteurs d'Origène et réfuter les calomnies lancées contre lui), et la méthode choisie pour assurer la défense (le recours à des citations de l'accusé), avec la précision qu'il sera surtout fait mention du *Peri Archôn*, puisque les accusateurs le tiennent pour le traité « le plus en désaccord avec la prédication apostolique » (20).

On entre alors dans le vif du sujet avec l'argumentation (21-188). La première partie, la *probatio* (21-86), est apparemment décevante pour qui veut identifier les adversaires et les accusations. Son propos est de montrer, principalement à partir du *Peri Archôn*, qu'Origène a fidèlement exposé et défendu la « prédication apostolique » (21.29). Mais la présence d'un ample développement sur le Père, le Fils et l'Esprit, encadré par l'affirmation qu'Origène a tenu des propos irréprochables sur les réalités les plus élevées (38.85), indique que sa doctrine trinitaire fait partie du champ de la controverse.

1. Cf. *Origène*... p. 137.

Dans la seconde partie de l'argumentation, la *refutatio* (87-188), le cadre se précise enfin : dix accusations sont énoncées (87), pour être tour à tour réfutées (88-188). La liste des accusations (87) appelle quatre remarques :

- 1) Pamphile ne recopie pas un catalogue préexistant et composé par les adversaires, mais il constitue et ordonne lui-même l'inventaire. Il indique en effet que la neuvième accusation est soutenue par « certains personnages » ; et, à propos de la dernière, il signale qu'il a lui-même choisi de la placer en queue de liste. Au demeurant, il ne se prive pas de commenter avec ironie ou indignation certaines d'entre elles.
- 2) Certaines accusations sont contradictoires, ce que Pamphile ne manque pas de relever¹. Sans doute a-t-il cherché à récolter tous les griefs possibles et a-t-il pris un malin plaisir à rapprocher ceux qui, en s'opposant, se neutralisaient, mettant ainsi en évidence l'inanité des attaques et la malveillance des diffamateurs.
- 3) Les cinq premières accusations sont en rapport avec l'identité du Fils divin qui s'est incarné ; il serait donc tentant d'en déduire que ce problème joue un rôle dominant dans cette controverse anti-origénienne. Cela n'est pourtant pas sûr du tout. Les griefs sont trop divers et incohérents pour être rattachés à un front polémique déterminé. Leur diversité et leur nombre prouvent d'abord que ce problème occupe le devant de la scène et que le nom d'Origène est mis à toutes les sauces².

1. R. WILLIAMS distingue néanmoins un lien profond entre toutes ces diverses accusations qu'il appelle « disruption of unities ». Le reproche fondamental fait à Origène serait de désunir en distinguant ; cela vaudrait notamment pour les distinctions entre le Fils incarné et le Logos divin, les récits historiques de l'Écriture et les réalités spirituelles désignées par eux, la résurrection des morts et les châtiments des pécheurs ; cf. « Origen : Between Orthodoxy and Heresy » dans *Origeniana Septima*, p. 11.

2. « Les cinq premières charges sont une sorte d'hommage négatif à la fertilité de l'esprit d'Origène », note malicieusement Jon F. DECHOW

4) L'ordre des accusations ne répond pas de façon prioritaire à une logique de nature théologique. Pamphile a placé en tête les griefs les plus faciles à réfuter (les cinq se rapportant au Fils et celui qui est consacré à l'idée que l'Écriture serait une pure allégorie), gardant pour la fin les accusations plus délicates qui exigeaient de bien plus amples développements. La réfutation des quatre dernières accusations (127-188) est effectivement deux fois plus étendue que celle des six premières (88-126). Dans le traitement qu'il réservera à chacun des griefs, Pamphile s'étendra sur quatre sujets : la résurrection des morts (127-149), le châtement des pécheurs (150-158), la création et la préexistence des âmes (159-172) et la métensomatose (173-188). La résurrection est le principal d'entre eux. Pamphile précise avec solennité que la soi-disant négation de la résurrection par Origène est l'accusation jugée la plus grave par ses censeurs et que des ouvrages ont été composés à ce sujet contre sa doctrine (127) ; c'est tout naturellement à la réfutation de cette accusation qu'il consacra le dossier le plus fourni.

5. L'identité des accusateurs

L'ouvrage de Pamphile nous apprend en substance que les accusateurs, parmi lesquels pourraient se trouver des évêques, incriminaient la doctrine trinitaire d'Origène, surtout pour ce qui concerne le Fils, et divers points particuliers parmi lesquels le recours à l'interprétation allégorique, la résurrection des corps, la doctrine de l'âme et la métensomatose.

(*Dogma...*, p. 250). Au demeurant, la théologie trinitaire d'Origène ne paraît pas avoir été largement ou systématiquement mise en cause dans la seconde moitié du IV^e siècle, du moins à Alexandrie ; cf. notamment R. WILLIAMS, *Arius...*, p. 154-155 et E. PRINZIVALLI, « The Controversy about Origen before Epiphanius », p. 197-204.

matose¹. Cela ne suffit pas pour rattacher l'*Apologie pour Origène* à des controverses localisables et des protagonistes identifiables².

5.1 Un front orthodoxe opposé à des partisans de Paul de Samosate

La question trinitaire, notamment la doctrine exposée dans le *Peri Archôn*, représente sans doute un axe important du débat (cf. 38-85.88-111). Le dossier rassemblé par Pamphile dans la *probatio* (38ss) est hélas défiguré par les interventions et ajouts de Rufin. En éliminant ces probables altérations, on note que Pamphile veut montrer qu'Origène a confessé la divinité du Père, du Fils et de l'Esprit, tout en distinguant les trois personnes ; cela vaut en premier lieu pour le Fils divin, présenté comme distinct du Père. Si Pamphile met l'accent sur la divinité des trois personnes de la Trinité, notamment du Fils, c'est que les adversaires jugent pour leur part que l'Alexandrin marquait exagérément l'unité du Fils avec le Père. L'hypothèse de R. Williams³, selon laquelle l'enseignement origénien aurait été invoqué comme une référence par des partisans de Paul de Samosate et que cette annexion aurait conduit les adversaires orthodoxes de Paul à devenir également des adversaires d'Origène, fournit une explication vraisemblable à la composition de l'*Apologie pour Origène* pour ce qui concerne la doctrine trinitaire. Mais l'histoire des controverses trinitaires et christologiques autour des années 300,

1. Autant de points qui seront soulevés quelques dizaines d'années plus tard par ÉPIPHANE ; cf. *Pan.* 64, 4-11.

2. De façon générale, on est maigrement renseigné sur la réception de l'œuvre d'Origène et les réactions hostiles qu'elle a suscitées entre les années 250 et la seconde moitié du IV^e siècle. Pour une bonne présentation générale des informations et hypothèses à ce propos, cf. E. PRINZIVALLI, « Per un'indagine... » et « The Controversy about Origen before Epiphanius ».

3. Cf. *Damnosa haereditas...*

c'est-à-dire dans l'intervalle entre les polémiques autour de Paul de Samosate et le début de la crise arienne, demeure trop inconnue pour donner un ancrage précis à cette intéressante hypothèse ¹.

Parmi ces adversaires de l'enseignement de Paul qui deviendront des opposants à la doctrine trinitaire d'Origène, y eut-il des évêques et tel d'entre eux aurait-il écrit contre l'Alexandrin ? On ne connaît que deux évêques contemporains de Pamphile qui sont réputés avoir marqué par écrit leur distance avec Origène : Pierre d'Alexandrie et Méthode d'Olympe ². Toutefois les doctrines en cause ne sont pas la Trinité, mais les points traités dans la seconde partie de la réfutation (allégorie, résurrection, doctrine de l'âme). Sont-ils effectivement visés par Pamphile dans l'*Apologie pour Origène* ?

5.2 Pierre d'Alexandrie ?

Selon A. Harnack et L. B. Radford, Pierre serait la première figure de l'anti-origénisme à Alexandrie ; W. Bienert, pour sa part, estime qu'il existait, bien avant Pierre, un courant alexandrin anti-origéniste, représenté notamment par Héraclès et Denys ³. L'existence d'une opposition déclarée à Origène dans les milieux alexandrins à la fin du III^e siècle et au tout début du IV^e n'est cependant nullement établie. A cette époque, Théognoste et Piérius, deux figures majeures de l'origénisme étaient sans doute prêtres de la communauté alexandrine ⁴. Et il est possible que l'un et

1. Sur les controverses christologiques dans la seconde moitié du III^e siècle et au tout début du IV^e, cf. M. SIMONETTI, « Il problema dell'unità di Dio in Oriente dopo Origene », *Rivista di Storia e Letteratura religiosa* 25 (1989), p. 193-233.

2. Cf. P. NAUTIN, *Origène...*, p. 143-144.

3. Cf. A. HARNACK, *Geschichte...*, I, 1 p. 444 ; L. B. RADFORD, *Three Teachers...*, p. 61s. ; W. A. BIENERT, *Dionysius von Alexandrien...*

4. Sur Théognoste, cf. A. HARNACK, *Die Hypotyposen des Theognost*, (TU 24,3), Leipzig 1903 ; L. B. RADFORD, *Three Teachers...* ; G. ANESI, « La

l'autre se soient vu confier la responsabilité de l'école catéchétique ¹.

Au demeurant, Pierre, qui, toujours selon Philippe de Sidé, aurait aussi dirigé l'école catéchétique, fut-il vraiment un adversaire d'Origène et de ses partisans ² ? Tim Vivian en doute fortement, et sa démonstration paraît convaincante ³. Les quelques fragments de lui qui sont conservés ne témoignent pas d'une hostilité à Origène qui n'y fait l'objet ni d'une mention ni même d'une allusion claire ; leur présence dans des documents anti-origénistes du VI^e siècle ne doit pas en fausser l'interprétation.

notizia di Fozio sulle Hypotyposeis di Teognosto », *Augustinianum* 21 (1981), p. 491-516. Sur Piérius, cf. EUSÈBE, *Hist. eccl.* VII,32,26-30 ; JÉRÔME, *De vir. ill.* 75 ; PHOTIUS, *Cod.* 119 et aussi 118 ; C. DE BOOR, *Neue Fragmente des Papias, Hegesippus und Pierius in bisher unbekanntem Excerpten aus der Kirchengeschichte des Philippus Sidesetes* (TU 5,2), Leipzig 1888, p. 165-184 ; L. B. RADFORD, *Three Teachers...*, p. 44-57 ; A. MARTIN, *Athanase d'Alexandrie et l'Église d'Égypte au IV^e siècle* (328-373) (*Collection de l'École française de Rome*, 216), Rome 1996, p. 145-146. Le lieu et la date (vers 311 ?) de la mort de Piérius demeurent inconnus. La tradition du martyre n'est en tout cas plus recevable depuis la découverte du texte original de l'*Apologie de Philéas* dans un papyrus (cf. V. MARTIN, *Papyrus Bodmer XX. Apologie de Philéas, évêque de Thmouis*, Genève 1964, p. 26-27). Selon Jérôme, Piérius se serait rendu à Rome après la persécution. G. FRITZ, art. « Piérius », *DTC* 12 (1935), col. 1746 — suivi par Ch. KANNENGIESSER, art. « Piérius d'Alexandrie », *DECA*, p. 2029) — suppose, sans nulle preuve, que Piérius aurait été victime d'une sorte de chasse aux sorcières contre les origéniens déclenchée par Pierre, ce qui l'aurait conduit à partir pour Rome.

1. Selon PHILIPPE DE SIDÉ, *Histoire chrétienne*, PG 39,229 ; mais les informations fournies par cet historien du siècle sont sujettes à caution ; cf. G. BARDY, « Pour l'histoire de l'École d'Alexandrie » dans *Vivre et Penser. Recherches d'exégèse et d'histoire*, n^o série, Paris 1942, p. 80-109 et plus généralement E. HONIGMANN, « Philippus of Side and his 'Christian History' (written about 434-439) » dans *Patristic Studies (Studi e Testi)*, 173), Vatican 1953, p. 82-91.

2. Sur Pierre d'Alexandrie, cf. en premier lieu T. VIVIAN, *St Peter of Alexandria...* ; cf. aussi J. F. DECHOW, *Dogma...*, p. 108-112 et A. SOLIGNAC, art. « Pierre I d'Alexandrie », *DSP* 12, 2 (1986), col. 1495-1502.

3. Cf. *St Peter of Alexandria...*, p. 87-138. On ajoutera que Pierre ne fait pas partie du groupe des adversaires d'Origène (Méthode, Eustathe, Apollinaire et Théophile) dénoncés par SOCRATE dans *Hist. eccl.* VI,13,1-3.

Il est vrai que, dans son traité *Sur l'âme*, Pierre développe une attaque en bonne et due forme contre la préexistence des âmes, dénoncée comme un emprunt à la philosophie hellénique ; il réfute aussi l'idée que les âmes aient pu pécher avant de se trouver dans un corps¹. Ces passages visent vraisemblablement Origène. Mais le fait que cette idée est introduite par un *ὡς φασίν* suggère que Pierre s'en prend plus directement à « des épigones qui auraient durci et interprété la doctrine du maître² ». Dans ce même traité, Pierre, selon Procope de Gaza, aurait rejeté l'interprétation allégorique des tuniques de peaux³.

On a enfin deux séries de fragments sur la résurrection, la première en grec et la seconde en syriaque⁴. D'après T. Vivian, les citations syriaques ne peuvent constituer une base de travail sûre, car elles portent des traces de retouches⁵. Si l'on se fonde exclusivement sur les fragments grecs, présentés comme provenant d'une *Lettre pascalle* de 309, on constate que la doctrine défendue par Pierre se rattache plutôt aux conceptions origéniennes : les morts ressusciteront dans le même corps, c'est-à-dire dans un corps qui n'aura pas changé quant à la substance, mais seulement quant à la qualité, cela de façon à revêtir l'immortalité. Nous ne repérons pas de traces claires de polémique anti-origéniste dans les extraits de cette *Lettre pascalle* de 309⁶.

1. Cf. texte grec dans W. BIENERT, « Neue Fragmente des Dionysios und des Petrus von Alexandria aus Cod. Vatop. 236 » *Kleronomia* 5 (1973), p. 311-312 et trad. anglaise dans T. VIVIAN, *St Peter of Alexandria...*, p. 131.

2. A. SOLIGNAC, art. « Pierre I d'Alexandrie », col. 1501.

3. Cf. PROCOPE, *ComGn. PG* 87. 1,221 ; cf. T. VIVIAN, *St Peter of Alexandria...*, p. 100.

4. Texte syriaque dans J. B. PITRA, *Analecta sacra*, t. IV, Paris 1883, p. 189-193 et texte grec dans M. RICHARD, « Le florilège du cod. Vatopédi 236 sur le corruptible et l'incorruptible », *Muséon* 86 (1973), p. 267-268. Trad. anglaise dans T. VIVIAN, *St Peter of Alexandria...*, p. 132-135.

5. Cf. *St Peter of Alexandria...*, p. 104.

6. H. CROUZEL (« Les critiques adressées par Méthode... », p. 710-711) est d'un avis différent : il tient pour vraisemblable que l'ouvrage combat-

P. Nautin suppose que Pierre eut maille à partir avec Hiéracas, ascète réputé et « fervent d'Origène ». Il aurait ainsi été amené à composer contre Origène « des lettres encycliques écrites à l'occasion de Pâques ou d'un synode », diffusées jusqu'en Palestine¹. Aux dires d'Épiphane², ce Hiéracas de Léontopolis, contemporain de Pierre qui parlait le copte mais pouvait aussi s'exprimer en grec, partageait deux idées d'Origène : l'inexistence de la résurrection de la chair et de la réalité matérielle du paradis ; en revanche, ses conceptions trinitaires ne seraient pas empruntées à l'Alexandrin et auraient été influencées par sa lecture de *l'Ascension d'Ésaïe* ; par ailleurs, il aurait professé des idées personnelles sur le mariage et le sort des enfants morts en bas âge.

Ces indications d'Épiphane montrent que des idées d'Origène ont été librement reprises dans des milieux égyptiens d'expression copte, mais elles ne suffisent pas à établir que Hiéracas fût un « fervent d'Origène ». De surcroît, les lettres solennelles de l'évêque Pierre contre Origène ou Hiéracas n'ont laissé aucune trace.

On retiendra en conclusion que Pierre, à l'époque de Pamphile, écarte les idées d'Origène sur la préexistence des âmes, ainsi peut-être que son interprétation des tuniques de peaux, et qu'il discute sa conception de la résurrection³.

tait Origène et il voit une concordance entre les remarques de Pierre et les critiques de Méthode dans son *De resurrectione* ; il en conclut à l'influence de l'un sur l'autre.

1. Cf. P. NAUTIN, *Origène...*, p. 143.

2. Cf. ÉPIPHANE, *Pan.* 67 (notice consacrée à Hiéracas) ; et aussi 55,5,2 ; 68,1,2-3 ; 69,7,6 (citation de la profession d'Arius à Alexandre d'Alexandrie ; Arius se démarque de Hiéracas : à la différence de celui-ci, il ne croit pas que le Fils soit *λόγνον ἀπὸ λόγνου* ou *λαμπάδα εἰς δύο*). Sur Hiéracas, cf. K. HOLL dans *GCS* 37, p. 132 ; P. ALFARIC, *Les écritures manichéennes*, t. II, Paris 1919, p. 112-114 et 148 ; R. WILLIAMS, *Arius...*, p. 41 et 146 ; A. MARTIN, *Athanase d'Alexandrie et l'Église d'Égypte au IV^e siècle (328-373)*, Rome, 1996, p. 674-675.

3. R. WILLIAMS estime pour sa part qu'à l'époque « les idées d'Origène sur la préexistence des âmes et la résurrection étaient impopulaires à Alexandrie » (*Arius...*, p. 169).

Mais l'évêque, dont Eusèbe parle en termes respectueux¹, n'apparaît pas comme l'animateur d'un front anti-origéniste alexandrin.

5.3 Méthode d'Olympe et son *De resurrectione*

S'il est incertain que Pierre doive être rangé parmi les adversaires visés par Pamphile, du moins parmi ceux qui auraient écrit contre Origène, le doute n'est guère permis au sujet de Méthode². On rappellera à ce propos qu'Eusèbe, d'après Jérôme, aurait écrit dans le sixième tome de l'*Apologie pour Origène* : « Comment Méthode a-t-il maintenant osé écrire contre Origène, après avoir dit au sujet des enseignements d'Origène telle et telle chose (*haec et haec*)³ ? »

La pensée de Méthode, qui s'exprime sous des formes se prêtant mal à la systématisation, n'est pas aisée à cerner. Et

1. Cf. *Hist. eccl.* VII,32,31 et IX, 6,2.

2. On ne sait au juste ni où vécut ni quand mourut Méthode. Les témoignages anciens (Jérôme, Socrate, la *Souda*) sont imprécis et peu cohérents. La notice de JÉRÔME dans son *De vir. ill.* 83, qui paraît conjuguer plusieurs sources d'information (dont l'une pourrait être une liste de ses œuvres empruntée à la *Vie de Pamphile*, selon l'hypothèse de P. NAUTIN, *Lettres...*, p. 257-258), le présente comme évêque d'Olympe en Lycie, puis de Tyr, mort martyr vers la fin de la dernière persécution sous Déce et Valérien à Chalcis de Grèce. On se ralliera à cette conclusion prudente de H. MUSURILLO (dans MÉTHODE D'OLYMPE, *Le Banquet*, SC 95, Paris 1963, p. 11) : « Le plus que l'on puisse dire, c'est que l'auteur du *Banquet* était certainement un maître chrétien, qu'il fut peut-être aussi un évêque et un martyr, qui exerça son activité apostolique dans certaines localités de Lycie (comme Olympe, Patara, Termessus) durant la deuxième moitié du troisième siècle. Il serait trop audacieux d'aller au-delà de ce maigre résultat. » Il est notamment impossible de déterminer si Méthode est mort peu avant ou peu après Pamphile.

3. JÉRÔME, *Apol. adv. Ruf.* I,11,4-6 (SC 303, p. 30). Il ne s'agit pas d'une citation littérale, et l'on voudrait savoir à quoi renvoie le *haec et haec* ! La mise en cause explicite de Méthode est surprenante, puisque que le tome I de l'*Apologie pour Origène* se garde de nommer les adversaires : peut-être l'identification est-elle le fait de Jérôme.

ses relations avec la théologie et l'exégèse d'Origène sont complexes. Faites d'un mélange de sympathie et de distance critique, elles témoignent de l'influence exercée par l'Alexandrin sur son cadet, quand bien même elles ont évolué vers une réserve plus marquée¹. A tort ou à raison, Méthode a été très tôt considéré comme le premier auteur ecclésiastique anti-origénien, en particulier dans son *De resurrectione*. Cette réputation, qu'Épiphane contribuera à répandre, est déjà établie dans le premier quart du IV^e siècle².

Deux de ses traités contiennent des éléments explicitement critiques à l'endroit d'Origène : le *De creatis* et le *De resurrectione*³. Nous ne connaissons le premier qu'à travers la longue et imparfaite présentation (faite de résumés et de citations) qu'en donne Photius dans le *codex* 235 de sa *Bibliothèque*. Le débat porte en bonne partie sur la préexistence de la matière et sur l'éternité du monde ; Méthode s'en prend tout spécialement à l'idée que le monde intelligible présent dans le Fils éternellement engendré serait coéternel à Dieu et il tient Origène pour le partisan d'un dualisme

1. Nous renvoyons sur ces points aux travaux de L. G. PATTERSON qui sont mentionnés dans la bibliographie et tout spécialement à son ouvrage de synthèse *Methodius of Olympus*, Washington 1997. Il est difficile d'apprécier à leur juste mesure les critiques que Méthode en est venu à adresser à Origène. Expriment-elles un profond désaccord qui se creuse progressivement ou plutôt le souci de se démarquer de l'Alexandrin pour ne pas apparaître comme l'un de ses héritiers ?

2. Dans son traité contre Origène *Sur la sorcière d'Endor*, dont la date de rédaction ne doit être guère postérieure celle de l'*Apologie pour Origène*, Eustathe d'Antioche se réfère explicitement au *De resurrectione* de Méthode, en indiquant qu'on y trouve une critique d'Origène portant sur sa doctrine de la résurrection et sur son emploi systématique de l'interprétation allégorique au mépris du sens littéral (cf. *De Engastrimytho* 22) ; Méthode avait par ailleurs déjà écrit un traité (perdu) *Sur la nécromancienne* dans lequel il devait s'en prendre lui aussi à Origène.

3. Mais on observe aussi des traces de critique, sans que le nom d'Origène soit cité, dans le *De libero arbitrio* et le *De cibis* ; cf. L. G. PATTERSON, « De libero arbitrio... », p. 160-166 et « Notes on *De cibis*... », p. 233-243.

cosmologique¹. Puisque cette discussion et cette accusation sont absentes du tome I de l'*Apologie pour Origène*, on supposera que Pamphile ne connaissait pas le *De creatis*.

Quant au *De resurrectione* (ou *Aglaophon*, du nom du premier des interlocuteurs du dialogue), il est, à ce qu'on sait, le premier ouvrage qui met nommément en cause Origène. Puisqu'il aborde précisément le point sur lequel, d'après Pamphile, il existait à l'époque des livres composés contre Origène², il doit jouer un rôle majeur dans la composition de l'*Apologie pour Origène*³.

Les historiens n'ont pas fini de se demander si Méthode a bien compris Origène dans son traité⁴ et si sa critique, dans cet ouvrage aussi bien que dans d'autres, ne vise pas en partie d'autres conceptions que celles du théologien alexandrin⁵. Néanmoins une chose est sûre : Origène, dûment nommé et cité à plusieurs reprises, est un personnage central du traité, tout à la fois respecté et pris à partie.

A ces observations qui rendent pour ainsi dire certaine l'hypothèse que Pamphile a voulu, pour une part, répondre au *De resurrectione* de Méthode, on ajoutera quatre autres indices.

1) Méthode, dans son *De resurrectione*, se réfère (sous forme de citations ou d'allusions) à plusieurs textes

1. Point de vue qu'il avait déjà discrètement exprimé dans son *De libero arbitrio* ; cf. L. G. PATTERSON, « Methodius on Origen in *De creatis* », p. 499-500.

2. Cf. *ApolOr* 127.

3. Dans le prologue de son *De cibis* (I,1-2), Méthode fait allusion aux critiques que son *De resurrectione* a suscitées. Penserait-il notamment à l'*Apologie pour Origène* ?

4. Sur la nature et la pertinence des reproches que Méthode adresse à Origène dans son *De resurrectione*, cf. J. FARGES, *Les idées morales et religieuses de Méthode d'Olympe*, Paris 1929, p. 191-212 ; H. CROUZEL, « Les critiques adressées par Méthode... », p. 681-714 ; A. VITORES, *Identidad entre el cuerpo muerto y resucitado en Origen según el « De resurrectione » de Metodios de Olimpio*, Jérusalem 1981 ; E. PRINZIVALLI, « Aspetti esegetico-dottrinali... ».

5. Cf. L. G. PATTERSON, « Who are the opponents... ? », p. 221-229 et *Methodius of Olympus*, p. 148s.

d'Origène qu'il discute. Or on retrouve trois, voire quatre, de ces textes dans le dossier réuni par Pamphile pour laver Origène de l'accusation d'avoir nié la résurrection de la chair¹. Apparemment Pamphile répond directement à Méthode².

- 2) Dans son *De resurrectione*, Méthode reproche plusieurs fois à Origène de recourir trop systématiquement à l'allégorie et même de finir par écarter le sens littéral³. Or c'est là l'une des attaques contre Origène rapportées et réfutées par Pamphile⁴.
- 3) Le texte de Méthode contient en outre une allusion à l'idée, attribuée à Origène, que les pécheurs ne seraient pas châtiés⁵ ; ce point sera longuement réfuté dans l'*Apologie pour Origène*⁶.
- 4) Dans son traité, Méthode attaque l'hypothèse de la préexistence des âmes⁷, à laquelle est consacrée une section de la réfutation de Pamphile⁸.

1. Cf. *ApolOr* 130 (avec une incertitude). 132. 134. 141 et notes sur ces passages.

2. E. PRINZIVALLI (« Aspetti esegetico-dottrinali... », p. 314-315) avance toutefois l'hypothèse inverse : ne serait-ce pas plutôt Méthode qui, dans le livre III de son *De resurrectione*, répondrait à l'ouvrage de Pamphile ? Cette idée intéressante, qui ne fait que souligner les rapports étroits existant entre le *De resurrectione* et l'*Apologie pour Origène*, est difficile à défendre si l'on admet que Méthode serait mort martyr au plus tard en 311.

3. Origène « ne se rappelle pas que la parole de l'Écriture doit tantôt être interprétée comme elle se présente, tantôt être expliquée de façon spirituelle » (MÉTHODE, *De resurrectione* III,8,3). Le traité de Méthode contient de nombreuses réfutations de l'exégèse allégorique pratiquée par Origène sur tel texte de l'Ancien et surtout du Nouveau Testament (cf. notamment I,39. 49-51 ; III,2. 9. 12. 17. 18) ; sur ces critiques, cf. J. FARGES, *op. cit.*, Paris 1929, p. 235-238.

4. Cf. *ApolOr* 87 et 114.

5. Cf. MÉTHODE, *De resurrectione* III,21,9.

6. Cf. *ApolOr* 150-158.

7. Cf. MÉTHODE, *De resurrectione* I,29. 55.

8. Cf. *ApolOr* 159-172.

Dans sa sévère préface, Pamphile fustige ceux qui se sont servis d'Origène comme d'un maître, puis, quand vient le moment où ils veulent être eux-mêmes considérés comme des maîtres, se mettent à le honnir publiquement et même à écrire contre lui ; il y a tout lieu de conclure que Méthode est visé par cette attaque, lui qui, si l'on en croit Jérôme, se trouvait nommément pris à partie dans le tome VI de l'*Apolo-gie pour Origène*¹. Aux yeux de Pamphile et d'Eusèbe, Méthode est un disciple repentini par orgueil².

Le lien entre le *De resurrectione* et l'*Apolo-gie pour Ori-gène* est difficilement contestable. Certes, on se demandera pourquoi Pamphile, s'il répond à Méthode, en reste à des considérations si brèves et générales, sans engager une discussion serrée avec le *De resurrectione*³. Nous touchons là un trait caractéristique de l'ouvrage du prêtre de Césarée : d'un bout à l'autre du tome I, il adopte une attitude défensive. Son propos ne consiste pas à expliquer, justifier et développer la pensée d'Origène, mais uniquement à faire ressortir sa pleine orthodoxie et démontrer par là la malveillance des auteurs ecclésiastiques qui osent le dénigrer. En l'occurrence, il se borne à montrer par quelques citations qu'Origène a affirmé la résurrection corporelle du Christ et des hommes, rien de plus.

1. Cf. *ApolOr* 15-16 et le témoignage de Jérôme cité *supra* p. 94.

2. Un « turncoat » origénien selon L. G. PATTERSON, *Methodius of Olympus*, p. 16. SOCRATE aussi dépréciera Méthode et le classera — avec Eustathe, Apollinaire et Théophile — parmi les εὐτελείς, incapables d'acquérir une réputation par leurs propres mérites, et qui cherchent à l'obtenir en attaquant des gens meilleurs qu'eux (cf. *Hist. eccl.* VI, 13, 3ss). On ajoutera qu'Eusèbe déjà n'avait soufflé mot de Méthode dans son *Histoire ecclésiastique* et que ce silence est peut-être l'indice d'une hostilité.

3. J. F. DECHOW (*Dogma...*, p. 251-254) considère comme une défense « faible » et « inadéquate » la réponse que Pamphile fait à Méthode.

6. L'origénisme critique de Pamphile

6.1 L'enjeu de la crise

L'*Apolo-gie pour Origène* est un ouvrage entièrement consacré à la défense d'un auteur et de son œuvre ; en tant que tel, il constitue une première dans la littérature chrétienne, et peut-être dans la littérature grecque. Pamphile a-t-il conscience de se livrer à un travail insolite qui risque d'être mal interprété ? Est-ce pour cette raison qu'il prend d'entrée ses distances à l'égard de ceux qui mettraient Origène sur le même rang que les apôtres¹, comme s'il devenait qu'on pourrait lui adresser un reproche de ce genre ? Seuls, explique-t-il, la gravité de la situation ainsi que le respect de l'équité et de la charité lui imposent de composer cet ouvrage, en se gardant de tout excès d'admiration.

Les cinq sixièmes de l'ouvrage nous manquent, qui étaient consacrés à la vie, l'activité et la présentation de l'œuvre du théologien alexandrin. L'éloge d'Origène que Pamphile esquisse dans les premières pages montre un ascète qui a servi l'Église comme maître, comme interprète de l'Écriture, comme prédicateur et comme prêtre². Ce portrait d'un Origène serviteur de l'Écriture et de l'Église devait constituer la trame des tomes disparus.

Toutefois le principal objectif visé par Pamphile n'est pas l'exaltation d'un personnage, sans quoi il eût composé un « éloge » plutôt qu'une « apologie ». La démonstration qu'Origène fut et demeure un théologien d'exception dont la pensée est irréprochable est bel et bien la réponse aux attaques lancées injustement contre son enseignement et aux soupçons qu'elles engendrent chez ses lecteurs. Dans cette situation de crise, l'enjeu du débat aux yeux de Pamphile est la sauvegarde, dans l'intérêt de l'Église, du savant héritage laissé par un « maître de l'Église » (16).

1. Cf. *ApolOr* 1-8.

2. Cf. *ApolOr* 9.

6.2. La défense ferme et prudente de l'auteur du *Peri Archôn*

D'après les accusateurs, il est, dans l'œuvre d'Origène, des livres qui plus que d'autres sont en désaccord avec la prédication apostolique : les traités et les commentaires, en premier lieu le *Peri Archôn*. Ces livres ont en commun d'avoir été composés *in secreto*¹. La distinction entre les textes publics et privés et donc entre les enseignements exotérique et secret d'Origène a dû être mise en évidence par des adversaires qui font grief à l'Alexandrin d'avoir dissimulé le fonds de sa pensée dans ses prédications au peuple².

Les accusateurs ont délimité le corpus littéraire incriminé : Pamphile relève le défi, non seulement en s'appuyant exclusivement pour cette controverse doctrinale sur des traités et des commentaires, mais en réservant une place de choix à l'ouvrage le plus contesté. Il engage le débat sur la base du *Peri Archôn*, dont il cite presque intégralement la préface (23-27), et il se fonde sur lui pour établir le caractère impeccable de l'enseignement d'Origène sur le problème théologique, c'est-à-dire la Trinité (38-85)³. La première partie de l'argumentation, dont l'objet est l'exposé de la foi d'Origène et son respect de la prédication apostolique, apparaît ainsi comme une défense de l'auteur du *Peri Archôn*, de la méthode mise en œuvre dans ce traité et de la foi qui y est exposée.

1. L'expression traduit probablement le grec *ἰδίᾳ* ; à deux reprises (20 et 36), Pamphile évoque ces ouvrages « dictés en privé, sans la présence d'aucun témoin ».

2. Cf. *ApolOr* 36. Sur la pertinence de cette distinction entre les homélies et les traités et commentaires, cf. É. JUNOD, « En quoi les homélies d'Origène se distinguent-elles de ses commentaires ? » dans G. THEISSEN et alii, *Le défi homilétique*, éd. H. Mottu et P.-A. Bettex, Genève, Labor et Fides, 1994, p. 137-170.

3. Section enrichie par Rufin de citations provenant d'autres ouvrages.

Dans cette première partie de l'argumentation, le *Peri Archôn* est présenté et cité comme une référence parfaite et indiscutable. Les extraits reproduits ne sont soumis à aucune espèce d'évaluation qui ferait intervenir une norme externe : l'Écriture, une règle ou une confession de foi, la caution d'écrivains réputés ecclésiastiques. Il est vrai que les passages choisis ne prêtent pas à contestation. Tout se passe donc comme si Pamphile voulait ingénument faire accroire que le *Peri Archôn* est un traité parfaitement sûr, notamment à propos des sujets théologiques les plus élevés, les plus difficiles et donc les plus débattus.

Dans la seconde partie de l'argumentation où seront réfutées les dix accusations (87-188), le décor change. Sur les quarante citations présentées, le *Peri Archôn* n'en fournit plus que sept. Pamphile paraît même clairement éviter de recourir à des passages embarrassants de ce traité à propos des trois dernières accusations¹.

Ce double mouvement de mise en avant puis de mise en retrait du *Peri Archôn* est la marque d'une prudence, probablement aussi d'une certaine gêne. Après avoir souligné l'importance du traité et sa pleine orthodoxie trinitaire, Pamphile semble recommander qu'on ne focalise pas son attention sur tout ce qui y est dit de chaque sujet et qu'on interprète plutôt le *Peri Archôn*, sur les points les plus discutables, à la lumière des autres traités et commentaires de l'Alexandrin.

6.3 Le recours à l'esquive et à l'excuse

Pamphile — c'est de bonne guerre dans un ouvrage apologétique — pratique l'art de l'esquive. Sa section sur la doctrine de l'âme (159-172) en fournit l'exemple le plus accompli. D'abord il se refuse à donner toute citation dans laquelle Origène exprimerait son opinion, se contentant de

1. Cf. É. JUNOD, « L'Apologie pour Origène par Pamphile et Eusèbe : critique des principales hypothèses de P. Nautin... », p. 523-525.

rappeler que celui-ci n'a pas composé de traité à ce sujet. Ensuite il souligne l'absence d'une doctrine ecclésiastique claire et satisfaisante à ce propos. Enfin il présente longuement deux positions, le traducianisme et le créatianisme, pour signaler leur défauts... sans discuter ni même mentionner l'hypothèse de la préexistence. On conviendra que cette défense d'Origène est un peu courte ¹.

Que pense personnellement Pamphile dans ce cas précis ? Il n'ignore évidemment pas que la référence d'Origène à la doctrine de la préexistence de l'âme trouble les esprits. Y adhère-t-il quant à lui ? En ce cas, on pourrait voir dans sa critique du traducianisme et du créatianisme une façon de voler implicitement au secours de l'hypothèse origénienne ; et son extrême discrétion serait uniquement dictée par la prudence, par le souci de pas affaiblir l'ensemble de la cause en défendant un point qu'il sait litigieux. Éprouve-t-il plutôt de sérieuses réserves à l'égard de l'audace d'Origène et préfère-t-il se taire plutôt que de marquer une hésitation ou un désaccord qui, eux aussi, porteraient préjudice à la cause défendue ?

Que l'avocat Pamphile soit acquis à la cause de son client, c'est indéniable. Mais l'est-il inconditionnellement ou perçoit-il quelques faiblesses dans le dossier dont il s'est saisi ? Nous ne serions pas surpris que la seconde éventualité soit la bonne et que là où il ne peut véritablement défendre, il ait cherché une échappatoire ou une excuse.

6.4 L'adhésion à une méthode d'interprétation et la sauvegarde d'un héritage savant

Un indice de son appréciation nuancée est sa description de la méthode origénienne ². Origène, explique-t-il à plu-

1. Voir les fines observations d'E. PRINZIVALLI, « Per un'indagine... », p. 442s. sur la « strategia omissiva » (p. 452) adoptée par Pamphile, dont l'attitude est notamment comparée à celles de Pierius, de Théognoste et de Pierre d'Alexandrie.

2. Cf. *ApolOr* 3. 28-29. 149. 160-161. 173-174.

sieurs reprises, travaillait de façon dialectique et présentait des hypothèses à titre d'exercice, ce qui n'a pas été compris par ses adversaires. Mais le point remarquable, sur lequel il insiste d'emblée (3 et 28), est l'appel d'Origène à l'indulgence de ses lecteurs, lorsqu'il est confronté aux mystères de l'Écriture, qu'il en recherche et discute le sens, n'hésitant pas à proposer, s'il le faut, diverses interprétations. Au regard de Pamphile, Origène est avant tout un interprète de l'Écriture, qui cherche sans relâche sans jamais être assuré d'avoir trouvé, qui propose des opinions à partir de preuves scripturaires sans en faire des assertions, et qui, en définitive, confie au lecteur le soin de choisir et de retenir, là où il la trouvera, l'interprétation la plus conforme à la prédication des apôtres et de l'Église. La défense d'un maître qui travaille de la sorte, qui témoigne de cette humilité et qui réclame lui-même de l'indulgence, est incompatible avec une adhésion inconditionnelle à tout ce qu'il a pu écrire sur n'importe quel sujet.

Pamphile apparaît ainsi comme le témoin d'un origénisme critique. Il prend le meilleur de son bien où il le trouve dans l'œuvre d'Origène, sans s'acharner à défendre coûte que coûte des passages, des idées ou des hypothèses qui font difficulté autour de lui et probablement en certains cas pour lui ¹. En dernière extrémité, il préfère se taire ou excuser plutôt qu'entrer en matière.

Sans doute l'origénisme de Pamphile, ce savant bibliothécaire qui a passé une partie de sa vie à étudier et copier la LXX hexaplaire et les commentaires de l'Alexandrin,

1. On trouvera un autre indice de sa prudence ou de sa gêne dans *ApolOr* 141 (citation du *ComPs* 1,5 sur la résurrection, commentaire mis en cause par Méthode). Comme le relève pertinemment J. DECHOW : « When they cite the key passage from Origen's *Commentary on Psalm 1*, Phamphilus/Eusebius begin their excerpt with the part about the continuity of the corporeal form, but omit the most objectionable part, immediately preceding, about the non-resurrection of the corporeal substratum. » (*Dogma...* p. 253). Dans le même sens, cf. E. PRINZIVALLI, « Per un'indagine... », p. 439-442.

trouve-t-il son fondement le plus solide dans la méthode de recherche pratiquée par l'Alexandrin, dans son zèle et son labeur incessant à scruter et expliquer l'Écriture. En tous les cas, lorsqu'il compose avec intelligence cette *Apologie pour Origène*, il témoigne de son immense admiration pour celui dont il a fait son maître. L'idée que l'œuvre origénienne, qu'il a travaillé à rassembler et diffuser, soit lâchement attaquée, faute d'être comprise et traitée correctement, lui paraît insupportable et scandaleuse. C'est pourquoi il met tout son talent à plaider pour une utilisation ecclésiastique large et critique de cet inestimable héritage scientifique et exégétique dont les circonstances l'ont fait le dépositaire et qu'il a à charge de transmettre.

Chapitre 6

Les caractéristiques littéraires du livre I de l'*Apologie pour Origène*

1. Un discours de forme judiciaire

De l'ouvrage grec, en cinq puis six tomes, composé par Pamphile et Eusèbe, tout ce qu'on peut dire à propos de son genre littéraire et de sa structure se réduit à trois observations.

- 1) Ce texte ressortissait, comme l'indique son titre (*ἀπολογία ὑπὲρ Ὡριγένους*), au genre de l'apologie.
- 2) L'*Apologie pour Origène* n'avait cependant pas grand chose à voir avec les apologies chrétiennes existantes. Elle ne défendait ni un groupe spécifique (les chrétiens) ni une philosophie (le christianisme), mais un homme, un homme mort depuis un demi-siècle ; elle ne s'adressait ni à des juges (empereur ou magistrat) ni à des lecteurs (païens, juifs, voire gnostiques) extérieurs à l'Église, mais à des « frères ». En tant que plaidoyer pour un maître défunt, conçu par et pour des membres de l'Église, elle constituait une remarquable innovation.
- 3) Cette *Apologie* était sans doute constituée de deux parties. La première, le tome I, traitait de la doctrine d'Origène ; c'est ce qui lui valut d'être traduite par Rufin un siècle plus tard. La seconde, faite des cinq autres tomes, présentait la vie et l'activité du maître alexandrin. Le

programme de cette ample section se trouve comme esquissé par Pamphile au début de l'ouvrage : comment se permet-on d'attaquer ainsi un homme qui fut prêtre, qui mena une vie ascétique, qui consacra son existence à la prédication et à l'étude de l'Écriture¹ ? On relèvera par ailleurs qu'Eusèbe, Socrate et Photius, lorsqu'ils parlent de l'*Apologie*, la décrivent comme centrée sur la vie d'Origène². Au demeurant, cette disposition bipartite — réfutation des accusations, puis éloge de l'accusé par la description de sa vie, de son œuvre et de sa mission — est caractéristique du genre apologétique³.

Les remarques qui suivent porteront exclusivement sur la seule partie de l'*Apologie* dont on puisse parler en connaissance de cause : le livre I⁴. Plus exactement, le livre I tel que traduit par Rufin ; la précision s'impose, car il apparaît que le traducteur est intervenu dans l'organisation du texte par l'ajout de lemmes et sans doute de citations origénienes.

Ce livre I se présente clairement comme un discours judiciaire. Toutefois Pamphile n'intervient pas à la suite d'un réquisitoire en règle. En choisissant la fiction de l'oralité propre au genre oratoire, l'auteur accrédite la fiction du procès, qui lui permet de regrouper un ensemble de griefs d'origine diverse auxquels il répond globalement. Du même coup, les chrétiens — les « frères » — auxquels il s'adresse

1. Cf. *ApolOr* 9 et 16.

2. Cf. EUSÈBE, *Hist. eccl.* VI,24,4 ; 33,4 ; 36,4 ; SOCRATE, *Hist. eccl.* III,7,10 ; IV,27 ; PHOTIUS, *Cod.* 118 ; tous ces témoignages sont cités *supra*.

3. Cf. J.-Cl. FREDOUILLE, « L'apologétique chrétienne antique : naissance d'un genre littéraire », *REAug* 38 (1992), p. 219-234, en particulier p. 223-224.

4. Pour une analyse plus fouillée des caractéristiques littéraires, stylistiques et rhétoriques du livre I, particulièrement d'*ApolOr* 1-20, cf. R. AMACKER et É. JUNOD, « L'art d'entrer en matière... » dont nous reprenons ici quelques éléments.

dans la première ligne de l'ouvrage sont investis de la fonction de juges qui doit les inviter à l'impartialité.

Le choix du discours judiciaire offre encore l'avantage d'autoriser l'emploi d'une gamme de procédés stylistiques plus vaste que ne le permettrait le traité philosophique par exemple. Dans les parties initiales où il parle en son propre nom (1-20), Pamphile se révèle virtuose de la mise en forme oratoire.

1.1 Plan du livre

L'*Apologie* s'analyse selon les parties du discours prévues par la rhétorique. C'est ainsi que se dégagent, malgré l'art consommé de la transition dont témoigne Pamphile, les divisions suivantes :

- I. Exorde (1) : prise à partie des accusateurs qui prennent pour cibles Origène et ses lecteurs
- II. Narration (2-17) : évocation de l'humilité d'Origène et de sa vie irréprochable, suivie d'un portrait virulent des diverses espèces de gens qui le calomnient, sans souci ni de la vérité ni de la charité
- III. Proposition (18-20) : présentation des buts de l'ouvrage (guérir le soupçon des frères et réfuter les calomnies) et de la méthode mise en œuvre (le recours aux citations d'Origène lui-même, notamment du *Peri Archôn* qui est le traité le plus incriminé)
- IV. Argumentation (21-188), divisée en deux parties principales (21-86.87-188)
 - IV.1 Argumentation positive ou *probatio* (21-86), à son tour bipartite (21-37.38-86)
 - a) Partition (21) : l'exposé de la foi par Origène et son respect de la prédication apostolique
 - exposé de la foi d'Origène (22-27)
 - la position d'Origène est irréprochable quand on comprend quelle est sa méthode (28)

- sa lutte contre les hérésies est exemplaire (29-37)
- b) Partition (38) : la position d'Origène sur les réalités primordiales est irréprochable, comme on le voit à ce qu'il enseigne :
 - sur le Père (39-43)
 - sur le Fils (44-64)
 - sur le Saint-Esprit (65-82)
 - sur l'Incarnation (83-84)

Conclusion lapidaire de la *probatio* (85-86) : Qu'y a-t-il de plus correct que cela ? Les preuves concernant la foi d'Origène devraient donc suffire. Il faut pourtant répondre aux autres griefs de l'accusation.

IV.2 Réfutation, consacrée à dix chefs d'accusation particuliers (87-188)

Partition (87)

Les dix réponses (88-188) :

- 1) Origène ne dit pas que le Fils est non né (88-100)
- 2) Il ne dit pas que le Fils est venu à l'existence par émission (101-107)
- 3) Il ne dit pas que le Christ est purement et simplement un homme (108-111)
- 4) Il ne dit pas que le Sauveur a agi en apparence (112-114)
- 5) Il ne dit pas qu'il y a deux Christs (115-121)
- 6) Il ne nie pas la réalité historique des événements consignés dans les Écritures (122-126)
- 7) Il ne nie pas la résurrection des morts (127-149)
- 8) Il ne nie pas que les pécheurs seront punis (150-158)
- 9) Ce qu'il dit du statut de l'âme n'est pas condamnable (159-172)
- 10) Il n'enseigne pas la métensomatose (173-188).

Dans la version de Rufin, le texte de Pamphile se termine abruptement, sans conclusion. Mais, pour le public latin de la fin du IV^e siècle, l'épilogue du traducteur, c'est-à-dire son libelle *Sur la falsification des livres d'Origène*, fournit à l'*Apologie* une conclusion mise à jour, inspirée de la résurgence contemporaine de l'anti-origénisme.

1.2 Nature de la cause

Techniquement, l'*Apologie* relève de l'état de cause dit conjectural, dans lequel il s'agit de déterminer si l'accusé a commis ce qu'on lui reproche, en l'espèce si Origène est coupable d'hérésie. L'auteur désormais disparu, ce sont évidemment ses écrits et le sens qu'il convient de leur donner qui sont au cœur du débat ; l'objet de la controverse entraîne donc la position légale dite *status scripti et uoluntatis*¹.

Les protagonistes d'un procès réel se réfèrent au droit et à l'équité. Pamphile agit de même en se réclamant de l'équité et des préceptes de l'Écriture², sur lesquels tous les chrétiens doivent régler leur comportement.

Origène est hérétique (12.36) ; et par conséquent, ses ouvrages, en premier lieu le *Peri Archôn* (20. 39.46.122), sont condamnables : telle est l'accusation centrale, selon la présentation qu'en fait Pamphile pour les besoins de sa défense. Dans leur argumentation, les adversaires invoquent encore, outre les dix chefs d'accusation particuliers que Pamphile réfute dans la seconde partie de son argumentation, les griefs suivants :

- 1) Origène est étranger à la doctrine ecclésiastique (9) ;
- 2) il s'oppose sur de nombreux points à la foi catholique (19) ;

1. Pour tous les points de l'analyse, cf. H. LAUSBERG, *Handbuch der literarischen Rhetorik. Eine Grundlegung der Literaturwissenschaft*, Stuttgart 1990³ ; l'*Institution oratoire* de Quintilien, notamment le livre IV, est éclairante à bien des égards. — Les avocats citaient, parfois en assez grand nombre, différents documents (lois, décrets, rapports de gestion, etc.) dont la place est signalée dans le texte transmis de leurs discours. Mais le texte qui rappelle de plus près l'*Apologie* est le *Discours sur l'échange* d'ISOCRATE, plaidoyer fictif dans lequel l'orateur cite, à titre de témoignage en sa faveur, de longs fragments de ses propres œuvres (rapprochement signalé par Rémi Gounelle de l'Université de Lausanne).

2. Cf. notamment les références scripturaires de l'exorde et de la narration, notamment l'exigence d'un jugement mesuré (9).

- 3) sa conception de la Trinité est suspecte (85) ;
 4) il a suscité des admirateurs qui le placent, lui et ses ouvrages, au rang des apôtres et des prophètes (1).

Les deux premiers griefs ne sont rien d'autre que des variantes de l'accusation d'hérésie, qui permettent à Pamphile de considérer sous un angle général les attaques, en fait probablement particulières, dont Origène était l'objet, et par là de prendre en compte toute son activité, y compris des points que les adversaires ne condamnaient sans doute pas, ou du moins pas aussi sérieusement que le reste. En bon avocat, il se donne ainsi les moyens de s'opposer avec succès à certains éléments de ce qu'il présente comme l'argumentation adverse, des éléments qu'il peut développer à sa guise ¹.

Du coup, le troisième grief, concernant la doctrine trinitaire d'Origène, apparaît comme un simple point particulier de l'accusation, au même titre en somme que les dix points traités dans la réfutation, alors qu'il pourrait s'agir du noyau de l'accusation, comme le suggère *a contrario* sa place centrale dans l'argumentation. En effet, selon les règles de la *dispositio*, on doit disposer les points les plus délicats entre ceux qui sont les plus sûrs ².

Enfin, le quatrième grief est évidemment secondaire ; il joue le rôle des indices connexes qu'on mentionne comme supplément de preuve à l'appui d'une accusation déjà constituée. Pour la défense, il est au contraire utile de le présenter comme grief indépendant, qu'il sera facile de réfuter victorieusement.

1. Cf. W. STROH, *Taxis und Taktik. Die advokatische Dispositionskunst in Ciceros Gerichtsreden*. Stuttgart, 1975, 287 s., à propos de la tactique de Cicéron dans le *Pro Caelio* (notamment sur l'emploi de l'*ordo artificiosus*).

2. Cf. QUINTLIEN, 5,12,14 ; 6,4,22.

1.3 Quelques procédés rhétoriques

Dans l'exorde, la narration et la proposition, Pamphile use avec talent de procédés rhétoriques attestant qu'il n'était pas uniquement un savant philologue et grammairien. En voici quelques exemples :

- le recours (première phrase de 1) à un exorde indirect, dit « par insinuation » qui a pour but de surprendre les juges, c'est-à-dire les « frères », en leur adressant une sermonce ¹ ;
- la mise en cause immédiate (1) des accusateurs ² présentés comme ignorants ou méchants ; cette mise en cause scandera toutes les étapes de la défense ;
- l'isolement d'un élément de l'argumentation adverse, traité de façon anticipée dans la narration — en l'occurrence l'accusation qu'Origène serait considéré par ses admirateurs pour l'égal des apôtres et des prophètes (1-10) — dans le dessein de présenter l'accusation sous un jour modifié et par là, de l'affaiblir ³ ;
- le recours à l'émotion dans la digression offensive et passionnément indignée contre les calomnieurs répartis en diverses espèces (11ss) ⁴ ;
- la mise en évidence des mœurs comme révélateur des ressorts et des mobiles d'un individu ou d'un groupe ⁵ ; cela vaut en positif pour Origène, décrit comme un homme humble, un ascète (3.8-9.16), en négatif pour les

1. Cf. QUINTLIEN, 4,1,33.

2. Cf. QUINTLIEN, 4,1,44.

3. Cf. QUINTLIEN, 4,2,54 et C. J. CLASSEN, *Recht - Rhetorik - Politik. Untersuchungen zu Ciceros rhetorischer Strategie*. Darmstadt, 1985, p. 95 et *passim*. Le grief ainsi placé le premier est souvent secondaire ; cf. W. STROH, *op. cit.*, p. 102s.

4. Cf. QUINTLIEN 4,2,111, sur le recours aux émotions dans la *narratio*. Sur la digression, cf. 4,2,104, citant CICÉRON, *Cluent.* 15 (cf. C. J. CLASSEN, *op. cit.*, p. 33-35 sur cette attaque passionnée du *Pro Cluentio*).

5. Cf. C. J. CLASSEN, *op. cit.*, p. 35.

adversaires dépeints comme vaniteux, incompetents, malveillants, malhonnêtes et calomniateurs (11-16).

2. Une apologie se rattachant à une tradition savante

2.1 Le recours aux citations

Le recours systématique et continu à des citations tirées de l'œuvre de l'accusé est certainement la caractéristique la plus frappante du livre I de l'*Apologie pour Origène*. L'utilisation de citations littérales ainsi que le soin apporté à leur choix et leur présentation sont typiques d'une littérature savante qui puise ses racines dans les travaux des grammairiens, des historiens et aussi des philosophes, bien davantage que dans ceux des rhéteurs ; ces derniers n'affectionnent pas les longues citations qui s'intègrent mal dans une composition littéraire : ils font parler ou ils paraphrasent habilement¹.

L'*Apologie pour Origène* illustre au début du IV^e siècle une étape nouvelle dans le rattachement de la littérature chrétienne à cette tradition savante². Une partie de l'œuvre d'Eusèbe de Césarée, le disciple de Pamphile, est associée à

1. Cf. par exemple TERTULLIEN dans son *Apol.* II, 6-7 qui fait écho avec précision à la correspondance entre Pline et Trajan tout en veillant à ne pas la citer *expressis verbis*.

2. La littérature chrétienne antérieure à Pamphile n'ignorait pas cette tradition savante. Dans ses *Stromates*, Clément d'Alexandrie use de citations, toujours courtes et alléguées comme preuves ; cf. A. MÉHAT, *Études sur les « Stromates » de Clément d'Alexandrie*, Paris 1966, p. 181-183 et A. VAN DEN HOEK, « Techniques of Quotation in Clement of Alexandria. A View of Ancient Literary Working Methods », *VigChr* 50 (1996), p. 223-243. Le *Contre Celse* d'Origène constitue également un exemple intéressant d'ouvrage apologétique qui donne la parole à l'adversaire et qui s'appuie dans son argumentation sur d'autres auteurs. On mentionnera aussi la littérature hérésiologique, en premier lieu l'*Elenchos* ; à ce propos, on notera l'évolution de la littérature hérésiologique entre cet écrit où les citations sont généralement courtes et le *Panarion* dans lequel Épiphane introduit souvent d'amples extraits.

cette étape. Son *Histoire ecclésiastique*, sa *Préparation évangélique* et sa *Démonstration évangélique* sont largement constituées de citations identifiées avec précision et reproduites avec exactitude. A l'instar de l'*Apologie pour Origène*, tous ces ouvrages sont de caractère apologétique, et la citation y tient lieu d'argument ou de preuve. Cette tradition, qui se développera dans la littérature ecclésiastique de controverse et dans les ouvrages des hérésiologues (en premier lieu dans le *Panarion* d'Épiphane, un autre palestinien), fécondera ultérieurement des genres littéraires inédits, organisés autour de citations : les anthologies¹, les florilèges dogmatiques et les chaînes.

Puisque les preuves décisives, dans l'*Apologie pour Origène*, sont des textes de l'accusé, il convient que le lecteur puisse se déterminer sur la base de pièces authentiques, et non d'interprétations tendancieuses ou d'extraits incertains. Les lemmes qui les présentent ont précisément pour fonction de les identifier et de les authentifier.

2.2 Les lemmes

Les 70 citations de l'*Apologie pour Origène* sont généralement introduites par un lemme indiquant le titre de l'ouvrage et le tome (parfois aussi le texte biblique commenté) d'où elles proviennent². Lorsque plusieurs citations successives sont empruntées à un même ouvrage, la deuxième et, le cas échéant, les suivantes sont habituelle-

1. La *Philocalie* d'Origène se rattache nettement à un même type de tradition que l'*Apologie pour Origène*. Il ne serait pas étonnant qu'elle soit un produit ultérieur du scriptorium de Césarée, son attribution traditionnelle à Grégoire de Nazianze étant douteuse ; cf. É. JUNOD, « Basile de Césarée et Grégoire de Nazianze sont-ils les compilateurs de la *Philocalie* d'Origène ? Réexamen de la Lettre 115 de Grégoire » dans *Mémorial Dom Jean Gribomont*, *Studia Ephemeridis « Augustinianum »* 27, Roma 1988, p. 349-360.

2. Il arrive toutefois que cette indication soit fournie après la citation (cf. 41. 46. 156).

ment précédées d'une formule signalant avec une relative précision l'espace qui le sépare dans le texte origénien¹. La formule la plus fréquente — elle apparaît à dix reprises (cf. 26.34.69.73.77.96.131.144.154.164) — est *post pauca* (correspondant au grec μετὰ βραχέα) ; on peut vérifier dans les cas où l'on dispose du texte d'Origène que l'écart entre deux citations reliées par cette formule est effectivement réduit (entre 7 et 40 lignes). L'expression *paulo post*, utilisée deux fois (cf. 6.187), a la même signification. Toutes deux se distinguent de *post aliquanta* (correspondant au grec μεθ' ἑτερα) qui signale des citations plus éloignées (cf. 75.98). D'autres formules, parfois moins stéréotypées, indiquent encore l'écart entre les citations (cf. 32.110.133.138.152), voire l'objet du passage qui les sépare (cf. 75.79).

Ce souci de précision, qui fait partie du système de défense adopté, constitue la règle. Mais on relève quelques exceptions ainsi que des formules surprenantes dont il convient de rechercher la cause : sont-elles dues à l'inattention ou même à l'ignorance des compilateurs, à un défaut du texte grec utilisé par Rufin, à la distraction ou à une bévue du traducteur ou encore à un accident dans la transmission du texte latin ?

Les anomalies les plus fréquentes sont l'absence de la mention de l'ouvrage (cf. 83.101.112.150.174) ou seulement du tome (cf. 46.49.51.94.124). Ces omissions surviennent le plus souvent au début d'une section ; elles pourraient donc être accidentelles². L'hypothèse de l'accident est également vraisemblable en 51 et 124, mais bien moins sûre en 174.

1. La formule de 183 représente une exception ; elle n'annonce pas un saut, mais elle est destinée à attirer l'attention du lecteur sur le développement suivant (cf. note ad loc.)

2. Cette observation concerne également la citation de 45 dont on apprend aussitôt après (46) qu'elle vient du *Arch* (sans indication de tome) ; sans doute devait-elle être introduite par un lemme (44 : début d'une section) qui a disparu au cours de la transmission du texte.

Les formules de 49 et 94 retiennent l'attention parce qu'elles annoncent toutes deux, sans indication du tome, des extraits des *libri Epistolae ad Hebraeos* (50.95.97.99) appartenant manifestement tous à un même contexte et donc au même livre¹. Il serait étrange qu'un accident identique (suppression de l'indication du tome) soit survenu à deux endroits différents (49 et 94) dans l'annonce d'un même ouvrage. Apparemment le compilateur ignorait de quel tome provenaient ces citations. Et ce compilateur de l'hypothétique *Commentaire sur l'épître aux Hébreux*² est vraisemblablement Rufin, car toutes ces citations sont localisées dans des parties qu'il semble avoir lui-même constituées. On notera au passage que la première d'entre elles (50) est introduite en 49 par une formule spécifique, *aliud testimonium de...*, qui se retrouve à sept reprises et de façon groupée dans un même développement sur le Fils (cf., outre 49, 51.55.57.59.61.63). Cette concentration de *testimonia* introduits par cette formule sans verbe est déjà remarquable en soi. Elle le devient plus encore quand on remarque qu'elle survient dans une section sur le Fils dans laquelle Pamphile avait annoncé deux ou trois citations (38), alors que le texte traduit par Rufin en comporte dix, sept d'entre elles étant introduites par *aliud testimonium*. Le dossier originel a manifestement été enrichi par tous les extraits précédés de cette formule. Quant aux trois autres citations des *libri Epistolae ad Hebraeos* (95.97.99), situées à la fin du dossier de la réponse à la première accusation (relative au Fils *ingenitus*), elles cadrent trop mal avec l'argumentation développée dans les citations précédentes pour avoir été placées là par Pamphile.

1. Les citations de 95. 97. 99 sont du reste explicitement présentées comme faisant partie du même *liber* (96).

2. On ne connaît aucune autre attestation de l'existence d'un *Commentaire sur l'épître aux Hébreux* ; cf. vol. 1, p. 331 s.

2.3 Les sous-titres

Le texte latin fournit nombre de sous-titres, introduits par *de*, *quod*, *quia*, *quomodo*, *adversum*, pour annoncer les sujets traités dans les différentes parties de l'*Apologie pour Origène*¹. Ils ne remontent pas à Pamphile, car celui-ci signale les enchaînements et les sections de l'ouvrage au moyen de véritables phrases². Probablement sont-ils l'œuvre de Rufin et aussi de copistes³. Le libellé même de plusieurs de ces sous-titres renforce cette hypothèse, car on y trouve des expressions typiques de l'orthodoxie postnichéenne. Par exemple : « le Père n'est pas avant le Fils, mais le Fils est coéternel au Père » (47) ; « la génération du Fils de Dieu est en dehors de tout commencement » (53) ; « l'éternité du Fils de Dieu et son inséparabilité du Père » (61) ; « l'inconvertibilité de l'Esprit saint est la même que celle du Père et du Fils » (67) ; « la Trinité est égale à elle-même, et l'Esprit saint n'est pas une créature » (71) ; « comment le Fils est consubstantiel au Père, c'est-à-dire d'une même substance que le Père, mais étranger aux substances de la créature » (94). Cette mise en évidence anachronique du caractère impeccable de la doctrine trinitaire d'Origène est la signature d'un esprit tout dévoué à la cause origénienne dans lequel on reconnaît sans peine le traducteur de l'*Apologie pour Origène*. Il est d'autres titres ou sous-titres qui paraissent attribuables à un travail de révision et d'édition effectué à une date ancienne dans la transmission du texte⁴.

1. Cf. 47. 53. 61. 65. 67. 71. 81. 83. 94. 101. 108. 112. 115. 127. 150.

2. Cf. par ex. 21-22. 28-29. 38. 86-87 ainsi que les formules qui marquent le passage d'une réponse à l'autre dans la réfutation des dix accusations : 88. 100-101. 107-108. 112. 114-115. 121-122. 126-127. 149-150. 158-159. 173-174.

3. Qu'un ou des copistes soucieux de structurer et de subdiviser le texte soient intervenus, on en trouvera l'indice dans la présence dans certains manuscrits de sous-titres accompagnés d'une numérotation fragmentaire et dont la logique n'est pas toujours discernable. Voir p. 164, n. 1 et l'apparat crit. aux passages mentionnés dans la n. suiv.

4. Voir avant 23. 40. 45. 65. 83. 89. 102. 109. 113. 116. 128. 151. 163.

La présence de ces sous-titres dans le texte latin aura une conséquence matérielle non négligeable : elle facilitera la disparition de lemmes originaux. En effet, ainsi que nous l'avons noté plus haut, la place supposée de la plupart des lemmes manquants se trouve au début d'une section, c'est-à-dire là où figurent des sous-titres détachés (cf. 83.101. 112.150).

2.4 Les interventions de Rufin

Une conclusion s'impose : Rufin a procédé lui-même à des ajouts de sous-titres et surtout de citations. Il est impossible de prendre l'exacte mesure des modifications qu'il a apportées au livre I de l'ouvrage de Pamphile. Les additions rufiniennes les plus manifestes concernent la doctrine trinitaire, plus précisément le Fils et l'Esprit. Nous les signalons dans l'annotation à la traduction, mais sans doute vaut-il la peine d'en dresser une liste récapitulative :

- 24 : glose
- 47 : une partie du titre
- 49-64 : un vaste pan du dossier sur le Fils
- 67 : une partie du titre
- 71-82 : un vaste pan du dossier sur l'Esprit
- 87 : une partie du libellé de la dernière accusation
- 88 : une partie du titre
- 94-99 : une partie du dossier de la réfutation de la première accusation
- 100 : une partie de la phrase de transition.

Chapitre 7

La langue de Rufin dans le dossier de l'*Apologie*¹

Il ne s'agira pas ici d'étudier Rufin traducteur². On se contentera de relever les particularités linguistiques générales les plus frappantes de l'*Apologie* (les notes du commentaire fourniront à leur place les remarques sur les points de détail³).

1. Le mot

1.1 Morphologie

La morphologie de Rufin n'appelle pas de commentaire particulier. On ne trouve guère à signaler que le pluriel masculin de *caelum* neutre (p. ex. 45,8 *super caelos*), selon un usage chrétien qui généralise un emploi classique fort rare, et le genre étonnamment variable du pluriel *seraphin*

1. Pour certains des instruments de travail cités en abrégé, cf. la note liminaire du commentaire.

2. Sur cette question, voir — parmi beaucoup d'autres — l'ouvrage classique de M. WAGNER, *Rufinus the Translator*. Pour *PArch*, N. PACE a publié récemment une étude (cf. Bibliographie) dont quelques pages sont directement utiles au dossier de l'*Apologie*.

3. Les renvois s'entendent aux paragraphes et lignes du texte latin, sans autre précision quand il s'agit d'*ApolOr*.

dans deux expressions synonymes, à quelques lignes de distance (masculin en 82,33 *duos seraphin solos* et neutre en 82,37 *sola seraphin utraque*).

Le mot ordinairement singulier à valeur duelle *uterque* se trouve deux fois au pluriel (82,37 et 99,12), selon un usage sporadique attesté dès Térence et Cicéron (KÜHNER-STEGMANN I p. 649).

1.2 Pronoms

• Confusions des démonstratifs

Le système à quatre démonstratifs est fortement ébranlé à la fin du IV^e s. (cf. HOFMANN-SZANTYR p. 180). Dans l'*Apologie*, on trouve en particulier quelques rares emplois épi-phoriques d'*iste* pour *hic*. Ainsi en 133,2 *Post haec ... adiecit etiam ista* introduisant une citation (cf. 166,2) ; deux fois *iste* annonce une subordonnée (cf. § 4.3).

• Démonstratif prégnant¹

Comme dans la langue classique, il arrive que Rufin accorde un démonstratif avec un substantif dont il représente, pour le sens, le complément de nom (KÜHNER-STEGMANN I p. 64-66) ; par exemple en 113,13 *illud exemplum* signifie 'un exemple de cela (c'est-à-dire d'un tel jeûne)'

Ipse anaphorique connaît peut-être exceptionnellement aussi cet emploi chez Rufin ; c'est ainsi du moins que nous avons interprété *Adult.* 7,33-35 (il est question d'une discussion, dont un exemplaire a été retouché par l'adversaire) *ipsa authentica exemplaria* 'la version authentique de cette discussion' (mais 'le texte authentique lui-même' serait une traduction possible).

1. Sur le sens prégnant d'*aliquis*, cf. 3.1.

- *Iipse*

Dans bien des cas, *ipse* a perdu sa valeur de pronom d'insistance, pour n'être plus qu'un substitut de *is* ou *iste* : 1,24 *tam ipse quam dicta eius* ; 7,12-13 *eius ~ ab ipso* ; 25,30-31 *de anima ~ ratio ipsius* ; etc. (cf. HOFMANN-SZANTYR p. 190).

Outre l'affaiblissement de *ipse* en simple anaphorique, on rencontre aussi, dans *ApolOr*, quelques emplois de ce pronom en valeur d'identification, c'est-à-dire confondu avec *idem* (cf. HOFMANN-SZANTYR p. 189-190) ; par exemple : 21,2-3 (il vient d'être question du *Peri Archôn*) *per ipsos libros uel ceteros* ; 89,3-4 (Origène vient de renvoyer à 1 Jn 4,8 et s'apprête à citer 1 Jn 4,7) *rursum ex ipsa eius epistula* ; 92,1 *item in ipso libro* ; etc.

- *Alter*

Le pronom *alter* est utilisé deux fois au sens de 'l'un ou l'autre', c'est-à-dire valant *alteruter*, selon un emploi rare, mais classique (KÜHNER-STEGMANN I p. 651-652) : 171,16-17 *alterum e duobus opinari* ; 172,7-8 *alterum eorum qui ... diuerse sentiunt*.

1.3 Adjectifs

- Degré de comparaison d'un adjectif sémantiquement absolu

Rufin n'hésite pas à se servir du comparatif et du superlatif d'adjectifs tels qu'*excellens* : 109,12-13 *excellentiore* ... *naturae* ; 72,14-15 *excellentiore* ... *Trinitatis*. Cet usage est un trait de la langue vulgaire (cf. J. B. HOFMANN, *Lateinische Umgangssprache*, p. 89-91).

- L'adjectif verbal comme participe passif futur

L'adjectif verbal, outre sa valeur classique de participe passif d'obligation, prend souvent chez Rufin la valeur tar-

dive de participe futur passif (cf. KÜHNER-STEGMANN I p. 733s. ; HOFMANN-SZANTYR p. 374). Caractéristique à cet égard la coordination de cette forme et d'un participe futur actif en 25,10-12 *siue ... beatitudinis hereditate potitura ... siue igni aeterno ... mancipanda* (de même 146,2-4). Tout aussi net le passage 25,41-43 *quod mundus iste ... a certo tempore coeperit et sit ... soluendus*, dans lequel l'adjectif verbal sert à former un subjonctif futur périphrastique, marquant la postériorité, qui s'oppose au subjonctif parfait, marquant l'antériorité.

Sur un éventuel emploi de ce genre, quoique dans une syntaxe irrégulière, cf. le comm. à 163,2-4.

1.4 Lexique¹

Du point de vue du vocabulaire aussi, la langue de Rufin est en général conforme à la norme classique. Il convient toutefois de signaler quelques particularités isolées.

Le verbe *adsignare* apparaît en 167,19-21 au sens récent de 'soutenir, affirmer, reconnaître' (*TLL* II 890,48), et construit semble-t-il à la grecque (cf. 5.1)

On trouve dans *Adult.* 7,36 le verbe *conuenire* dans son usage tardif valant 'interroger' (*TLL* IV 828,58).

Le connecteur *denique* n'a plus toujours sa valeur conclusive (cf. note à 157,5).

La préposition *ex* semble prendre quelquefois chez Rufin des valeurs postclassiques. Ainsi en 165,6 *ex his quae supra diximus* (signifiant peut-être *de* : cf. note *ad loc.*) ; 171,4-5 *ex diuinis Scripturis* (signifiant probablement *in* : cf. note *ad loc.*).

Le superlatif *plurimi* est rare : 25,37 ; 141,5 ; 165,7 (cf. note crit.), la forme courante étant *quam plurimi* (9 exemples, dont 25,39).

1. Sur les hellénismes lexicaux, cf. 5.2 ; sur les verbes 'passe-partout', cf. 2.4.

Rufin, dans notre texte tout au moins, n'utilise pas l'adverbe *primum* ; alternant avec *primo* (18,8 ; 23,26. 32 ; 125,38 ; etc.), on trouve en revanche aussi l'adjectif *primus* accordé avec le sujet (143,10 ; 146,5 ; etc.).

En 58,7 *substituit* — si le texte n'est pas corrompu (cf. note crit.) — prend exceptionnellement le sens de 'faire exister'.

Le connecteur *tamen* prend une fois au moins (en 87,1) la valeur tardive de *uero* ou *autem* (cf. HOFMANN-SZANTYR p. 496-497), tout comme *rursus* et *iterum* (84,22. 23 ; cf. *ibid.* p. 491).

Parfois, les déterminants de la famille de *tantus* prennent au pluriel la valeur tardive de *tot* etc. (cf. HOFMANN-SZANTYR p. 206) : ainsi en 75,2 (et 98,1) *aliquanta* ; 116,2 *tanti ... quanti* ; 161,9 *tanta*.

2. Le groupe de mots ¹

2.1 Syntaxe du groupe nominal

- Génitif du pronom personnel au lieu de l'adjectif possessif

Les formes *mei, tui, sui* etc., plutôt que les adjectifs possessifs correspondants, s'emploient comme déterminants d'un nom quand il s'agit d'exprimer un rapport autre que la possession proprement dite (cf. KÜHNER-STEGMANN I p. 597). Dans l'*Apologie*, c'est le cas p. ex. en 25,42-43 *pro ipsa sui corruptione* (génitif objectif) ; l'opposition des deux possibilités se trouve en 18,8-9 *suspicionem uestram* (possession) ~ *occasionem uestri* (rapport non possessif).

Mais dans la langue tardive, surtout à la forme réfléchie *sui*, le génitif du pronom sert à mettre en relief la personne intéressée même lorsque le rapport est possessif (KÜHNER-

1. Pour la coordination, cf. 4.1.

STEGMANN I p. 598s. ; HOFMANN-SZANTYR p. 61 signale la prédilection de Rufin pour *sui* au lieu de *suus*). Dans l'*Apologie*, cet emploi se trouve p. ex. en 1,3 *imperitiam sui*, et à la première personne, en 7,23 *ignorantiam nostri*. En cette matière, on doit bien entendu compter aussi sur l'influence du grec.

- Emploi de *milia*

Dans *Adult.* 15,3 et 7 on lit *milia* utilisé une première fois comme substantif (suivi du génitif), puis une seconde fois utilisé comme un adjectif numéral ; la raison de cette différence tient probablement à la présence, dans la seconde occurrence, d'un mot intercalé (*autem*), comme le suppose P. LARDET, *Commentaire*, p. 206 (n. 366). Le *TLL* (VIII 977,49 s.) montre qu'il y a quelques exemples classiques de *milia* apposés.

2.2 Syntaxe du groupe pronominal

- Pronom complément de pronom

Dans la langue classique, on ne trouve guère, comme complément de pronom, que le génitif partitif (type 13,4 *id studii*) et le génitif de l'auteur (type *illud Platonis* 'ce mot de Platon') ; pour des cas plus exceptionnels, cf. KÜHNER-STEGMANN I p. 418 (un ex., CIC. fam. 9,6,3 *quam* [relatif, pour *uictoriam*] ... *illorum timebam*). Rufin emploie une fois comme complément d'un pronom un second pronom au génitif, probablement conçu comme génitif de l'auteur (4,1 *illud ... eius* + interrogation indirecte).

- Adjectif complément de pronom

Il semble bien que Rufin ne distingue plus, pour les adjectifs de la première classe compléments d'un pronom neutre, entre le tour au génitif partitif et le tour avec accord de l'adjectif sur le pronom (ce qui suppose, dans la langue classique, un rapport prédicatif), mais qu'il emploie indif-

féremment les deux possibilités (cf. HOFMANN-SZANTYR p. 57-58) : 7,1 *profundum aliquid* ; 10,7 *dignum aliquid* ; 54,4-5 ; 54,11 ; 62,4 ; contre 12,1 *ridiculi aliquid* ; 33,22 *falsi aliquid* ; 163,10 ; 171,5. Avec d'autres pronoms : 19,7 *si quid ... pravi* contre 33,63 *bonum quid* ; 1,1 *nihil mirum* ou 102,5 *nihil ingenitum* contre 14,9-10 *boni nihil* ou 167,13-14 *nihil humani*, etc.

2.3 Syntaxe du groupe de l'adjectif

• Complément à l'infinitif

Plusieurs adjectifs ont un complément à l'infinitif que la langue classique ne connaît pas. C'est le cas par exemple de *deses* (unique emploi de ce genre selon *TLL V 1*, 694,54) et de *piger* (un exemple chez Horace, sat. 1,4,12, probable hellénisme de syntaxe) : 5,1-2 *pigri ... et desides ... accedere*. Quant à *dignus*, il n'est suivi que de l'infinitif (et non pas de la relative au subjonctif), selon l'usage poétique entré en prose dès Vitruve (*TLL V 1*, 1152, 32 s.) : 80,4 *digni ... audire* ; 134,33-34 *dignus ... comparari*.

• Comparatif pour le superlatif

Outre les exemples classiques de comparatif intensif (tels 23,13-14 *qui pigriores ... uidebantur* ; 137,28 *secundum certiozem Scripturae sensum* ; etc.), on lit plusieurs fois dans *ApolOr* le comparatif dans des tours qui requièrent normalement le superlatif. On trouve ainsi, exceptionnellement, le comparatif complété par un génitif partitif¹ : 45,6-7 *omnium rationabilium infirmius et fragilius animal* (au lieu de *infirmisimum et fragilissimum*), contre 3,17 *imperitissimi omnium obtrectatores* ; 72,14-15 *excellentissimae omnium Trinitatis*. On trouve surtout le comparatif

1. Il ne s'agit pas d'un génitif de comparaison (HOFMANN-SZANTYR p. 112-113) ; c'est bien plutôt le comparatif qui tend à se confondre avec le superlatif et à se construire comme lui.

systématiquement employé avec *quisque*, au pluriel (attesté dès APVL. mund. 25 selon HOFMANN-SZANTYR p. 170) : 14,4 *imperitiores quique* (au lieu de *imperitior quisque*) ; cf. 18,1 ; 23,19-20 (mais naturellement *singuli* reste au positif : 27,11 *de singulis quibusque* ; 42,8-9 ; 182,28-29).

• Complément du comparatif

Rufin fait un grand usage du comparatif, mais il ne construit guère cette forme avec un complément. On ne trouve — sans compter les cas de *potius quam* et surtout *magis quam* — que deux exemples de l'ablatif (dont 40,11-12 *lumine ... melior*) et deux de la conjonction *quam* (dont 82,25 *diuiniore[s] [scil. naturae] ... quam humana est*). La construction prépositionnelle du complément en 40,5-6 (*eum meliorem esse ab eo quod sensimus*) reste tout à fait isolée (cf. HOFMANN-SZANTYR p. 111).

• Complément de l'adjectif verbal

Quoique rare, l'emploi de la préposition *ab* et de l'ablatif pour exprimer l'agent de l'adjectif verbal ou du gérondif est attesté dès Cicéron (cf. KÜHNER-STEGMANN I p. 730) ; Rufin en a les exemples suivants, que la forme soit déontique ou équivalente à un participe futur passif : 23,16 *ab his inquirendam* ; 84,106 *nihil ab eo nocendis*.

2.4 Le groupe verbal¹

• Verbe passe-partout + substantif au lieu d'un verbe simple

Le phénomène (qui consiste p. ex. à dire *saltum dare* au lieu de *salire*) n'a rien de tardif ou de vulgaire en soi ; il relève tout au plus de la langue parlée. Dans l'*Apologie*, on lit deux fois *studium gerere* au lieu de *studere* : en 1,5 le tour est suivi de l'infinitif (*studium gerunt ... incusare*) ; en

1. Cf. 3.1, emploi des verbes.

11,2-4 on a l'équivalent du gérondif complément du substantif seul (*Scripturarum intellegendarum ... studium gerunt*). — Sur le rôle passe-partout de *gerere*, cf. *TLL VI* 2,1936,13s. ; 1937,32s.

Autres exemples : 113,49-50 *generabit angustiam* (dans la phrase parallèle on lit, l. 53, *coangustabit*) ; 82,15 *possibile habet* (valant *potest*).

• Verbe de substitution ¹

Plutôt que de répéter un verbe, Rufin recourt parfois à un verbe passe-partout, ordinairement *facere*. Tel est le cas en 113,23 *facit* (c'est-à-dire *manducatur et bibit*) ; 113,40 *faciunt* (c'est-à-dire *sentiunt*). En 113,24 *gerit* est employé de la même façon, sans doute comme variation de *facit* qui précède dans la même phrase.

3. La proposition ²

3.1 Emploi des formes ³

• Emploi des pronoms indéfinis

Rufin se sert uniquement d'*aliquis* et de *quis* (il ignore *quisquam* et *quispiam*). Tel est le cas en coordination négative, par exemple en 14,7 *nec aliquid* (cf. 84,29 ; etc.) ou dans un contexte négatif, en 58,12-13 *numquam ... causa aliqua* (cf. 66,9-10) et dans l'interrogation (cf. 113,34 *quomodo ausus est aliquis dicere... ?*). Et s'il conserve ordinairement la formule lexicalisée *si qui(s)*, on voit tout de

1. Ce point concerne plutôt la structure du texte que la syntaxe de la phrase ; on l'a néanmoins placé ici parce que les mêmes verbes *facere* et *gerere* apparaissent dans les phénomènes illustrés ci-dessus.

2. Sur la prolepse syntaxique, cf. 4.5.

3. Pour l'emploi du réfléchi, cf. 4.4.

même apparaître parfois *aliquis* quand les deux éléments en sont séparés (par exemple 15,9 *si forte aliquis* ; etc.) ou si la proposition compte deux indéfinis (ainsi 1,12 *si quid bene ab aliquo dictum est* ; etc.).

Quand *aliquis* suit directement *si*, il se peut que l'indéfini ait un sens prégnant ; c'est sûrement le cas en 13,3 (où *aliquid* signifie 'pas rien'), et peut-être en 58,7-8 *si aliquod ... initium* et en 111,13 *si aliquando*.

On a en revanche cinq fois *quis* au lieu de *quisquam* : 42,13-14 *haec non alienus quis ab eo, sed Pater ipsius praedicebat* ; 54,9-11 *Quomodo ... extra huius Sapientiae generationem fuisse aliquando Deum Patrem uel ad punctum momenti alicuius potest quis sentire uel credere... ?* (cf. 33,87 ; 171,4), et cinq fois *quis* au lieu d'*aliquis* : 70,14-16 *Ita et iustitiam accidentem quis habere potest ... et sapientiam quis accidentem nihilominus habet* (cf. 76,6 ; 82,11 ; 111,2).

• Emploi des prépositions ¹

La généralisation des constructions prépositionnelles, caractéristique de la langue vulgaire tardive, ne s'observe pour ainsi dire pas dans nos textes. On ne trouve qu'un seul exemple à peu près sûr de construction prépositionnelle employée au lieu du datif : 184,2-3 *non enim iam ad peccandum locus erit*.

Il convient de placer ici une note sur l'usage des prépositions dans la désignation des commentaires d'Origène ; Rufin désigne, en effet, de différentes façons ses *tomoi*. Les expressions rencontrées sont les suivantes :

1. Pour les sens tardifs des prépositions, cf. 1.4.

- a) Type *liber de Isaia* (115,5) : huit exemples, dont 3 de *liber de Euangelio* ; à part, deux exemples de *liber in Euangelio* (177,1-2 ; 181,1-2) ¹.
- b) Type *liber epistulae ad Hebraeos* (49,1-2) : six exemples.
- c) Structure relative, type *liber quem in epistula Pauli apostoli ad Titum scripsit* (30,2-3) : sept exemples (trois avec *in* et l'ablatif, deux avec *in* et l'accusatif ², deux avec *de*).
- d) En trois occasions enfin, le traducteur se satisfait de l'hypostase de l'expression prépositionnelle : *in ... psalmo* (142,1 ; 147,1) ; *de epistula Pauli ...* (124,1).

• Emploi des verbes ³

◦ Parfait résultatif

Rufin fait un usage plus fréquent que le latin classique du parfait à valeur résultative, sans doute influencé par la langue de son original (cf. HOFMANN-SZANTYR p. 318). Exemples : 33,22 *senserit* 'se sera fait une idée', c'est-à-dire 'aura une opinion'.

◦ Indicatif modal

L'emploi de l'indicatif dans les questions modales est un trait de la langue familière (HOFMANN-SZANTYR p. 308) qu'on rencontre notamment en 169,8-9 *quid dicimus* (pour *quid dicamus*).

Rufin emploie une fois ce qui est apparemment un indicatif futur à valeur irréelle ; en 29,7-8 *et longum est ... et erit ... taediosum*, les deux indicatifs ont très probablement une valeur modale conditionnelle, quoique les grammairiens

1. Il ne semble guère possible d'incriminer la tradition pour ces deux exceptions.

2. Dans les deux cas (4,3 *in Genesim* et 140,1 *in Isaiam*), on pourrait être tenté de considérer le -m final comme adventice, ce qui permettrait de ramener à l'unité grammaticale tous les exemples construits avec la préposition *in*.

3. Cf. aussi la section 4.

n'aient pas enregistré d'exemples d'indicatif futur modal (ni HOFMANN-SZANTYR p. 327s. ¹ ni KÜHNER-STEGMANN I p. 172s. ne le mentionnent). Il semble que ce futur serve à souligner le rapport temporel entre les deux verbes ('il serait présentement trop long et il serait ensuite fastidieux').

◦ Diathèse et phénomènes connexes

Il arrive qu'un déponent soit utilisé comme un passif ; ainsi en 40,21-23 *natura* (scil. *Dei*) *acie humanae mentis intendi atque intueri ... non potest* (le passif *intendi* facilite l'interprétation passive d'*intueri*), contre l. 32-33 *mens nostra ... Deum ... non potest intueri* régulier ; mais la langue du v^e s. atteste quelques exemples de la forme non déponente ; l'emploi passif de Rufin repose donc peut-être sur *intuere*, alternant avec *intueri* (TLL VII 2,87,38s.). En 45,3 *intuitis ... creaturis*, le participe parfait de valeur passive peut aussi bien reposer sur l'actif que sur le déponent (cf. HOFMANN-SZANTYR p. 139 ; KÜHNER-STEGMANN I, p. 111). De même *scrutari* (82,9), dont les dictionnaires citent des formes non déponentes dès Ammien.

On trouve l'intransitif *nocere* employé au passif personnel en 84,106 *nocendis* (il est vrai que, selon BLAISE, *Dictionnaire...*, le verbe compte des usages transitifs dès Tertullien). L'intransitif *suadere* autorise un participe parfait passif (*Adult.* 13,17 *suasus*), selon un usage attesté dès Apulée (*Met.* 5,6 ; 9,22).

Le cas de 102,2 *ad subsistendum hoc quod uult Pater* est plus particulier : avec son *hoc* en fonction de sujet, cette formule foncièrement incorrecte, probablement improvisée à la dictée, semble résulter de la contamination du gérondif intransitif (sans sujet) *ad subsistendum* (valant *ut subsistat*) et de la structure propositionnelle ordinaire verbe + sujet.

1. On trouve certes (*ibid.* p. 311) la mention d'un futur de supposition, c'est-à-dire potentiel, mais l'emploi en est différent.

En 182,7 *saeculum finiendum est*, l'adjectif verbal a sans doute la valeur d'un participe futur passif ('destiné à trouver un terme'); c'est l'usage ordinairement intransitif de ce verbe qui rend un peu déroutant l'emploi d'un tour impliquant la transitivité.

3.2. Phénomènes sémantiques

• Syllepse¹

On rencontre plusieurs syllepses du nombre dans l'*Apolo-gie*. Certaines interviennent dans des lieux variants, la régularisation du texte par un scribe ayant introduit ici ou là une *lectio faciliior*; c'est le cas notamment en 33,96-97 *hae-reticus ... eorum (eius ɔ)*. Autres exemples notables: 31,18-20 *oportet nos ... nomen haeresis deuitare neque cum tali-bus orationis societate misceri (nomen haeresis repris par cum talibus)*; 33,2-7 *omnis qui ... profitetur ... huiusmodi homines* (avec reprise du sujet thématifié).

Phénomène analogue: en 15,15 le sujet du verbe subor-donné *designat*, à savoir 'l'apôtre', s'extrait de l'adjectif *apostolicum* de la proposition qui précède.

• Brachylogie

Figure spontanée dans la langue parlée, la brachylogie apparaît quelques fois dans l'*Apolo-gie*: cf. par exemple 157,10-12 *Si ergo in hac praesenti uita tam intolerabiles sunt poenarum dolores, quid putandum est tunc cum non iam crassiore anima utetur indumento*, où il faut sous-entendre *quid putandum eos futuros esse tunc ...* Voir aussi les notes à 134,2-3; 134,33; 169,5; 184,15-16).

1. Cf. encore 4.5.

4. La période

4.1 Coordination

• Polysyndète

Sauf en de rares cas (23,28-30 *Adam, Abel, ... Moysi et prophetarum*, justifié peut-être par l'hétérogénéité noms propres ~ nom commun; 42,5-6 *Abraham Isaac et Iacob*, peut-être fautif), Rufin suit la règle classique de la polysyn-dète quand il coordonne des termes mis sur le même plan.

• Coordination hétérogène

Si le latin ne répugne pas autant que le français châtié à la coordination de termes appartenant à des catégories gram-maticales différentes, Rufin en offre des exemples parti-culiers. Ainsi, en 33,24-28 *eos qui primogenitum eum negant ..., sed hominem solum eum dicentes* la coordina-tion hétérogène, voilée par la citation qui se rattache au premier terme, réunit assez lâchement une relative et un participe (on pourrait d'ailleurs interpréter, alternative-ment, la conjonction *sed* comme servant à renouer adversa-tivement le fil de la relative après la citation, ce qui ferait du participe une détermination du sujet de *negant*).

En 184,1-4 *Erit ... uindicta non ex transmutatione ani-marum ... sed alia genera erunt poenae*, la coordination par *sed* est si particulière qu'il faut peut-être supposer une dou-ble traduction, ou une maladresse due au caractère impro-visé de la traduction (le rameau ξ a tenté de pallier conjectu-ralement l'hétérogénéité en écrivant *non transmutatio*).

L'hétérogénéité concerne parfois la seule catégorie sémantique des termes coordonnés; c'est par exemple le cas dans *Adult.* 13,31-32 *in auctorem facti atque in uberio-rem eius infamiam* (être humain ~ notion abstraite).

4.2. Termes redoublés ¹

- En général

A côté des redoublements stylistiques, on trouve dans l'*Apologie* des traces de double traduction, en cours de phrase, qui résultent vraisemblablement du caractère partiellement improvisé du texte que dictait Rufin. Ainsi 157,14 + 17 *puto ... puto* (après une parenthèse) ; en 163,4 *ut puta — uerbi causa dixerim — ...*, la multiplication des formules signifiant 'par exemple' est si maladroit qu'il faut peut-être en incriminer la tradition manuscrite plutôt que Rufin (cf. note *ad loc.*).

- Verbes de parole

Le cas des verbes de parole doublement traduits est peut-être différent ; comme on trouve des exemples grecs analogues, il se peut, en effet, que la traduction soit fidèle en cela à l'original. Ainsi, en 148,2 + 5 *dicebant ... aiunt*, la reprise par *aiunt* en incise sert seulement à rappeler qu'il s'agit, dans le texte, de paroles rapportées — introduites par un *quod* valant nos deux points — qu'Origène ne prend en aucun cas à son compte. Pour le grec, M. Yves Tissot nous a signalé un parallèle chez Clément (CLEM. AL. *Strom.* 3,1,1b οἱ δὲ ἀπὸ Βασιλιδαίου πυθομένων φασὶ τῶν ἀποστόλων μὴ ποτε ἄμεινόν ἐστι τὸ μὴ γαμειν ἀποκρίνασθαι λέγουσι τὸν κύριον · οὐ πάντες χωροῦσι τὸν λόγον τοῦτον...).

Mais en 82,30+32 *tradebat ... aiebat*, la même explication semble peut-être moins contraignante, du fait que le verbe *aiebat* n'y a apparemment pas le statut ordinaire de l'incise ² ; ce mot pourrait donc tout aussi bien trahir le

1. Sur l'aspect stylistique du redoublement, cf. HOFMANN-SZANTYR p. 820 s. Cf. aussi 4.5, sur les manifestations de l'oralité dans *ApolOr.*

2. La ponctuation de GÖRGEMANN-KARPP (deux points après *tradebat*) ne doit pas faire illusion : le membre de phrase qui commence après les deux points n'est pas à proprement parler une citation, en latin du moins.

retour du traducteur au fil de la phrase et servir, après la causale *pro eo quod...*, de marque syntaxique redondante signalant que la causale — reprise par *idcirco* — se rattache à la proposition infinitive qui suit (mais si l'original avait une complétive conjonctive où *ὅτι* valait deux points, c'est le choix de la proposition infinitive en latin qui suffirait à produire la structure si maladroite et exceptionnelle que nous lisons).

En 130,13-16 *dixisse ... sic ait*, la répétition est presque certainement le fait de Rufin (cf. note *ad loc.*) ; *dixisse*, verbe subordonné à *arbitror*, annonce prématurément la citation paulinienne, qui est en quelque sorte présentée à nouveau, après les trois circonstances qui la situent dans son contexte, par *sic ait* syntaxiquement indépendant (l'*arbitror* d'Origène est désormais oublié).

4.3 Syntaxe de la subordination

- Support déictique dans la principale ¹

L'anticipation des subordonnées par un démonstratif est un phénomène bien connu. On ne signale ici que l'emploi non classique de *iste* dans cette fonction, tantôt adjectif (en 25,38 *ista habetur opinio quod angelus fuerit iste diabolus*), tantôt pronom neutre très exceptionnellement au pluriel ² (en 1,22-24 *ista fingentes quod ab his in loco sanctorum apostolorum uel prophetarum tam ipse quam dicta eius habeantur*).

1. Sur les subordonnées en *si* développant un support déictique, voir le paragraphe suivant.

2. On ne trouve que de très rares exemples du démonstratif pluriel, et toujours en valeur adjectivale (TLL VII 2, 508,35) ; en grec, KÜHNER-GERTH (I p. 658) enregistre un seul pronom démonstratif pluriel ayant une valeur analogue (PLATO *Gorg.* 474 e οὐ δῆπου ἐκτὸς τούτων ἐστὶ τὰ καλὰ, τοῦ ἢ ὠφέλιμα εἶναι ἢ ἀμφοτέρω) ; pour annoncer de véritables subordonnées, on ne trouve que le singulier.

En 168,7-8 *haec ... quod...* le nombre du pronom *haec* est moins surprenant, puisqu'il sert à la fois à reprendre les thèses impies dont l'énoncé précède et à annoncer les subordonnées assertives en *quod*.

- Complétives assertives conjonctives.

A côté des propositions infinitives toujours bien vivantes, on trouve, comme toujours dans les textes du iv^e s., de très nombreuses complétives assertives en *quod* et en *quia* dans le dossier de l'*Apologie*¹. Les complétives en *quoniam* sont également bien représentées : 23,11-15 *scire oportet quoniam ... tradiderunt* ; en 23,43 *quoniam* vient après *quod* (l. 26) et *quia* (l. 37) ; 25,36 ; 31,11 ; etc. On trouve aussi une complétive assertive en *quasi* : 58,5 *dicere quasi prius non exstiterit* (où *quasi* traduit peut-être mécaniquement le grec *ὡς*).

En une ou deux occasions, la conjonction perd sa valeur de subordonnant pour se réduire au rôle de marque introduisant un discours direct. C'est vraisemblablement le cas en 178,14 (cf. note *ad loc.*), et peut-être en 148,2 (cf. 4.2).

On lit quelques subordonnées complétives assertives en *ut*, notamment *Adult.* 4,5-7 *Numquid credibile est ... ut ... sibi contraria senserit ... ?* (cf. aussi la fin du présent paragraphe).

Les complétives en *si* sont surtout interrogatives (cf. *infra*). On lit cependant une assertive sujet en 40,24-25 *non uidetur absurdum si ... utamur* (sur la variété des constructions de *uideri*, y compris *ut* assertif, cf. note à 128,2). En trois occasions, une subordonnée en *si* développe appositivement une expression déictique : 1,20-22 *propter hoc ... si ... perspexerint* ; 182,14-16 *hoc modo ... si ... transmuntantur* ; *Praef.* 1,9-10 *in eo ... si ... dicamus*.

1. Caractéristique à cet égard la substitution systématique de *quin* par *quod* (sauf *Praef.* 1,8-9 : proposition infinitive) dans les complétives de *dubitare* négatif ou interrogatif (seule exception : *ApolOr* 123,25-26).

Le tour *si qui(s)*, ordinairement hypothétique (c'est-à-dire circonstanciel) a parfois une valeur relative (c'est-à-dire nominale), signifiant 'celui qui éventuellement' : ainsi 1,12-13 *si quid bene ab aliquo dictum est retinere sciant* ; 19,7 ; 33,69. 76 ; 37,2 ; 56,5 ; etc.

Il se pourrait que l'interrogatif *quomodo* prenne une fois la valeur d'une conjonction assertive, peut-être par souci de variation dans la longue série de formules analogues du paragraphe 125 : si l'on doit interpréter ce mot comme interrogatif indirect en 125,18-19 *credit et de Isaac uel quomodo natus est uel quomodo oblatus est a patre*, il est possible qu'il soit simplement conjonctif dans la proposition qui suit (l. 19-20) *uel quomodo responsa Dei audire meruerit*, qui est d'ailleurs au subjonctif (contre l'indicatif des interrogations indirectes qui précèdent).

Le sujet de *superest* 'il reste à' est une fois un infinitif (122,1), comme dans la langue classique, et deux fois une subordonnée en *ut* (45,8 et 101,1).

- Interrogation indirecte

- Mode

Souvent Rufin construit l'interrogation indirecte à l'indicatif (sur cette syntaxe, cf. HOFMANN-SZANTYR p. 537 s. ; l'influence du grec est d'ailleurs probable dans la littérature de traduction). Parmi les nombreux exemples, citons 4,1-3 *si ... aduertamus quam integre ... protestatus est* ; 37,8 *dicant ipsi quae alia sunt ecclesiastica dogmata* ; 111,1 *aduerte ergo quid scribit* ; etc.

- Interrogation indirecte en *si*

L'influence grecque est encore plus nette dans l'interrogation indirecte en *si* à l'indicatif, relativement fréquente dans l'*Apologie* ; par exemple 25,32-34 *et hoc ipsum initium si genitum est aut non genitum, uel certe si extrinsecus corpori inditur necne, non satis manifesta praedicatione distinguitur* ; 37,6-7 *interrogare istos ... si ipsi aliter*

... *sentiant* ; 89,1 *quaerat fortassis aliquis si Filius caritas est* ; etc. Une seule fois le mode est le subjonctif, sans doute significatif : 54,3 *nescio si iam ultra euagari sensus noster debeat* (cf. note *ad loc.*).

◦ Interrogation indirecte en *ne*

L'*Apologie* présente quelques exemples d'interrogation indirecte négative en *ne* : ce sont 18,5-7 *ita ut ... in dubium ueniretis ne forte ... fides deberet adhiberi* ; cf. 54,3-5 ; 56,2-3 ; 137,12-16. Sur ce tour surtout tardif, pur calque du grec $\mu\acute{\eta}$, cf. HOFMANN-SZANTYR p. 542.

◦ Interrogation indirecte double

Rufin utilise trois formes d'interrogation indirecte double : le type classique *utrum ... an* et le subjonctif (2,1-4 ; 35,1-2) ; le type mixte *utrum ... aut* et le subjonctif (23,49-50 + 25,1 ; 27,5-6) ; le type grec *si ... aut* et l'indicatif (165,2-4) ; particulièrement frappant le passage du type classique au type grec en 25,30-34 *utrum ex seminis traduce ducatur* (scil. *anima*) ... *an uero aliud habeat initium, et hoc ipsum initium si genitum est aut non genitum ... non satis manifesta praedicatione distinguitur*.

L'interrogation indirecte 'si ... ou non' se trouve deux fois, et toujours à la suite d'une autre interrogation indirecte double, soit sous la forme *si ... necne* (25,33-34) soit sous la forme \emptyset ... *necne* (25,1).

• Usage des temps

◦ Concordance

Rufin néglige parfois les règles classiques de la concordance des temps. Ainsi, dans le membre de phrase 23,18-23, le temps du subjonctif de la déclarative *quia sint* (hors concordance) est le présent de la réalité intemporelle, comme dans l'interrogation indirecte *quomodo ... aut unde sint*, alors que la concordance s'applique régulièrement dans la finale *ut ... exercitium habere possent* et dans les

relatives qui en dépendent, toutes propositions qui expriment des faits inscrits dans l'histoire.

Le mouvement inverse est plus facilement compréhensible ; ainsi, en 33,95-98 *designatus ... est ... quis et qualis esset haereticus et quae uel in quibus eorum dogmata ... habeantur et quae sit ecclesiasticae obseruantiae puritas*, Rufin passe de la concordance grammaticale stricte à une concordance *ad sensum*, relativement au présent de sa propre énonciation.

Autres exemples : 35,1-2 *requisierunt ... utrum haeresim an schisma oporteat uocari eos* ; *Adult.* 13,5-6 (récit au passé) *si uelint ... deberent* (cf. note *ad loc.*).

◦ Irrégularités

Rufin conserve parfois la forme verbale (ordinairement à l'indicatif) de la citation biblique qui s'insère dans une structure syntaxique qui supposerait la transposition au subjonctif. Tel est apparemment le cas en 45,12-14 *intuentes quod 'imago inuisibilis Dei' et 'primogenitus omnis creaturae' dicatur et quod 'in ipso creata sunt omnia' ... (dicatur ~ creata sunt)*.

Ailleurs, l'indicatif alterne avec le subjonctif sans raison apparente. Ainsi en 125,7-24, le mode des complétives du verbe *credit* (en *quod* et en *quia*) varie pour ainsi dire aléatoirement : *formatus est ~ aedificauerit ~ sperauit* (dans la citation) ~ *accepit ... et ... saluatus est ~ meruerit ... et ... susceperit* etc. ; même les trois subordonnées en *quomodo* des l. 18-20 ne sont pas au même mode.

Anomalie plus sérieuse : on trouve une ou deux interrogations directes prises dans une construction subordonnée, selon une syntaxe tout à fait exceptionnelle. Ce sont 40,10-12 *nonne oportebit nos ei dicere... ?* (pris dans la structure *Sicut enim ... ita*, l. 6+12) ; et peut-être 178,15-16 *propter quae peccata Heliae anima transmutata est... ?* (subordonnée à *Addendum ... est quia*, l. 14 : cf. note *ad loc.*).

- Comparative

L'usage de Rufin ne présente qu'une seule fois une construction exceptionnelle de la comparative : en 31,11-14 c'est dans la subordonnée, et non dans la principale, que le verbe commun aux deux propositions est logé : *sicut hi qui ... maculati sunt regnum Dei non possidebunt, ita et hi qui ... declinauerint*.

4.4 Usage du réfléchi

Si Rufin, dans son usage du réfléchi, suit ordinairement les règles classiques, on n'en trouve pas moins, dans l'*Apologie*, des emplois plus ou moins irréguliers. Ainsi, en 38,6-9 *ut et ipsius sententia ... ostendatur et duobus uel tribus uocum suarum testibus stet omne uerbum defensionis eius*, le réfléchi *suarum*, entouré des pronoms non réfléchis *ipsius* et *eius*, insiste sur le fait qu'il s'agit des propres textes d'Origène.

En 182,25 *suo dogmati* a un possessif réfléchi qui ne se rapporte pas au sujet, mais renvoie aux *auctores huius dogmatis* de la l. 11.

Il arrive parfois, comme dans la langue classique, que le possessif réfléchi renvoie à la personne considérée comme agissante, quelle que soit la forme grammaticale dans laquelle elle s'exprime ; c'est ainsi le cas en 173,6 (texte corrigé), où *ex sua persona* désigne Origène, agent explicite ou non des passifs de la phrase.

Dans l'ablatif absolu, le réfléchi renvoyant au terme nominal est très exceptionnel dans la langue classique (on n'en trouve pas d'exemple dans les ouvrages de référence ordinaires¹) ; chez Rufin, on le trouve en 45,1-3 *considerata ex operum suorum ... contemplatione diuina natura*.

1. KÜHNER-STEGMANN I p. 603 signale l'usage du réfléchi dans le groupe du participe, y compris à l'ablatif, mais pas spécifiquement dans l'ablatif absolu ; HOFMANN-SZANTYR p. 175 ne mentionne que l'usage du réfléchi indirect dans l'ablatif absolu.

De même dans une relative ordinaire (cf. KÜHNER-STEGMANN I p. 613 s.) : 125,14-15 *saluatus est* (scil. *Noe*) ... *cum his tantum qui secum arcam fuerant ingressi*.

4.5 Manifestations de l'oralité

- Thématization (prolepse syntaxique et *traiectio*)

Servant à focaliser l'attention sur le thème de l'énoncé, l'anticipation de parties de phrase — ce que la linguistique appelle parfois 'dislocation à gauche' — est un trait typique de la langue parlée¹. En latin, le phénomène n'est pas toujours identifiable dans une proposition simple, puisque l'ordre des mots permet au sujet parlant de mettre en évidence à peu près n'importe quel mot ou groupe de mots ; seuls les compléments ainsi détachés qui sont repris par un pronom dans la suite de la même proposition sont indéniablement proleptiques (cf. HOFMANN, *Lat. Umgangssprache*, p. 104-105).

Une autre situation syntaxique, cependant, est caractéristique du phénomène en question : l'anticipation, dans une proposition précédente qui l'accueille (souvent la principale), d'un élément (souvent le sujet) sémantiquement rattaché à une proposition qui suit, par prolepse syntaxique ou par *traiectio*. Si la *traiectio* consiste à anticiper cet élément tel quel dans la proposition d'accueil, la prolepse en comporte au contraire la transformation syntaxique (en objet direct ou en complément en *de*)².

Le dossier de l'*Apologie* n'offre pour ainsi dire pas d'exemple assuré de thématization dans une proposition simple ; on ne trouve guère à signaler que 33,40-43 *EOS ... ne ipsos quidem*, exemple indubitable, et 121,4-5 *HVIVS SENTEN-*

1. Si le texte n'est pas fautif (cf. la note *ad loc.*), on a peut-être un exemple de dislocation à droite du thème dans *Adult.* 16,15-16 *diaboli proprium hoc opus esse dicitur, accusandi fratres*.

2. Exemples français : *On admire LA LUNE, comment elle brille*, ou : *S'AGISSANT DE LA LUNE, on observe comment elle croît et décroît*.

TIAE non Origenes auctor est sed ipsa Sancta Scriptura testatur, où le groupe *huius sententiae*, complément du mot *auctor*, semble bien en position thématique, étant donné qu'il joue aussi le rôle sémantique d'objet de *testatur* dans la proposition coordonnée.

En revanche, on rencontre des cas des deux autres formes de la thématization, prolepse (sous forme d'un groupe prépositionnel en *de*) et *traiectio*.

Exemples de prolepse syntaxique : 25,30-34 *DE ANIMA uero utrum ex seminis traduce ducatur ... an uero aliud habeat initium ... non satis manifesta praedicatione distinguitur* ; 27,5-6 *DE SOLE autem ET LVNA ET STELLIS, utrum animantia sint aut exanima manifeste non traditur* ; 72,1-2 *DE SPIRITU uero SANCTO quia est multae nos Scripturae docuerunt* ; *Adult. 9,1-2 DE HAETICORVM uero TEMERITATE quia credi istud scelus facile possit...* ; etc.

Exemples de *traiectio* : 25,32-34 *et HOC IPSVM INITIVM si genitum est aut non genitum... non ... distinguitur* (suite des interrogations indirectes de 25,30-32 citées à propos de la prolepse) ; 40,28-30 *considerare possumus FOMES IPSE AC FONS quantus sit corporei luminis*. Souvent le terme anticipé est une subordonnée¹ : 56,1-3 *QVI autem INITIVM DAT VERBO DEI..., intuere ne magis in ipsum ingenitum Patrem impietatem suam iactet* ; *Adult. 9,1-3 QVIA CREDI ISTVD SCELVS FACILE POSSIT, illa res maximum credulitatis praestat exemplum quod...* ; etc.

• Autres phénomènes de la langue parlée

La reprise d'un terme de la proposition à la suite d'un développement qui fait perdre le fil du texte ou d'une incise un peu trop longue est un phénomène de la langue parlée qui n'a bien sûr rien d'exceptionnel en soi. Ne mérite d'être

1. Le phénomène n'est sûr que lorsque la proposition thématifiée franchit une frontière marquée par une conjonction de subordination (*ne* dans le premier exemple), ou lorsqu'elle est reprise autrement que par un support déictique (*credulitatis* dans le second exemple).

signalée que la reprise impliquant une syllepse ou une anacoluthie ; tel est le cas par exemple en 84,40-44 *omnes illae ambitiones ... uniuersa destructa sunt* (où *uniuersa* reprend le mot *ambitiones* et son développement par les compléments en *de* introduits par *id est* et constitue ainsi la conclusion d'un épimérisme). Quand le terme ainsi repris est le verbe, la syntaxe est plus sérieusement troublée (cf. 130,13-16 *dixisse ... sic ait*, commenté en 4.2 ; on peut signaler d'ailleurs une série d'autres traits propres à la syntaxe parlée dans le paragraphe 130 : l. 4 [*sed*] ; 7-10 [futur antérieur puis présent] ; 28-29 [reprise de *rationis uirtus*]).

Cf. le tour 102,2 *ad subsistendum hoc*, cité en 3.1 (Diatèse et phénomènes connexes).

• Mise en évidence

La traduction de Rufin présente encore quelques exemples du tour emphatique *est qui* analogue au français 'c'est ... qui' : 139,7-8 *animam esse quae seminatur* ; 148,1 *Quid est quod dixit* ; 171,1-2 *Quid est quod ... ostendi uolumus* (cf. *Adult. 2,10*) ; 168,8-9 *substantia Dei est quae peccat si anima ... peccat*. Pour la formule syntaxiquement voisine, quoique de valeur différente *illud est quod*, cf. note à 40,4-5.

En 130,32-33 *hoc est quod dicit* 'tel est ce qu'il dit', en revanche, *est quod* n'est pas nécessairement explétif.

• Indices de traduction improvisée oralement

Outre les phénomènes somme toute ordinaires signalés dans les paragraphes précédents, on rencontre ici ou là dans l'*Apologie* des curiosités qui semblent trahir l'improvisation du traducteur qui dicte sa version. Voici les plus nets :

Insertion d'un mot signalant la reprise du fil du texte (cf. tel ou tel cas de traduction double, 4.2) : 123,8 *ergo* (après une subordonnée complexe longue de neuf lignes) ; 45,25 *unde* (après une très longue structure participiale, commençant à la l. 11, et une parenthèse de cinq lignes).

Anacoluthes : 128,12-16 *caro resistens et ... obtinens, ... altera* [la chair] ... *altera* [l'âme] (irrégularité voilée par l'insertion de la relative explicative *qui ... labor...*).

Répétition non stylistique : 150,3 *ordine ... ordo*.

Reprise synthétique de la structure amorcée : 184,10-14 (cf. n. *ad loc.*) *quod si gentilium auctores sequi uolunt ... consequens est eos qui haec uolunt ...* (après une participiale mentionnant les opinions des auteurs païens).

Enfin, la réinterprétation syntaxique 'en cours de phrase' de 161,7s. (cf. note *ad loc.*) peut être due aussi à une traduction hâtive.

Dans *Adult.* l'indice le plus net de l'oralité se trouve dans la traduction de la lettre d'Origène (cf. la note à 7,54-55) ; mais il s'en rencontre aussi dans le texte même de Rufin, par exemple en 11,5-6 (cf. la note *ad loc.*) et 11,12 (oubli de la construction commencée : cf. la note *ad loc.*).

5. Influence de l'original

5.1 Hellénismes de syntaxe

La syntaxe de Rufin présente dans l'*Apologie* deux caractéristiques frappantes qui trahissent l'influence du texte original, à savoir la fréquence de la bipartition de type *quidem ... sed (autem)*, traduisant le grec *μὲν ... δέ*, et l'usage du subjonctif parfait, notamment dans les périodes hypothétiques (où cette forme pourrait traduire systématiquement l'optatif grec).

• Bipartition

Ce tour est de ceux que la traduction néglige le plus souvent, par gain de simplicité, surtout si les mots corrélatifs *quidem ... sed* se trouvent éloignés l'un de l'autre. Du grand nombre d'exemples, il suffit de citer 3,12-15 *non numquam inuenimus eum de multis haerere se profitentem,*

in quibus ea quidem quae in quaestionem ueniunt mouet, nec tamen eorum absolutiones adiungit, sed cum omni humilitate et ueritate non erubescit fateri haec sibi non liquere ; 7,16-23 *Propter quod pronuntiare quidem de his quae dicimus sicut apostoli potuerunt non audemus ; in eo autem gratias agimus quod...*

En 80,6-10 (*quidem ... autem*) nous avons choisi de corriger le texte de l'*Apologie* sur celui du *Peri Archôn*, la chute de *quidem* dans celle-là étant plus probable que son intrusion dans celui-ci.

Il faut peut-être considérer comme une forme exceptionnelle du tour en question la corrélation 171,14-15 *tamen ... autem* (cf. note *ad loc.*).

• Le subjonctif parfait

Le caractère pour ainsi dire automatique du subjonctif parfait dans les subordonnées, notamment subjectives, se constate dans les cas où la syntaxe classique impose ou suggère un autre temps ou un autre mode, notamment dans les hypothétiques. En voici quelques exemples caractéristiques (entre parenthèses, la forme attendue) : 1,20-22 *inimicitias propter hoc solum habent si eorum studium ... propensius esse perspexerint* (perspexerunt) ; 37,1-2 *uos illud uolo considerare quod dixit quia 'si quis horum aliquid commutauerit* (commutauit), *'haereticus est'*¹ ; 43,6-7 *Quomodo ergo senserit* (sensisset) *de Deo Patre ex his eius scriptis quae supra exposuimus claruit* ; 80,6-7+10-12 *consequens puto quia qui peccauerit* (peccauit) *quidem in Filium hominis uenia dignus est ..., qui autem iam dignus habitus est Spiritus Sancti participatione et retro fuerit*

1. Il se peut que le subjonctif marque l'assertion indirecte, puisque, dans la première traduction de ce passage (33,69-70), Rufin s'est servi de l'indicatif : *Si qui ergo horum aliquid quae supra exposuimus commutare uel subuertere conatur, 'haereticus est'*.

conuersus (est *conuersus*)¹, *hic re ipsa et opere blasphemasse dicitur in Spiritum Sanctum* ; etc.

Si plusieurs occurrences du subjonctif parfait relèvent assurément de la syntaxe latine ordinaire, un grand nombre de cas, tels ceux qui sont cités ici, s'expliquent plutôt comme des formes calquées sur l'optatif oblique du texte grec.

• Tours exceptionnels

Rufin a parfois cédé à des hellénismes plus ou moins exceptionnels, même dans la langue de son temps.

Ainsi, il recourt à l'accusatif de relation avec le participe *illuminatus* (82,13), emploi dont le *TLL* ne mentionne qu'un seul autre cas, dans un sermon d'Augustin. On mentionnera ici l'exemple analogue (mais où l'on peut voir tout aussi bien un accusatif intérieur) de 23,45 *communem hanc mortem uere mortuus*.

L'usage d'*accusare* comme transitif du délit semble bien dû au calque du tour grec tardif *ατιῶσθαί τινός τι* 'reprocher quelque chose à quelqu'un' : cf. 33,59 ; 167,5-6.

L'usage de l'infinitif comme complément de substantif peut aussi répondre aux suggestions du grec ; ainsi en 84,104-105 *potestatem ... calcare* (pour le classique *calcandi*). De même pour l'infinitif complément d'adjectif ; ainsi en 5,1-2 *pigri ... ac desides ... accedere* (cf. 2.3).

On trouve dans l'*Apologie* la conjonction *quasi* suivie du participe, sur le modèle du grec *ὡς* ou *ὥσπερ* à valeur causale : 115,2 *accusatur quasi duos Christos dicens* ; en 178,6-7 *quasi etiam ipso hoc Iesu confirmante*, la valeur causale de *quasi* est moins nette. En 58,5 *dicere quasi prius non exstiterit*, la même conjonction introduit exceptionnellement une complétive assertive (calque probable de *ὡς* : cf. 4.3).

1. La phrase coordonne l'indicatif *habitus est* et le subjonctif *fuert conuersus* sans qu'on puisse expliquer cette hétérogénéité.

Le verbe *adsignare* (au sens de 'soutenir, affirmer, reconnaître') commande ordinairement la proposition infinitive ; mais en 167,18-21 il se construit, comme un verbe de perception et vraisemblablement sous l'influence du grec, avec un objet à l'accusatif et un participe adjoind.

En 82,14-16 *nec omnis mens quae creata est possibile habet ullo genere comprehendere*, il est probable que *possibile habet* ait été influencé par le grec, encore que le seul exemple de *δυνατόν ἔχει* que donne le dictionnaire de LIDDELL-SCOTT-JONES (Hérodote 7,11) soit intransitif.

5.2 Hellénismes lexicaux

Si l'on fait abstraction des mots entrés depuis longtemps dans l'usage (tel *character* en 141,2) et du vocabulaire proprement chrétien, on ne trouve guère d'hellénismes lexicaux dans l'*Apologie*. On citera tout de même 93,13 *audiunt* (au sens de 's'entendre dire, être appelé', le verbe *audire* imite *ἀκούω* dès Horace et se lit fréquemment chez les auteurs chrétiens) ; 134,1 et 4 *habet* intransitif (dans un calque linguistique : cf. note *ad loc.*).

6. Stylistique

Il n'entre évidemment pas dans le cadre de cette introduction d'étudier le style de Rufin. On se bornera à relever quelques phénomènes particulièrement caractéristiques.

6.1 Pléonasme et redondance¹

L'abondance de l'expression est un trait ordinaire de l'éloquence inspirée du modèle cicéronien. Dans le cas de la traduction, le phénomène sert en outre souvent à rendre un

1. Sur un éventuel pléonasme de la modalité, cf. note à 163,3-4.

terme grec qui n'a pas d'équivalent exact en latin. Dans l'*Apologie*, les exemples en sont très nombreux ; en voici un choix : 1,6 *hostiles inimicitias* ; 7,8 *turbinem et caliginem* (peut-être hendiadyn) ; 84,2 *innumeri ... et immensi* (cf. note *ad loc.*) ; 84,11 et 11-12 *poenis ... mortibusque et bonorum direptionibus atque omni ... adflictionum genere* (le grec mentionne seulement la mort et la confiscation des biens) ; etc.

6.2 Polyptote

La répétition d'un mot à des formes variables est l'un des procédés favoris de la rhétorique. Dans l'*Apologie*, on trouve notamment les exemples suivants : 16,4-5 *Ecclesiae ... in Ecclesia ... Ecclesiam* ; 19,13-14 *defunctus ... pro defuncto ... defuncti*.

6.3 Goût de l'abstraction

Cédant à un penchant favori de la langue tardive, Rufin — ou le grec qu'il traduit — emploie parfois une expression abstraite pour la formule concrète. Ainsi en 45,4-6 *non omnia uel oculis uidere potest humana fragilitas uel ratione complecti*, l'expression *humana fragilitas* est pour 'les hommes dans leur faiblesse' (cf. la suite : *omnium rationabilium infirmius et fragilius animal sumus homines*).

On classera dans la même catégorie certains usages de *ratio* pour ainsi dire explétif ; ainsi en 113,49 *circumcisionis eius ratio* correspond à *eius circumcisio* dans la phrase parallèle qui suit (l. 53).

Chapitre 8

La tradition manuscrite et les éditions de l'*Apologie pour Origène* et du traité *Sur la falsification des livres d'Origène*¹

1. Le dossier de l'*Apologie* constitue un tout composite que les manuscrits conservés n'ont en général pas démembré. Cet ensemble accompagne souvent, à titre d'introduction², la traduction que Rufin a donnée du *Peri Archôn*³ ; c'est d'ailleurs cette particularité qui permet, à qui se place du côté de l'*Apologie*, de considérer comme unitaire, quoique complexe, la tradition de l'ouvrage d'Origène et celle du dossier que nous publions.

Les trois textes de l'ensemble qui fait l'objet de la présente édition sont conservés au complet dans vingt-deux manuscrits connus, auxquels s'ajoute le témoin perdu qui a servi de base à l'édition de P. Schoeffer⁴. En outre, la *Pré-*

1. Nous remercions ici les conservateurs des différentes bibliothèques auxquelles nous nous sommes adressés, dont l'obligeance a toujours été profitable.

2. KOETSCHAU, p. LVIII.

3. C'est le cas dans les manuscrits du rameau ν de la tradition d'*ApolOr*. *PArch* est transmis seul dans la branche α de la tradition (à l'exception de quelques fragments désordonnés de notre dossier dans A : cf. ci-après) ; à son tour, le dossier de l'*Apologie* est transmis seul dans les témoins du rameau ξ (sauf P) et dans Wu.

4. Dans son édition, DELARUE mentionne encore deux manuscrits, eux aussi désormais perdus.

face de Rufin, quelques fragments de l'*Apologie* réunis sans ordre et la fin du *De adulteratione* se trouvent dans le manuscrit A, témoin principal du *Peri Archôn*¹. Enfin, un extrait de la lettre d'Origène que Rufin cite dans le *De adulteratione* figure dans deux manuscrits du Vatican. Voici la liste de ces témoins, pour la description desquels on se reportera aux travaux de Koetschau, de Simonetti et de Dell'Éra²; les témoins secondaires sont indiqués en retrait.

Branche α

A = Karlsruhe, Badische Landesbibliothek 160, parchemin, x^e s., ff. 111-111v; 111v-113; 113-113v.

Branche γ, rameau ξ, famille φ

F = Bruxelles, Bibliothèque royale 10264-73, parchemin, xii^e s., ff. 93-93v; 93v-111v; 111v-114.

Q = Bruxelles, Bibliothèque royale 689-705, papier, xv^e s., ff. 93-93v; 93v-115; 115v-120³.

1. Pour le détail des fragments d'*ApolOr* et d'*Adult.* contenus dans ce manuscrit, cf. § 3.

2. KOETSCHAU, p. XXIII-XLVI; SIMONETTI, « Sulla tradizione... », p. 6-20; DELL'ÉRA, *De adulteratione... et Le citazioni...* Seuls les témoins nouveaux ou nouvellement exploités sont brièvement décrits dans les notes qui suivent. — La foliotation indiquée concerne strictement le texte (sans les *incipit* ni les *explicit*).

3. Papier, 262 ff. (+ 10 et 9 de garde), 292 x 200 mm, deux colonnes. Contient divers opuscules de Jérôme, Orose, Gennade, Ignace d'Antioche, etc., et surtout un ensemble de dix pièces sur la controverse entre Jérôme et Rufin à propos d'Origène, en particulier 7 « Apologeticum sancti Pamphili martiris pro Origene de periarchon translatum a Rufino de graeco in latinum »; 8 « Opusculum Rufini de adulteratione librorum Origenis »; 9 « Prologus Rufini presbiteri in primo liber [sic] periarchon Origenis presbiteri » (cf. *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque royale de Belgique*, par J. VAN DEN GHEYN, S. J., t. II Patrologie, Bruxelles, H. Lamertin, 1902, p. 98 s.). — Nous avons adopté le sigle Q par nécessité, malgré le fait que DELL'ÉRA, *Le citazioni...*, l'a déjà utilisé (mais en le mentionnant une seule fois dans son apparat, p. 38) pour désigner un des manuscrits perdus exploités par DELARUE (cf. § 20).

C = Paris, Bibliothèque nationale, Mazarine *Lat.* 574, parchemin, 2^e moitié du xv^e s., ff. 220-220v; 220v-236; 236-239.

Br = Bruxelles, Bibliothèque royale 1033 (66-76), parchemin, xv^e s., ff. 80v-81; 81-94v; 94v-97¹.

Branche γ, rameau ξ, famille π

s = Edition P. Schoeffer, Mayence 1470, pp. 115-116; 116-137; 137-140.

P = Paris, Bibliothèque nationale *Lat.* 17348, parchemin, xiv^e s., ff. 1-1v; 1v-21v; 21v-25.

H = Copenhague, Kongelige Bibliotek *Thott* 102, parchemin, xv^e s., ff. 149; 149-164; 164-166.

Branche γ, rameau υ, famille μ

T = Troyes, Bibliothèque municipale 669, parchemin, 2^e moitié du xii^e s., ff. 3-4; 4-36; 36-41v.

M = Metz, Bibliothèque municipale 225, parchemin, x^e s., ff. 3v-4v; 5-39; 39v-45.

Branche γ, rameau υ, famille κ

G = Paris, Bibliothèque nationale *Lat.* 12125, parchemin, ix^e s., ff. 2v-3v; 3v-32v; 32v-37.

R = Paris, Bibliothèque nationale *Lat.* 1641, parchemin, xii^e s., ff. 77v-78; 78-88; 88-89v.

N = Madrid, Biblioteca nacional 201 (A 15), parchemin, xiii^e s., ff. 260-260v; 260v-273v; 273v-276.

1. Parchemin, 198 ff. (+ 3 de garde); 410 x 285 mm, deux colonnes. Contient plusieurs lettres du *corpus* hiéronymien concernant les hérésies, ainsi qu'un douzaine de pièces concernant la controverse entre Jérôme et Rufin à propos d'Origène (cf. *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque royale de Belgique*, par J. VAN DEN GHEYN, S. J., t. II Patrologie, Bruxelles, H. Lamertin, 1902, p. 95 s.).

Branche γ , rameau ν , famille ς

D = Orléans, Bibliothèque municipale 222, parchemin, XII^e s., pp. 105-106 ; 106-122 ; 122-124.

Ab = Avranches, Bibliothèque municipale 66, parchemin, XII^e s., ff. 2 ; 2-16v ; 16v-19.

S = Paris, Bibliothèque nationale *Lat.* 16322, parchemin, XIII^e s., ff. 3v-4 ; 4-26v ; 26v-30v.

B = Oxford, Bodleian Library *Can. Script. Eccl.* 199, papier XV^e s., ff. 130v-131v ; 131v-166v ; 166v-173.

Les manuscrits *Itali* qui suivent, apparentés à B, ne sont pas utiles à l'établissement du texte ¹ :

O = Firenze, Biblioteca Medicea Laurenziana, *Fiesol.* 48, parchemin, XV^e s., ff. 197v-198 ; 198-212v ; 212v-215².

L = Firenze, Biblioteca Medicea Laurenziana *Plut.* 22,9, parchemin, XV^e s., ff. 169-170 ; 170-210 ; 210-217v.

I = Venezia, Biblioteca nazionale Marciana *Lat.* 238, parchemin, XV^e s., ff. 102-102v ; 102v-127v ; 127v-131v.

E = Vatican, Bibliotheca Apostolica *Urb. Lat.* 488, parchemin, a. 1473, ff. 138-139 ; 139-172 ; 172-177v.

U = Vatican, Bibliotheca Apostolica *Urb. Lat.* 44, parchemin, XV^e s., ff. 116-116v ; 117-144v ; 144v-149.

1. Pour cette même raison, nous n'avons pas consulté le ms. lat. 1244 de la Bibliotheca Angelica de Rome, copié à Florence en 1512 (cf. SCHÄR, *Das Nachleben...*, p. 147 et n. 414).

2. Parchemin, 303 ff. écrits en deux colonnes. Ce témoin luxueux contient des textes tardifs (de Jean Cassien, d'Isidore de Séville, etc.) et le dossier de l'*ApolOr* précédé de la notice de Jérôme sur Pamphile tirée de ses *Hommes illustres* (cf. *Bibliotheca Leopoldina Laurentiana seu Catalogus manuscriptorum qui [...] in Laurentianam translati sunt. Quae in singulis codicibus continentur [...] accuratissime describuntur ; edita suppleantur et emendantur.* Angelus Maria BANDINIUS regius Bibliothecae praefectus recensuit illustravit edidit. Florentiae, typis regii 1791-1793. Tomus II. MDCCXCII, col. 744-747).

V = Vatican, Bibliotheca Apostolica *Vat. Lat.* 214, parchemin, XV^e s., ff. 125-126 ; 126-156v ; 156v-162.

Wu = Würzburg, Universitätsbibliothek, *M. p. Th. Q.* 6, parchemin, XV^e s., ff. 1-2v ; 2v-48v ; 48v-56¹.

Pour le fragment de la Lettre d'Origène (*Rvfin. Adult.* 7) :

fr1 = Vatican, Bibliotheca Apostolica, *Vat. Lat.* 211, parchemin, XII^e s., f. 139v².

fr2 = Vatican, Bibliotheca Apostolica, *Vat. Lat.* 1054, parchemin, XIV^e-XV^e s., f. 80r-v³.

m = édition Jacques Merlin, Paris 1512, ff. 160 ; 160-172v ; 172v-175 (faite sur P).

e = édition Didier Érasme, Bâle 1536, pp. 221-237.

1. Parchemin, 57 ff., 230 x 153 mm. Contient le seul dossier de l'*Apolo-gie*, avec la notice de Jérôme extraite des *Hommes illustres* (cf. *Die Handschriften der Universitätsbibliothek Würzburg, I. Die Handschriften der Zisterzienserabtei Ebrach.* Bearbeitet von Hans THURN. Wiesbaden, 1970, p. 59-60). Ce manuscrit a été écrit à Florence entre 1460 et 1470 pour le roi Mathias I^{er} Corvin de Hongrie (cf. CSAPODI Csaba — CSAPODINÉ GÁRDONYI Klára, *Bibliotheca Corviniana*, s. 1., Helikon, 1990² [fac-simile de l'éd. Budapest 1967], p. 70, n° 215). C'est un exemple de belle prestance et de piètre substance : le copiste, remarquablement économe d'abréviations, fait preuve en particulier de la plus grande insouciance quand il résout celles de son modèle.

2. Parchemin, 149 ff. (+ 4 de garde, papier), 381 x 250 mm, en deux colonnes. Contient pour l'essentiel des homélies d'Origène dans les traductions de Rufin et de Jérôme, puis trois très brefs extraits du *Peri archôn*, enfin (139v) « Purgatio Origenis. Inc. Quidam eorum qui libenter. Des. uel dicens. uel dicentibus credens » (cf. *Bibliothecae Apostolicae Vaticanae codices manu scripti [...], Codices Vaticani Latini.* Tomus I. *Codices 1-678.* Descripserunt Marcus VATTASSO et Pius FRANCHI DE' CAVALIERI. Romae, Typis Vaticanis, MDCCCXCII, p. 165).

3. Parchemin, 1+80 ff., 279 x 192 mm, en deux colonnes. Contient divers textes tardifs et pseudo-épigraphes ; tout à la fin, une autre main, encore plus récente, a copié (f. 80r-v) « Defensio Origenis Adamantii ex epistula ad quosdam caros suos Alexandriam » (cf. *Bibliothecae Apostolicae Vaticanae codices manu scripti [...], Codices Vaticani Latini.* Tomus II, Pars Prior. *Codices 679-1134.* Recensuit Augustus PELZER. In Bibliotheca Vaticana, MCMXXXI, p. 597-600).

g = édition Gilbert Générard, Paris 1574, t. I, pp. 477-478¹ ; 478-493 ; 493-495.

r = édition Charles (et Charles-Vincent) Delarue, Paris 1759, t. IV 2, pp. 17 ; 17-48 ; 48.

Princ. = texte latin de *PArch.*

2. Comme la tradition des œuvres originales de Rufin a fait l'objet d'une recherche attentive de la part de Simonetti², l'étude qui suit concernera essentiellement l'*Apologie*.

Koetschau, dont l'analyse porte essentiellement sur le *Peri Archôn*, en a classé les manuscrits connus au début du ^{xx}^e siècle en deux branches, α et γ , qui se seraient séparées au ^{vii}^e-^{viii}^e siècle³, issues d'un archétype que le savant appelle *codex Lucullianus* et qui remonterait à la fin du ^v^e ou au début du ^{vi}^e siècle⁴. Ce *codex* contenait l'ouvrage d'Origène, et vraisemblablement l'*Apologie* avec les textes de Rufin qui l'accompagnent (Koetschau, p. LXII). Le nouveau témoin du *Peri Archôn* ajouté par Görgemanns-Karpp (W, manuscrit de Wolfenbüttel) conforte les conclusions antérieures concernant la bipartition fondamentale de la tradition (p. 36-37)⁵.

D'une manière générale, le texte de la branche α est considéré comme meilleur⁶ ; on regrettera donc d'autant

1. Numérotée 476 par erreur d'impression.

2. Cf. SIMONETTI, « Sulla tradizione... », p. 6-20.

3. Selon CROUZEL-SIMONETTI, vol I, p. 53.

4. Il le désignait par L ; GÖRGEMANN-KARPP préfèrent ω , qui sera aussi la notation retenue ici.

5. Il resterait à savoir à quelle branche se rattache le manuscrit de Bruxelles II. 933, du ^{xiii}^e s. (n° 914 du *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque royale de Belgique*, par J. VAN DEN GHEYN, S.J., t. II Patrologie, Bruxelles, H. Lamertin, 1902, p. 8). Il s'agit sans doute d'un des manuscrits supplémentaires dont SIMONETTI précise que « la connaissance [...] n'a guère influé [...] sur l'appréciation du texte » (dans CROUZEL-SIMONETTI vol. V, p. 11).

6. KOETSCHAU, p. XLVII ; LV ; LVII ; GÖRGEMANN-KARPP, p. 37. — Pour KOETSCHAU, l'hyparchétype γ a souffert, au moins en un point, de

plus le fait que, à l'exception de minces fragments, les témoins survivants de cette branche ne nous transmettent pas le dossier de l'*Apologie*¹. Quant à la valeur de la branche γ , l'appréciation en souffre du fait que, à l'exception de P, seuls les témoins appartenant à ce qui est ici le rameau ν (tradition de l'*Apologie*), sans doute le moins fidèle, transmettent le *Peri Archôn*.

Étudiant pour sa part la tradition des œuvres originales de Rufin, Simonetti a établi dans le détail, pour notre dossier, les rapports de parenté de quatorze manuscrits (A compris) — dont quatre n'étaient pas connus de Koetschau (à savoir FCHR) — qui se rattachent à la branche γ de la tradition². Ces témoins, qui bien entendu livrent tous aussi l'*Apologie*, se répartissent en deux rameaux ξ et ν ³, lesquels se subdivisent à leur tour en diverses familles. Sauf pour les quelques bribes conservées dans A, le texte de l'ensemble que nous publions ici remonte donc à un ancêtre commun plus récent que l'archétype ω ; il est commode de désigner cet ancêtre par γ ⁴. Par la force des choses, γ n'a

censure dogmatique (p. XLVII), et il a été copié avec beaucoup moins de soin que l'hyparchétype α (p. LVII). Dans son compte rendu de l'édition de KOETSCHAU, PREUSCHEN est plus catégorique ; pour lui, γ offre un texte qui a fait l'objet d'une révision complète, notamment en ce qui concerne les citations scripturaires, corrigées sur le texte de la Vulgate (*Berliner Philologische Wochenschrift* 36, 1916, col. 1198-1206, à la col. 1203).

1. Même si l'on devait en conclure que α portait *PArch* sans le dossier d'*ApolOr*, la valeur des fragments de notre texte contenus dans A resterait digne de considération, vu l'âge du témoin et la qualité des variantes : si tel était le cas, la source devrait en être un manuscrit apparenté à γ , mais qui daterait d'avant la dissociation de γ en ξ et ν .

2. Ce sont (dans l'ordre chronologique retenu par SIMONETTI dans son édition d'*Adult.*, p. [6]) : A G M T F Ab D R S N P C H B.

3. SIMONETTI désigne ces deux rameaux par X et Y ; le choix des lettres grecques retenu par DELL'ERA est préférable. — Croquant pouvoir attribuer aux corrections de T valeur de témoin indépendant de ξ comme de ν , DELL'ERA pense — à tort, selon nous — que la branche γ est tripartite.

4. Selon la même convention, les sigles des rameaux et des familles vaudront aussi pour les ancêtres communs respectifs. Seul γ sera dit 'hyparchétype'.

pas la valeur de ω , lequel était déjà bien fautif, comme Koetschau l'a montré ¹.

En outre, faute du rameau ξ dans la tradition du *Peri Archôn* (à l'exception probablement peu significative de P) et en l'absence presque totale de la branche α dans celle du dossier de l'*Apologie*, on ne peut guère apprécier la valeur de ξ , pour notre ensemble de textes, que dans cet ensemble lui-même, tandis que la valeur de υ peut être déterminée sur la base commune de ces textes et du *Peri Archôn* ². Certes, pour Simonetti, le rameau ξ livre un texte légèrement meilleur que le rameau υ ³ et, en ce qui concerne l'*Apologie*, nous pouvons même affirmer que ξ est globalement plus sûr, de sorte que, en cas de doute, il nous a paru légitime d'adopter en principe la leçon qu'il atteste ; mais sans la pierre de touche que devrait fournir la comparaison systématique entre α et ξ , les choix de l'éditeur restent souvent entachés d'arbitraire.

Enfin, cette même particularité explique qu'il est difficile de déterminer si tel témoin ou telle famille de γ ont été contaminés par des représentants de la branche α , comme Koetschau le supposait pour P ⁴.

1. Liste des 75 fautes probables p. LXIII-LXV.

2. Écartons d'emblée une hypothèse que ces données permettrait de suggérer. En effet, si la branche α transmet Origène (et peut-être le dossier d'*ApolOr*), le rameau ξ ce dossier seulement et le rameau υ les deux ouvrages, ne devrait-on pas supposer que la tradition issue de ω serait tripartite, et qu'on pourrait renoncer à supposer l'existence de la branche γ ? Il n'en est rien, car, pour le peu de texte où la confrontation est possible, on constate que ξ et υ concordent plus d'une fois dans l'erreur, notamment dans des omissions communes qu'il est exclu de considérer comme des fautes indépendantes (cf. le paragraphe suivant).

3. Voir SIMONETTI, « Sulla tradizione... », p. 15.

4. KOETSCHAU, p. XL ; l'auteur envisage aussi l'hypothèse alternative que P descendrait d'un manuscrit perdu rattaché à γ mais indépendant de GM ζ [c'est-à-dire notre υ] ; cf. aussi GÖRGEMANNS-KARPP, p. 38.

La branche α ¹

3. Cette branche n'est représentée que par A, qui livre seulement, outre la *Préface* de Rufin, quelques fragments de l'*Apologie* et du *De adulteratione*. En voici la liste (la numérotation des fragments suit l'ordre de leur succession dans le témoin) :

- Pour l'*Apologie* : 9,14-20 *Non — debetur* (frg. 7) ;
 52,2-5 *qui — erat*³ (frg. 3) ;
 108,4 – 110,4 *ad Galatas — hominem*
 (frg. 4 a) ;
 111,7-15 *evidenter — Christus* (frg. 4
 b) ;
 113,88-90 *factum — muliere* (frg. 5) ;
 128 entier (frg. 6) ;
 134,10-34 *Et*¹ — *comparari* (frg. 2) ;
 141,15 – 145 entier (144 omis) *Sicut —*
caelum (frg. 1 a) ;
 147-148 entiers (frg. 1 b).
 Pour *Adult.* : 14,10 – 16,18 *auctores — declinamus*.

Bien que les fragments de l'*Apologie*, apparemment copiés au hasard sur un modèle sans doute très abîmé, soient quantitativement peu importants et qualitativement victimes des conditions de leur sauvetage, ils descendent à l'évidence d'un ancêtre qui n'est pas γ . Supposant, faute d'hypothèse alternative, qu'ils relèvent de la branche α de la tradition, nous avons accordé, quoique sans illusion sur la pertinence de plusieurs de nos choix, la préséance aux leçons de ces quelques lambeaux partout où cela semblait possible. Sur la septantaine de leçons et variantes (orthographe comprise) qui caractérisent les fragments de l'*Apologie* dans A, vingt ont été retenues comme correctes.

1. Cf. DELL'ERA, « La famiglia $\alpha...$ » (brève présentation des fragments et liste des six leçons retenues pour correctes par l'auteur).

4. Vu l'importance probable de la branche α , nous avons étudié ce que *Praef.* et *Adult.* peuvent apporter de précision quant à notre connaissance de la tradition manuscrite. Pour éviter les redites, nous admettrons ici, de façon anticipée, une partie des analyses qui seront présentées dans le paragraphe consacré à la branche γ .

Si l'on ne peut rien tirer de significatif d'*Adult.*, en revanche, sur les dix-sept cas dans lesquels A s'oppose à γ dans *Praef.*, A ne porte curieusement la bonne leçon que trois fois, ce qui relativise un peu la valeur accordée en principe à ce témoin. L'accord de A avec un rameau de γ (deux fois sur trois) ou avec telle ou telle famille de ξ ou de υ (dix fois sur onze), bien entendu, détermine ordinairement la bonne leçon.

Quoique le texte soit très court, il est peut-être possible d'en tirer, avec toutes les précautions qui s'imposent, quelque enseignement concernant les rapports mutuels des familles dans les branches ξ et υ , l'accord d'une ou deux familles avec A servant de pierre de touche. De l'examen auquel nous avons procédé, il ressort seulement que la place de μ dans υ apparaît comme très légèrement plus proche de ξ que celles des deux autres familles ; mais les données sont trop ténues pour être indice probant de contamination de μ sur ξ .

La branche γ

5. Pour établir le texte de l'*Apologie*¹, l'éditeur soit se contenter, pour l'essentiel, de l'état qu'en présente la branche γ . L'hyparchétype γ est assez souvent corrompu, bien plus que ω (les fautes certaines signalées par Koetschau pour le *Peri Archôn* sont nettement moins nombreuses qu'ici, pour une masse de texte beaucoup plus considérable). Indépendamment des vingt cas où A prévaut sur γ (cf.

1. Et d'*Adult.* 1,1-14,10.

ci-dessus), ce ne sont pas moins de cent fautes qu'on a relevées dans γ pour l'*Apologie*¹.

Valeur relative des deux rameaux de γ

6. Naturellement, chacun des rameaux de γ a introduit son lot de fautes propres ; le bilan est toutefois nettement favorable à ξ , comme le montrent les cas où ξ et υ s'opposent entre eux². Sur les 127 cas de ce genre, ξ a été considéré comme correct 89 fois et υ , 38 fois ; dans trois cas supplémentaires ξ et υ sont fautifs l'un et l'autre.

Le rameau ξ

7. Aux témoins FCPH utilisés par Simonetti³ et par Dell'Era⁴ pour *Praef.* et *Adult.*, nous avons ajouté d'une part deux manuscrits de Bruxelles Q et Br, signalés mais non retenus par Simonetti⁵, et d'autre part le texte publié à Mayence par Pierre Schoeffer en 1470, dans son édition d'un recueil hiéronymien assez hétéroclite⁶, qui contient une version du dossier de l'*Apologie* fondée sur un manuscrit perdu apparenté à PH⁷. Ces trois témoins, quoique de

1. En outre, on doit probablement supposer γ fautif (ou du moins corrigé de façon équivoque) encore dans une vingtaine de cas supplémentaires.

2. Dans le présent paragraphe, on considère comme leçon de ξ ou de υ le texte ordinairement certain du manuscrit parent du rameau (donc indépendamment des fautes singulières de ses descendants).

3. Cf. *infra* § 20.

4. *Ibid.*

5. Cf. SIMONETTI, « Sulla tradizione... », p. 15, n. 1 (l'auteur les déclare rattachés à F).

6. *Epistolae et tractatus s. Hieronymi. Epistolae Damasi. Opuscula Rufini circa Origenem. Epistolae s. Augustini ad s. Hieronymum.* [etc.], Moguntiae 1470, I p. 116a-137a (*Apologie*) — édition signalée par SCHÄR, *Das Nachleben...*, p. 239 et n. 33 (l'exemplaire utilisé est conservé à la Bayerische Staatsbibliothek de Munich, cote 2° Inc. c. a. 30^o).

7. En revanche, le texte *m* de MERLIN, qui reproduit pour l'essentiel le manuscrit P, n'apporte évidemment rien d'utile à l'établissement du texte.

valeur inégale, permettent ici ou là de déterminer avec une assez grande probabilité quelle était la leçon du rameau ξ en cas de désaccord entre ses représentants. Le rameau ξ se divise en deux familles, qui seront ici φ et π .

8. La famille φ comprend les manuscrits FQCB ρ . Elle se caractérise, pour la seule *Apologie*, par une soixantaine de variantes et de fautes (y compris d'ordre des mots) qui lui sont propres. L'étude des témoins Q et Br montre que la parenté entre F et C, établie par Simonetti, n'est pas aussi étroite qu'il pensait. En réalité, le frère de C est Br ; ces deux manuscrits partagent, outre le même *incipit* polémique tout à fait isolé dans la tradition de l'*Apologie*, au moins une quinzaine de fautes caractéristiques.

Quant aux fautes individuelles de C et de Br, elles sont relativement rares, indice que les deux copistes ont reproduit fidèlement leur modèle¹.

Les témoins F et Q ne partagent que cinq leçons fautives, et d'importance négligeable, qui leur sont propres.

En revanche, F et Q présentent, chacun de leur côté, plus d'une centaine de fautes singulières (dont plusieurs sauts du même au même dans F, notamment 157,15-17) qui excluent que Q ait été copié sur F². Ces deux témoins se trouvent néanmoins très étroitement apparentés par les particularités suivantes : même *incipit* de l'*Apologie* et même *explicit* long (plus complet même dans Q que dans F)³ ;

Il faut en dire autant de toutes les éditions postérieures qui ont précédé celle de DELARUE.

1. En se fondant sur deux particularités de Br, on peut supposer que le père des deux témoins (a) donnait, au moins pour le début du texte et de manière sporadique, l'indication des interlocuteurs Pamphile et Origène et (b) portait le titre *Catalogus ecclesiasticae praedicationis* en 22,3.

2. Une faute singulière de F en 86,2 : *quibus* [*his* (om. ξ μ ς) *qui*] permet peut-être de supposer, dans son modèle, une correction interlinéaire qui appuierait la leçon correcte que présente π seul : la désinence *-bus* ne serait-elle pas la trace de *his* (*hiis*) mal introduit dans la copie (et devenu illisible plus tard) ?

3. L'*incipit* d'*Adult.* est aussi parfaitement identique dans les deux manuscrits.

indication, certes sporadique (surtout dans Q), des interlocuteurs Pamphile et Origène ; numérotation — en marge dans F — des accusations d'*ApolOr* 87.

Ces données montrent que F, Q et le père de CBr sont trois descendants indépendants du même ancêtre φ . Si tel est bien le cas, les fautes communes à trois des témoins de cette famille doivent être très exceptionnelles.

De fait, pour toute l'*Apologie*, les manuscrits QCB ρ partagent, contre F, moins de trente leçons fautives, dont la plupart est sans portée. Quant à Q et CBr, ils ne se rencontrent que sur une seule faute commune, relevant de l'orthographe. On ne rencontre pas dans l'*Apologie* les manuscrits FQBr fautifs contre C.

La tripartition de φ n'est véritablement menacée que par 84,105 *supra* F (*calcare super* QCB ρ). S'il est probable que *supra* vienne de la Vulgate, on ne peut guère justifier par genèse indépendante l'omission de *calcare* (*calcandi* Vulg.), qui devrait donc avoir une autre explication. Mais contre le faisceau des indices qui séparent positivement Q du couple CBr, on peut sans doute négliger ce cas défavorable unique.

Il semble d'ailleurs légitime de supposer que φ , durant les trois siècles qui séparent la copie que F en a tirée des copies humanistes de Q et du père de CBr, s'est quelque peu dégradé et d'imaginer — à titre de pure hypothèse — que les mots *calcare super* y étaient devenus illisibles¹.

Ainsi, à la fin de l'examen de la famille φ , nous pouvons affirmer que Q est plus proche parent de F que ne le sont C et Br. Mais vu l'importance du rameau ξ , et notamment de la famille φ , il ne sera pas inutile de tenir compte aussi, à titre subsidiaire et quand elles permettent de trancher entre F et Q, des leçons des témoins secondaires C et Br.

1. Une douzaine de fautes propres à Q s'explique par l'effacement de divers signes d'abréviation ; le scribe copiait un texte qui lui présentait apparemment des difficultés de lecture : une demi-douzaine de fautes au moins s'expliquent dans ce témoin par des problèmes de jambages mal résolus.

La famille φ donne apparemment un texte plus sûr que π ; c'est pourquoi, sans nous en faire une règle, il nous a paru légitime, dans quelques cas, de donner la préférence contre tout le reste de la tradition à la leçon qu'elle atteste.

9. La famille π comprend les manuscrits relativement récents P et H, ainsi que l'édition de Schoeffer (*s*), établie sur un manuscrit désormais disparu apparenté à PH (il sera désigné, le cas échéant, par [s]). Quant à P, c'est un témoin assez peu soigné, qui n'a guère, pour le dossier de l'*Apologie*, que le mérite d'avoir servi de base à l'édition de Jacques Merlin en 1512. De son côté H, copié de façon très hâtive, regorge de fautes de tout genre. C'est donc l'édition *s* qui, bien que fort défectueuse elle aussi, permet de déterminer, en cas de désaccord entre P et H, quelle était la leçon de π ¹.

L'appartenance de *s* au rameau ξ résulte d'une petite trentaine de fautes dans la seule *Apologie*. En revanche, la parenté de *s* avec PH résulte de plus de 230 fautes — ou leçons exceptionnelles — communes, dont la grande lacune de 84,47-56. Bien entendu, *s* a ses fautes propres, également en très grand nombre ; quelles que soient les interventions de Schoeffer sur le texte transmis, une partie de ces fautes remonte nécessairement à son modèle.

Les cas où *s* livre un texte correct contre PH (unis dans l'erreur ou séparément fautifs) devraient autoriser la conclusion que le manuscrit [s] n'était pas le père de PH ; mais sur plus de cinquante bonnes leçons de ce genre dans l'*Apologie*, il faut bien reconnaître que peu sont vraiment significatives. En effet, un certain nombre d'entre elles pourrait résulter d'une simple correction de l'éditeur (voire

1. P se distingue par le fait qu'il est le seul témoin dans ξ qui porte *PArch*. KOETSCHAU a vu là un indice de contamination ; en effet, comme ξ ne portait pas le traité d'Origène, P ne peut l'avoir copié que d'un modèle extérieur à ce rameau, tandis que, si le texte de *PArch* y est apparenté à ce qu'il désigne comme 'Y' (c'est-à-dire ce qui est ici ν), il s'en différencie néanmoins en ce que deux ou trois omissions qui se constatent dans 'Y' ne se trouvent pas dans ce témoin tardif (cf. KOETSCHAU, p. XL).

déjà du scribe de [s]), tandis qu'une autre série pourrait en résulter de conjectures heureuses. Cette explication est en revanche moins vraisemblable en ce qui concerne la quinzaine de cas dans lesquels le groupe PH s'oppose à *s* par l'omission d'un mot (notamment celle de *successionem* en 169,4) ¹. Il reste enfin six cas dans lesquels le texte correct de *s* ne peut sans doute pas résulter d'une conjecture heureuse ².

Ces données permettent d'exclure que [s] ait été copié sur l'ancêtre immédiat de PH : c'était donc un collatéral de cet ancêtre. Pour que cette conclusion se confirme, il faut que le manuscrit [s] ne partage qu'un minimum de fautes avec l'un des manuscrits P et H contre l'autre. Tel semble bien être le cas : Hs s'oppose à P en vingt-et-une occasions ³ ; l'accord de P et *s* contre H, en revanche, s'observe quarante-et-une fois, essentiellement sur des questions d'ordre des mots, de choix des modes verbaux et d'orthographe ⁴.

Il existe donc peut-être un cousinage de [s] un peu plus étroit avec P qu'avec H, sans pour autant, croyons-nous, qu'il faille renoncer à la conclusion précédemment tirée, d'autant que, d'une part, nous n'avons accès à [s] que par l'édition *s* (dont le texte a certainement été retouché par Schoeffer) et que, d'autre part, H a été très hâtivement et très mal copié.

1. Les quatre cas supplémentaires où ces témoins s'opposent par l'ordre des mots sont moins probants.

2. Les trois cas les plus probants sont : 23,15 *scilicet (solius P om. H)* ; 42,23 *imitandum (mirandum PH)* ; 84,90 *finis (terminos PH, texte de la Vulgate)*.

3. Seul cas peut-être un peu sérieux, l'accord de H et *s* en 14,12 sur la leçon fautive *exercitatus*, contre *exercitius* correct de P. Mais *exercitatus* peut résulter de deux retouches indépendantes, visant à expliciter la leçon correcte ressentie comme rare, voire fautive, par les copistes.

4. Seuls cas embarrassants : la leçon *haereticus*, contre de *haereticis* en 165,5 ainsi que l'addition de *dicentes* en 33,55 et de *personae* en 182,15.

En conséquence, quand P ou H portent une leçon qui rompt l'unanimité du rameau ξ , le texte de *s* — pour peu qu'il ne soit pas lui-même indépendamment fautif — permet de déterminer ce que portait π : si la leçon conjecturale de π coïncide avec celle de la famille φ , le texte de ξ se trouve garanti malgré la divergence de P ou de H.

Un dernier élément doit entrer en ligne de compte dans l'examen de π : la notation des mots grecs, qui pose un problème spécial¹. Si P et H imitent tant bien que mal les caractères grecs de leur modèle, *s* imprime tous ces mots en caractères latins ; mais qu'en était-il de [s]² ? Les imitations de PH sont en général maladroites et restent partiellement obscures (significatives, à cet égard, sont les versions qu'en donne Merlin³ !). Comme Schoeffer imprime ces mots dans des translittérations voisines de celles de la majorité des témoins, il est assurément exclu que [s] les ait portés écrits en caractères grecs — ni authentiques ni imités. Ainsi se trouve confirmé le fait que [s] n'a pas été copié sur l'ancêtre immédiat de PH, lequel portait en revanche les mots en question écrits en caractères grecs.

10. La question des traces de mots écrits en caractères grecs est assez embarrassante. En effet, ces traces se trouvent dans des manuscrits qui occupent des places périphériques sans rapport entre elles dans la structure hiérarchique de la tradition du texte ; il s'agit (a) des témoins P et H, qui imitent plusieurs fois des caractères grecs qu'évidemment

1. Sur cette question, cf. DELL'ERA, « termini greci... », qui conclut à juste titre que l'archétype ne comprenait que des translittérations en alphabet latin, surmontées d'un trait de surlignement (p. 76).

2. En 40,39 *s* porte *chonas* (pour $\mu\omicron\nu\acute{\alpha}\varsigma$) ; le suprenant *ch* initial dissimule évidemment un M, peut-être conservé sous sa forme quasi-onciale parce qu'il s'agissait d'un mot étranger. Comme le mot-fantôme *chonas* serait inexplicable si SCHOEFFER avait consulté un helléniste pour établir la transcription de mots qui auraient figuré en caractères grecs dans [s], on tient là une preuve solide que [s] notait les mots grecs dans la transcription héritée.

3. Un seul exemple : 15,3-4 $\varphi\alpha\gamma\omicron\lambda\omicron\iota\delta\acute{\omicron}\rho\omicron\varsigma$ fagolidoros *s* $\mu\acute{\alpha}\sigma\tau\iota\gamma\alpha\varsigma$ *m*.

ils ne comprennent pas, et (b) de deux passages de B (173,1 et 178,5-6) où le copiste a laissé en blanc le mot $\mu\epsilon\tau\epsilon\nu\sigma\omega\mu\alpha\tau\acute{\omega}\sigma\epsilon\omega\varsigma$, signalé par la lettre *g* (pour *graecum*)¹.

Il est impossible que des mots écrits en caractères grecs aient pu suivre le texte tout au long de son histoire sans apparaître ailleurs que tout au bout des rameaux ξ et ν . L'hyparchétype γ portait évidemment ces mots écrits en caractères latins². Il faut donc supposer que le père de PH, qui portait du grec, avait été écrit par un copiste savant, qui aurait souhaité rétablir ce qu'il croyait devoir être la présentation originale de ces mots. La preuve en est le fait qu'en 35,2-3 P et H portent, pour $\kappa\alpha\tau\acute{\alpha}$ $\Phi\rho\acute{\upsilon}\gamma\alpha\varsigma$, un mot (noté en pseudo-grec) se terminant par des caractères qui imitent un ϵ , dans ce qui est évidemment l'hellénisation postérieure de la leçon héritée de ξ *catafrige*, c'est-à-dire *Cataphrygae*, forme latine du mot.

Une explication analogue se présente pour B, sinon que le copiste, contrairement à ceux de P et de H, se serait abstenu de copier les mots grecs parce qu'il n'aurait pas voulu commettre d'erreur de translittération (auquel cas, c'est le copiste du père de B qui aurait procédé comme celui du père de PH) ; alternativement, on pourrait formuler l'hypothèse — en soi plus vraisemblable — que c'est le copiste de B lui-même qui aurait voulu se ménager la possibilité de faire noter après coup un mot grec difficile³, et en outre tout à fait étranger à la doctrine chrétienne. Puisque l'on ne

1. Cf. KOETSCHAU p. XLII. — De même, dans I, le mot est remplacé les deux fois par une lacune d'environ 18 lettres. — Pour une vue d'ensemble du phénomène, cf. DELL'ERA, *ibid.*

2. Ainsi l'erreur ancienne de 94,1-2 *quomodo usius* (ce mot fantôme se trouvant parfois corrigé en *unus* ou *usus*) \times M ξ — erreur qui résulte d'une intervention de syllabes dans le groupe *quod* $\delta\mu\omicron\omicron\delta\omicron\sigma\iota\omicron\varsigma$ — suppose que l'ancêtre ν portait *quodomousius* en caractères latins et en *scriptio continua*.

3. Il aurait ainsi procédé comme le typographe de MERLIN, qui n'a pas toujours introduit le grec dans la composition finale du texte là où il avait ménagé un blanc dans un premier temps.

saurait expliquer comme relevant de la tradition les traces de grec qui s'observent dans des témoins tardifs, on les concevra comme résultant d'interventions savantes plus ou moins réussies.

Quant à nous, nous avons pris le parti d'imprimer ces mots en caractères grecs, supposant que telle en était vraisemblablement la notation à l'époque de Rufin et dans l'archétype ω . Quelques indices confortent ce choix, notamment les désinences grecques, conservées dans certains témoins malgré la translittération latine de ces mots (p. ex. en 35,2 *cat(h)afrigas* ou 87,25 *metensomatoseos*).

Le rameau υ

Comme Simonetti l'a montré¹, le rameau υ apparaît d'emblée comme tripartite ; d'importance inégale, ses trois familles μ , κ , ς présentent chacune leurs particularités propres.

II. La famille μ , qui comprend les manuscrits M et T, occupe une place particulière dans la tradition, qui appelle une présentation un peu détaillée. Non seulement cette famille porte des traces anciennes de contamination, mais encore ses deux membres livrent à eux seuls une demi-douzaine de leçons correctes inconnues par ailleurs. Ces témoins ont été assez abondamment corrigés, notamment T, dont la première main est très fautive et qui a fait l'objet de deux révisions distinctes.

Les fautes communes propres aux deux membres de μ sont au nombre d'environ cinquante. Dans deux ou trois cas, le texte fautif de μ présente, avec le texte correct de ξ (ou de φ), des affinités que n'offrent pas les autres familles de υ ². Ce cousinage assez étroit de μ avec ξ (ou, le cas échéant, φ) —

1. Cf. SIMONETTI, « Sulla tradizione... », p. 13.

2. Notamment 33,59 *inaequitatem* : *inaequalitatem* φ [leçon correcte] *iniquitatem* κ *iniquitate* ς ; 87,24 *inicum* M [*iniquorum* T¹] : *in eum* ξ [leçon correcte] *initium* κ *omnium* ς .

qui signale peut-être une certaine autonomie de μ relativement au rameau dont il dépend — se manifeste par l'accord des deux lignées en dix-huit ou dix-neuf occasions (y compris les deux cas mentionnés en note), fournissant onze fois la leçon correcte.

En outre, mais sur un point mineur, μ est seul à fournir le texte correct en 33,63. Une fois aussi, également sur un point mineur, M est le seul témoin qui donne la leçon correcte (82,38) ; pour sa part, T est seul correct en quatre occasions (33,44 ; 45,4 ; 54,17 ; 78,17¹). Pour déterminer le lien de parenté des deux membres de la famille μ , ces leçons correctes ne sont guère probantes, d'autant que tous les passages en question à l'exception de 33,44 appartiennent à des citations du *Peri Archôn*, dont le texte peut toujours avoir été collationné séparément².

Sur la foi de plusieurs détails concordants, Koetschau (p. xxxvii s.) croyait pouvoir assurer que, pour le texte du *Peri Archôn* en tout cas, T n'était qu'un apographe de M ; et il est vrai que certaines fautes communes sont troublantes (en particulier 84,19 *animo | scō ualescat* [pour *animos conualescat*], avec la même fausse coupe et la même place à cheval sur une fin de ligne³). Pour le dossier de l'*Apologie* néanmoins, l'existence de leçons correctes propres à T, confirmant l'examen auquel a procédé Simonetti (1957, p. 9-10), prouve l'indépendance de ce témoin ; cette conclusion est encore renforcée par une donnée matérielle exceptionnelle qui implique de façon quasiment certaine que ce témoin est issu d'un père qui n'est pas celui de M.

En 68,2-4 un saut du même au même a fait disparaître, dans γ , les mots *sed non continuo quia dicimus nullam esse naturam quae non possit recipere malum*, que les correc-

1. Trois fois le texte omis par γ figure aussi dans M, à la suite d'une correction.

2. Sur la question générale de la collation des textes cités sur leur source, cf. WEST, *Textual Criticism...*, p. 10.

3. Pourtant M est écrit en une colonne et T en deux.

teurs récents ont rétablis dans les deux membres de la famille μ en les tirant vraisemblablement du *Peri Archôn*. Pourtant, T¹ a laissé ici une lacune de deux lignes et demie, preuve que son modèle était ici complet, quoique illisible ; d'ailleurs T a repris sa copie en début de ligne, après le blanc, par *lum*, dernières lettres du texte omis dans γ .

M aurait-il simplement négligé le passage illisible de ce même modèle ? Vu la conscience du copiste, cette éventualité est peu probable. Et en tout cas l'ancêtre de T se distinguait ici de tous les manuscrits connus. Dans ces conditions, étant donné l'affinité entre ξ et μ , les rapprochements particuliers qui s'observeraient entre ξ et T pourraient se révéler importants. Malheureusement, sur les sept ou huit cas dans lesquels T (ou T¹) concorde avec ξ , aucun n'est véritablement probant.

En une bonne vingtaine d'occasions, enfin, les manuscrits M et T présentent des leçons et des corrections croisées (où se manifeste au moins deux fois l'affinité de cette famille avec ξ). Une explication vraisemblable en est que la révision de M et de T s'est faite sur des exemplaires porteurs de leçons alternatives diversement retenues par les premières mains de ces manuscrits¹.

Les particularités de T montrent que ce témoin, dont l'appartenance à μ est indéniable, a cependant été copié sur un modèle qui non seulement ne peut sans doute pas s'identifier au père de M, mais surtout doit avoir été en partie différent de tous les autres membres de γ . L'appréciation de ce modèle perdu est rendue difficile à cause de l'extraordinaire négligence du copiste de T, qui multiplie les omissions et les dittographies², qui écrit sans sourciller par exemple *intillam* pour *scintillam* (40,7), *drei* pour *rei* (82,5), etc.

1. Telle est du moins — pour M seul, il est vrai — l'hypothèse de GÖRGEMANN-KARPP (p. 38).

2. Les fautes consistant à ajouter un jambage en excès forment un lot à part. Bien entendu, T² a souvent corrigé ces aberrations.

Bon nombre de ces fautes font penser que le modèle de T était d'une lecture malaisée. Quant aux corrections du témoin, on doit en distinguer trois séries (cf. Koetschau, p. xxxvii), qui ne sont d'ailleurs pas toujours faciles à discriminer. Les premières remontent au copiste lui-même, qui redresse une partie de ses bévues. Les secondes, apportées à l'occasion d'une relecture contemporaine, rétablissent en général, mais non pas de manière exhaustive, le texte probable du modèle ou en relève d'éventuelles leçons alternatives (dans le cas des leçons et corrections croisées). Les troisièmes, nettement postérieures, introduisent des leçons venues d'ailleurs et des conjectures arbitraires ; à l'occasion de son travail, le correcteur tardif a procédé à une collation soigneuse des fragments du *Peri Archôn* sur la traduction du traité. Ces interventions récentes ne nous apprennent rien sur le mystérieux modèle de T, mais permettent d'illustrer la façon dont travaillait un érudit vers la fin du xv^e siècle¹.

Ces données justifient pleinement l'hypothèse de Koetschau (p. xxxvii), pour qui le manuscrit T a été systématiquement corrigé en vue d'une probable future copie, peut-être imprimée².

Bien entendu, pareilles interventions ne sont d'aucune valeur pour l'établissement du texte³ ; seules sont pertinentes — pour peu qu'on puisse les distinguer — les leçons qui proviennent du mystérieux modèle de T, à la fois dis-

1. La même observation vaut pour les corrections que MERLIN a apportées au texte de P dans son édition (cf. par exemple l'app. crit. à 62,3-4).

2. Le réviseur a notamment ramené les mots en *ads-* à la forme en *ass-* ; en 48,7 *esse pater*, le texte fautif *se parte* T¹ *se patre* T² est curieusement répété en marge sous la forme 'alibi *se patre*' (formule qui ressemble à une annotation d'éditeur).

3. Bel exemple de l'arbitraire du réviseur tardif : apparemment peu satisfait du texte de Rufin (*Praef.* 1, 4-5), qui s'attend aux critiques de ceux qui se considèrent comme offensés 'par qui n'a pas exprimé sur Origène quelque opinion hostile' (*ab eo qui de Origene non aliquid male senserit*), le réviseur corrige les mots cités en *ob hoc quod ... senserim* ('pour la raison que je n'ai pas exprimé...').

tinct de γ et indubitablement rattaché à la famille μ du rameau ν de la branche γ . Cette aporie n'est probablement explicable que par l'effet d'une contamination.

Le manuscrit hypothétique d'où provient la contamination de [T] doit dépendre soit de α soit d'un rameau par ailleurs inconnu issu de l'archétype ω . Seul l'examen détaillé du texte du *Peri Archôn* entier pourrait permettre de trancher¹ ; en tout cas, le dossier de l'*Apologie* est trop mal représenté dans α pour que les fragments conservés par A autorisent aucune conclusion ferme à ce propos ; par gain de simplicité, on a supposé que la contamination de [T] s'est faite sur α .

Par ailleurs, [T] a eu pour modèle principal un manuscrit très proche de M, peut-être μ lui-même : les fautes communes à M et à T sont telles qu'on doit même supposer des scribes aveuglément fidèles dans leur copie². Mais M, autre descendant de μ , n'a pas eu accès à [T], dont il aurait gardé l'une ou l'autre des bonnes leçons attestées dans T (c'est là un argument qui invite à écarter l'hypothèse que [T] se confondrait avec μ). Le *stemma codicum* (vol. I, p. 19) illustre l'ensemble de ces réflexions³.

1. Rappelons que, pour KOETSCHAU, T est copié sur M ; c'est dire évidemment que le philologue n'y a pas trouvé d'éléments étrangers à μ . La tradition d'*ApolOr* diffère donc peut-être de celle du *Arch* justement parce que la contamination supposée serait sensible dans l'une, tandis qu'elle n'aurait pas affecté l'autre. Une telle différence pourrait s'expliquer si l'on admettait que, pour un motif inconnu, le scribe de [T] aurait d'abord recouru plus ou moins sporadiquement au texte contaminé pendant sa copie du dossier d'*ApolOr*, puis y aurait renoncé dans sa copie de *Arch*.

2. Ils reproduisent, par exemple, l'un et l'autre *gere* [pour *genere*] en 184,17.

3. Du point de vue de la chronologie, il faut rappeler que M est du x^e siècle et T de la seconde moitié du xii^e ; pour sa part, μ doit remonter au moins aussi haut que G (ix^e siècle), et peut-être même plus haut, ce qui permet d'admettre, entre [T] (supposé tôt copié sur μ) et T, une distance assez grande pour expliquer les difficultés de lecture rencontrées par le scribe de T.

12. La famille κ se compose des manuscrits GRN. G, témoin de l'*Apologie* le plus ancien, est certes fort soigné, mais il ne s'élève pas, hélas ! au-dessus des autres représentants du rameau ν ¹. R et à N, probablement frères, descendent d'un ancêtre apparenté à G qui a subi une révision arbitraire ; malgré leur âge, ils ne servent que de témoins secondaires.

Les fautes particulières à κ sont une quarantaine. Naturellement, G a son propre lot de fautes ; en outre, il arrive à G² de corriger — de façon erronée — le texte de la première main sur un modèle apparenté soit peut-être à μ soit, plus vraisemblablement, à ζ . Quant à la révision dont témoignent RN, elle apparaît dans une partie de la cinquantaine de fautes propres à ces deux manuscrits, en particulier dans l'alignements du texte sur la Vulgate ou dans la tentative de redresser la syntaxe ou de combler des lacunes (cf. entre autres exemples l'addition de *poterat* en 58,14²).

13. La famille ζ comprend tous les autres manuscrits, à savoir les quatre témoins DABBS, retenus par Simonetti, et les sept manuscrits de la Renaissance italienne OLIEUVWu, issus d'un exemplaire apparenté à B et parfaitement inutiles à l'établissement du texte³.

L'ancêtre de cette famille a certainement bénéficié d'une révision attentive, malheureusement en général arbitraire⁴. Certes, en un (ou peut-être deux) cas, ζ est seul à fournir

1. Le manuscrit G ne donne aucune bonne leçon à lui seul ; quant à κ , il n'en donne que deux : 110,2 *libri* F κ (contre *libris*) ; 157,4 *celerem* CBrH(?) κ (contre *scelerum*).

2. On a toutefois préféré suivre *m* et ajouter ce verbe à la ligne 13 (cf. l'ordre des verbes à la ligne 12).

3. DELL'ERA les a utilisés (sauf O et Wu, qu'il ne connaissait pas) pour ses éditions (*De adulteratione...* ; *Le citazioni...*) ; il n'en a rien tiré qui servît à l'établissement du texte.

4. Sur les ravages qu'ont provoqués les émendations médiévales (et renaissantes !), cf. WEST, *Textual Criticism...*, p. 19.

apparemment le bon texte ¹ ; mais il n'y a pas là de quoi contrebalancer la suspicion qui frappe tant et tant des nombreuses leçons propres à cette famille ².

Vu le caractère conjectural de la quasi-totalité des leçons propres à ζ , l'étude de cette famille, dont les rapports internes ont été établis par Simonetti et confirmés par Dell'Era ³, ne mérite pas d'être poussée plus loin ici.

Rapports des familles de ν entre elles et avec ξ

14. Les affinités particulières qui s'observent entre ξ (notamment φ) et μ ont déjà été signalées plus haut. Il reste à considérer divers autres rapprochements :

- L'ensemble $\mu\zeta$ est fautif contre $\xi\kappa$ dans une douzaine de cas.
- L'ensemble $\mu\kappa$ est fautif contre $\xi\zeta$ dans une petite vingtaine de cas ⁴.

Sans qu'il soit nécessaire d'examiner les quelques cas dans lesquels les ensembles $\xi\mu$, $\xi\kappa$ et $\xi\zeta$ s'opposent aux deux autres familles séparément, les données ici réunies suffisent à écarter l'hypothèse que γ serait tripartite (c'est-

1. Il s'agit de 113,38 *compages ac membrorum perplexiones* (contre *compages membrorum* de $\xi\mu\kappa$). En 113,67 *cur anima ipsius* (contre *anima* $\xi\mu\kappa$), nous imprimons la leçon de ζ , mais elle nous paraît bien suspecte (on s'attend à lire : 'il n'aurait pas dit que son « âme est troublée... »' ; la brachylogie ne ressemble guère au style de Rufin). — Sur *Adult.* 14,5 cf. la note de commentaire.

2. Quelques exemples (entre parenthèses, la leçon correcte, suivie le cas échéant d'autres leçons fausses) : 18,5 *timentes* ex corr. (*ita* ξ om. $\kappa\mu$) ; 58,7 *tamen* (*semel* ξ *semen* $\mu\kappa$) ; 125,11 *sperauit + uel coepit* [influence de la Vulgate] ; etc.

3. Cf. SIMONETTI, « Sulla tradizione... », p. 13 ; DELL'ERA, *De adulteratione...*, p. 22 s.

4. Correct en revanche en 178,19 *ne* (*nec* $\xi\zeta$, fautif) ; en 143,14 *ex Edom*, MT² κ (et D) s'accordent avec A contre $\xi T^1 \zeta$ (*de Edom*, texte de la Vulgate).

à-dire qu'il se diviserait en ξ , μ et l'ancêtre alors présumable de $\kappa\zeta$). En effet, si les rapprochements de μ avec ξ militent apparemment en faveur de cette solution, en revanche les cas où μ est fautif séparément avec κ et avec ζ — qui sont en principe exclus — sont vraisemblablement trop nombreux, quoique souvent peu significatifs, pour qu'on ait affaire à la genèse indépendante de ces fautes (à cet égard, 102,3 dans le premier groupe et 125,14 dans le second semblent dirimants). On devra donc expliquer les affinités de μ avec ξ par une probable contamination ancienne.

Le fragment d'Origène transmis dans fr1 et fr2

15. Sous des titres différents (*purgatio Origenis* fr1 et *defensio Origenis Adamantij* fr2), deux manuscrits du Vatican ont conservé en tradition distincte le fragment de la lettre que Rufin cite dans *Adult.* 7. Malgré la brièveté du texte transmis, l'examen de ces deux témoins permet quelques constatations intéressantes.

La première, c'est qu'ils sont étroitement apparentés : pour quelques lignes, on relève près de quarante leçons sûrement divergentes communes (dont une dizaine seulement sont de peu de poids, concernant l'ordre des mots, des confusions de lettres, etc.).

Malgré cette parenté si étroite, fr2 n'est peut-être pas copié sur fr1 ; c'est du moins ce que tendrait à montrer une dizaine de différences plus ou moins significatives (titre non compris). Il est vrai que dans les trois cas où fr2 est correct contre fr1 — situation qui devrait prouver l'indépendance du témoin le plus récent — le hasard ou l'intervention correctrice consciente du copiste pourraient avoir suffi à redresser le texte ¹ (les chiffres renvoient aux lignes

1. Il faut peut-être aussi tenir compte du fait que trois fois une abréviation, souvent ambiguë, de fr1 aurait été résolue de manière correcte par fr2 s'il avait été copié sur lui (ligne 37 h' fr1 *hoc* fr2 ; 46 h' fr1 *haec* fr2 ; 48 h' fr1 *hoc* fr2).

d'Adult. 7) : 6 *hñt* [scil. *habent*] fr1 *ledunt* fr2 [ex corr.]¹ (*habent*) ; 9 *quo dicitur* fr1 *quod dicitur* fr2 (*quod dicit*) ; 16 *apostoli Pauli* fr1 *Pauli apostoli* fr2 [correct] ; 29 *descripserant* fr1 [correct et très clair] *descripserunt* fr2 ; 34 *relectum* fr1 [correct et très clair] *relictum* fr2 ; 51 *noluisset* fr1 [très clair] *uoluisset* fr2 [avec ς] ; 51 *aperuiss&* fr1 [correct] *aperuisset et* fr2 ; 56 *insultabant* fr1 [en toutes lettres] *insultabat* fr2 [correct].

Si vraiment fr2 était indépendant de fr1, le modèle commun remonterait au delà du XII^e siècle (date du *Vat. lat.* 211), ce qui placerait son témoignage dans le peloton des plus anciens. Mais même s'il faut par prudence écarter fr2 (puisque'il se pourrait qu'il soit malgré tout un apographe de fr1), la valeur de fr1 mérite considération, notamment du fait que le texte du fragment ne se rattache pas clairement à l'une ou à l'autre des familles de γ .

En effet, très peu des lieux variants de la tradition se rencontrent dans le fragment². En deux occasions, les leçons concurrentes sont peu significatives : l. 11, omission de *Dei*, commune à T¹G ; l. 34 antéposition de *a me*, analogue (mais non pas précisément identique) à celle de ces deux mots dans μ ³. Restent deux lieux variants sérieux : l. 30, le fragment s'accorde avec ν (*et circumfert*, contre *circumferens* ξ) ; de même l. 58 (*adfui et*⁴, contre *adfui* ξ). Il n'arrive

1. Après la perte de *criminari*, le verbe *habent* n'a plus de sens ; *laedunt* résulte d'une correction que peut avoir induite soit le sens du texte soit à la rigueur l'abréviation du modèle.

2. À côté de fautes conservées, il y a dans le fragment des traces de correction savante : ligne 55 *quin* classique (contre *quod* de Rufin) ; 58 *ubi* omis (pour redresser la syntaxe, le fragment portant sitôt après la leçon *adfui et*) ; 61 *meus + et* (pour redresser la syntaxe, étant donné l'omission de *liber*). On ajoutera peut-être les fautes de la l. 10 — *et (ac)* — et l'omission de *et* à la l. 11, qui pourraient résulter de la connaissance de la version de Jérôme.

3. Si la transposition n'est pas accidentelle, il se peut qu'un ancêtre commun ait porté les mots *a me* en marge ou entre les lignes, correction diversement réintroduite dans le texte par le fragment et par $\mu\kappa$ (ainsi peut-être que par le reste de la tradition).

4. Le fragment omet *ubi*, sans doute à la suite d'une correction.

jamais que le fragment soit fautif avec ς seul ; il ne suit pas non plus κ dans ses deux corrections de l'hyparchétype. Sur cette maigre base, malgré ses altérations propres assez considérables, on peut dire que le fragment est proche du rameau ν , notamment de μ .

16. L'ensemble des données concernant les manuscrits peut se représenter dans un stemma, dont la structure globale est due à Simonetti¹ : on le trouve imprimé à la suite des « Sigles et abréviations » en tête du premier volume.

17. La nature de l'*Apologie* a des implications particulières concernant l'établissement du texte. La présence simultanée, dans une partie des témoins, d'un ouvrage complet et d'un opuscule qui cite de nombreux fragments de cet ouvrage, détermine une situation tout à fait exceptionnelle². Cette particularité peut expliquer une constatation autrement très embarrassante : dans l'*Apologie*, les fragments du *Peri Archôn* semblent en général plus correctement transmis ou plus correctement traduits que les fragments tirés d'autres œuvres d'Origène ; il paraît vraisemblable d'imputer au moins en partie cette différence à l'action conservatrice de la collation des deux textes lors de telle ou telle copie de l'ensemble.

Il convient toutefois d'envisager, à titre de cause concomitante et sous toutes réserves, une autre source possible de la différence signalée. Ne se pourrait-il pas que Rufin, quand il se résolut enfin à donner, pressé par Macaire³, une version

1. SIMONETTI, « Sulla tradizione... », p. 13. On a interverti les places respectives de μ et de κ pour tenir compte des contaminations de la première famille.

2. Il n'y a guère que la tradition du *Songe de Scipion* (extrait du sixième livre de la *République* de Cicéron) — dont le texte figure dans quelques-uns des manuscrits du commentaire que Macrobie a fait du passage cicéronien — qui soit vraiment comparable, à la différence considérable près que Macrobie ne traduit pas Cicéron (ce qui exclut toute modification délibérée), et que le texte qu'il commente n'a pas les graves implications idéologiques du traité d'Origène.

3. Cf. p. 21 s., 25 s.

du *Peri Archôn*, eût disposé de travaux préparatoires qu'il aurait élaborés avant même de traduire Pamphile et auxquels il aurait consacré tout le temps nécessaire ? En effet, si l'*Apologie* avait pu bénéficier de ces esquisses préliminaires, on comprendrait les différences qualitatives dont le texte témoigne à plusieurs reprises, notamment dans les fragments des ouvrages d'Origène autres que le *Peri Archôn* ; nul n'ignore, en effet, qu'il est plus difficile de traduire de brefs extraits, surtout s'ils sont riches de doctrine, qu'un texte continu ¹.

Tradition indirecte

18. *ApolOr* et *PArch*.

Quoi qu'il en soit de cette hypothèse, la question de la double version des textes du *Peri Archôn* doit être posée. Il est, en effet, certain que Rufin n'a pas traduit à nouveaux frais dans l'un des ouvrages des passages qu'il avait déjà mis en latin dans l'autre ² ; les coïncidences de texte sont trop générales et trop précises pour qu'on puisse envisager sérieusement cette éventualité ³. Tout au plus rencontrerait-on d'éventuelles retouches servant à corriger ou à préciser, dans le *Peri Archôn*, la traduction donnée dans l'*Apolo-*

1. On trouve aussi des traces de précipitation dans les traductions des paragraphes où Pamphile s'exprime en son nom. — Cf. Étude linguistique, *passim*.

2. SIMONETTI, *I Principi di Origene*, p. 23. — On trouvera une preuve indirecte de cette constatation dans le fait que Rufin, confronté dans le même texte à deux occurrences du même passage (qu'on doit supposer identiques dans l'original), en a donné deux versions différentes, indépendamment de l'accident de transmission qu'on a admis (cf. 33,69-73 et 37,2-5). De même, ses traductions du même texte sont différentes en *ApolOr* 52 et en *ComRm* 1,4-5 (quels que soient les accidents textuels possibles).

3. Il serait encore plus invraisemblable de supposer que l'uniformisation presque parfaite des versions soit le fait d'une révision postérieure (exécutée par exemple au v^e siècle en Campanie — puisqu'il faudrait qu'elle fût intervenue au plus tard à l'époque de l'archétype *Lucullianus*).

gie ¹. Mais il faut se garder de prendre toutes les menues différences entre les deux versions pour des traces de retouche. En effet, le texte de notre dossier est moins bien transmis que celui du *Peri Archôn* ; par ailleurs, la collation des fragments de l'*Apologie* sur leur source n'a pas été menée de façon constante lors de chaque copie, et l'on doit tenir pour certain que seule une partie des fautes rencontrées dans notre texte amenait le scribe à procéder à cette tâche.

Ainsi, l'éditeur moderne se trouve devoir compter, entre l'*Apologie* et le *Peri Archôn*, avec d'éventuelles variantes de Rufin lui-même et avec des variantes résultant de fautes ou de corrections arbitraires de l'un ou de l'autre des textes ² ; en cas de fautes communes, il doit de même tenir compte d'éventuelles erreurs du traducteur lui-même ³ et de contaminations postérieures de l'*Apologie* par des fautes du *Peri Archôn* ⁴.

Le travail de révision du texte au cours du temps se manifeste à plusieurs indices. Ainsi, une partie des variantes qui opposent les deux rameaux de γ pourrait provenir d'un ancêtre portant des corrections interlinéaires, comme il portait des gloses marginales ⁵. De même, la famille ζ a fait l'objet d'une véritable édition ancienne, la plupart des passages évidemment corrompus ayant été corrigés, mais le plus souvent de manière arbitraire (cf. *supra* § 13).

1. Ainsi peut-être, de manière regroupée, dans *ApolOr* 84 (lignes 22-23, 96 et 97 : cf. le commentaire). — SIMONETTI, *I Principi di Origene*, p. 23 et note 39, considère que les traductions du texte origénien sont plus fidèles dans *ApolOr* que dans *PArch* ; c'est une opinion que, à peu d'exceptions près, nous ne pouvons partager (elle ne vaut guère que pour le § 155).

2. La plupart du temps, c'est *ApolOr* qui est fautive contre *PArch* (il s'agit notamment d'omissions, fort nombreuses) ; mais le contraire arrive aussi (p. ex. 84,49 : cf. la note *ad loc.*).

3. Par exemple 104,3 *indiuisibilis* nécessaire, contre *inuisibilis* de la tradition unanime (*ApolOr*, *PArch* et l'*ad Ianuarium* du pseudo-Augustin). Il s'agit d'ailleurs d'une faute courante (cf. *TLL* s. v.).

4. Un candidat possible de cette situation : 102,9 uocent γ , *Princ.* (secent *scripsi*).

5. Notamment en 111,8-9 ; 113,83-84 ; 125,35-36 ; 137,9.

Pour l'éditeur moderne aussi, la révision du texte s'impose. S'il est vrai, comme l'examen comparatif le montre, que, d'une manière générale, Rufin a repris littéralement la même traduction dans les deux textes, alors — et même si Rufin ne disposait pas, à son usage strictement privé, d'une traduction complète antérieure de l'ouvrage d'Origène — c'est pour nous le texte du *Peri Archôn*, foncièrement meilleur, qui doit nous servir de pierre de touche, puisque la tradition de l'*Apologie* ne remonte pas au delà de l'hyparchétype γ .

Trois sortes de divergences entre l'*Apologie* et le *Peri Archôn* se rencontrent. D'une part, des différences authentiques, qui semblent devoir s'expliquer soit par la nécessité d'opérer la suture du fragment dans le texte¹, soit par un scrupule de traducteur². En deuxième lieu, dans des passages qui, pour l'essentiel, sont identiques, les omissions qui se constatent dans l'*Apologie* ; en ce cas, il nous a paru nécessaire d'adopter le principe constant de rétablir le texte du *Peri Archôn*, selon une démarche que les éditeurs, notamment Delarue, ont nécessairement suivie là où le texte eût été autrement incompréhensible³. Enfin, les deux versions du texte peuvent ne présenter que de menues différences, notamment d'ordre des mots et de lexique, dont il est pratiquement impossible d'évaluer l'importance, et qui résultent d'erreurs qui ont pu frapper tout aussi bien la tradition de l'*Apologie* que celle du *Peri Archôn* ; en ce cas, nous retenons, bien entendu, le texte transmis de l'*Apologie*. Il y a naturellement des cas intermédiaires, dont le traitement repose sur l'appréciation subjective de l'éditeur⁴. Dans les cas où le grec est conservé, il est rare que la traduction de

1. Ainsi s'explique probablement la différence très marquée qui oppose *ApolOr* 104,1-3 et *Princ.* 4,4,1 et assurément l'insertion de *autem* en 62,1.

2. Par exemple *ApolOr* 27,6 *exanima* contre *Princ.* *praef.* 10 *sine anima* (même situation en *ApolOr* 78,10.12 et *Princ.* 1,3,5).

3. Exemple : 60,5-6.

4. Ainsi quand il s'agit de menues omissions, comme en 25,14 (*nunc*) ; 58,17 (*et*) ; etc. En pareils cas, c'est la vraisemblance de la faute supposée qui dicte la décision de corriger ou non.

Rufin soit assez littérale pour autoriser le choix d'une des variantes au détriment de l'autre¹.

19. *Praef.* et *Adult.* — Pour les textes de Rufin lui-même, l'éditeur doit tenir compte des extraits, parfois mieux transmis, qui en figurent à titre de citations déclarées dans l'*Apologie contre Jérôme* de Rufin et dans l'*Apologie contre Rufin* de Jérôme.

• Rufin reprend près des deux tiers de *Praef.* (2,1 – 7,7) au début de son *Apol. adv. Hier.* (1,13). Seules six divergences séparent les deux versions dans leurs traditions manuscrites respectives, dont deux sont importantes². Ce trait prouve que Rufin a copié son texte. Si les erreurs par omission dans la tradition de l'*Apol. adv. Hier.* n'ont pas de valeur pour l'établissement du texte de *Praef.*, il n'en va pas de même de l'unique cas vraiment sérieux. La valeur de 2,4 *docuimus* ~ *docebimus* doit être appréciée aux points de vue sémantique et paléographique.

Annonçant le contenu du dossier qu'il publie, Rufin dit d'une part que le texte de Pamphile peut faire connaître les opinions d'Origène (*edoceat*, au subjonctif potentiel), et d'autre part que lui-même explique, dans son opuscule, les contradictions origéniennes — qu'il les 'a expliquées' (selon la tradition manuscrite de *Praef.*) ou qu'il les 'expliquera' (dans l'autre texte) ; la vraisemblance contextuelle est en faveur du futur (parallèle au potentiel). Paléographiquement, le parfait peut être né d'une orthographe vicieuse de *docebimus* (avec *b* noté *u*), la forme supposée *doceuimus* ayant été ensuite corrigée conjecturalement, mais à tort, en

1. Ainsi en 84,12 *omni ab his afflictionum (suppliciorum Princ.) genere tolerato* ~ *ἐπιβουλευομένων* ('étant victimes de la méchanceté') le grec ne permet pas de trancher ; en 84,18 *persuasione (credulitate Princ.)* semble plus proche du grec *πειθοῦς* (sur ce passage, cf. PACE, *Ricerche...*, p. 81).

2. *Praef.* 2,4 *docuimus* mss. (*docebimus*) ; 3,2-3 *naturae uniusque* (om.).

*docuimus*¹. Le rythme oratoire peut prendre valeur d'argument complémentaire : si les deux variantes donnent indifféremment un *cursus planus*, seul le futur fournit une clausule métrique². Nous avons donc corrigé *Praef.* sur la tradition indirecte.

• Pour dénoncer la position de Rufin, Jérôme cite littéralement plusieurs extraits d'*Adult.* dans le livre II de son *Apol. adv. Ruf.* (aux paragraphes 15, 17, 18 et 21). Ce sont³ : *Adult.* 1,3-4 = Hier. 2,15 l. 21-22 ; *Adult.* 1,4-8 = Hier. 2,15 l. 23-27 ; *Adult.* 1,25-37 = Hier. 2,15 l. 45-58 ; *Adult.* 3,1-7 = Hier. 2,17 l. 2-10 ; *Adult.* 3,15 = Hier. 2,17 l. 11-12 ; *Adult.* 3,19-23 = Hier. 2,17 l. 12-16 ; *Adult.* 6,5-9 = Hier. 2,17 l. 24-29 ; *Adult.* 6,10-14 = Hier. 2,18 l. 3-9 ; *Adult.* 7,6-13 = Hier. 2,18 l. 76-84⁴ ; *Adult.* 14,8 - 15,11 = Hier. 2,21 l. 8-29.

Dans cette masse de texte qui représente environ 75 lignes de la présente édition, on observe seulement treize divergences⁵, dont six ont quelque importance et mettent

1. Cf. dans *ApolOr* 78,17 la faute de γ *nouis* (pour *bonis*, sans doute écrit *uonis* dans le modèle).

2. Dactyle + crétique, clausule rare qui se trouve pourtant dans *Praef.* 1,5 et dans *Adult.* 2,18 ; 4,8-9 ; 6,7.

3. Plusieurs formules de Rufin reviennent, plus ou moins précisément reprises, ailleurs dans l'*Apologie* de Jérôme : *Adult.* 1,20-21 ~ Hier. 2,15 l. 42-43 ; *Adult.* 4,1-5 ~ Hier. 2,17 l. 16-18 ; *Adult.* 5,1-7 ~ Hier. 2,17 l. 19-21 ; *Adult.* 6,1-4 ~ Hier. 2,17 l. 21-23 ; *Adult.* 9,4-6 ~ Hier. 2,17 l. 60-61 ; *Adult.* 10,4-8 ~ Hier. 2,19 l. 31 ; *Adult.* 11,1-14 ~ Hier. 2,19 l. 31-39 ; *Adult.* 12 ~ Hier. 2,19 l. 51-55 (la brève paraphrase de Jérôme mentionne 'les hérétiques du parti macédonien', là où Rufin ne parle que de 'certains hérétiques qui blasphèment contre l'Esprit Saint' ; quoique Jérôme prétende résumer ce que dit Rufin, la précision est sans doute de son cru et ne peut entrer en ligne de compte pour l'établissement de notre texte) ; *Adult.* 13,4-28 ~ Hier. 2,20 l. 3-9.

4. Jérôme traduit différemment le même passage quelques lignes plus haut (*Apol. adv. Ruf.* 2,18 l. 64-70) ; la comparaison des deux versions est hautement instructive (cf. NAUTIN, *Origène*, p. 163, n. 50, et surtout LARDET, *Comm.*, p. 196-199, n. [350] 351a et suiv.).

5. Naturellement, nous ne tenons pas compte du passage *Adult.* 3,20 *quod supra diximus*, évidemment omis par Jérôme (2,17 l. 13), ni de l'adaptation syntaxique du verbe d'*Adult.* 6,9 *probaremus* (2,18 l. 4 *pro-*

une ou deux fois l'éditeur dans l'embarras¹. Un seul exemple, le plus sérieux : *Adult.* 7,10-12. Chez Rufin, on lit *dicentes me patrem malitiae ..., id est diabolum, me dicere esse saluandum*, selon une syntaxe admissible, quoique maladroite² ; chez Jérôme en revanche on lit *dicentes adserere me patrem malitiae ..., id est diabolum, esse saluandum*. Puisqu'on peut apparemment exclure toute intervention correctrice, tant de la part de Jérôme lui-même (qui reproduit ici le texte avec précision) que d'un copiste postérieur, on doit conclure que la faute s'est produite au cours de la transmission du texte de Rufin, qu'il convient de corriger en conséquence.

Les éditions du dossier de l'Apologie

20. Il ne sera question dans ces pages que des éditions principales qui jalonnent l'histoire de nos textes durant un peu plus d'un demi-millénaire. Pour *Praef.* et pour *Adult.* cette histoire se partage en périodes inégales délimitées par trois dates, qui sont celles de la première édition imprimée (Pierre Schoeffer, 1470), de la première édition critique (C.-V. Delarue, 1739) et de la première édition moderne (Simonetti, 1961) ; pour *ApolOr*, exception faite des fragments du *Peri Archôn*, la première édition moderne est la nôtre.

La période précritique

Inutile de présenter à nouveau l'édition *s* de Schoeffer (cf. *supra* § 7 et n. 4). Faite d'après un manuscrit perdu

bauimus), due à la manière dont Jérôme introduit la citation — tronquée — du passage.

1. Plusieurs pourraient résulter d'une toilette classicisante dans la version de Jérôme (pour les variantes correspondant à *Adult.* 1,28 ; 3,2 ; 3,3 ; 6,10 ; 7,11 [et]). Quant à l'ordre des mots (en 15,9-10), rien ne permet de trancher dans un sens plutôt que dans l'autre ; nous avons donc retenu, bien entendu, le texte d'*Adult.*

2. La reprise du pronom sujet après un élément textuel un peu long est attestée même chez Cicéron (HOFMANN-SZANTYR p. 807). Mais chez Rufin, le texte transmis commence par suggérer qu'on traite Origène de 'père de la malice et de la perdition...'

apparenté à P, elle prend pour nous valeur de témoin ; en sa qualité d'incunable rhénan, elle a en outre le mérite d'avoir donné à Érasme le moyen de redresser dans sa propre édition bâloise certaines des erreurs de P qui ont passé dans celle de Merlin.

L'édition de Merlin procurée à Paris en 1512¹ inaugure la tradition qui consiste à faire figurer le dossier de l'*Apologie* dans les œuvres complètes d'Origène. Faite sur P, bien entendu corrigé à l'occasion (notamment sur le *Peri Archôn*), elle ne peut guère servir à l'éditeur moderne, qui n'a plus rien à y glâner. Mais puisqu'elle a diffusé, comme celle de Schoeffer, un texte issu du rameau ξ , qui est foncièrement le meilleur, elle se trouve donner souvent, malgré sa base évidemment insuffisante, des leçons préférables à celles que Delarue retiendra. La seconde édition de Merlin, de 1519, n'apporte que très peu de variations relativement à la première ; nous n'avons pas cru nécessaire d'examiner les éditions postérieures (de 1522, 1526, 1530, 1536, parues sous des titres variant légèrement).

D'après Max Schär, il se pourrait que le texte de Merlin ait été simplement copié dans l'édition publiée par Soardo à Venise en 1514 et préfacée par Constantia Hyerothaeus (Costanzo Gerozio)².

L'édition d'Érasme publiée à Bâle en 1536³ se distingue par quelques améliorations du texte, dont la source semble bien être s plutôt qu'un manuscrit inconnu. Exemple caractéristique : en 62,1-4 Érasme renonce à suivre Merlin dans

1. *Opera Origenis Adamantii ; IV. tomus operum Origenis Adamantii... Venundantur in aedibus Joannis Parvi et Jodoci Badii... In fine : In aedibus Ascensianis idibus octobr. MDXII.*

2. Schär, *Das Nachleben...*, p. 162 et 168.

3. *Origenis Adamantii Opera quae quidem extant omnia per Des. Erasmus Roterodamum partim versa, partim vigilanter recognita, cum praefatione de vita, phrasi, docendi ratione, et operibus illius, adjectis epistola Beati nuncupatoria, quae pleraque de vita obituque ipsius Erasmi cognitu digna continet et indice copiosissimo. Apud inclitytam Basileam. Ex officina Frobeniana MDXXXVI.*

la reconstitution fantaisiste du texte que lui a inspiré l'état fautif de P pour suivre s dans son réaménagement plus économique — mais évidemment faux — de la tradition erronée de ξ ¹ (cf. app. crit. *ad loc.*). Une réimpression de cette édition a paru en 1545², qui a encore été reproduite anonymement en deux volumes en 1571³.

La dernière édition de la première période qu'il vaille la peine de mentionner est celle de Gilbert Générard, parue à Paris en 1574⁴. Enrichie d'une longue lettre-préface de l'éditeur au roi Charles IX, de contenu apologétique, et de "Collectanea eiusdem de Origenis vita, operibus, rebus et sententiis", elle se distingue des précédentes par ses nombreuses manchettes marginales, qui donnent les références scripturaires et signalent les points principaux du contenu. Pour le texte, Générard suit évidemment Érasme (ce que

1. ÉRASME a les mêmes lacunes que s et m en *Praef.* 1,2 (*uideris quantum*) ; 1,9 (*quosdam*) ; etc. Il corrige *Praef.* 1,3 (*offerat m*) sur le texte (correct) de s (*conferat*) ; il redresse l'ordre des mots et imprime *credat* comme s en *Praef.* 1,18 (*credit γ*) ; en *Praef.* 5,3 il lit *in corrupti* avec s contre *in corrupta* de m ; etc. (mais 3,3 il conserve *atque* [correct] contre et de s, puisque le sens n'en est pas touché).

2. *Origenis Adamantii Opera quae quidem extant omnia, per Des. Erasmus Roterodamum partim uersa, partim uigilanter recognita, cum praefatione de vita, phrasi, docendi ratione, et operibus illius, adjectis epistola Beati Rhenani nuncupatoria, quae pleraque de vita obituque ipsius Erasmi cognitu digna continet : tum indice copiosissimo. Apud inclitytam Basileam. Ex officina Frobeniana MDXXXV* (vol. 1, p. 852-879).

3. *Origenis Adamantii Opera quae quidem extant omnia, doctiss. uirorum studio jam olim translata et recognita, nunc uero ulteriore cura, sincera fide, ab innumeris repurgata mendis, cum uita auctoris et indice copiosissimo. Basileae, per Eusebium Episcopium et Nicolai fr. haeredes, MDLXXI* (vol. 1, p. 754-777).

4. *Origenis Adamantii magni illius et uetusti Scripturarum interpretis et secundi Ecclesiae post Apostolos magistri Opera, quae quidem proferri potuerunt omnia. Doctissimorum uirorum studio olim translata, & recognita, atque multiplici indicè [sic] copiosè locupletata. Nunc postremò à Gilberto Genebrardo Theologo Parisiensi, diuinarum Hebraicarumque literarum professore Regio partim cum Graeca ueritate collata, partim libris recens uersis & è regia Bibliotheca depromptis aucta... Parisiis, Ex Officina Petri l'Huillier... MDLXXIV* (I, p. 477-495).

prouve notamment le passage 62,1-4). Le texte a été réimprimé en 1604 (en deux volumes) et en 1619 (en un volume).

De toutes les éditions qui suivent celle de Merlin, on a raison de dire qu'elles n'apportent rien d'original à la constitution du texte¹, sinon quelques corrections qui vont en général de soi (par exemple 186,6 *puluis* γ, corrigé en *pulus* par Schoeffer et par les autres éditeurs, sauf pourtant Merlin). Aucune, en particulier, n'a eu accès à la famille φ ni au rameau υ de la tradition ; l'omission de 125,11-12 (*Enos* [*Enoch* codd.] *uere sperauit inuocare nomen Domini Dei*, et quod), propre à π et qui s'observe partout avant Delarue, est caractéristique à cet égard. Aussi n'avons-nous en aucune manière visé à l'exhaustivité, ni même tenté d'établir dans le détail les influences réciproques de ces éditions les unes sur les autres ; les quelques observations présentées ici devraient toutefois permettre de s'en faire une idée suffisante.

Pour la même raison, l'apparat critique ne cite que parcimonieusement les éditions d'Érasme (e) et de Générard (g). Quant à celles de Merlin, seule la première, de 1512, y est régulièrement prise en considération (m).

La première édition critique

L'édition de Charles-Vincent Delarue, qui prend place dans le volume IV (de 1759) de la monumentale publication des œuvres d'Origène par Charles Delarue, fait entrer le dossier de l'*Apologie* dans l'ère de la philologie². Peu

1. Cf. SIMONETTI, « Sulla tradizione... », p. 14 ; GÖRGEMANN-KARPP, p. 58 ; DELL'ERA, *Citazioni...*, p. 10.

2. Ὠριγένους τὰ εὕρισκόμενα πάντα. *Origenis opera omnia quae graece vel latine tantum exstant et ejus nomine circumferuntur, ex variis editionibus et codicibus manu exaratis... collecta, recensita atque annotationibus illustrata. Opera et studio domni Caroli DELARUE ... Parisiis, typis J. Vincent, apud J. Debure, 1733-1759, 4. vol. ; IV 2 Opera ad Origenem spectantia*, p. 17 s. (le titre de la première partie du volume IV porte ces

importe ici de déterminer quelle part du travail revient au neveu et quelle part il faut mettre au compte des travaux préparatoires de son oncle, éditeur des trois premiers volumes de l'ouvrage. Ce qui est déterminant pour l'histoire de nos textes, c'est le fait que l'éditeur se fonde non seulement sur les éditions précédentes (qui lui donnent accès au rameau ξ par l'intermédiaire de la famille π), mais surtout sur six manuscrits qui fournissent une image précise du rameau υ, à savoir G et R de la famille κ, Ab et S de la famille ζ et deux témoins perdus ou non identifiés¹ (ainsi que des manuscrits dont il disposait pour le *Peri Archôn*).

Comme les manuscrits utilisés par Delarue appartiennent tous au même rameau de la tradition, le texte retenu n'est pas toujours le meilleur, d'autant que l'éditeur, abusé par l'âge vénérable de G et pénétré d'une juste méfiance à l'égard des éditions dont il disposait, a trop souvent écarté les leçons correctes qu'il leur arrive de transmettre au bénéfice des leçons erronées de ses témoins. Néanmoins, ses notes critiques constituent un embryon d'apparat critique utile. La confrontation des deux rameaux de la tradition lui a permis de combler les lacunes qui ne remontent pas à l'hyparchétype, et la collation des fragments du *Peri Archôn* cités dans l'*Apologie* avec le traité d'Origène, de combler certaines de celles qui défigurent γ (par exemple celles de 60,5-6 qu'aucune des éditions précédentes n'avait corrigées).

Autre avantage de l'édition Delarue : le fait qu'elle donne le texte grec correspondant aux fragments origéniens cités, quand il existe (accompagné d'une traduction latine plus proche de l'original que celle de Rufin). Sur ce point, la présente édition est en somme en retrait ; il est vrai que ces

mots : « Cui primam manum adhibuit ... Carolus DELARUE, ... extremam imposuit Carolus Vincentius DELARUE... »).

1. Cf. p. 17, n. 1 : « ... 4° S. Remigii Remensis ; 5° S. Vitoni ». Aucune des leçons que DELARUE attribue à ces manuscrits n'est porteuse de tradition ni ne se distingue fondamentalement du texte du rameau υ.

textes sont désormais accessibles dans des éditions critiques qui rendent au fond inutile le procédé suivi par Delarue ¹.

Cette édition a été reproduite trois fois : en 1781 à Würzburg ², en 1846 à Berlin ³ et en 1857 à Paris, dans la *Patrologie grecque* de J.-P. Migne (vol. 17. Origenes t. VII, col. 539-632) ⁴.

Les éditions modernes

En 1961, Manlio Simonetti fait paraître à Turnhout la première édition moderne des œuvres originales de Rufin ⁵. L'éditeur s'est fondé sur un ensemble important de témoins (cf. *supra* § 2). L'étude et le classement auxquels il en a procédé constituent la base irremplaçable de tout travail ultérieur sur le dossier de l'*Apologie*, et la présente édition lui doit plus qu'on ne saurait le dire.

L'avantage décisif de cette édition, c'est que les manuscrits retenus — sans compter A, seul représentant de la branche α de la tradition pour ces textes — illustrent les deux rameaux de la branche γ (pour la *Préface*, la liste se trouve inexplicablement réduite : il y manque F D B). Quoique Simonetti ait reconnu la valeur du rameau ξ (cf. *supra* § 2, n. 306), le fait que les représentants qu'il en a utilisés

1. L'édition de GÖRGEMANN-KARPP est l'exception qui confirme la règle.

2. *Origenis Adamantii Opera omnia ad editionem parisiensem Caroli de La Rue recussa... Wirceburgi, ex officina libraria Staheliana, t. III.* Nous n'avons pas vu cet ouvrage, qui a connu à son tour des réimpressions.

3. Ὠριγένους τὰ εὐρισκόμενα πάντα. *Origenis Adamantii opera omnia...* [même titre que DELARUE] *denuo recensuit, emendavit, castigavit Carolus Henricus Eduardus Lommatzsch... Berolini, sumptibus Haude et Spencer, vol. 25* (Lommatzsch n'imprime pas la traduction de Rufin là où le grec est conservé).

4. Ὠριγένους τὰ εὐρισκόμενα πάντα. *Origenis opera omnia...* [même titre que DELARUE], *accurante et recognoscente J.-P. Migne... 1857.* C'est de cette édition, parfois fautive relativement à DELARUE, que les spécialistes ont tiré, le plus souvent, leurs citations de Pamphile et de Rufin.

5. *Tyrannii Rufini opera recognovit Manlius Simonetti. Turnholtii, Typographi Brepols Editores pontificii, 1961 [CSL XX]. Praef. y figure p. 232-234 et *Adult.*, p. 7-17.*

sont, à l'exception de F, peu soignés l'a peut-être porté à accorder trop d'importance aux leçons du rameau ν . Mais si la présente édition se distingue en quelques points de la sienne, ce n'est que grâce au témoignage du manuscrit Q (dont il a d'ailleurs signalé l'existence) et de l'édition de Schoeffer (dont nous devons la connaissance à l'ouvrage de Schär : cf. n. 326), qui permettent de mesurer plus justement la qualité originale du rameau ξ .

En 1983, A. Dell'Era fait paraître une édition de *De adulteratione*, suivie de la *Préface* ¹ (et d'un bref chapitre sur la question des termes grecs dans *Adult.*), puis, en 1984, une édition des fragments du *Peri Archôn* cités dans l'*Apologie* ². Pour ces publications, l'auteur a étendu la base manuscrite en ajoutant, aux témoins utilisés par Simonetti, cinq *Itali* apparentés à B, qui toutefois n'apportent rien de nouveau à notre connaissance du texte ³.

Ce parti a conduit l'éditeur à reconsidérer l'état de la tradition. Accordant aux corrections de T une importance excessive (notamment à cause du fait qu'il n'envisage pas la collation interne des fragments avec le *Peri Archôn*), Dell'Era croit pouvoir y reconnaître un rameau autonome qui remonterait directement à l'archétype ω ⁴, comme feraient aussi à l'occasion, indépendamment l'un de l'autre et de T², le groupe PH et M² (*De adulteratione...*, p. 12 ; *Le citazioni...*, p. 15). Notre propre examen de la question, qui reconnaît certes que T et M portent des traces de contamination (cf. *supra* § 11), aboutit cependant à une vision radica-

1. Rufinus Aquileiensis, *De adulteratione...*, p. 5-68, et deux appendices : « I. Il prologo di Rufino all'*Apologeticus Pamphili pro Origene* », p. 71-88, et « II. I termini greci nel *De adulterazione librorum Origenis* », p. 89-94 (cf. le compte rendu peu favorable de A. GRILLI, « Una nuova edizione... »).

2. DELL'ERA, *Le citazioni...*

3. Ces cinq témoins tardifs (L I E U V) ont été signalés mais non utilisés par KOETSCHAU et par SIMONETTI.

4. Son jugement se fonde en particulier sur *ApolOr* 9,18-20 et 62,1-4 (cf. les notes du commentaire).

lement différente de la valeur de μ — en particulier de T et de ses corrections — ainsi que de PH.

Comme le correcteur récent de T redresse bon nombre des erreurs du témoin, notamment les lacunes, grâce au *Peri Archôn*, il se trouve que Dell'Era, bien qu'il accorde à ces intégrations une valeur qu'elles n'ont pas à nos yeux, imprime souvent le même texte que nous, qui nous fondons en revanche sur le principe de l'identité foncière des traductions de Rufin dans *ApolOr* et dans *Princ.* (cf. § 18).

La présente édition

Les deux témoins ici exploités pour la première fois (Q et s) permettent souvent de confirmer les leçons propres à chacune des deux familles φ et π du rameau ξ , qui se révèle grâce à eux peut-être encore un peu plus sûr que ne le pensait Simonetti sur la foi du seul examen de la tradition manuscrite de la *Préface* et du *De adulteratione*. Pour *ApolOr* nous avons collationné tous les témoins énumérés au § 1, sauf les *Itali*¹ ; pour *Praef.* et pour *Adult.*, nous nous sommes contenté des témoins que l'étude de la tradition du texte de Pamphile a montrés être essentiels (que nous désignons comme principaux), d'autant que nous disposions des appareils critiques de Simonetti et de Dell'Era, utiles malgré leurs discordances.

Notre édition se fonde donc sur un ensemble de onze témoins principaux (A FQ sPH TM G DAB) ; et de six témoins secondaires (CBr RN SB) ne sont mentionnés que s'ils permettent de déterminer quelle était la leçon de l'ancêtre des familles concernées. Néanmoins, si nous mentionnons les familles, les rameaux ou même γ , cela signifie que tous les témoins qui les composent, principaux ou secondaires, attestent la leçon signalée (toujours à l'exception des *Itali*). Sauf en ce qui concerne A, T et, dans une

1. Les sondages faits sur O, V et Wu, en particulier, ont confirmé amplement qu'ils n'apportent rien que les autres représentants de la famille ζ ne fournissent déjà.

moindre mesure, F et M, nous avons en principe omis de signaler les fautes que présente un seul manuscrit (exception faite des omissions¹) ; il n'est donc pas possible d'inférer du silence de l'apparat critique l'unanimité absolue des témoins, notamment secondaires. En revanche, dès qu'une faute a paru mériter d'être signalée, toutes les divergences relevées figurent dans l'apparat.

A l'exception de certains noms propres, nous n'avons pas enregistré les variantes purement orthographiques ; les abréviations si nombreuses que les copistes ont utilisées en rendraient d'ailleurs illusoire et vain le relevé. L'orthographe est donc celle du dictionnaire le plus récent (*Oxford Latin Dictionary*, Oxford, 1968-1982). La ponctuation a été indiquée avec parcimonie ; les tirets marquent non seulement les parenthèses, comme le veulent les règles de la collection, mais aussi les ruptures de construction — anacoluthes ou reprises du texte.

Quoique certains manuscrits indiquent plus ou moins systématiquement les noms de Pamphile et d'Origène à l'occasion des changements d'"interlocuteur", nous n'avons pas jugé utile de signaler, ni positivement dans l'apparat critique ni typographiquement dans le texte, l'état de la tradition concernant ces données², nous contentant de suivre à cet égard la pratique des éditeurs précédents.

L'attention particulière que requiert la traduction a confirmé le résultat de la collation des manuscrits, à savoir que le texte de l'hyparchétype γ est fort mal transmis. De nombreuses corrections se sont imposées pour ainsi dire d'elles-mêmes : des partisans de l'ecdotique conservatrice

1. Même dans le cas de ces témoins, nous ne signalons pas toutes les menues erreurs singulières que nous avons relevées.

2. Exemples : aucune indication autre que l'*inscriptio* en *ApolOr* 1,1 ; en 5,1, outre l'indication répétée de la source dans ν , *Origenes* figure seulement dans Q (à la fin de la première ligne du manuscrit) et dans Br (biffé par un lecteur), tandis que H note *Pamphilus* ; en 6,1 φ et H n'ont aucune rubrique, tandis qu'en 7,1 seuls π et RN signalent le retour au texte d'Origène ; etc.

pourront juger que nous les avons admises trop facilement ¹. C'est que nous nous sommes donné pour tâche de fournir un texte qui fût aussi proche que possible, non pas de l'hyparchétype, mais bien de ce que Rufin pouvait avoir dicté ; toutefois nous ne nous dissimulons pas que la réalisation de cette tâche reste en bien des points incertaine. Les notes critiques comprises dans le commentaire sont conçues pour éclairer le lecteur sur nos choix et les raisons de nos corrections quand ils ne vont pas de soi.

Il existe des traductions françaises d'une partie du dossier de l'*Apologie*, faites les unes à l'occasion d'une enquête historique ou doctrinale, les autres dans l'édition bilingue de tel ou tel texte d'Origène. Si nous nous en sommes évidemment inspiré çà et là, il n'était pas possible de les reproduire telles quelles sans tomber dans une disparate malheureuse. Nous avons donc jugé préférable de tout traduire à nouveaux frais, en prenant le parti de ce que nous avons estimé être la plus grande littéralité acceptable. Ici encore, le commentaire fournit les explications qui nous paraissent nécessaires à la bonne intelligence de la manière dont nous avons interprété le texte.

Enfin, pour la *Préface* de Rufin et pour l'*Apologie*, nous avons établi la division du texte en paragraphes (pour le *De adulteratione*, nous avons repris celle de Simonetti). Notre principe a été de réserver un paragraphe à chacune des citations d'Origène, aussi longue fût-elle, et de subdiviser en revanche, le cas échéant, les interventions de Pamphile en fonction de leur contenu. Il nous a paru inutile de reproduire en marge les divisions mécaniques du texte de la *Patrologie latine*, qui n'est pas une édition indépendante qui ferait autorité.

BIBLIOGRAPHIE

1. Sur l'utilité de la traduction comme pierre de touche en matière de critique textuelle, cf. WEST, *Textual Criticism...*, p. 57, n. 9 ; le même spécialiste souligne l'opportunité qu'il y a de suspecter tout ce qui mérite de l'être dans la tradition d'un texte (p. 55).

ABRÉVIATIONS

- BEFAR* : Bibliothèque des Écoles Françaises d'Athènes et de Rome, Paris.
- BLE* : *Bulletin de littérature ecclésiastique*, Toulouse.
- BZNW* : *Beihefte zur Zeitschrift für die neutestamentliche Wissenschaft*, Berlin.
- CPG* : *Clavis patrum Graecorum qua optima quaeque scriptorum patrum Graecorum recensiones a primaevis saeculis usque ad octavum commode recluduntur*, cura et studio Mauriti GEERARD, vol. I-V, Turnhout, 1974-1987.
- CSL* : *Corpus Christianorum, Series Latina*, Turnhout.
- CUF* : *Les Belles Lettres*, Collection des Universités de France, Paris.
- DSp* : *Dictionnaire de Spiritualité*, Paris (col.).
- DTC* : *Dictionnaire de Théologie Catholique*, Paris (col.).
- GCS* : *Die Griechischen Christlichen Schriftsteller der ersten (drei) Jahrhunderte*, Berlin-Leipzig.
- JThSt* : *Journal of Theological Studies*, Oxford.
- PG* : *Patrologia Graeca* (J.-P. MIGNÉ), Paris.
- PL* : *Patrologia Latina* (J.-P. MIGNÉ), Paris.
- RecSR* : *Recherches de Science Religieuse*, Paris.
- RevSR* : *Revue des Sciences Religieuses*, Strasbourg.
- RHE* : *Revue d'Histoire Ecclésiastique*, Louvain.
- SC* : *Sources Chrétiennes*, Lyon.
- TLL* : *Thesaurus linguae latinae*, Munich.
- TU* : *Texte und Untersuchungen zur Geschichte der altchristlichen Literatur*, Leipzig.
- VigChr* : *Vigiliae Christianae*, Amsterdam.
- WUNT* : *Wissenschaftliche Untersuchungen zum Neuen Testament* (col.), Tübingen.

AUTEURS ANCIENS

Adult. = RUFIN, De adulteratione.

Apol. ad Anast. = RUFIN, Apologie à Anastase.

Apol. adv. Hier. = RUFIN, Apologie contre Jérôme.

Apol. adv. Ruf. = JÉRÔME, Apologie contre Rufin.

ApolOr = Apologie pour Origène.

C. Ioh. = JÉRÔME, Contre Jean de Jérusalem.

ÉPIPHANE, *Hier. epist.* = lettre d'Épiphane traduite par Jérôme (idem pour autres auteurs traduits par Jérôme dans sa correspondance).

Epist. = lettre, épître.

Vir. ill. = JÉRÔME, De viris illustribus.

ÉTUDES

ALÈS (A. D'), art. « Origénisme », *Dictionnaire apologétique de la foi catholique* 3 (1916), col. 1228-1258.

AMACKER (R.), « Latin *si quis* et la distinction syntaxique entre nom et adverbe », *Cahiers Ferdinand de Saussure* 31 (1977), p. 15-35.

AMACKER (R.) et JUNOD (É.), « L'art d'entrer en matière... » = « L'art d'entrer en matière dans une littérature de controverse : les premières pages de l'Apologie pour Origène de Pamphile » dans *Entrer en matière. Les prologues*, dir. J.-D. Dubois et B. Roussel, Paris 1998, p. 37-51.

ANESI (G.), « La notizia di Fozio sulle Hypotyposesi di Teognosto », *Augustinianum* 21 (1981), p. 491-516.

BAMMEL (C.), « Origen's Pauline Prefaces and the Chronology of his Pauline Commentaries » dans *Origeniana Sexta (Bibliotheca Ephemeridum Theologicarum Lovaniensium, CXVIII)*, Leuven 1995, p. 495-513.

BARDENHEWER (O.), *Geschichte... = Geschichte der altkirchlichen Literatur*, t. II, Freiburg 1914, p. 287-292.

BARDY (G.), *Recherches... = Recherches sur l'histoire du texte et des versions latines du De Principiis d'Origène (Mémoires et travaux publiés par des professeurs des Facultés catholiques de Lille)*, Paris 1923.

BARDY (G.), *Paul de Samosate... = Paul de Samosate. Étude historique (Spicilegium Sacrum Lovaniense, Études et documents, fascicule 4)*, Louvain 1929.

BARDY (G.), « Faux et fraudes... » = « Faux et fraudes littéraires dans l'Antiquité chrétienne », *RHE* 32 (1936), p. 5-23. 275-302.

BARDY (G.), « Pour l'histoire de l'École d'Alexandrie » dans *Vivre et Penser. Recherches d'exégèse et d'histoire*, II^e série, Paris 1942, p. 80-109.

BARNES (T. D.), *Constantine and Eusebius*, Cambridge Mass. 1981.

BIANCHI (U.), « L'anima in Origene e la questione della mentensomatosi » dans *L'Origenismo : apologie e polemiche intorno a Origene, Augustinianum* 26 (1986), p. 35-50.

BIANCHI (U.), « Origen's Treatment of the Soul and the Debate over Metempsychosis » dans *Origeniana Quarta (Innsbrucker theologische Studien, 19)*, Innsbruck - Wien 1987, p. 270-281.

BIENERT (W. A.), *Dionysius von Alexandrien... = Dionysius von Alexandrien. Zur Frage des Origenismus im dritten Jahrhundert*, Berlin - New York 1978.

BIENERT (W.), « Neue Fragmente des Dionysios und des Petrus von Alexandrien aus Cod. Vatop. 236 », *Kleronomia* 5 (1973), p. 308-314.

BIENERT (W. A.), « Die älteste Apologie... » = « Die älteste Apologie für Origenes ? Zur Frage nach dem Verhältnis zwischen Photius, cod. 117, und der Apologie des Pamphilus » dans *Origeniana Quarta (Innsbrucker theologische Studien, 19)*, Innsbruck - Wien 1987, p. 123-127.

BOOR (C. de), *Neue Fragmente des Papias, Hegesippus und Plerius in bisher unbekanntem Excerpten aus der Kirchengeschichte des Philippus Sidetes (TU 5,2)*, Leipzig 1888, p. 165-184.

- CARLINI (A.), *Rufino d'Aquileia, traduttore e revisore critico del « De Principiis di Origene »*, Udine 1975.
- CARLINI (A.), « Rufino traduttore e i papiri » dans *Rufino di Concordia e il suo tempo (Antichità Altoadriatiche, 31,1)*, t. I, Udine 1987, p. 99-114.
- CAVALLERA (F.), *Saint Jérôme. Sa vie et son œuvre*, t. I, 1 et 2, Louvain 1922.
- CHAVOUTIER (L.), « Querelle origéniste et controverses trinitaires à propos du Tractatus contra Origenem de visione Isaia », *Vig-Chr* 14 (1960), p. 9-14.
- CLARK (E.), *The Origenist Controversy : the cultural construction of an Early Christian Debate*, Princeton 1992.
- CROUZEL (H.), *Bibliographie critique d'Origène*, Steenbrugge 1971 (en particulier, p. 47-63) ; *Bibliographie critique d'Origène. Supplément I*, Steenbrugge 1983 (en particulier, p. 27-29) ; *Bibliographie critique d'Origène. Supplément II*, Steenbrugge 1996.
- CROUZEL (H.), « Les critiques adressées par Méthode... » = « Les critiques adressées par Méthode et ses contemporains à la doctrine origénienne du corps ressuscité », *Gregorianum* 53 (1972), p. 681-714.
- CROUZEL (H.), *Une controverse sur Origène = Une controverse sur Origène à la Renaissance : Jean Pic de la Mirandole et Pierre Garcia*, Paris 1977.
- CROUZEL (H.), « La doctrine origénienne du corps ressuscité », *BLE* 81 (1980), p. 175-200.241-266.
- CROUZEL (H.), « L'édition Delarue d'Origène rééditée par J.-P. Migne » dans *Migne et le renouveau des études patristiques (Théologie Historique, 66)*, Paris 1985, p. 225-253.
- CROUZEL (H.), *Origène... = Origène*, Paris 1985.
- DECHOW (J. F.), *Dogma... = Dogma and Mysticism in Early Christianity. Epiphanius of Cyprus and the Legacy of Origen (Patristic Monograph Series, 13)*, Macon 1988.
- DELARUE (C. et C. V.), *Origenis opera omnia ...*, T. IV,2 (appendice intitulé *Opera ad Origenem spectantia*), Paris 1759, p. 17-48.

- DELL'ERA (A.), *Rufinus Aquileiensis, De adulteratione librorum Origenis*. Edizione critica (*Collana di Filologia classica, 1*), L'Aquila - Roma 1983.
- DELL'ERA (A.), « I termini greci nell'Apologeticus Pamphili pro Origene Rufino interprete », *Bollettino dei Classici*, Acc. Naz. Lincei ser. III, fasc. 4 (1983), p. 72-76.
- DELL'ERA (A.), « La misura della verità (Pamphilus, Apologeticus pro Origene, Rufino interprete, PG XVII,545,39-47) », *Bollettino dei Classici*, Acc. Naz. Lincei ser. III, fasc. 4 (1983), p. 68-71.
- DELL'ERA (A.), *Le citazioni dal De Principiis di Origene nell'Apologeticus Pamphili pro Origene interprete*. Edizione critica (*Collana di Filologia classica, 2*), L'Aquila - Roma 1984.
- DORIVAL (G.), « Origène a-t-il enseigné la transmigration... ? » = « Origène a-t-il enseigné la transmigration des âmes dans les corps d'animaux ? (À propos de *PArch* I,8,4) » dans *Origeniana Secunda (Quaderni di « Vetera Christianorum », 15)*, Roma 1980, p. 11-32.
- DORIVAL (G.), « Origène et la résurrection de la chair... » = « Origène et la résurrection de la chair » dans *Origeniana Quarta (Innsbrucker theologische Studien, 19)*, Innsbruck - Wien 1987, p. 291-321.
- DUVAL (Y.-M.), « Sur les insinuations de Jérôme contre Jean de Jérusalem », *RHE* 65 (1970), p. 353-374.
- DUVAL (Y.-M.), « Le 'Liber Hieronymi ad Gaudentium' : Rufin d'Aquilée, Gaudence de Brescia et Eusèbe de Crémone », *Revue bénédictine* 97 (1987), p. 163-186.
- DUVAL (Y.-M.), « Sulpice Sévère entre Rufin d'Aquilée et Jérôme dans les Dialogues 1,1-9 » dans *Mémorial Dom Jean Gribomont (Studia Ephemeridis « Augustinianum », 27)*, Roma 1988, p. 199-222.
- ÉRASME (D.), *Origenis Adamantii ... opera ... omnia ...*, Bâle 1536, p. 221-238.
- FALLA (Cl.), *L'apologie... = L'apologie d'Origène par Pierre Halloix (1648) (Bibliothèque de la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Liège, fasc. CCXXXVIII)*, Paris 1983.

- FARGES (J.), *Les idées morales et religieuses de Méthode d'Olympe*, Paris 1929.
- FREDOUILLE (J.-Cl.), « L'apologétique chrétienne antique : naissance d'un genre littéraire », *Revue des Études Augustiniennes* 38 (1992), p. 219-234.
- FRITZ (G.), art. « Origénisme », *DTC* 11,2 (1932), col. 1565-1588.
- FRITZ (G.), art. « Piérius », *DTC* 12 (1935), col. 1744-1746.
- GÉNÉBRARD (G.), *Origenis Adamantii... opera... omnia*, Paris 1574.
- GODIN (A.), *Érasme, lecteur d'Origène*, Genève 1982.
- GÖRGEMANN (H.) et KARPP (H.), *Origenes. Vier Bücher von den Prinzipien (Texte zur Forschung, 24)*, Darmstadt 1976.
- GRANT (R. M.), *Eusebius as Church Historian*, Oxford 1980.
- GRILLI (A.), « Una nuova edizione del De adulteratione di Rufino », *Paideia* 39 (1984), p. 190-197.
- GROSSI (V.), « A proposito della presenza di Origene in Praedestinatus. Il cristianesimo latino del sec. V tra Origene e Agostino » dans *L'Origenismo : apologie e polemiche intorno a Origene, Augustinianum* 26 (1986), p. 229-240.
- GUILLAUMONT (A.), *Les « Kephalaia Gnostica » d'Évagre... = Les « Kephalaia Gnostica » d'Évagre le Pontique et l'histoire de l'origénisme chez les Grecs et chez les Syriens*, Paris 1962.
- HAMMOND (C. P.), « The Last Ten Years... » = « The Last Ten Years of Rufinus' Life and the Date of his Move South from Aquileia », *JThSt* 28 (1977), p. 372-429.
- HAMMOND (C. P.), « Products of Fifth-Century Scriptoria... » = « Products of Fifth-Century Scriptoria Preserving Conventions used by Rufin of Aquileia », *JThSt* 29 (1978), p. 366-391 et 30 (1979), p. 430-462.
- HANSON (R. P. C.), « Did Origen apply the word homousios to the Son ? » dans *Epektasis. Mélanges ... J. Daniélou*, Paris 1972, p. 293-303.
- HARL (M.), DORIVAL (G.) et LE BOULLUEG (A.), *Origène. Traité des Principes*, Paris 1976.
- HARL (M.), « La préexistence des âmes... » = « La préexistence des âmes dans l'œuvre d'Origène » dans *Origeniana Quarta (Inns-*

- brucker theologische Studien*, 19), Innsbruck - Wien 1987, p. 238-258.
- HARNACK (A.), *Geschichte... = Geschichte der altchristlichen Literatur bis Eusebius*, Leipzig 1893-1904, t. I, 2, p. 580-581 et t. II, 2, p. 103-106.
- HOLL (K.) et JÜLICHER (A.), « Die Zeitfolge des ersten origenistischen Streits », *Sitzungsberichte der Kgl. Preussischen Akademie der Wissenschaften* 9 (1916), p. 226-275 (repris dans K. HOLL, *Gesammelte Aufsätze zur Kirchengeschichte*, t. II, Tübingen 1928, p. 310-350).
- HOLLERICH (M. J.), « Origen's Exegetical Heritage in the Early Fourth Century : The Evidence of Eusebius » dans *Origeniana Quinta (Bibliotheca Ephemeridum Theologiarum Lovaniensium, CV)*, Leuven 1992, p. 542-548.
- HOPPE (H.), « Rufin als Übersetzer » dans *Studi dedicati alla memoria di Paolo Ubaldi*, Milano 1937, p. 133-150.
- HOPPE (H.), « Griechisches bei Rufin » *Glotta* 26 (1938), p. 132-144.
- JUNOD (É.), « Origène vu par Pamphile dans la Lettre-préface de l'Apologie » dans *Origeniana Quarta. (Innsbrucker theologische Studien, 19)*, Innsbruck-Wien 1987, p. 128-135.
- JUNOD (É.), « Basile de Césarée et Grégoire de Nazianze sont-ils les compilateurs de la Philocalie d'Origène ? Réexamen de la Lettre 115 de Grégoire » dans *Mémorial Dom Jean Gribomont (Studia Ephemeridis « Augustinianum », 27)*, Roma 1988, p. 349-360.
- JUNOD (É.), « L'Apologie pour Origène par Pamphile et Eusèbe : critique des principales hypothèses de P. Nautin... » = « L'Apologie pour Origène par Pamphile et Eusèbe : critique des principales hypothèses de P. Nautin et perspectives nouvelles » dans *Origeniana Quinta (Bibliotheca Ephemeridum Theologiarum Lovaniensium, CV)*, Leuven 1992, p. 519-527.
- JUNOD (É.), « L'auteur de l'Apologie pour Origène... » = « L'auteur de l'Apologie pour Origène traduite par Rufin. Les témoignages contradictoires de Rufin et de Jérôme à propos de Pamphile et d'Eusèbe » dans *Recherches et Tradition. Mélanges patristiques offerts à Henri Crouzel (Théologie Historique, 88)*, éd. A. Duplex, Paris 1992, p. 165-179.

- JUNOD (É.), « L'Apologie pour Origène de Pamphile et la naissance de l'origénisme » = « L'Apologie pour Origène de Pamphile et la naissance de l'origénisme » dans *Studia Patristica XXVI*, éd. E. A. Livingstone, Leuven 1993, p. 267-286.
- JUNOD (É.), « Un traité méconnu sur les faux littéraires... » = « Un traité méconnu sur les faux littéraires dans l'Antiquité chrétienne : Sur la falsification des ouvrages d'Origène de Rufin d'Aquilée », *Études théologiques et religieuses* 72 (1997), p. 235-241.
- JUNOD (É.), « Controverses autour de l'héritage origénien aux deux extrémités du IV^e siècle : Pamphile et Rufin » dans *Origeniana Septima (Bibliotheca Ephemeridum Theologicarum Lovaniensium, CXXXVII)*, Leuven 1999, p. 215-223.
- KELLY (J. N. D.), *Jerome. His Life, Writings and Controversies*. London 1975.
- KETTLER (F. H.), art. « Origenistische Streitigkeiten », *RGG*³ 4 (1960), col. 1701-1702.
- KOETSCHAU (P.), *Origenes Werke*, t. V, De principiis, *GCS* 22, Leipzig 1913, p. LXXVII-LXXXVII.
- LAGARDE (P. DE), *Analecta syriaca*, Leipzig 1858, p. 64-66.
- LARDET (P.) dans SAINT JÉRÔME, *Apologie contre Rufin*, *SC* 303, Paris, 1983, p. 1*-75*.
- LARDET (P.), *L'Apologie de Jérôme contre Rufin... = L'Apologie de Jérôme contre Rufin. Un commentaire (Supplements to Vigiliae Christianae, 15)*, Leiden 1993.
- LE BOULLUEC (A.), *La notion d'hérésie... = La notion d'hérésie dans la littérature grecque, II^e-III^e siècle. Tome II : Clément d'Alexandrie et Origène*, Paris 1985.
- LE BOULLUEC (A.), « Controverses... » = « Controverses au sujet de la doctrine d'Origène sur l'âme du Christ » dans *Origeniana Quarta (Innsbrucker theologische Studien, 19)*, Innsbruck - Wien 1987, p. 223-237.
- LOMMATZSCH (C. H. E.), *Origenis opera omnia*, t. 24, Berlin 1846, p. 249-412.
- L'Origenismo : apologie e polemiche intorno a Origene, Augustinianum* 26 (1986).

- MARITANO (M.), « L'argomentazione scritturistica di Origene contro i sostenitori della metempsicosi » dans *Origeniana Sexta (Bibliotheca Ephemeridum Theologicarum Lovaniensium, CXVIII)*, Leuven 1995, p. 251-276.
- MARITANO (M.), « Girolamo e l'accusa della metempsicosi contro Origene » dans *Origeniana Septima (Bibliotheca Ephemeridum Theologicarum Lovaniensium, CXXXVII)*, Leuven 1999, p. 261-292.
- MARTI (H.), *Übersetzer der Augustin-Zeit*, München 1974.
- MARTIANAY (J.), *Sancti Hieronymi Stridonensis opera omnia ...*, Francofurti ad Moenum et Lipsiae (Christ. Genschius) 1684.
- MEES (M.), « Paulus, Origenes und Methodius über die Auferstehung der Toten » dans *L'Origenismo : apologie e polemiche intorno a Origene, Augustinianum* 26 (1986), p. 103-113.
- MEES (M.), « Rufin und die Pseudoklementinen » dans *Rufino di Concordia e il suo tempo (Antichità Altoadriatiche, 31,1)*, t. I, Udine 1987, p. 207-214.
- MERLIN (J.), *Operum Origenis Adamantii ...*, Quartus tomus, Paris 1512 (plusieurs fois réédité 1519.1522.1526.1530.1536), fol. CLX-CLXXII'.
- MOLKENBUHR (M.), *Dissertatio critica decima sexta de Origene Adamantio ...*, Monasterii Westphalorum (Aschendorff) 1795.
- MORESCHINI (C.), « Rufino traduttore di Gregorio Nazianzeno » dans *Rufino di Concordia e il suo tempo (Antichità Altoadriatiche 31,1)*, t. I, Udine 1987, p. 227-244.
- MURPHY (F. X.), *Rufinus... = Rufinus of Aquileia (345-411). His Life and Works*, Washington 1945.
- NAUTIN (P.), *Lettres... = Lettres et écrivains chrétiens des II^e et III^e siècles*, Paris 1961.
- NAUTIN (P.), *Origène... = Origène. Sa vie et son œuvre (Christianisme antique, 1)*, Paris 1977.
- NAUTIN (P.), « La lettre *Magnum est* de Jérôme à Vincent et la traduction des homélies d'Origène sur les prophètes » dans *Jérôme entre l'Occident et l'Orient. Actes du Colloque de Chantilly (septembre 1986)*, éd. Y.-M. Duval, Paris 1988, p. 27-39.

- O'CLEIREIGH (P.), « Origen's Consistency... » = « Origen's Consistency : An Issue in the Quarrel between Rufinus and Jerome » dans *Origeniana Septima (Bibliotheca Ephemeridum Theologicarum Lovaniensium, CXXXVII)*, Leuven 1999, p. 225-231.
- ORBE (A.), *Cristologia gnóstica = Cristologia gnóstica*, t. I-II (*Biblioteca de Autores Cristianos*, 384-385), Madrid 1976.
- Origeniana I = Origeniana. Premier colloque international des études origéniennes...*, éd. H. Crouzel, G. Lomiento et J. Rius-Camps (*Quaderni di « Vetera Christianorum »*, 12), Bari 1975.
- Origeniana II = Origeniana Secunda. Second colloque international des études origéniennes...*, éd. H. Crouzel et A. Quacquarelli (*Quaderni di « Vetera Christianorum »*, 15), Roma 1980.
- Origeniana III = Origeniana Tertia. The Third International Colloquium for Origen Studies...*, éd. R. Hanson and H. Crouzel, Roma 1985.
- Origeniana IV = Origeniana Quarta. Die Referate des 4. Internationalen Origeneskongresses...*, éd. L. Lies (*Innsbrucker theologische Studien*, 19), Innsbruck - Wien 1987.
- Origeniana V = Origeniana Quinta. Papers of the 5th International Origen Congress...*, éd. Robert J. Daly (*Bibliotheca Ephemeridum Theologicarum Lovaniensium, CV*), Leuven 1992.
- Origeniana VI = Origeniana Sexta. Origène et la Bible. Actes du Colloquium Origenianum Sextum...*, éd. G. Dorival et A. Le Boulluec (*Bibliotheca Ephemeridum Theologicarum Lovaniensium, CXVIII*), Leuven 1995.
- Origeniana VII = Origeniana Septima. Origenes in den Auseinandersetzungen des 4. Jahrhunderts*, éd. W. A. Bienert et U. Kühneweg (*Bibliotheca Ephemeridum Theologicarum Lovaniensium, CXXXVII*), Leuven 1999.
- PAGE (N.), *Ricerche sulla traduzione di Rufino del « De principiis » di Origene (Pubblicazioni della Facoltà di Lettere e Filosofia dell'Università di Milano, 83)*, Firenze 1990.
- PATTERSON (L. G.), « The Creation of the Word in Methodius Symposium », *Studia Patristica* 9 (TU 94), Berlin, 1966, p. 240-250.
- PATTERSON (L. G.), « De libero arbitrio... » = « 'De libero arbitrio' and Methodius' Attack on Origen », *Studia Patristica* 14 (TU 117), Berlin 1976, p. 160-166.

- PATTERSON (L. G.), « Methodius, Origen, and the Arian Dispute », *Studia Patristica* 18, Oxford - New York 1982, p. 912-923.
- PATTERSON (L. G.), « Notes on *De cibis* and Methodius' View of Origen » dans *Origeniana Tertia*, Roma 1985, p. 233-243.
- PATTERSON (L. G.), « Who are the opponents... ? » = « Who are the opponents in Methodius' *de Resurrectione* ? », *Studia Patristica* 19, Louvain, 1989, p. 221-229.
- PATTERSON (L. G.), « Methodius on Origen in *De creatis...* » = « Methodius on Origen in *De creatis* » dans *Origeniana Quinta (Bibliotheca Ephemeridum Theologicarum Lovaniensium, CV)*, Leuven 1992, p. 497-508.
- PATTERSON (L. G.), *Methodius of Olympus = Methodius of Olympus. Divine Sovereignty, Human Freedom, and Life in Christ*, Washington 1997.
- PERRONE (L.), « Der formale Aspekt der origeneischen Argumentation in den Auseinandersetzungen des 4. Jahrhunderts » dans *Origeniana Septima (Bibliotheca Ephemeridum Theologicarum Lovaniensium, CXXXVII)*, Leuven 1999, p. 119-134.
- PIETRI (Ch.), *Roma Christiana. Recherches sur l'Église de Rome, son organisation, sa politique, son idéologie de Miltiade à Sixte III (311-440) (BEFAR 224)*, t. II, Roma 1976.
- PITRA (J. B.), *Analecta sacra*, t. IV, Paris 1883, p. 120-122.
- POUDERON (B.), « Le témoignage du codex *Baroccianus* 142 sur Athénagore et les origines du *Didaskaleion* d'Alexandrie », *Archipel Égéen (Publication de l'Université de Tours. Département d'Études Helléniques)*, 1992, fasc. 1, p. 23-63.
- PRINZIVALLI (E.), « Per un'indagine... » = « Per un'indagine sull'esegesi del pensiero origeniano nel IV secolo », *Annali di storia dell'esegesi* 11 (1994), p. 433-460.
- PRINZIVALLI (E.), « Aspetti esegetico-dottrinali... » = « Aspetti esegetico-dottrinali del dibattito nel IV secolo sulle tesi origeniane in materia escatologica », *Annali di storia dell'esegesi* 12 (1995), p. 279-325.
- PRINZIVALLI (E.), « The Controversy about Origen before Epiphanius » = « The Controversy about Origen before Epiphanius » dans *Origeniana Septima (Bibliotheca Ephemeridum Theologicarum Lovaniensium, CXXXVII)*, Leuven 1999, p. 195-213.

- RADFORD (L. B.), *Three Teachers... = Three Teachers of Alexandria: Theognostus, Pierius and Peter. A Study in the Early History of Origenism and Anti-Origenism*, Cambridge 1906.
- REYMOND (A.), « Apologie pour Origène : un état de la question » dans *Origeniana Quarta (Innsbrucker theologische Studien, 19)*, Innsbruck – Wien 1987, p. 136-145.
- RICHARD (M.), « Le florilège du cod. Vatopédi 236 sur le corruptible et l'incorruptible », *Muséon* 86 (1973), p. 267-268.
- RICHARDSON (C. C.), « The Condemnation of Origen », *Church History* 6 (1937), p. 50-64.
- RIEDMATTEN (H. DE), *Les actes du procès de Paul de Samosate... = Les actes du procès de Paul de Samosate. Étude sur la christologie du III^e au IV^e siècle (Paradosis, 6)*, Fribourg 1952.
- RIGGI (C.), « Origène et origénistes secondo Epifanio (haer. 64) » dans *L'Origenismo : apologie e polemiche intorno a Origène, Augustinianum* 26 (1986), p. 115-142.
- ROUTH (M. J.), *Reliquiae sacrae ...*, editio altera, t. IV, Oxonii 1846, p. 339-392.
- RUFINO (T.), *Apologia*, a cura di Manlio Simonetti, Alba 1957.
- SCHÄR (M.), *Das Nachleben... = Das Nachleben des Origenes im Zeitalter des Humanismus (Basler Beiträge zur Geschichtswissenschaft, 140)*, Basel – Stuttgart 1979.
- SCHOEFFER (P.), *Epistolae et tractatus s. Hieronymi. Epistolae Damasi. Opuscula Rufini circa Origenem. Epistolae s. Augustini ad s. Hieronymum.* [etc.], Moguntiae [Mayence] 1470, t. I, p. 115-140.
- SIEGMUND (A.), *Die Überlieferung der griechischen christlichen Literatur in der lateinischen Kirche bis zum zwölften Jahrhundert*, München 1949, p. 126-127.
- SIMONETTI (M.), « Sulla tradizione manoscritta delle opere originali di Rufino », *Sacris Erudiri* 9 (1957), p. 5-43.
- SIMONETTI (M.), « Note rufiniane », *Rivista di cultura classica e medievale* 2 (1960), p. 162-168.
- SIMONETTI (M.), *Tyranni Rufini Opera*, CSL 20, Turnhout 1961, p. 232-234.

- SIMONETTI (M.), *I Principi di Origene (Classici delle religioni, Sezione quarta)*, Turin 1968.
- SIMONETTI (M.), « Le origini dell'arianesimo », *Rivista di Storia e Letteratura religiosa* 7 (1971), p. 317-330.
- SIMONETTI (M.), « Eusebio e Origene. Per una storia dell'origenismo » dans *L'Origenismo : apologie e polemiche intorno a Origène, Augustinianum* 26 (1986), p. 323-334.
- SIMONETTI (M.), « La controversia origeniana : caratteri e significato » dans *L'Origenismo : apologie e polemiche intorno a Origène, Augustinianum* 26 (1986), p. 7-31.
- SIMONETTI (M.), « Il problema dell'unità di Dio in Oriente dopo Origène », *Rivista di Storia e Letteratura religiosa* 25 (1989), p. 193-233.
- SIMONETTI (M.), « L'attività letteraria di Rufino... » = « L'attività letteraria di Rufino negli anni della controversia origeniana » dans *Storia ed esegesi in Rufino di Concordia*, Udine 1992, p. 89-107.
- SOLIGNAC (A.), art. « Pamphile de Césarée », *DSp* 12 (1984), col. 150-153.
- SOLIGNAC (A.), art. « Pierre I d'Alexandrie », *DSp* 12,2 (1986), col. 1495-1502.
- STEENSON (J.), « The Date of the *Philocalia* » dans *Origeniana Tertia*, Roma 1985, p. 245-252.
- TSIRPANLIS (C. N.), « The Origenistic Controversy in the Historians of the Fourth, Fifth and Sixth Centuries » dans *L'Origenismo : apologie e polemiche intorno a Origène, Augustinianum* 26 (1986), p. 177-183.
- VILLAIN (M.), « Rufin d'Aquilée. La querelle autour d'Origène », *RecSR* 27 (1937), p. 5-37.165-195.
- VIVIAN (T.), *St Peter of Alexandria... = St Peter of Alexandria : Bishop and Martyr (Studies in Antiquity and Christianity, 3)*, Philadelphia 1988.
- WAGNER (M.), *Rufinus the translator*, Washington 1945.
- WILLIAMS (R.), *Arius... = Arius. Heresy and Tradition*, London 1987.
- WILLIAMS (R.), *Damnosa haereditas... = Damnosa haereditas : Pamphilus' Apology and the Reputation of Origen* » dans

Logos. Festschrift für Luise Abramowski zum 8. Juli 1993
(*BZNW* 67), Berlin – New York 1993, p. 151-169.

WILLIAMS (R.), « Origen : Between Orthodoxy and Heresy » dans
Origeniana Septima (Bibliotheca Ephemeridum Theologica-
rum Lovaniensium, CXXXVII), Leuven 1999, p. 3-14.

COMMENTAIRE PHILOLOGIQUE

COMMENTAIRE PHILOLOGIQUE ET CRITIQUE ¹

1. *Praef.*

1,3 *gratiam*. Contre *gratia* de κ et *gratiae* de $\mu\varsigma$, la leçon de ξ paraît s'imposer, notamment en raison du parallélisme qui s'établit ainsi entre *tibi gratiam conferat* et *mihi offensam comparet*. Le choix de cette leçon impose, en contrepartie, de comprendre *quantum* adverbialement, comme signifiant 'dans quelle mesure ?' (cf. Blaise, *Dictionnaire...*, s.v., 2, à propos du relatif correspondant) ; cette valeur se retrouve, pour le relatif, dans *ApolOr* 33,54 ; 102,9 et 175,1 en tout cas. En revanche, le choix de l'ablatif *gratia*, qui suppose comme l'accusatif *gratiam* que les mots *agnitae ueritatis* en soient le complément, laisserait l'objet direct *quantum* par trop imprécis dans la perspective du parallé-

1. Les textes latins sont cités d'après les abréviations du *Thesaurus linguae Latinae* (TLL). Les ouvrages de référence sont aisément identifiables au spécialiste ; ne méritent une référence plus précise que les grammaires suivantes, moins bien connues des francophones : KÜHNER-HOLZWESSIG et KÜHNER-STEGMANN désignent, de l'*Ausführliche Grammatik der lateinischen Sprache*, respectivement la *Elementar-, Formen- und Wortlehre* de R. Kühner & Fr. Holzweissig (Hannover ²1912) et la *Satzlehre* de R. Kühner & C. Stegmann, 2 vol. (Hannover 1912, 1914) ; KÜHNER-GERTH désigne l'*Ausführliche Grammatik der griechischen Sprache* de R. Kühner & B. Gerth, *Satzlehre*, 2 vol. (Hannover & Leipzig 1898, 1904) ; HOFMANN-SZANTYR désigne la *Lateinische Grammatik* de J. B. Hofmann & Anton Szantyr, publiée dans le « Handbuch der Altertumswissenschaft » (München 1965).

lisme signalé. — Quant au sens de *gratia*, il se détermine par opposition à *offensa*.

1,15 *Christo*. Les manuscrits sont unanimes à donner l'ablatif, alors que les éditeurs, depuis Schoeffer (sauf Dell'Éra), corrigent en *Christum*, peut-être à juste titre. Le *TLL* signale pourtant quelques exemples chrétiens, dont un chez Rufin, de l'ablatif (parfois juxtaposé à l'accusatif) : *VVLG. I Cor 8,12 peccantes in fratres ... in Christo peccatis* ; *RUFIN. Orig. in lev. 4,5 p. 322,7 interest ... peccare in sanctis et peccare extra sancta*. L'édition moderne d'Optatien a aussi écarté l'accusatif des éditions précédentes pour l'ablatif de la tradition manuscrite dans le passage *OPTAT. 5,3 p. 125,14 absit ut in Spiritu Sancto peccemus* (cf. *TLL X 1, 891, 68-72 ; 888,75 ; 889,46*).

2,4 *docebimus*. Contre la tradition qui fournit unanimement *docuimus*, on doit faire valoir la copie de ce passage que Rufin a introduite plus tard dans son *Apologie contre Jérôme* (1,13). Si l'une des versions doit être fautive au point de vue du sens, ce ne saurait être celle du texte postérieur (dans lequel un scribe aurait pu changer un futur en un parfait pour répondre — à tort, bien entendu — à la donnée chronologique). En outre, la faute supposée implique la confusion *b ~ u*, qui, en position non initiale de mot, ne se trouve à se manifester qu'entre voyelles ; c'est donc *doceuimus* (forme inexistante), notant *docebimus*, que l'archétype de notre texte a corrigé en *docuimus*, et non pas le contraire.

2. *ApolOr*

1,1-17. Placée qu'elle est à l'entrée du texte, cette phrase — la plus longue et la plus complexe d'*ApolOr* — semble répondre à la tactique de l'exorde par insinuation que l'auteur est contraint d'adopter. On notera en particulier l'énorme disjonction séparant le pronom relatif *qui* (l. 3) de son verbe (*putant*, l. 12), qui permet à Pamphile de mentionner en détail les défauts des détracteurs d'Origène

(incompétence, perversité intellectuelle, hostilité, entêtement) avant la conclusion qu'il en tire : ces gens, qui prétendent se réclamer de l'Écriture, appliquent en réalité deux poids, deux mesures. — Comme à plusieurs reprises dans les phrases les plus longues du texte, les tirets ne sont, dans le latin, qu'un artifice typographique au service de la clarté, et n'isolent pas une véritable parenthèse syntaxique.

1,1. Le verbe *perpetior* (comme le simple *patior* de 12,1) est pris ici dans le sens figuré d'« être victime » — comme on 'est victime' d'une illusion, par exemple. Il s'agit apparemment d'un hellénisme, quoique l'on ne trouve qu'un seul parallèle grec tout à fait satisfaisant, chez ANTIPHON 2,4,7 cité par H. G. LIDDELL-R. SCOTT — H. S. JONES, *A Greek-English Lexicon s.v. πάσχω* (il s'agit d'un serviteur qui a témoigné contre l'accusé, lequel se défend par ces mots) : οὐδὲν θαυμαστόν ἔπαθεν ... πεισθεὶς καταψεύδεσθαι μου 'rien d'étonnant qu'il se soit laissé persuader ... de m'accuser mensongèrement' (trad. L. Gernet) ; au participe grec correspondrait ainsi la subordonnée latine en *quod*.

1,6 *hostiles inimicitias*. Voir ch. 7, § 4.6.1. — L'alliance de mots *inimicitias sumere* est exceptionnelle (cf. *CIC. Vatin. 28 ; ITALA I Macc. 13,17*) ; plus bas (l. 20-21), Rufin a *inimicitias habere* (cf. *CIC. Font. 33 ; ITALA Ier. 8,9*).

1,7 *agentes*. Le verbe *agere* est rare en tant que substitut d'un verbe précédent ; ordinairement, ce rôle est dévolu au verbe *facere* (cf. *TLL VI 1,102,45s.*).

1,12. Exemple de *si quid* en valeur de relatif indéfini (comme le grec εἴ τι), signifiant 'ce qui peut-être' ¹. Autres cas : 19,7 ; 33,69.76 ; 37,2 ; 56,5 ; etc. Avec un indéfini adverbial, cf. note à 160,2.

1,19 *humilis*. La conjecture se fonde sur la leçon *huius* de ξ μ, c'est-à-dire de γ (κ et ζ ont des leçons qui sont des tentatives de rendre intelligible le texte de l'hyparchétype) ; la faute s'explique très simplement par la perte du tilde

1. Cf. AMACKER (1977).

notant *m* et la confusion entre *li* et *u* (cf. inversement 186,6 *pullus lu puluis*).

1,19 (*humilis*) *uitae et religiosi propositi*. Ce texte résulte apparemment d'une correction des ancêtres de RN et de ζ, l'hyparchétype ayant porté *uitae et religiosis proposito*; le dernier mot pourrait être une correction de γ, que l'ancêtre de T n'aurait pas enregistrée (T¹ porte *propositi*). La faute ancienne se réduirait en ce cas à *religiosis* (pour le correct *religiosi*), par anticipation de *uiris*. — Le manuscrit perdu de Saint-Rémi témoigne d'un réarrangement du texte de γ (*religiosis uita et proposito*); il n'est certainement pas porteur de tradition.

3,1 *perspectis ... his*. L'anacoluthie de la phrase, qui trahit une traduction partiellement improvisée, ne doit certainement pas être éliminée par une intervention arbitraire, telle celle du manuscrit anonyme perdu que suit DELARUE (*perspicimus ... ea*).

3,1-15. Longue phrase, syntaxiquement maladroite: le verbe dont *nos* (l. 1) est sujet, c'est *inuenimus* (l. 11), qui se présente formellement comme coordonné à l'ablatif absolu *perspectis ... his* (l. 1) par *sed et* (l. 11), formule qui sert à ajouter un élément, un peu redondant, au contenu de la subordonnée relative imprimée entre tirets.

3,13 *mouet*. Le sens intellectuel d'« envisager sous divers angles », « soulever (des idées) » se retrouve plus bas (l. 27 *mouerat uel discuterat*); cette acception du verbe est rare (cf. *TLL VIII* 1544,68s.).

3,16-20 *illud ... ut ... esset auscultandum*. Comme déjà l'a fait DELARUE, on a préféré corriger le texte transmis *esse* (même faute p. ex. dans le ms. F de VARRO ling. 6,50 et 7,39). — Il se pourrait tout de même qu'on soit en présence d'un *ut* de démarcation, selon un procédé de la syntaxe vulgaire (HOFMANN-SZANTYR p. 646 [« dévalorisation de *ut* »]).

3,23 *quasi qui*. Variante de la formule *ut (utpote) qui* « étant donné qu'il ... », « en tant qu'il ... » (cf. HOFMANN-SZANTYR p. 675).

4,1 *Illud ... eius*. Cf. Étude, ch. 7, § 2.2.

5,1-2 *pigri ... ac desides ... accedere*. L'infinitif complément de *piger* est un poétisme influencé par le grec (HOFMANN-SZANTYR p. 350); quant à *deses*, il n'a d'infinitif complément que dans le présent passage (*TLL V* 1,694,54). Il convient donc sans doute de verser cet exemple au dossier des hellénismes de Rufin induits par l'original grec.

5,5 *de tam magnis rebus ... intellectus*. Le substantif *intellectus* se construit avec un complément prépositionnel dès ARNOB. nat. 3,19 (cf. *TLL VII* 1,2091,81s.).

7,1 *profundum aliquid*. Cf. Étude, ch. 7, § 2.2 — Pour l'ordre des mots, exceptionnel dans la langue classique mais systématique dans notre texte avec *aliquid*, cf. HOFMANN-SZANTYR p. 57s. (ex. exceptionnel: CIC. Lael. 88).

7,6-7 *didicisse ... agnouisse*. Emploi exceptionnellement absolu de ces verbes.

7,8-10 *ingressi turbinem et caliginem ... in quod ... ingressus*. Quoique les deux constructions du verbe *ingredior* soient classiques, leur cooccurrence dans la même phrase est douteuse (le *TLL* n'en a aucun exemple). Il serait donc tentant de supposer la chute de *in* (*i*) après *ingressi*. — Le neutre singulier *quod* reprend globalement les deux substantifs de genres différents *turbinem et caliginem*, qui forment peut-être hendiadyn.

7,13 *facie ad faciem*. Formule biblique sans antécédent classique (cf. *TLL VI* 1,54,80s.).

7,17 *pronuntiare ... de his*. Cette construction intransitive du verbe appartient à la langue juridique.

7,20 *etiam et*. Ce pléonasme est sans autre exemple dans *ApolOr*. Attesté sporadiquement à l'époque classique, il est assez commun chez Tertullien (cf. *TLL V* 2,944,43s.).

8,2 *uoto*. Le sens de ce mot est difficile; ni la valeur de « vœu », bien entendu, ni celle de « désir, souhait », apparemment, ne conviennent ici. Faut-il admettre le sens chrétien de « prière », qui reprendrait l'idée exprimée un peu plus haut, dans le fragment d'Origène (7,18), par les mots *gra-*

tias agimus ? Comme le sens de 'dévotion', de 'souci de se conformer à la doctrine' semble convenir au contexte et pouvoir se déduire des valeurs ordinaires rappelées ici, on a choisi de traduire le mot par 'respect', faute de mieux. Il se pourrait d'ailleurs qu'on ait affaire, dans la coordination *mente ac uoto*, à un hendiadyn (qui signifierait 'attitude de dévotion', 'respect intellectuel pour la doctrine').

9,17-20. Le texte signifie évidemment qu'il faut juger autrui — en l'espèce, Origène — avec équité, sans fausser l'appréciation qu'on fait, car le Seigneur veut une mesure qui soit exacte et non pas une mesure qui 'mente' sur la valeur authentique de ce qui est soumis à son appréciation (*non hoc quod* [c.à.d. *mensura et pondus*] *mentitur ueritatem*) — mesure illusoire et mensongère qui vise à exalter ou à rabaisser indûment les mérites d'autrui. Il est étonnant que l'on ait pu accorder quelque importance à la leçon de T² (*non hoc* [sans *quod*] *metitur ueritatem*)¹ ; de deux choses l'une, en effet : ou bien, dans cette leçon, *metiri* aurait son sens ordinaire, et le texte devrait signifier que le Seigneur veut une mesure qui soit exacte, car celle qui sert à exalter ou à rabaisser les mérites d'autrui ne mesure pas la valeur authentique de ce qui est soumis à l'appréciation (mais pour que le latin pût se comprendre ainsi, il faudrait qu'il présentât, en plus d'une conjonction causale, un ordre des mots différent : <*nam*> *hoc non* pour *non hoc*) ; ou bien il faut donner à *metiri* l'acception par ailleurs non attestée de 'limiter, restreindre' (dans le sens d'"amoindrir"), et comprendre : le Seigneur veut une mesure qui soit exacte ; ce n'est pas elle qui restreint la valeur authentique de ce qui est apprécié, c'est-à-dire qui sert à exalter ou à rabaisser les mérites d'autrui (interprétation selon laquelle les rapports entre les propositions ne sont pas vraiment saisissables). Dans les deux cas, d'ailleurs, le sens n'est guère satisfaisant. Du point de vue formel, *mentiri ueritatem* est un oxymore

1. DELL'ERA, « La misura della verità... ».

qu'on trouve déjà chez Lactance (inst. 2,18,3 ; cf. CYPR. unit. eccl. 3, p. 212,2 *uerisimilia* [scil. *mentiri*] et, dans un sens un peu différent, PLATO, resp. 413a τῆς ἀληθείας 's'être trompé sur la vérité') ; le TLL (VIII 778,19 et 26) cite spécialement, pour le verbe *mentiri*, les valeurs 'employer mensongèrement' et 'déclarer mensongèrement'.

9,19 *rebus*. On a traduit par 'choses' ce mot qui pourtant traduit vraisemblablement le grec πράγματα, c'est-à-dire ici les 'actions'.

11,5 *quam*. La conjonction comparative se rattache vraisemblablement à *alia* (l. 4 ; cf. 37,6-7 *aliter quam* ; etc.), car l'emploi autonome tardif (valant 'plutôt que') ne se trouve qu'une fois dans *ApolOr*, et dans la dépendance d'un mot qui implique une comparaison (157,14-15 *quanta differentia est ... nudum uerberari quam uestitum*).

12,5 *in auribus obrectatorum*. L'expression *in auribus* prend la valeur de *coram* ('en présence de') dès CIC. ad Q. fr. 1,1,9 pour se généraliser chez les auteurs chrétiens, notamment dans le tour *legere in auribus*. Cet emploi pourrait être d'origine populaire : cf. TLL (II 1506,34s.), qui donne deux exemples de la Vetus Latina remplacés dans la Vulgate par le verbe *audire* (ITALA deut. 31,11 *in auribus eorum* = VVLG. *audientibus eis* ; reg. 23,2 *in auribus populi* = VVLG. *cunctis audientibus*).

14,1-2 *inauditae labis ... insania*. Ce texte, qui est évidemment celui de l'hyparchétype, constitue une *lectio difficilior* relativement à la leçon retenue par DELARUE (*inauditae labes insaniae*). Si la leçon écartée offre un parallélisme sémantique séduisant malgré la redondance avec *noui furoris morbus*, on peut admettre toutefois que le texte offre une variation sémantique accompagnée d'une symétrie formelle dans l'ordre des mots ; le sens se présente en ce cas comme d'intensité croissante, constituant un quasi-*climax* : ces détracteurs scandaleux sont atteints d'une maladie qui est une folie sans exemple, et d'une folie qui représente un vice — ou une tache ou une faute — inouï (sur ces sens de *labes*,

cf. *TLL* VII 2, 769,38 ; 770,6 ; 771,80). Les deux génitifs (*furoris* et *labris*) sont épexégétiques.

14,2 *totius utilitatis*. Cf. Eusèbe, *Hist. eccl.* 4,18,1 πάσης ὠφελείας.

14,8 †*proficere*† Faute par anticipation de *proficiant* (l. 9). Cf. 157,7.

15,3-4 φαγολοιδόρους. Ce mot pose un problème délicat. La tradition manuscrite est indubitable : υ translittère le mot avec sa diphtongue (*fagoloedoros*), tandis que φ, qui est le meilleur rameau de ξ, en transcrit la prononciation tardive (*fagolidoros*), la morphologie étant latinisée dans les deux cas. Si Rufin cite le mot grec, c'est vraisemblablement pour signaler à quoi correspond, dans l'original, sa traduction périphrastique (selon la manière de procéder qui s'observe en 33,48 s. ; 87,10 s. ; 87,25 s. ; 94,2 s. ; 99,14 s. ; 100,2 s. ; 173,1 s. ; 178,5 s.) ; en ce cas, le mot grec paraphrasé devrait signifier ici 'qui se livre volontiers à des accusations calomnieuses', ce qui, à première vue, ne semble pas pouvoir être le sens de φαγολοιδόρος 'mangeur d'insultes', adjectif que la littérature grecque conservée ignore totalement avant des glossateurs tardifs (cf. LIDDELL-SCOTT-JONES, *Lexicon*, s.v. : « a swallower of insults, Gloss. »), mais correspond à la valeur de l'adjectif classique φιλολοιδόρος.

En latin, le mot apparaît peut-être chez Jérôme ; on croit le lire dans la préface de sa traduction d'Ézéchiel. Le traducteur y envisage l'éventualité que ses 'amis' — c'est-à-dire ses ennemis — dénigrent (*subsannauerint*) cette entreprise intellectuelle comme certaines des précédentes ; on aura beau leur répéter que personne ne les force à lire ses travaux, il craint qu'ils ne méritent le nom, plus expressif (*significantius*) en grec, de φαγολοιδόροι, *hoc est manducantes senecias* (selon l'édition de R. WEBER et alii, Stuttgart : Bibelanstalt, 1969 [1975²]). Ce texte est douteux, non seulement parce que personne ne sait au juste ce que sont les *seneciae* (cf. le *Glossarium mediae et infimae latinitatis* de DU CANGE-FAVRE, s.v.), mais aussi parce que l'explica-

tion du mot grec (qui ne figure pas dans tous les manuscrits) paraît bien être une glose, qui émousse la pointe de l'épigramme hiéronymienne annoncée par *significantius*. Telle est du moins l'hypothèse, à mon avis certaine, du *Glossarium* de DU CANGE-FAVRE (je traduis) : « Mais, comme les plus avisés le conjecturent, la leçon <du texte> de Jérôme est erronée. Pour commencer, les mots *Quod est, manducantes sannas* [leçon d'une partie des manuscrits] vel *senecias* ['c'est-à-dire, mangeant des grimaces (des gestes de dérision) ou des *seneciae*'], ont très vraisemblablement été ajoutés par un prétendu savant, qui aura voulu expliquer un mot qu'il ne comprenait pas du tout » (t. II col. 395 b).

Quant au mot grec, il pourrait bien avoir été mal transmis dès les plus anciennes copies du texte de Jérôme, d'où il aurait essaimé dans les gloses, dont certaines se réfèrent d'ailleurs explicitement à la préface d'Ézéchiel (cf. Gulielmus [Wilhelm] MEYER, dans les *Sitzungsberichte d. preussischen Akademie* de 1890, p. 294-295 : « *Fagolidori manducans senecias* id est ea quae maledixit et dispexit *sumens* quod *essent emuli. ier̄* [c.à.d. Hieronymus]. *detrans in publico et in angulis* »). Dans la suite de la notice déjà citée, le *Glossarium* écrit (je traduis) : « Et en ce qui concerne le mot lui-même de φαγολοιδόροι, étant donné qu'il est composé tout à fait contre les règles de la langue grecque (on dit, en effet, non pas φαγόλωτος, mais λωτοφάγος ['qui mange du lotus, Lotophage']), j'estime qu'il est controuvé et qu'il a pris la place d'un autre ; c'est pourquoi je lirais volontiers, avec Érasme et Robert Estienne, φιλολοιδόροι, c'est-à-dire 'qui se complaisent à calomnier et à médire, en agissant ainsi pour ainsi dire sous l'effet de leur propre dérangement et non pas en raison du comportement d'autrui' » (t. II col. 395 b-c). La faute s'expliquerait assez bien si le modèle mal reproduit avait porté le mot en capitales.

Mais, objectera-t-on, n'aurait-on pas pu, à la fin du iv^e siècle, forger un mot grec contre les règles anciennes ? Le sens de φαγολοιδόρος est-il nécessairement celui d'« avalueur

d'insultes' ? Au XII^e siècle, en tout cas, un glossateur nommé Moïse, que GUSTAFSSON (p. 9 [je traduis]) considère comme 'nettement plus savant que les foules ordinaires des pauvres maîtres' d'Occident, et 'peut-être venu de Grèce', s'arrange pour donner au mot le sens voulu ; cf. *Moysi expositio in graecas dictiones quae inueniuntur in prologis sancti Hieronymi*, ed. F. GUSTAFSSON, *Acta Societatis scientiarum Fennicae* 22/3, 1897 : « Φαγεῖν graece comedere dicitur, λοιδορεῖν uero maledicere... Φαγολοιδορος ergo dicitur comedens maledictionem siue detractionem, id est qui maledictione uel detractione pascitur ac delectatur, sicut ceteris corporalibus cibis » (p. 24). Il est vrai que cette explication pourrait avoir été inventée *ad hoc*...

La présence du mot dans *ApolOr* vient compliquer la tâche du philologue qui, en conséquence de ce qui précède, songerait, avec Érasme et Robert Estienne, à renvoyer φαγαλοιδορος dans les oubliettes des mots fantômes. La seule explication qu'il pourrait faire valoir serait que le texte de la Vulgate (qu'il faut supposer très tôt fautif) aurait influencé l'hyparchétype de l'*Apologie*. Il s'agit là d'une éventualité non nulle, étant donné l'importance du modèle présumé et l'exotisme du mot grec pour un copiste occidental de l'époque carolingienne, mais d'une éventualité tout de même un peu trop ténue pour autoriser la correction — qui reste néanmoins tentante.

15,11-12 *alienum esse Origenem... nihil sibi cum illius doctrina commune esse*. Cf. Cic. de orat. 2,36 *aut hoc ... alienum esse aut cum aliqua arte esse commune*.

15,14-15 *apostolicum sermonem ... quo designat*. Sur l'identification du sujet par un procédé *ad sensum* cf. Étude, ch. 7, § 3.2.

16,4 *catholica*. Cet adjectif n'est vraisemblablement pas de Pamphile, qui se sera satisfait de la polyptote *Ecclesiae* — *in Ecclesia* — *Ecclesiam*, stylistiquement bien plus satisfaisante que la forme que nous lisons. Mais l'adjonction de *catholica* est-elle due à Rufin ou à un copiste ancien ?

18,2-3 *non solum qui ... sed etiam de his qui*. Les deux groupes distingués ne sont pas présentés chacun de la même manière : il y a, d'une part, les malintentionnés par principe, qui pensent du mal d'Origène, et, d'autre part, certains des lettrés, du nombre de ceux qui lisent ses ouvrages parmi d'autres. Le fait qu'une partie seulement des lettrés sont concernés se manifeste par l'usage du tour partitif *de his*. — La différence de mode dans les relatives, s'il ne s'agit pas d'un accident de la tradition du texte, peut s'expliquer ainsi : le subjonctif *sentiant* donnerait à sa proposition une valeur consécutive (ou causale), tandis que l'indicatif *conspiciunt* — verbe lui-même peut-être suspect — affirmerait simplement l'existence des savants en question (même différence de mode, et même doute sur le texte, en 31,13-14 *maculati sunt ~ declinauerint*).

18,4-5 *conspiciunt*. Correction de π, vraisemblable mais non certaine ; γ portait la faute *conficiunt*.

18,5 *ueniretis*. Cette leçon, qui est celle de l'hyparchétype (et que P a corrigée en *ueneritis*), peut se comprendre comme un irréel présent ou comme un potentiel passé : 'vous avez pu vous mettre à douter'. Cette interprétation cadre bien avec l'idée que Pamphile cherche à distinguer le plus nettement possible les frères auxquels il s'adresse des anti-origéniens contre lesquels il s'élève.

18,5 *in dubium ... ne*. Cf. Étude, ch. 7, § 4.3.

19,13 *apud homines iudices*. Ce texte de ξ s'impose contre la banalisation de υ (*apud omnes iudices*) : le jugement des hommes s'oppose évidemment au jugement de Dieu, et la répétition du groupe *apud homines* n'en prend que plus de poids.

20,2 [*libris*]. Plutôt que de supposer que Rufin a traduit machinalement par des neutres les pronoms grecs qui reprenaient (peut-être) le mot neutre βιβλια, il semble préférable d'athétiser *libris*, qui résulte probablement de l'anticipation de l'expression *ex his praecipue libris* qui se lit à la fin de la même phrase, dans une reprise approximative de texte qui est sans doute le fait de Rufin.

23,11-23. L'opposition entre les deux formes d'enseignement des apôtres et des deux types de recherche qu'elles peuvent motiver ne se dégage pas très nettement du texte latin. On pourrait l'explicitier de la manière suivante : au point de vue du contenu, d'une part, Origène distingue un enseignement complet, portant à la fois sur l'existence et le mode d'être (c'est-à-dire l'explication analytique) et sur l'origine (c'est-à-dire l'explication causale) des points concernés, et un enseignement partiel, portant seulement sur l'existence des points concernés ; au point de vue de l'activité intellectuelle que l'enseignement peut éveiller, d'autre part, Origène distingue la recherche de la 'raison' qui motive l'enseignement des sujets complètement définis (qui ne peut pas être la recherche de l'explication causale de ces sujets, réservée au point de vue suivant), et la recherche de l'explication, analytique et causale, de ce qui est simplement affirmé par les apôtres. Il semble qu'il faille comprendre cette dernière distinction comme opposant la recherche théologique, guidée par l'Esprit Saint, du fond inébranlable ou 'raison' de la doctrine, à la recherche scientifique, guidée par l'intelligence, des explications vraisemblables et discutables de ce qui n'est pas (ou pas encore) objet de doctrine. C'est bien d'ailleurs cette dernière distinction que Pamphile met en évidence dans son commentaire du paragraphe 28, et qu'il utilise comme l'un des arguments principaux de sa défense d'Origène.

23,17 *sermonis sapientiae et scientiae*. Pour la ponctuation et pour l'interprétation, cf. GÖRGEMANNS-KARPP, add. p. 884 (avec citation de I Cor 12,8 *sermo sapientiae et sermo scientiae*) ; cf. la traduction légèrement différente que donne Rufin en 25,54 *in uerbo sapientiae ac scientiae*.

23,26-30. L'ordre des mots et le sens paraissent favoriser l'analyse qui se traduit par la ponctuation choisie : la succession Dieu créateur, Dieu des justes, Dieu d'Adam (etc.) semble meilleure que la succession (admise par GÖRGEMANNS-KARPP) Dieu créateur, Dieu dès la création,

Dieu des justes, c.à.d. d'Adam (etc.), dont le second terme laisse perplexe.

23,43 *natum*. Le neutre, renvoyant à *corpus*, est le texte sans doute correct de l'hyparchétype : le Christ prit un corps semblable au nôtre, à cela près que ce corps naquit d'une vierge. La leçon *natus*, renvoyant à Jésus, qui se lit dans les rameaux κ et ς , s'explique par banalisation, tout en répondant peut-être à un souci de rectification doctrinale.

25,17. Il serait erroné, au point de vue doctrinal et philosophique, de dire que toute âme est rationnelle, douée du libre arbitre et de la (libre) volonté, ce qui est le sens du texte transmis *omnem animam esse rationabilem liberi arbitrii et uoluntatis*. C'est pourquoi, suivant Koetschau et au mépris du principe de la *lectio difficilior*, nous avons préféré corriger en *rationabilem esse*, car si l'on retient la leçon de γ et de *Princ.*, il faut faire acrobatiquement de *rationabilem* une apposition, ce qui donnerait 'toute âme, quand elle est douée de raison, possède le libre arbitre, etc.' En tout cas il est difficile de garder l'ordre des mots transmis tout en traduisant le texte comme s'il avait été corrigé. — Si le texte transmis est effectivement erroné, on est en présence d'une faute probablement introduite à la suite d'une collation ancienne d'*ApolOr* sur *PArch*, ou le contraire.

25,53 *spirat*. Le sens transitif rare d'exprimer (l'esprit de) est peut-être un hellénisme (sur le modèle de $\pi\nu\epsilon\omega$ avec un complément à l'accusatif ou au génitif).

27,5-6 *utrum ... aut exanima*. Ce texte, qui est celui de l'hyparchétype, s'oppose à celui de *Princ.* (*utrum ... an sine anima*), de syntaxe plus classique et de vocabulaire plus précis : *exanimus* (équivalent d'abord poétique d'*exanimis*) signifie plutôt 'mort' (sans vie) qu' 'inanimé' (sans âme). Le grec avait probablement $\acute{\alpha}\psi\upsilon\chi\alpha$ (ou $\acute{\alpha}\psi\upsilon\chi\omicron\upsilon\nu\tau\alpha$), opposé à $\acute{\epsilon}\mu\psi\upsilon\chi\alpha$ (*animantia*) ; le choix de *sine anima* évite l'ambiguïté. Même situation en 78,10 où l'adjectif *exanima* est confirmé indirectement par la lettre de Théophile d'Alexan-

drie conservée dans la correspondance de Jérôme (HIER. epist. 98,13 *quae inanimia sunt*).

28,18 *et in his praecipue*. Le pronom est au neutre, comme *omnibus* qui précède ; cf. 20,2.

29,3 *catholicae ueritatis sententiam*. Le génitif doit sans doute s'interpréter comme épexégétique ('l'opinion qui constitue la vérité catholique').

29,7-8. Cf. Étude, ch. 7, § 3.1.

31,9 *quae praedico uobis ut praedixi*. La transmission du texte se partage entre la branche ξ (*quae et praedixi uobis*) et la branche υ (*quae praedico uobis*). Ces leçons contradictoires, mais foncièrement complémentaires comparées au texte de Gal. 5,21, semblent issues d'un ancêtre corrigé, dans lequel les mots *ut praedixi*, d'abord omis, auraient été rétablis en marge ou entre les lignes ; υ aurait conservé le texte original fautif et omis la correction, tandis que ξ aurait retenu la correction en négligeant le texte complété, tout en rétablissant la syntaxe (*ut lu et*) et en redressant l'ordre des mots (*uobis* déplacé après le verbe). — Il se pourrait même que le texte ait été *ut et*, traduisant *καθὼς καί*, leçon assez bien attestée dans la tradition de l'Épître aux Galates.

31,12-13+14 *maculati sunt ~ declinauerint*. La discordance modale est un peu surprenante. On attendrait dans les deux cas l'indicatif (*declinauerunt* fournirait la clausule classique crétique + spondée — mais il est vrai que *in haeresim declinauerint* donne un *cursus octosyllabique...*). L'existence d'au moins un autre cas de discordance modale probable en 18,3+4-5 (indépendamment du problème particulier des citations : cf. 45,13-14) engage l'éditeur à conserver le texte tel quel.

33,22 *senserit*. Cf. Étude, ch. 7, § 3.1.

33,24-28 *negant ... sed ... dicentes*. Sur la coordination hétérogène, cf. Étude, ch. 7, 4.1.

33,48-50 *unam tamen υπόστασιν subsistere, id est unam personam ... subiacentem*. Comme il le fait souvent, Rufin

donne une explication latine du mot grec qu'il cite. Avec *subsistere*, le mot grec entre lui-même dans une sorte de *figura etymologica* bilingue.

33,50 *qui latine patripassiani appellantur*. Formulation évidemment rufinienne, qui pourrait bien ne pas avoir eu de contrepartie en grec : à part les sectes désignées par les principaux hérésiarques, on ne trouve pas d'autre hérésie désignée par son nom dans *ApolOr*.

33,51 *Sed et illi qui [sunt qui]*. Le texte de γ (*sed et qui sunt qui*) est corrompu ; R et N (qui omet *sunt qui*), ainsi que la famille ζ, ont tenté de le redresser en ajoutant *si* avant le premier *qui*. La seconde faute est difficile à expliquer ; il se peut que *sunt* soit issu par quasi-dittographie de l'abréviation de *spiritum* et que le second *qui* représente une tentative de correction de l'hyparchétype. La première faute, c'est-à-dire la chute de *illi*, semble certaine, quoiqu'elle ne soit guère explicable par des raisons paléographiques (le tour *et illi qui* se répète aux l. 56 et 60 ; cf. l. 40 *et eos qui*) ; le rétablissement de *illi qui* s'appuie encore sur le parallélisme avec la suite de la phrase (l. 54 *illi qui*).

33,59. Cf. 167,5-6. La construction est inhabituelle en latin (on attendrait *iniustitiae eum accusant*) ; faut-il comprendre vraiment que ces hérésies 'incriminent son injustice et sa partialité' ? Ne doit-on pas supposer plutôt que Rufin a simplement calqué le tour grec tardif *αἰτιᾶσθαί τινός τι* 'reprocher quelque chose à quelqu'un' ? Quant à *inaequalitas*, ce mot est pris dans l'acception d' 'inconstance', de 'manque de congruence' avec sa propre nature (cf. *TLL* VII 1,812,72s.), d'où se tire, dans le présent contexte, le sens de 'partialité'.

33,58 *in Excelso*. Le choix de la leçon de ξ *excelso*, plutôt que celle de υ (sauf RN B) *excelsum*, répond à l'analyse suivante du passage : si le fait de soutenir que les âmes humaines n'ont pas toutes la même substance ni la même nature revient à accuser Dieu, qui en est le créateur, d'injus-

tice et de partialité et constitue assurément une impiété et une calomnie à son égard (comme le suggère l'allusion au psaume 72,8), en revanche cela revient à proférer (de ?) l'iniquité, non pas 'contre' lui (ce que signifierait certainement *in Excelsum*), mais 'à son sujet' (encore faut-il comprendre le singulier *iniquitatem* comme une sorte de collectif et traduire par le pluriel). C'est pourquoi, en admettant que l'allusion au psaume ne porte que sur les mots *in Excelso loquuntur*, on préférera peut-être voir dans la première partie de la relative une idée proche de celle qu'exprime la seconde partie, et donc comprendre que ces hérésies 'mentionnent' une iniquité 'chez' le Très-Haut, c'est-à-dire prétendent qu'il y a de l'iniquité chez lui, bref ! qu'il manque d'équité — ce qui est bien le sens attendu.

Il est vrai que le grec connaît le tour φάναι τι κατά τινος au sens de 'reprocher qqch. à qqn' ; si Rufin avait simplement calqué l'original, il pourrait avoir écrit, contre le texte retenu, *in Excelsum* (= κατά Ὑψίστου), auquel cas il faudrait modifier la traduction et dire : '... qui reprochent au Très-Haut son iniquité et l'accusent d'injustice et de partialité'.

33,63 *ne ... reputetur*. Cette subordonnée, assez lâchement rattachée au contexte, peut être une finale (elle déve- lopperait les mots *pernicioso dogmate* (l. 61) ou une consécutive colorée d'une nuance de restriction ou de crainte (cf. KÜHNER-STEGMANN II p. 249 ; HOFMANN-SZANTYR p. 641s.).

33,69-73. La phrase d'Origène (A) est répétée par Pamphile en 37,2-5 (B), mais la reprise n'en est pas littérale dans la traduction de Rufin ; le texte transmis s'analyse comme il suit :

A (33,69-73)	B (37,2-5)
1. si qui ergo horum aliquid	si quis horum aliquid
2. quae supra exposuimus	—
3. commutare uel subuertere conatur	commutauerit
4. —	haereticus est et peccat
5. uelut peruersus	in subuersione positus
6. et a semet ipso damnatus	et a semet ipso damnatus

7. secundum sententiam apostoli	secundum apostoli sententiam
8. etiam a nobis praecepto obsequentibus eius	cuius et nos auctoritati obsequentes
9. similiter habendus est.	eadem sentire debemus.

Les unités 1, 6 et 7 sont identiques, ou peu s'en faut ; les unités 3, 5 et 8 ont des éléments lexicaux communs, quoique entourés d'éléments différents ; les unités 2 A et 4 B n'ont pas de contrepartie. Enfin, l'organisation grammaticale de l'ensemble varie elle aussi assez nettement après la subordonnée des unités 1 à 3 : en A, les unités 5 et 6 sont des appositions au sujet de ladite subordonnée, tandis que les unités 8 et 9 constituent la principale ; en B, les unités 5 et 6 sont des appositions au sujet des principales de l'unité 4, les unités 8 et 9 constituant une relative explicative rattachée à l'unité 7. Si l'on peut comprendre que l'unité 2 ne soit pas reprise par Pamphile, l'absence de l'unité 4 et la différence (vraisemblablement corrélatrice) d'organisation grammaticale dans la version originale sont plus problématiques et à vrai dire incompréhensibles. Supposant donc que la version originale a souffert d'un accident de transmission textuelle, suivi d'un réaménagement grammatical, nous avons rétabli l'unité 4 (*haereticus est et peccat*) en A (33,70), et retouché l'unité 9 en supprimant le dernier mot (*est*).

33,97 *eorum*. La syllepse (du singulier générique *haereticus* au pluriel *eorum*) doit être conservée ; la correction *eius* du rameau ζ est une banalisation inutile.

36,4-8. Phrase maladroite, qui oppose, dans une structure 'non pas A mais B', les éléments *in publico ab eo dicta sunt* et *in secreto ... dictabat*, mais en réservant à ces idées des places syntaxiques hétérogènes : la principale pour la première, la relative pour la seconde. Il est vraisemblable que le grec était ici régulier (par exemple 'nous avons cité non pas les propos qu'il a tenus en public..., mais les idées qu'il a exposées dans les livres qu'il dictait en privé...').

37,2-5. Cf. note à 33,69-73.

39,1 *Indicat ... quid ... senserit*. Le parfait *senserit* peut être interprété comme marquant une véritable antériorité (Origène fait connaître dans son traité ce qu'il pensait de son vivant) ou plutôt comme exprimant un résultat (il fait connaître les opinions qu'il a arrêtées, c'est-à-dire ce qu'il pense); il se pourrait même que la forme corresponde mécaniquement à un optatif aoriste du grec.

40,2 *suggerit*. Le sens abstrait du verbe *suggerere* est postclassique; A. BLAISE, *Dictionnaire latin-français des auteurs chrétiens*, signale une complétive infinitive dans 2 M 13,4.

40,4-5 *si quid ... illud est quod sentire ... potuerimus*. Cette formule, dont la valeur est ici évidemment concessive, semble rare, encore qu'on la retrouve en 56,5 *si quid illud est quod nominari potest* (où toutefois la correction *aliud*, ici apparemment exclue, serait admissible: cf. le comm. ad loc.). Il convient de citer encore, dans ce contexte, le tour concessif 82,44-45 *quantumcumque illud est quod ... didicerint*. Dans les deux cas, on a *illud est quod* apparemment explétif, mais — du moins dans le premier — exprimant une restriction (faut-il mentionner ici la formule classique *quidquid id est?*). Il est possible qu'un tour analogue se lise chez Aulu-Gelle (cf. GELL. 17,6,4 *cum pace ... istorum, si qui sunt, qui Verri Flacci auctoritate capiuntur, dictum hoc sit*, où les mots *si qui sunt* n'ont pas de sens si on les interprète comme 's'il y en a', mais doivent apparemment être compris comme restrictifs, signifiant 'quels qu'ils soient' (donc valant *quique hi sunt*), 'aussi prestigieux soient-ils'. — Sur *est qui* explétif, cf. Étude, ch. 7, § 4.5.

40,5-6 *meliozem ... ab eo*. Cf. Étude, ch. 7, § 2.3.

40,10-12 *nonne oportebit nos ei dicere...*? Sur la syntaxe, cf. Étude, ch. 7, § 4.3.

40,22 *intendi*. Sur l'acception 'percevoir, voir' de ce verbe, cf. TLL VII 1,2117,31s.

40,22 *intueri*. Usage exceptionnellement passif du déponent (cf. Étude, ch. 7, § 4.3), comme chez AMM. 23,5,13 et

RVFIN. *Adamant*. 1,1 p. 3,6 (TLL VII 2,87,56-65). — Pour la forme, cf. CIC. *Tusc.* 1,73 *mentis acies se ipsa intuens*.

40,24-25 *non uidetur absurdum si ... utamur*. La subordonnée en *si* est apparemment complétive, sujet de *uidetur* (cf. Étude, ch. 7, § 4.3).

40,48-51. On peut hésiter sur l'analyse de ce passage. HARL — DORIVAL — LE BOULLUEC articulent fortement après *unum*, faisant du second *quod* (l. 49) la reprise du premier (l. 48); pour GÖRGEMANN — KARPP, le passage comprend deux finales coordonnées par *et*² (l. 49), dont les sujets (les relatives en *quod*) et les verbes respectifs sont disposés en chiasme, ce qui fournit une structure plus équilibrée que dans le premier cas, pour un sens tout aussi satisfaisant. C'est à cette dernière interprétation que nous nous sommes ralliés.

45,14 *sunt* ξ. L'indicatif doit être conservé malgré l'hétérogénéité des modes dans les deux subordonnées en *quod* (l. 12-13 *quod ... dicatur* et l. 13-19 *quod ... creata sunt* etc.), du fait que dans la seconde les verbes du même niveau de subordination appartiennent à la citation scripturaire et sont tous à l'indicatif (l. 16-17 *creata sunt* [reprise du verbe de la ligne 13-14] ... *est ... constant*). Le subjonctif, qui est foncièrement la leçon de v, résultera d'une correction arbitraire visant à homogénéiser les modes.

45,25 *unde*. Ce relatif reprend globalement l'apport sémantique des trois participes qui précèdent à bonne distance (l. 11 *uidentes*, l. 12 *intuentes*, l. 19 *peruidentes*); l'anacolithe accompagnant cette reprise passe inaperçue à la lecture et n'étonne pas dans ce texte, dont le caractère hâtif et la syntaxe parlée se manifestent à tant de reprises. L'absence du mot *unde* dans *Princ.* résulte sans doute d'une correction, qu'elle soit due à Rufin ou à un copiste.

52,3 *factus est*. Dans ses commentaires, Origène procède assez fréquemment comme dans le présent passage: il cite le fragment scripturaire, puis s'attache aux mots pertinents, qu'il reprend comme en lemme, tout en les insérant

dans le texte de son explication. Cf. 93,2-3 ; 118,10 ; 148,12.19-20 ; 178,3-4.

54,3 *nescio si ... euagari sensus noster debeat*. Comme le mode des interrogations indirectes en *si* est régulièrement l'indicatif dans *ApolOr*, le subjonctif est sans doute significatif dans cette formule, qui est vraisemblablement synonyme du tour classique *nescio an* 'peut-être (que)'

54,3-5 *susplicandum ne ... corporeum aliquid habeat*. Si, quant au fond, il paraît indubitable qu'Origène présente un argument en faveur de l'idée que, « en tant que 'Sagesse', la substance du Fils est étrangère à toute corporéité » (HARL - DORIVAL - LE BOULLUEC, p. 37, manchette à *Princ.* I 2,2), le détail du passage est toutefois difficile. En quoi consiste, en effet, l'audace que mentionne le texte traduit par Rufin ? De deux choses l'une : ou bien Origène irait jusqu'à considérer le Fils comme au moins partiellement corporel, contre une opinion reçue qui ne lui accorderait aucune corporéité, ou bien il irait jusqu'à refuser toute corporéité au Fils, contre une opinion courante qui admettrait qu'il est au moins partiellement corporel. A la réflexion, cette seconde éventualité semble nettement la plus probable ; et la syntaxe du verbe *susplicari* une fois éclaircie la confirme. Le trouble naît ici du sens particulier du mot *ne*, employé comme particule interrogative indirecte négative (cf. Étude, ch. 7, § 4.3.). La traduction retenue s'efforce, avec une lourdeur inévitable, de rendre le sens du passage tout en en conservant la forme syntaxique.

54,4 *subsistentia*. Le substantif reprend nominalement le participe *subsistentem* de la l. 2. Pour le sens, HARL - DORIVAL - LE BOULLUEC paraphrasent : « L'*hypostasis* ... c'est-à-dire la substance » (p. 37) ; GÖRGEMANN - KARPP traduisent par *selbständiges Sein* ('être indépendant', p. 125). La traduction retenue ici ('principe existentiel') reprend une suggestion d'É. JUNOD.

54,17-18 *ex eo quod non potuit ... aut cum posset*. Variation syntaxique apparemment non significative. — Repre-

nant l'affirmation *non potuisse* prêtée à l'impie, la forme *non potuit*, quoique à l'indicatif, peut avoir une valeur de potentiel passé (exprimant la supposition indirectement citée par Origène selon laquelle Dieu 'n'aurait pas pu' agir comme il l'a fait), aussi bien que de prétérit indicatif (encore que, dans le contexte, on attende plutôt un imparfait qu'un parfait). La traduction par un participe permet de conserver l'ambiguïté.

54,18 *ac differret*. Ces mots se lisent seulement dans T et M² (et dans *Princ.*) ; il se pourrait toutefois que, dans les deux cas, *differret* soit une glose du verbe *dissimularet*, rare dans le sens de 'négliger' (*TLL* V 1, 1483,32 s.).

56,2-3 *intuere ne ... iactet*. Cf. Étude, ch. 7, § 4.3.

56,5-6 *si quid illud est quod nominari potest*. Ce texte, qui est celui de γ , doit probablement être conservé (cf. comm. à 40,4-5) ; mais la correction de *illud* en *aliud* dans PH RN (et que KOETSCHAU semble prêt à retenir) est tentante. — L'interprétation est compliquée par le fait que l'expression indéfinie *si quid* joue le rôle d'un terme à l'ablatif (coordonné à *temporibus* et à *saeculis*), qualifié en outre par l'adjectif *anterioribus* commun à ces trois termes.

58,6-7 *qui eam substituit Pater*. Le verbe *substituto* signifie ici, très exceptionnellement, 'établir', comme feraient les verbes *constituere* ou *instituere* (BLAISE, *Dictionnaire...*, signale un exemple de cette valeur au passif chez Marius Victorinus). Si le texte transmis n'est pas fautif, il s'agit peut-être d'un calque du grec $\acute{\upsilon}\phi\acute{\iota}\sigma\tau\eta\mu\iota$ ou $\acute{\upsilon}\phi\acute{\iota}\sigma\tau\alpha\mu\alpha\iota$, ou d'une tentative singulière, de la part de Rufin, de marquer formellement, selon l'analogie de *consistere* (ou même *constare*) ~ *constituere*, le rapport entre l'intransitif *subsistere* (et son dérivé *subsistentia*) et le transitif correspondant qu'il lui fallait trouver. La version de *Princ.* est plus claire et plus correcte (*subsistere fecit*).

58,12-13 *decuerit ... potuerit*. Le subjonctif paraît s'imposer, contre l'indicatif *decuit ... potuit* de l'hyparchétype (corrigé par le seul relecteur tardif de T), malgré le fait

que l'indicatif, dans les consécutives (ici développant le substantif *intellectum*, l. 11) et surtout après une subordonnée causale incisive (ici *quoniam ... uolebat*), est un vulgarisme attesté dès le II^e s. puis chez les chrétiens (cf. HOFMANN-SZANTYR p. 639). En effet, on ne trouve pas ailleurs dans *ApolOr* de pareil vulgarisme, et le texte de *Princ.* a le subjonctif ; en outre, la faute (par perte de l'apostrophe notant *-er-*) s'explique aisément.

60,6 (*aeternus et*) *aeternitatis splendor*. Si l'intégration du texte à partir de *Princ.* s'impose selon les règles que nous appliquons (cf. ch. 8, § 18), la coordination paraît suspecte. Comme DELL'ERA, *Les citazioni...*, p. 58, nous lirions volontiers *aeternus aeternitatis splendor*, le mot *et* pouvant être issu de *aeternitatis* par quasi-dittographie.

62,1-4 *Infandum autem est ..., Deum Patrem in generatione unigeniti Filii sui atque in subsistentia eius exaequare alicui uel hominum uel aliorum animantium generanti*. Le texte est parfaitement cohérent : ce qu'Origène considère comme impie, c'est de considérer Dieu le Père, à propos de la génération du Fils, comme un être ordinaire qui engendre un descendant. Mais la famille π , à la suite d'une erreur mécanique, donne la leçon fautive *generatorem* (pour *in generatione*), ce qui produit en substance le sens assez curieux suivant : 'Il est impie que Dieu le Père mette la génération du Fils sur le même plan qu'un être ordinaire qui engendre un descendant' ; gêné par cette étrange idée, Schoeffer ou son modèle a cru régler la difficulté en rétablissant un parallèle entre la génération du Fils et la génération d'un être ordinaire (imprimant *generationi* pour *generanti*, en supposant une faute aisément explicable). Sans doute indépendamment de lui, Merlin, trouvant P encore défiguré par une erreur supplémentaire (*ex qua re* pour *exaequare*), a imaginé toute une phrase — d'ailleurs incompréhensible ! — pour sauver tant bien que mal ce qu'il lisait, en rétablissant lui aussi le même parallèle qui paraît aller de soi (... *Deum Patrem generationem Filii sui*

unigeniti, atque substantiae eius ex qua re fuerit, et quod alicui hominum ... generationi assimiletur). Dès qu'on rétablit le texte authentique *in generatione*, ces conjectures perdent toute raison d'être ; et si l'on peut comprendre que le correcteur humaniste de T (cf. Étude, ch. 8, § 11 et n. 3 p. 167) ait noté comme leçon alternative ce qu'il trouvait probablement chez Schoeffer, on ne saisit pas en revanche comment l'éditeur des fragments du *Peri Archôn* présents dans l'*Apologie* a pu se laisser abuser au point d'imprimer le texte correct, mais avec *generationi* : que peut bien vouloir dire 'mettre Dieu le Père sur le même plan que la génération d'un être ordinaire' ?

62,2 *in subsistentia*. Contre le génitif de ξ , le tour prépositionnel de υ et de *Princ.* s'impose ; quant à *substantia* de γ (sauf RN, qui rétablissent le terme technique), il doit s'agir d'une banalisation, due peut-être à la mésinterprétation d'une abréviation. Le mot *subsistentia* figure notamment en 33,46 ; 54,4 ; 58,6 ; 60,8 ; 87,5 ; 102,4.

64,8-9 *generat ~ genuit*. Le texte grec conservé confirme qu'Origène oppose le prétérit ponctuel de son commentaire au présent duratif de la citation scripturaire : la Septante traduit Prv 8,25 au présent ($\pi\rho\delta\ \delta\epsilon\ \pi\acute{\alpha}\nu\tau\omega\nu\ \beta\omicron\nu\nu\acute{\omega}\nu\ \gamma\epsilon\nu\nu\acute{\alpha}\ \mu\epsilon$), tandis que Jérôme a choisi l'imparfait (Vulgate : *ante colles ego parturiebar*).

65. Comme partout, une intervention de Pamphile, même très brève, est ici nécessaire pour introduire le fragment d'Origène. Il est évidemment impossible de déterminer si les mots *de Spiritu Sancto* faisaient partie de cette introduction ou s'il s'agit, comme l'implique la typographie retenue, d'un des titres introduits au cours de l'histoire du texte. Quant aux mots *in libro secundo*, ils ont une probabilité un peu meilleure d'avoir appartenu à l'intervention mutilée de Pamphile (cf. 41,1 ; 47,2 ; 53,1 ; etc.).

68,7 *naugauit*. Contre le futur, le choix du parfait, leçon de l'hyparchétype (et également de A¹ et de son plus proche parent dans la tradition de *Princ.*) paraît s'imposer dans la

logique du raisonnement d'Origène. Il s'agit, en effet, de distinguer entre virtualité universelle et actualisation individuelle de la virtualité, ici notamment à propos du mal et du bien. Or la forme linguistique choisie pour l'actualisation est le parfait (l. 4-5 *recepisse malum, id est malam effectam* ; l. 11 *recepisse malum* ; cf. l. 13) ; et là où Origène recourt non pas à un verbe mais à un nom de métier, le métier présent suppose l'acquisition passée d'une technique (l. 9 *medicus esse uel grammaticus* équivaut à *didicisse artem grammaticam uel medicam*). On pourrait donc peut-être même traduire ici *nauigauit* par 'être marin'. (Le futur *probabitur* [l. 13], qui signale l'induction logique au même titre, mais avec plus de précision, que le présent *ostenditur* [l. 9] ou *designatur* [l. 11], n'entre pas en ligne de compte ici : c'est le parfait *recepisse* [l. 13] qui est sur le même plan que le parfait *nauigauit*.)

70,1-2 *bonum uel malum*. Seuls T¹ et M² portent le texte complet (qui est aussi celui de *Princ.*), contre tous les autres manuscrits, qui omettent *bonum uel* (cf. ch. 8, § 11). La question se pose pourtant de savoir s'il faut ou non suivre ici aussi le texte de *Princ.* (cf. 68,2-4 ; 70,2.3) : du fait que Pamphile saute le passage de *PArch* sur le diable et sur les autres créatures qui ont la faculté du bien et du mal, pour ne retenir, dans le paragraphe 70 (l. 11 s.) que ce qui concerne en particulier le caractère contingent des biens que nous pouvons atteindre, on pourrait être tenté de conserver la forme brève de γ .

70,12-13 *non ex sua natura hoc possidens sed accidens (sibi)*. Le parallélisme apparent des participes est trompeur ; en fait il y a ici, pour désigner les modalités de la possession dont il s'agit, une coordination hétérogène entre *ex sua natura* et le participe *accidens*, apposition de *hoc* ; on doit donc mettre sur le même plan les deux termes : *non ex sua natura* ($\varphi\upsilon\sigma\iota\chi\acute{o}\nu$?) *sed accidens sibi* ($\sigma\upsilon\mu\beta\epsilon\theta\eta\chi\acute{o}\varsigma$?).

70,13-14 *propter quod et decidere potest quod accidit*. Sens douteux ; on peut comprendre peut-être 'contingence

en vertu de laquelle elle — c'est-à-dire la sainteté extrinsèque — peut aussi disparaître, parce qu'elle survient (ou : est survenue) par accident'.

70,15 *unde*. Plutôt qu'adverbe exprimant la cause, ce mot pourrait être relatif et signifier 'de (chez) qui' ; on traduirait : 'ainsi, la justice peut également échoir, comme un accident, à quelqu'un à qui il est possible aussi qu'elle échappe'.

72,1 *De Spiritu ... Sancto quia est*. La *traiectio* (sorte de prolepse syntaxique) sert à mettre en évidence en tête de phrase, en qualité de rubrique pour l'ensemble du dossier scripturaire cité, le sujet de la subordonnée déclarative *quia est*. Un procédé de la syntaxe parlée est ici au service de la clarté argumentative.

76,4-8 *Non enim* etc. La négation *non* porte sur l'ensemble de la période ; il est donc nécessaire d'en développer la traduction de manière à pouvoir modaliser toute la phrase complexe.

78,1-2 *quid causae sit quod*. Expression redondante et compliquée, signifiant littéralement 'quel genre de raison y a-t-il motivant le fait que'.

78,2 *opus habet*. La variante personnelle de l'expression ordinairement impersonnelle *opus est (alicui)*, qui se lit dès les premières traductions de la Bible, est probablement un calque du grec $\chi\rho\epsilon\acute{\iota}\alpha\nu \epsilon\chi\epsilon\iota\nu$, peut-être favorisé par l'équivalence *mihī est ~ habeo* (TLL IX 2, 861,28 s.).

78,10 *exanima*. Cf. note à 27,5-6.

78,17 *bonis*. T seul présente la bonne leçon, contre γ (*nouis*) ; s'il ne s'agit pas d'une correction autonome de *uonis* (d'où semble issu le texte de l'hyparchétype), il y a là une des preuves de la contamination de l'ancêtre de T sur ς (cf. ch. 8, § 11).

79,1-2. Contre le texte retenu, la leçon de φ (*post multa*) puis celle de tout ξ (*hanc*) pourraient mériter quelque considération ('et après bien des développements, appuyés d'exemples, sur le Père et sur le Fils, il ajoute l'affirmation suivante').

80,10 Spiritus Sancti. Cet ordre des mots, qui est foncièrement celui de ξ , s'impose contre l'ordre inverse, qui serait unique (contre 57 fois l'ordre retenu).

82,6 qua desperatione. La leçon *quam* est une banale faute par *m* 'adventice' ; malgré les apparences, *Adult.* 2,1 *quam nihil his sancti ... sit* n'est pas comparables : dans son libelle, Rufin dit bien (en parallèle avec *quanta sit ... temeritas*) 'à quel point rien n'est sacré pour eux', tandis que dans l'*Apologie*, Origène dit 'avec quel désespoir d'atteindre la compréhension parfaite il a poussé ce cri', et non pas 'à quel point il a poussé ce cri par désespoir...' (en effet, c'est évidemment l'intensité du désespoir, et non pas celle de sa manifestation verbale, que l'auteur considère). Le texte de *Princ.* devrait être bien entendu le même.

82,12 promoueat. L'emploi intransitif de ce verbe est rare ; c'est peut-être le parallélisme formel avec *proficiat* qui a appelé cette forme plutôt que le passif intransitif.

82,15 possibile habet. Expression analytique, apparemment sans parallèle, valant simplement *potest* (sous l'influence du grec $\delta\upsilon\nu\alpha\tau\acute{o}\nu \epsilon\chi\epsilon\iota$? cf. note à 134,1 *plus habet*).

82,18 multo ... plura ex illis quae quaeri debeant. Si l'on est porté, au premier abord, à interpréter les mots *ex illis* comme partitifs et à considérer l'expression comme formellement parallèle à *aliquantulum ex his quae quaeruntur* (l. 16), à l'examen pourtant cette suggestion de la forme se révèle illusoire. Pour le sens, le parallélisme s'établit, en effet, entre les subordinées d'un côté et les principales de l'autre :

l. 16 s. <i>cum inuenerit aliquantulum...</i>	<i>iterum uidet alia quae quaerenda sunt.</i>
l. 17 s. <i>quod si et ad ipsa peruenerit</i>	<i>multo iterum plura... quae quaeri debeant peruidebit ;</i>

et si le partitif proprement dit se justifie en ce qui concerne la découverte (toujours partielle, justement) qui s'exprime

dans les subordinées, il ne se comprend pas en ce qui concerne le champ de recherche (toujours pour ainsi dire intact, et même toujours plus vaste) qui s'exprime dans les principales. On doit donc se demander si Rufin n'a pas traduit par *ex illis* la formule $\epsilon\chi \tau\acute{o}\upsilon\tau\omega\nu$ 'à la suite de cela', sur laquelle il se serait mépris ou qu'il aurait mal placée ; mais on peut tout aussi bien supposer une faute ancienne, due à un copiste qui aurait voulu, sous l'influence du parallélisme formel avec l'expression des l. 16 s., redresser l'ordre des mots — erroné à ses yeux — de son modèle (qui aurait porté *multo ... plura quae ex illis quaeri debeant* 'un nombre bien plus considérable de sujets qui, à partir des résultats précédents, devraient être soumis à la recherche').

82,24 sed. Emploi simplement copulatif, mais avec renchérissement, de la conjonction adversative.

82,32 aiebat. Cf. Étude, ch. 7, § 4.2.

82,35. La différence de traduction qui oppose *ApolOr* et *Princ.* est difficile à apprécier (cf. chap. 8, § 18). Comme on ne voit guère comment expliquer la faute éventuelle qui caractériserait l'un ou l'autre texte, on est enclin à voir ici l'un des rares passages où Rufin s'est vraisemblablement corrigé lui-même.

82,38 audendum M uidendum γ . Il est probable que la leçon correcte de M résulte d'une correction (peut-être fondée sur la collation du texte sur *Princ.*), et que la faute de γ est due à une mélecture de l'*a* 'ouvert' du modèle.

83. Chute accidentelle de l'introduction de Pamphile, comme en 65.

84,2 immensi. Le sens 'en nombre illimité' de ce mot est rare et tardif (*TLL* VII 1, 452,44 cite notre passage) ; cet emploi est d'autant plus remarquable que Rufin l'a choisi pour créer de son propre cru, en jouant sur la paronomase, la figure de la synonymie (le grec présente ici le seul adjectif $\mu\upsilon\pi\tau\acute{o}\iota$).

84,3 his quos putabant deos. Bien que le texte ait été corrigé sur *Princ.*, on pourrait toutefois conserver le présent

putant en admettant que le sujet en est indéterminé et que l'expression équivaut à *his qui putantur dei* ; on comprendrait donc 'ce que l'on se figure être des dieux'. Le grec (τοὺς ... νομιζομένους θεούς) n'exclut pas cette interprétation, de sorte que l'imparfait de *Princ.* pourrait aussi bien résulter d'une retouche de Rufin qu'être la fait d'un copiste, ou inversement. — Ailleurs aussi, un présent 'intemporel' peut traduire une participle grec (cf. comm. à 157,13).

84,3-4 *ad obseruantiam ... et discipulatum Princ. ~ uel obseruantia ... in discipulatum γ.* On ne saurait attribuer le texte de *γ* à Rufin, qui ne peut pas avoir écrit que les chrétiens rejettent la Loi ! Il faut donc corriger une fois encore sur *Princ.* La faute s'explique d'ailleurs aisément : mélecture de *ad* avec *a* 'ouvert', comme en 82,38 ; perte ou négligence du tilde notant *m* final (devant *m* !); retouche syntaxique *et > in* peut-être favorisée encore par l'abréviation '7' (~ ī) de la conjonction.

84,5 *odio aduersum se commoto Princ. ~ odio γ.* Là aussi, le texte de l'*Apologie* (omission due à l'homéotéleute *odio ... commoto*, par saut du même au même) doit être corrigé sur *Princ.*

84,10 *est uidere.* Au sens de 'il est possible', *est* donne l'impression d'un hellénisme de syntaxe ; mais le grec n'a rien de pareil ici.

84,10-12 *poenis cultorum mortibusque proficiens, sed et bonorum direptionibus atque omni ab his adflictionum genere tolerato.* La structure latine est bipartite, un ablatif absolu à deux 'sujets' faisant suite à un participle présent à deux compléments, tandis que le grec a trois génitifs absolus, regroupés en deux plus un. Quant au sens, il faut se demander si Rufin a bien compris le grec, qui n'a rien qui suggère l'idée que le progrès du christianisme soit dû aux persécutions (les génitifs absolus doivent d'interpréter comme concessifs). Pour tenter de concilier le texte latin avec le sens attendu, on a choisi un traduction aussi neutre que possible de l'ablatif complément de *proficiens*.

84,17 *non haec humanis uiribus aut opibus agi.* Probable imitation de Virgile, *Énéide* 12,427-429 (signalé par GÖRGEMANNNS – KARPP p. 675 n. 7).

84,22-23. La citation de Mt 24,14 (*et rursum : 'Praedicabitur hoc euangelium in omnibus gentibus'*), présente dans *Princ.*, ne figure pas dans le grec conservé. Pour GÖRGEMANNNS – KARPP (p. 846, note *ad loc.*), qui admettent qu'elle était absente d'*ApolOr*, il s'agit d'une adjonction postérieure de Rufin ; mais la qualité de la tradition de notre texte est telle qu'il convient sans doute de reconnaître, ici comme en bien d'autres passages, une lacune, due évidemment à un saut du même au même (de *gentibus* à *gentibus*). L'adjonction de Rufin (si ce n'est pas le grec qui est fautif) remonte donc très probablement à sa première traduction.

84,35 et 40 *praedixerint ... extiterint.* La tradition apparemment unanime de *Princ.* porte *praedixerant ... extiterunt*, correspondant à deux indicatifs aoristes du grec. S'il fallait corriger, on retiendrait les deux fois le parfait latin (qui fournirait, l. 40, un *cursus velox*) ; les fautes d'*ApolOr* pourraient s'expliquer, dans cette hypothèse, par la fréquence des subjonctifs parfaits dans les subordinées (cf. Étude, ch. 7, § 5.1).

84,40-44 *omnes illae ambitiones ... uniuersa destructa sunt.* Reprise au neutre pluriel, après l'énumération introduite par *id est*, du sujet féminin pluriel (accord *ad sensum* : cf. Étude, ch. 7, § 3,2 et 4.5). — Les compléments en *de* introduits par *id est* ne reprennent pas les compléments en *in* des propositions relatives mais développent le contenu du mot *ambitiones* (il s'agit de motifs d'orgueil 'concernant' la beauté du Temple, etc.), en une construction qui calque le grec (τῶν πραγμάτων ... τῶν τε κατὰ τὸν ναὸν...).

84,42 *gloriabantur.* Ce mot semble répondre plus précisément au grec ἐσεμνόνοντο que le verbe *exultabant* de *Princ.*

84,48-49 *adserere de his quae in Genesi ab Iacob dicta sunt de Iuda etc.* Le texte de l'hyparchétype est apparemment

ment sensé : des commentateurs du passage précédemment cité, simplement identifié par son contenu ('ce que Jacob a dit de Judas dans la Genèse', mots correspondant exactement au grec), assurent que la lignée des princes en question ne s'est pas interrompue. Quant au texte de *Princ.* (*ab Iacob dicta sunt, quod de Iuda dicta sint*, etc.) il revient à ceci : les commentateurs contre qui s'élève Origène affirment, à propos de ce qu'a dit Jacob dans la Genèse (rappel du passage précédemment cité), que ces paroles concernent Judas — banale constatation tautologique, bien peu digne d'Origène, et dont on peut supposer qu'elle résulte d'une intervention postérieure sur le texte (la syntaxe intransitive *adserere de* 'faire des affirmations sur' ayant été redressée en syntaxe transitive). On est donc ici encore (cf. note précédente) en présence d'un des cas où *ApolOr* offre un texte vraisemblablement préférable à celui de *Princ.* Mais *adserere* est-il correct ? Le grec parle ici de gens 'qui se trouvent dans l'embarras' (τοὺς ἐν τῷ θλίβεσθαι) à propos du passage biblique en question.

84,52 *nec deficere posse de semine eius*. Par 'hypostase' grammaticale, le tour prépositionnel *de semine eius* prend la valeur d'un substantif, ici à l'accusatif (sujet de la proposition infinitive *deficere posse*). Ce phénomène est implicite et donc rare en latin ; il correspond à la substantivation par l'article du grec. La traduction lexicalise l'expression, qui signifie littéralement 'ceux qui sont de sa semence'.

84,53 *usque ad aduentum eius Christi quem sibi ipsi describunt*. Pour le grec, c'est la venue du Christ qui fait l'objet des spéculations. La faute est due sans doute à Rufin (la correction *ad eum aduentum* dans *ApolOr* et dans *Princ.* serait trop coûteuse).

84,55 *nec est sacrificium*. Le texte est très douteux ; non seulement le présent *est* est peu compatible avec le futur *sedebunt*, mais encore *sacrificium* semble venir de la Vulgate (*et sine sacrificio*). Au vu de la suite (l. 57 *nec hostiae offeruntur*) le texte de *Princ.* semble préférable (*nec erit*

hostia) ; le grec a d'ailleurs les deux fois le même mot, argument supplémentaire à l'appui d'une correction très tentante.

84,60 *repromissum*. Texte suspect (cf. la reprise par *repositum*) ; *Princ.* a deux fois *repositum*, correspondant à la répétition du même mot en grec.

84,61 *in quo et exspectatio gentium est*. Ces mots, qui manquent dans le texte transmis d'*ApolOr*, doivent évidemment y être rétablis à partir de *Princ.* (dans la suite, le commentaire d'Origène ne s'explique pas sans la mention préalable des 'nations').

84,68. La citation de Dt 32,21 a été écourtée dans l'hyparchète ; qu'elle doive être complétée grâce au texte parallèle de *Princ.*, cela résulte de la reprise du passage dans les lignes qui suivent immédiatement (l. 71-72 *irritati sunt ... per gentem insipientem*). D'ailleurs, on doit probablement supposer encore une lacune, commune à *Princ.* et à *ApolOr*, après *me* (l. 67), dont le contenu devrait être approximativement *in his qui non sunt dii et irritauerunt* (cf. l. 70).

84,76 *elegit Deus*. Le grec de *PArch* (conservé dans la *Philocalie*) est plus complet que *Princ.* et *ApolOr* ; il est possible qu'ici encore il faille supposer une faute très ancienne (peut-être de Rufin ?) qui aurait fait tomber par saut du même au même par exemple (pour citer la Vulgate) les mots *ut confundat sapientes et infirma mundi elegit Deus*. A son tour, la *Philocalie* omet (toujours par saut du même au même ?) encore quelques mots de I Co 1,27-28 !

84,84-85 et **88**. Comme à la l. 68, l'intégration du texte est nécessaire en ces deux passages.

84,87 *praedicatione*. Le texte de *Princ.* porte ici *doctrina*, reprenant *doctrinae* (l. 85-86), conformément à la répétition du grec ; la leçon d'*ApolOr* peut résulter d'une glose synonymique.

84,92-93 *in uentre*. *Princ.* porte *in utero*, qui pourrait avoir été considéré comme cru ou technique et remplacé par un terme plus neutre.

84,96 (*qui*) *ex gentibus* (*sumus*) (correspondant au grec οἱ ἀπὸ τῶν ἐθνῶν) ; il est bien peu vraisemblable que Rufin, en négligeant de traduire l'article οἱ (ce qu'il faut admettre pour la leçon transmise d'*ApolOr* : *ex gentibus*), ne se fût pas avisé que son texte risquait d'être interprété comme signifiant : 'Car nous avons été vaincus et dominés par les nations' (cf. HOFMANN – SZANTYR p. 267). Le texte mutilé de γ, qui n'est pas compréhensible tel quel, doit donc être corrigé à partir de *Princ*.

84,96-97 *exuuiæ* (*quaedam uictoriae*) *eius*. Le texte d'*ApolOr* est fautif (par saut du même au même dû à l'homéotéleute *-iae ... -iae*). De toute manière le génitif des versions latines est sans parallèle : d'après le *TLL*, le génitif complément d'*exuuiæ* marque régulièrement, comme le complément en *de*, l'adversaire dépouillé, jamais le vainqueur ni la victoire.

85,3 *adsumptam*. Leçon de la meilleure famille de manuscrits et *lectio difficilior*, le féminin *adsumptam* doit prévaloir contre le banal *adsumptis* de la famille *v* : il a suffi à Pamphile de quelques témoignages pour illustrer l'orthodoxie d'une foi qui se dégage — toujours aussi correcte, toujours aussi vraie, etc., comme l'implique la phrase suivante — d'une quantité d'ouvrages.

87,1 *tamen*. cf. Étude, ch. 7, § 1.4.

87,7 *Samosat(h)eum* φ μ ζ ~ *-tenum* κ (*Samosanum* de π est aberrant). L'adjectif grec relatif à Samosate étant en -εύς, c'est la latinisation ordinaire des mots de cette forme (cf. KÜHNER-HOLZWEISSIG p. 469 et 494 s.), ici d'ailleurs attestée par des rameaux des deux branches de la tradition, qu'il convient sans doute de retenir.

93,1. *Vnus ... uerus Deus* (de même 116,9) : il n'y a pas de texte scripturaire qui soit précisément identique à cette formule d'Origène (cf. *ComJn* 2,2, p. 55,3 Preuschen : ἀληθινός ... θεός ὁ θεός) ; comme la suite vient de 1 Tm 6,16, il se peut qu'Origène pense précisément à 1 Tm 2,5 — autant qu'à Mc 12,29, 1 Cor 8,6 et parallèles, ou même à Mal

2,10. — Quant à la constitution textuelle de la relative qui suit (1 Tm 6,16), il ne fait guère de doute que l'hyparchétype portait *habitat* avec l'asyndète (en français, la coordination explicite s'impose) ; les manuscrits de la Vulgate eux-mêmes sont partagés : si le ms. de Fulda (Capoue, daté de 547) a le participe *habitans*, le Legionensis (daté de 960) et les témoins de la classe Φ (fin 8e – 9e s.) ont *habitat* justement (l'édition 'sixto-clémentine' imprime *inhabitat*).

93,6-7 *Vnigenitus ... natura Filius ... est*. Malgré la reprise littérale de la phrase précédente, le sujet est ici, selon toute vraisemblance, le seul *Vnigenitus*, substantivé.

95,5-9. Ce n'est pas sans quelque hésitation qu'on a préféré l'analyse qui voit dans ce passage une période unitaire (*his omnibus*, antécédent du relatif *unde*, annonce l'énumération appositive des propriétés éminemment supérieures du Fils). On aurait aussi pu y voir deux phrases coordonnées par *unde* relatif dit de liaison (*his omnibus* reprenant, un peu emphatiquement peut-être, les trois termes *principatum, potestatem* et *uirtutem*, tandis que la seconde phrase préciserait, de façon autonome, quelles sont les propriétés éminemment supérieures du Fils) ; on traduirait en ce cas : 'Comment la nature humaine à elle seule ... pouvait recevoir en héritage toute principauté, tout pouvoir et toute puissance, et se voir en tout cela élevée par le Père au premier rang et à la première place ; en conséquence, il est évidemment juste que celui qui reçoit l'héritage doive l'emporter en dignité à la fois par son genre, naturellement, par son espèce, par sa substance et par son existence ou essence, bref ! de toutes les manières dont il doit l'emporter en dignité'.

99,2 *uiam*. Malgré l'absence de parallèles latin avant les *Sermones festiuales* d'Hermann de Rune et le *Martyrologium* de Raban Maur, le tour conjectural *uiam (sibi) facere* — qui permet de rendre compte du *uim* de ξ — semble légitime en latin, en particulier s'il s'agissait pour Rufin de traduire ὁδὸν ποιεῖν (cf. XEN. *An.* 5,1,14) ou surtout le plus

philosophique ὁδοποιεῖν (cf. notamment PLATO Phaed. 112 c et ARISTOT. metaph. I, p. 11,26 Becker).

99,8. Cf. comm. à 141,9.

99,9 *ea*. Contre le masculin *eo* de γ, le féminin semble s'imposer, comme le pense É. JUNOD : engendrée 'de la substance même de Dieu', la Sagesse procède, non pas de Dieu directement, mais de sa *uirtus*, mot qui établit lexicalement le lien textuel avec la comparaison précédente annoncé par *sic* (de la l. 9).

99,9-10 *sic et ... sic nihilominus et ...* L'accumulation des *sic* (cf. déjà l. 8 *sic etiam*) est suspecte. Origène, commentant Sg 7,25 dans la perspective de l'identité Christ-Sagesse, a commencé, dans le texte cité, par une observation sur le vocabulaire de l'Écriture, puis il a expliqué, dans la première partie du texte qu'il commente, les mots de la première comparaison : *uapor uirtutis Dei*. A présent, il lui reste à expliquer, dans la seconde partie du texte qu'il commente, les mots de la deuxième comparaison : ἀπόρροια gloriae Omnipotentis. Ce qui est surprenant dans ce contexte, c'est, d'une part, la mention de la Sagesse plutôt que du Christ, et, d'autre part, l'insistance sur la génération de la Sagesse, qui, par une sorte de troisième comparaison — implicite — portant sur le mode de leur naissance, reprend apparemment l'idée pourtant déjà acquise de l'identité entre le Christ et la Sagesse. Les choses seraient plus claires si l'on admettait que les deux comparaisons introduites par *secundum similitudinem* concernent foncièrement la génération, donc le Fils (cf. l. 12-13) : génération du Christ dans la première, génération de la Sagesse, dans la seconde ; l'élément gênant serait en ce cas l'absence de toute mention de la génération du Christ (mais il pourrait en avoir été question dans le passage sauté par Pamphile : cf. 98). On aurait : 1 (a) Le Christ est engendré de la substance de Dieu ; (b) il est comparé à une vapeur matérielle. 2 (a) La Sagesse est engendrée de la substance de Dieu ; (b) elle est comparée à une émanation matérielle. Le lien entre

les éléments (a) et (b) de chaque groupe semble devoir être adversatif ou même concessif. Si l'absence du premier lien va de soi du fait que l'unité 1 (a) ne figure pas dans le texte, l'absence du deuxième lien adversatif ne se justifie guère. Par ailleurs, on observe dans le texte, entre 2 (a) et (b), les mots *sic nihilominus et* qui sont bien pléonastiques ('de même pareillement aussi'... !). La correction de *sic*² en *sed* rétablirait à peu de frais le lien adversatif attendu, ce qui permettrait en outre d'interpréter peut-être *nihilominus* comme concessif : comme le Christ avec qui elle s'identifie, la Sagesse est engendrée de la substance même de Dieu, mais néanmoins (ou, moins classiquement : 'mais de la même façon') elle est comparée à une émanation matérielle.

101,4 *uerbum*. Il s'agit de toute 'parole' par excellence, c'est-à-dire authentique et significative ; la traduction choisie ('argumentation') résulte des contraintes du contexte.

102,2 *ad subsistendum hoc*. Cf. Étude, ch. 7, § 3.1.

102,8-9 *in partes secent et ... diuidant*. L'hyparchétype porte *in partes uocent* etc. ; mais cette expression ne saurait avoir le sens voulu (on n'en trouve aucun parallèle, et on ne voit pas quelle formule grecque se dissimulerait sous cette bizarrerie) ; d'ailleurs, à la l. 14-15, la reprise de l'idée s'exprime avec le verbe attendu *secare* : *neque partem aliquam ... secat neque ... separatur aut diuiditur* (cf. encore HIER. *epist.* 124,14 ... *ne diuinitatem in partes secare uideatur*). La faute remonte évidemment très haut, puisque elle se trouve aussi dans les mss. de *Princ.* et dans l'extrait 11 *ad Ianuarium* (elle peut d'ailleurs s'être introduite dans l'*ApolOr* à la suite d'une collation ancienne sur *Princ.*).

104,3 *indiuisibilis* KLOSTERMANN ~ *inuisibilis* γ *Princ.* Quoique remontant très haut (peut-être même au secrétaire qui prenait sous dictée la traduction de Rufin), la faute n'en est pas moins flagrante : dans tout ce développement, il n'est question que de l'unité insécable de la nature divine (cf. encore, quoique tiré d'une autre source, 106,3-4 *non enim diuisibilis est diuina natura*).

105,4 *quinto scripsi ~ secundo γ*. La faute est due à la confusion entre *u* et *u*, variantes minuscules des chiffres romains V et II.

109,4 *diuina natura*. Ablatif qualificatif plutôt que nominatif (cf. le génitif qualificatif de la l. 12-13 *excellen-tioris ... naturae*).

110,2 *libri κ libris ξμς*. Que la famille κ ait conservé seule la leçon correcte, la faute des autres familles s'expliquant par genèse indépendante (accord grammatical avec *sequentibus*) ou que le texte de κ résulte d'une correction, voire d'une *felix culpa*, il faut sans doute lire *libri* (au génitif singulier), car l'exégèse origénienne de Gal 1,11s. ne saurait avoir occupé plus d'un livre et devait se trouver assurément dans le premier.

111,4 *Si*. Contre le *sic* de γ, la correction s'impose dans le mouvement de l'argumentation : le passage *et iterum si uerum est ... certum est* (l. 9-11) suppose une première hypothèse, de contenu analogue (qui n'est donc pas l'hypothétique logiquement subordonnée *si autem* de la l. 7-8 ; cf. 109,6-8 *si enim ... si autem*). Pour un enchaînement comparable d'hypothétiques, cf. 113,36.41.44 (*si autem ... si uero ... si uero*).

111,8-9 *immo non aliud erit nisi homo et Deus*. Cette remarque est tout à fait étrangère au contexte (cf. l. 4 *non est homo sed Deus* ; l. 7 et 11-12 *non est homo*). Il paraît peu vraisemblable qu'elle soit due à une retouche dogmatique de Rufin : la formulation — notamment *immo* — fait penser bien plutôt à une interpolation postérieure.

112,5 *gesta*. La correction s'impose contre l'absurde *dicta* de γ (la famille π a redressé le sens en corrigeant *a Salvatore* en *de Salvatore*).

113,12 *huius miraculi rationem de ... ieiunio*. Syntaxe difficile ; on a compris *huius miraculi* comme une structure prédicative, au génitif épexégétique.

113,13 *illud exemplum*. Le démonstratif a ici une valeur prégnante ('de cela, de ce phénomène').

113,26-27 †*uiolentius*†. Le texte est corrompu ; s'il fallait tenter une conjecture, on songerait p. ex. à *audentius* 'assez audacieusement' (cf. l. 34 *ausus est*) ou à *insolentius* 'de manière bien présomptueuse' (cf. l. 35 *manifesta incredulitas*). La version syriaque, qui porte un mot qui se traduit par 'avec fermeté', ne permet, à mon sens, ni de confirmer *uiolentius* ('avec un peu trop de violence') ni de fonder une conjecture différente qui puisse, de manière vraisemblable, se tirer paléographiquement du texte transmis.

113,38 *ac membrorum perplexiones* ς om. cett. Quoique seule la famille la moins sûre donne ces mots, il ne fait guère de doute qu'ils sont authentiques ; mais on ne comprend pas bien comment les témoins des familles ordinairement plus correctes ont pu perdre indépendamment les mêmes mots (par saut du même au même à cause de l'homéotéleute -es ... -es ?).

113,83-84 *sic ergo sanum est sensum Scripturae recipere*. Cette conclusion (cf. *ergo*), déplacée dans le développement et un peu sottise si on la compare à la remarque de la l. 73-75, est trop suspecte pour qu'on n'y voie pas une interpolation (cf. 125,35-36).

114,2. Lacune. Si la faute est due à un saut du même au même, le texte perdu comprenait au moins deux ou trois mots, dont un verbe (probablement en -atur) ; il ne suffit donc pas de répéter le verbe *confirmatur* (avec Delarue) pour réparer la phrase.

115,2 *accusatur quasi ... dicens*. Cf. Étude, ch. 7, § 5.1.

116. Au début de la citation d'Origène, le rameau ξ ajoute une subordonnée comparative qui reste en l'air du point de vue de la syntaxe (« de même que dit l'apôtre : 'Puisque vous cherchez à égaler les esprits' »). Du point de vue du sens, la citation de 1 Co 14,12 paraît déplacée dans le contexte. Il s'agit, en effet, d'affirmer l'unicité du Christ malgré Ps 104(105),15 ; or la comparaison justificatrice précédente, concernant l'Esprit Saint, est évidemment complète telle quelle : non seulement elle est foncièrement

parallèle à la partie de la période qui concerne Dieu (l. 6-8), mais surtout l'interprétation qui suit (l. 9-13), dans laquelle Origène met en évidence l'activité des personnes divines s'exerçant sur les hommes (cf. *praestator, factor, facit*), rend invraisemblable ici quelque allusion que ce soit à une activité des hommes tournées vers la divinité (ce qu'impliquerait le substantif nom d'agent *aemulatores* du texte suspect). Si donc la comparaison était authentique, elle ne pourrait que se rapporter à un développement précédent, perdu (et il faudrait signaler une lacune au début de la citation) ; mais on a bien plus vraisemblablement affaire à une glose du pluriel *tanti ... spiritus sancti*, qu'il convient d'écarter.

116,9 *unus ergo est uerus Deus*. Cf. 93,1, avec la note.

120,5 *ipsum ξμ ~ ipse κς*. Origène vient d'établir l'identité Christ-Verbe ; c'est donc *Verbum* qui règle l'accord grammatical (cf. d'ailleurs la reprise relative *quod Verbum* de la l. 6).

120,8 *mediator ... omnium*. Cette formule est douteuse ; la leçon *hominum* de PH (et de T²) montre que l'on a été sensible à la difficulté. Il faut peut-être corriger en *(Dei et) hominum* (cf. l. 6 et 9-10). Quand *mediator* est utilisé dans la Vulgate avec un seul génitif, il s'agit du Christ comme *Noui Testamenti mediator* (He 9,15 ; 12,24).

123,8 *ergo*. Probable manifestation de la dictée improvisée (cf. Étude, ch. 7, § 4.5), éliminée de *Princ.*

123,26 *obseruentur γ ~ perplurima obseruanda sint* *Princ.* Le grec ne permet pas de trancher ; il est possible que nous nous trouvions en présence d'une retouche de Rufin dans *Princ.*, du moins en ce qui concerne le verbe (la forme *perplures* est inconnue à nos textes et par là suspecte).

125,15 *secum*. Cf. Étude, ch. 7, § 4.4.

125,18-20. Faut-il vraiment interpréter les trois subordonnées en *quomodo* comme interrogatives indirectes ? La troisième pourrait prendre une valeur simplement assertive

(comparable au français familier 'comme quoi'), différence que marque peut-être le changement de mode. La traduction serait alors : 'Il croit aussi ... aux conditions de sa naissance et aux circonstances dans lesquelles il fut offert en sacrifice par son père, ainsi qu'au fait qu'il mérita de recevoir...'

125,35-36. L'interpolation — en deux tronçons — d'une glose initialement unitaire est patente : tout le mouvement du morceau qui commence à la l. 25, caractérisé par la répétition de la formule (*sed*) *et de X quod*, se trouve brisé à la fin par l'intrusion d'un commentaire qui ne fait que redoubler la conséquence tirée par Origène lui-même aux l. 38-41.

128,2 *quod*¹. On a retenu le texte de A, contre *ut* de γ, plus par cohérence de principe que par conviction (cf. la répétition de *quod* ainsi produite). Quand le sujet de *uideri* est un verbe ou toute une proposition, Rufin recourt à l'infinitif seul (78,1 ; 113,43-44 ; 136,1-3), peut-être à la proposition infinitive (97,2-4 ?), ou à des subordonnées en *quod* (95,6), en *ut* (128,11) et même en *si* (40,24-25).

128,5-6 *bestiarum cruentos morsus (et) crucis patibula ac diuersa poenarum genera*. La coordination, irrégulière, doit sans doute être corrigée (cf. l. 3-4 *carcerum ... et uinculorum ac uerberum*).

128,8-16. Phrase à la syntaxe très maladroite, de type parlé, dans sa seconde partie (dès l. 10 *quomodo*) : la principale, interrompue par une relative parenthétique, contient une anacolithe (*caro resistens et ... obtinens, ... altera* [la chair] ... *altera* [l'âme]).

128,11 *uidetur*. L'indicatif, exceptionnel en valeur modale pour ce verbe, est peut-être fautif (par perte de l'apostrophe notant *-er-* dans la forme attendue de l'irréel *uideretur*).

128,14 *maior corporis*. DELARUE a ajouté ici *quam animae*, mais, vu la maladresse syntaxique de l'ensemble, cette régularisation du texte semble inutile, malgré *utriusque* qui

désigne évidemment l'ensemble du corps et de l'âme mentionnés au début de la phrase (l. 8-9) ; en tout cas la correction proposée ne supprime pas l'anacolithe *caro ... altera ... altera*.

130,4 (etc.) *ratio*. Le mot est difficile ; ici, il semble s'agir de l'interprétation origénienne du λόγος σπερματικός stoïcien (cf. la note 14 de CROUZEL à *PArch* 2,10,3, p. 230-231). CROUZEL traduit par 'raison', sans qualificatif. Dans sa traduction du passage tout voisin de *CCels.* 5,23 (l. 5), BORRET traduit λόγος par 'principe', tout en signalant en note, p. 70-71, que le λόγος est pour Origène 'principe de résurrection', tandis que le λόγος σπερματικός stoïcien est 'principe de répétition' ; dans le même ouvrage, en 7,32, BORRET traduit λόγον ... σπέρματος par 'raison séminale' (cf. sa note 3, p. 85). LAMPE, s.v. λόγος B 5 (*principle*) b. dit : « *formative and regulative law of being, essential disposition* » et cite ORIG. *CCels.* 5,23 notamment. Comme 'raison' seul est un mot difficilement compréhensible, le traducteur s'est rabattu sur 'principe', faute de mieux. — Quant à *continet*, il doit s'agir de la valeur 'maintenir, tenir uni, tenir dans ses limites', qu'on peut traduire par 'assurer le maintien de' (le grec du *CCels.*, probablement un peu différent, dit ἔγκειται τῷ σώματι 'se trouve dans le corps' : cf. *ApolOr*, plus bas, l. 28-29 *insita in interioribus ... medullis*).

130,13-16. Phrase à la syntaxe parlée (cf. la reprise de *dixisse* par *sic ait*, dont il va être question à l'instant) ; des copistes l'ont corrigée en la divisant en deux au moyen d'une conjonction causale diversement placée. Mais plusieurs motifs s'opposent à une telle division : 1° ponctuer après *Corinthios* et ajouter *enim* après *adsertionem* (π) non seulement implique que le pronom *hoc* doit être complément de deux infinitifs (*adserere* et *dixisse*) qui ne sont pas sur le même plan syntaxique, mais encore réunit maladroitement dans la seconde phrase deux fois les mots 'résurrection des morts', sans aucun bénéfice interprétatif ; 2° ponctuer après *resurrectionis mortuorum* et lire *nam cum*

proposuisset (ς, Delarue) évite certes ce dernier écueil, mais non pas le premier. En revanche, conçue comme un tout lâchement structuré, cette phrase a un mouvement général qui correspond fort bien au contexte : c'est parce qu'il voulait faire comprendre (cf. *asserere uolentem*) ce qu'Origène vient d'explicitier que l'apôtre s'est servi de la comparaison du grain de blé (*dixisse* repris par *ait*) dans le texte qu'Origène va citer après l'avoir situé et résumé brièvement.

Ayant peut-être traduit trop tôt le verbe qui introduit la citation, Rufin, comme il l'a fait en quelques autres occasions, a repris le fil de la phrase en répétant l'idée de 'dire', syntaxiquement non intégré au texte. Dans ces conditions, la répétition maladroite de l'expression *resurrectio mortuorum* est moins déplacée que dans une syntaxe qui serait plus soutenue (cf. de même *adserere* et *adsertionem*).

Par ailleurs, l'antériorité de la forme *proposuisset* (l. 15) n'est guère logique : Rufin a-t-il ajouté le début de la citation paulinienne que la phrase d'Origène se contentait de résumer ?

130,25-26 *comparat resurrectionem seminibus*. Les termes de la comparaison sont légèrement hétérogènes (nom d'action abstrait et nom concret).

130,29 *adsumens*. L'hyparchétype porte la leçon *adsumpta*, d'interprétation très difficile : s'agit-il d'un passif authentique (sens : la puissance de la forme est 'prise' par le grain, ou par Dieu) ou d'un intransitif réfléchi (sens : cette puissance 'se prend', se mobilise) ? Dans les deux cas, l'absence de tout complément qui préciserait la valeur du participe est gênante. En revanche, la correction proposée permet de regrouper deux à deux les termes à l'accusatif, d'abord les éléments les plus grossiers (terre et eau), puis les plus subtils (air et feu). Il se pourrait pourtant que la correction doive porter non pas sur le participe, mais sur les deux termes qui suivent, par suppression du *m* final, ce qui produirait l'ablatif absolu *adsumpta adiacente sibi terra uel aquae humore*, coordonné à *recipiens* (l'intrusion banale d'un *m* final

'adventice' dans l'un des mots à l'ablatif se serait généralisée sous l'influence des accusatifs du groupe de *recipiens*).

130,35. On ne saurait définir le contenu précis du texte perdu, qui devait mentionner vraisemblablement le point sur lequel porte la discussion, à savoir la corruption du corps-grain, ou la conservation de la *ratio* qui lui assure sa permanence par-delà la corruption. Ce qui est sûr, c'est que, au début du texte conservé, l'expression *hoc quod* — qui partout ailleurs dans *ApolOr* a *hoc* au nominatif ou à l'accusatif — ne peut sans doute pas signifier 'parce que, en ce que' (où *hoc* devrait être à l'ablatif) ; on attendrait dans ce sens (*pro / ex*) *eo quod* (une dizaine d'exemples dans le texte) ou *propter hoc quod* (cf. 89,2). En conséquence, on ne saurait établir un rapport de cause à effet entre les tronçons de phrase conservés de part et d'autre de la lacune.

134,1 *plus habet* et l. 4 *amplius habet*. Cet usage intransitif du verbe *habere* (*TLL* VI 3, 2451,4 s.) est un hellénisme, la formule calquant sans doute le grec *πλέον ἔχει* (ou *πλεονεκτεῖ*).

134,2-3 *his quae ... dicuntur*. Brachylogie : il s'agit non pas simplement des âmes (réfèrent nécessaire de *his*) mais des âmes des êtres vivants (non rationnels) qui croissent, se nourrissent et se meuvent.

134,12-13. Cette étrange identification des enfers à l'air (due peut-être au seul désir de mentionner les trois éléments où se déploie la vie) reste bien énigmatique. Les seuls parallèles qu'on puisse mentionner ici viennent de l'interprétation allégorique du « Partage du monde » entre les dieux, tel que le décrit Homère (*Il.* 15,190-193), selon qui « Hadès reçut les ténèbres brumeuses » (*ζόφον ἠερόεντα*, v. 191) : trompés par l'adjectif formé sur *ἀήρ*, les interprètes ont identifié les 'ténèbres brumeuses' à l'air obscur' (par exemple HERACL. *quaest. hom.* 41,9 ou Ps. PLVT. *de vita et poesi Homer.* 2,97,2) ¹.

1. Information due à l'obligeance de Mme Claudia Wick. — Dans une note à son édition des *Allégories d'Homère* d'Héraclite (Les Belles Lettres, Paris 1989², p. 114-115), Félix Buffière s'inspire du Pseudo-Plutarque

134,22 *sufferre*. Avec cette leçon, qui signifie 'endurer, subir' et s'accorde bien avec *perdurare*, le témoin A offre un texte plus satisfaisant que le *sufficere* de γ, qui ne saurait guère signifier que 'fournir (une matière en quantité suffisante)', sens qui ne convient ni au contexte (le feu infernal brûle sans consumer : cf. *perdurare...*) ni au locatif *in poenis*.

134,28 *resurgent*. Seul A a conservé le futur, contre le présent de γ (lequel est peut-être influencé par le présent de l'infinitif *accipere* et par le *surgit* de la Vulgate. Or non seulement le contexte semble imposer le futur (cf. l. 31+33 *erunt ... erit*), mais encore toutes les autres occurrences de l. Co 15,42-43 ont le futur *surget* dans *ApolOr* (cf. p. ex. 137,7-10).

134,29 *gloria*. Contre l'accusatif de l'archétype (par *m* 'adventice') l'ablatif s'impose ; d'ailleurs les autres citations des versets mentionnés ont évidemment l'ablatif, sauf en 139,3 où la faute de l'hyparchétype est semblable (*in corruptionem*).

134,33 *mutis animalibus*. Brachylogie pour 'condition des animaux'. — Sur *mutus*, cf. note à 180,6.

137,3 *et iusti ubi*. L'ordre des mots de l'hyparchétype (*et ubi iusti*) ne peut pas être conservé sans absurdité, et la phrase n'est pas si maladroite qu'on puisse avoir affaire à une bévue de Rufin.

137,9 Les mots *resurrectionis scilicet tempore*, tout à fait déplacés dans la citation paulinienne, redoublent inutilement et maladroitement ce qui s'exprime suffisamment, dans le texte d'Origène, par l'assertion *omnes quidem resurgemus* (l.1-2). Il s'agit donc sans doute d'une glose, aveuglément insérée dans le texte (elle commentait vraisemblablement le texte des l. 4-5).

137,12-15 *considerandum est ... ne*. Cf. Étude, ch. 7, § 4.3.

137,16-17 *saluandi ... cruciandi*. On a interprété ces for-

pour expliquer que « le nom d'Hadès donné à l'air dans ce Partage du monde souligne le caractère ténébreux de l'air, obscur de sa nature et plongé dans la nuit, quand il ne reçoit la lumière d'aucun astre ».

mes comme des équivalents de participes futurs passifs (cf. Étude, ch. 7, § 3.1)

137,17-18 *ut sit una ... illa uero ... dicatur*. La rupture flagrante du parallélisme des deux propositions finales est évidemment une maladresse de Rufin.

137,18 s. *et illam quidem* etc. Les deux propositions infinitives semblent coordonnées aux consécutives introduites par *ut* (l. 17), plutôt qu'à l'interrogation indirecte *ne forte diuidi possit* (l. 15), dépendant de *considerandum est* (l. 12). Si la construction n'est pas induite par le contexte (syntaxe *ad sensum*), Rufin s'est vraisemblablement laissé influencer en cours de phrase par les infinitifs consécutifs du grec.

137,21 *uitae*. Le datif comme complément de *dignam* est douteux (il pourrait fort bien résulter de la dittographie de *e* devant *eorum*), mais non pas exclu (on en cite des exemples dès Vitruve). Ailleurs dans *ApolOr* on a quatre fois des ablatifs (1,7 ; 10,6-7 ; 80,7.10) et une fois une forme ambiguë (62,4-5).

137,30 *terra*. Contre *terram* de κ , la leçon de l'hyparchétype s'impose comme la construction régulière du participe *defossus*. La leçon de κ , plutôt que d'un hyperurbanisme, résulte sans doute de la simple insertion d'un *m* 'adventice'.

137,36-37 *mandati ... depositi*. A part les fautes singulières des témoins, les familles μ et κ ont souffert l'une et l'autre d'une même faute, consistant à répéter le participe *mandati* ; RN ont redressé le texte en supprimant la première occurrence, tandis que le correcteur récent de T a corrigé le second *mandati* en *conditi*, qui n'a évidemment aucune valeur pour l'établissement du texte.

141,9 *oporteret*. Cette correction est appuyée par le grec conservé ($\epsilon\nu\ \theta\alpha\lambda\acute{\alpha}\sigma\sigma\eta\ \zeta\eta\nu\ \eta\mu\acute{\alpha}\varsigma\ \dots\ \epsilon\iota\ \epsilon\chi\rho\eta\nu$). La leçon de γ (*posceret*) supposerait que le sujet du verbe soit déterminé, c'est-à-dire ou bien l'âme, comme on s'y attend, ou bien peut-être Dieu (mais alors le mot *Deus* devrait figurer dans le texte). Dans les deux cas, on ferait intervenir des élé-

ments sémantiquement étrangers au contexte de la période (qui explique seulement que, si nous vivions dans l'eau, notre corps serait adapté à ce milieu et que, de même, quand nous vivrons dans les cieux, les propriétés de notre corps seront adaptées à ce nouveau milieu). La faute résulte d'un accident mécanique qui a amputé le verbe de sa voyelle initiale et produit, à partir d'un verbe parfaitement compréhensible, une forme impossible dans le contexte (cas analogue en 99,8 : le banal et clair *exoritur* a été lu, dans ν , *excri* ou *expri*, ce qui a été redressé en *exscribitur* parfaitement incompréhensible ou en *exprimitur*, leçon fautive mais résultant d'une conjecture ingénieuse).

141,10 *habere*. Ici le verbe n'est pas intransitif (cf. 134,1) ; il faut sous-entendre *nos* (tiré de la l. 8).

141,11 *nunc*. Le sens est double : adverbe de temps et retour du mode irréel au mode réel ; on a préféré sacrifier la seconde nuance.

142,1 *in ... psalmo*. Plutôt que 'à propos du psaume', on a préféré interpréter ce complément comme brachylogique.

143,8 *offendatur* ξT contre *ostendatur*, texte original du rameau ν , copié par M^1 et diversement corrigé dans les familles κ (*ostendat*) et ς (*ostenditur*). Encore un exemple de faute mécanique.

143,16 *carne* γ . L'accusatif *carnem* de A résulte sans doute de l'intrusion d'un *m* 'adventice' (marquant l'état, un participe parfait passif se construit avec *in* et l'ablatif même dans le cas de verbes impliquant un authentique mouvement) ; et l'ablatif fournit une clausule crétiq-spondée *in carne suscepta* — doublant le *cursus planus* — bien plus satisfaisante que le train monotone de syllabes longues qu'on aurait avec l'accusatif.

145,2 *requiescet*. Cf. 142,2 (où les manuscrits sont unanimes). Le futur doit sans doute être conservé ici, contre le présent des témoins les plus anciens, A compris (forme influencée probablement par le présent nécessaire de la l. 4

— sans compter la confusion *e ~ i*, si fréquente). Les variations de temps sont dues au fait qu'Origène commente le psaume, qui a le verbe au futur, en faisant valoir la citation pour le Christ, pour qui vaut le présent intemporel (comme ici, l. 4) ou le parfait de la réalisation dans l'histoire (comme en 143,2).

146,3+5 *caelos ... caelum*. Même coprésence du singulier et du pluriel en 45,7-8.

148,2+5 *dicebant ... aiunt*. Cf. ch. 7, § 4.2.

149,11-12. Deux problèmes textuels de grande importance théologique. Le premier est explicite : faut-il lire, l. 13, *Verbum ascendit*, avec la famille *v*, ou *Verbum Dei ascendit*, avec la famille *ξ* ? C'est cette seconde solution qu'on a retenue, vu l'insistance de Pamphile — qui peut s'être traduite formellement — et surtout vu l'identité des personnes divines dont il est question dans le parallèle *carnem Verbi Dei ... in caelo ... imponere ~ Verbum Dei ascendit*. Le second problème est implicite : peut-on admettre, l. 11, l'expression (*cum ipso*) *Verbo Deo*, leçon unanime des manuscrits ? Deux raisons rendent ces mots suspects : d'une part, le fait que le Dieu Verbe, linguistiquement distinct du Verbe de Dieu, est dit *Deus Verbum* (115,2) ; d'autre part, l'allusion — vraisemblable — au 2^e *comma* du prologue de l'Évangile de Jean peut avoir amené erronément le mot *Verbo* sous le stylet d'un scribe. En tout cas, on hésitera à lire *cum Verbo Dei*, dont le sens ne serait guère satisfaisant : Pamphile veut sans doute moins assimiler l'une à l'autre les personnes du Père et du Fils en les désignant uniment par l'expression *Verbum Dei*, que souligner l'idée qui lui tient à cœur, à savoir que, pour Origène, c'est la chair du Christ-Verbe qui est montée au ciel, où le Verbe 'repose au sein du Père' (cf. 106,8). En conséquence, il semble nécessaire d'athétiser *Verbo*.

150,3 *ordine ... ordo*. La répétition semble être une maladresse de Rufin, que la traduction française ne saurait ici conserver.

153,2-13. Cette longue période, dont l'articulation principale est donnée par *Si enim ... quanto magis...*, ne se laisse guère traduire comme une phrase complexe en français ; contrairement au principe général retenu, il a fallu la subdiviser en éléments coordonnés.

153,8-9 *quanto magis*. Locution adverbiale portant, pour la syntaxe, sur *intellegendum est* (par une sorte de prolepse) et, pour le sens, sur *Deum ... uti huiuscemodi poenalis curis*.

155,9 *fundet*. Le sens ne semble pas pouvoir recouvrir celui du verbe *colare* (tamiser, filtrer) que Jérôme a utilisé dans la Vulgate ; il s'agit bien du verbe *fundere* (distinct de *conflare*), dans son acception de 'faire par fusion, couler dans un moule' (*TLL VI 1, 1565,49 s.*).

157,1. Il manque à la phrase d'Origène une subordonnée, vraisemblablement une interrogative indirecte dont le teneur doit être *grosso modo* la suivante : 'De quelle intensité seront les châtements après la mort' ; étant donné l'absence de tout connecteur (*ergo, autem* ou autre) dans le texte conservé, la subordonnée en question précédait sans doute la principale 'il est possible de s'en faire une idée'. Mais doit-on signaler ici une lacune due à un accident de transmission textuelle, ou faut-il simplement marquer le fait que la phrase est tronquée ? — La prudence invite à cette seconde solution.

157,5 *denique*. Ce n'est pas sans hésitation qu'on a retenu la valeur tardive et rare d'"ainsi" ou "par suite" de cet adverbe (cf. encore 161,1 et 174,1 où ce mot signifie 'du reste'). Il se pourrait toutefois que le raisonnement d'Origène eût compté diverses étapes, dont celle-ci serait la dernière ('enfin', valeur classique).

157,7 †*propositi*† (cf. 14,8). Ce participe est certainement corrompu (faute par anticipation, due à la présence, à distances presque égales l'un de l'autre, du verbe *proposuerant* et du substantif *propositi*). Corriger en *positi* n'est qu'un pis-aller, inutile en tant que tel (on peut imaginer aussi bien

procedentes 's'avancant' que *prolapsi* 'ayant trébuché', la traduction retenue jouant sur une répétition fortuitement possible en français) : quand un mot a été chassé par un autre à la suite d'une anticipation (ou d'une rémanence) lexicale, il est impossible de le rétablir s'il n'entre pas dans une formule toute faite.

157,11 *quid putandum est*. Sorte de brachylogie, qui sous-entend par exemple *esse futuros poenarum dolores*.

157,12 *utetur*. L'hyparchétype porte le présent, qu'il faut sans doute corriger à cause du verbe coordonné *recipiet* (l. 13). Les confusions *e ~ i* sont fréquentes, comme on sait (cf. par exemple 145,2).

157,13. Inutile d'ajouter le démonstratif *eo* devant *uehementius* (cf. KÜHNER-STEGMANN II p. 484).

157,13. Le présent *est* de γ ne laisse pas de surprendre (on attend le futur). S'il ne s'agit pas d'une maladresse de Rufin, il faudrait apparemment le considérer exceptionnellement comme un présent de simultanéité relativement au temps du verbe principal *sentiet*, et renoncer à le corriger (en cas de correction, on aura le choix entre écrire *erit* ou éventuellement supprimer *est*).

157,14+17 *puto ... puto*. Répétition due vraisemblablement au caractère improvisé de la traduction dictée par Rufin.

157,15 *quam*. Vaut *potius quam* (cf. KÜHNER-STEGMANN II p. 463).

157,17 *crucient*. Le subjonctif est peut-être dû au fait que la parenthèse est interprétée comme une subordonnée du style indirect ; mais en tout cas il ne saurait être modal (le fouet est réellement plus cruel sur la peau nue). Il se pourrait donc qu'on doive corriger en *cruciant*, à l'indicatif (qui est la forme attendue).

160,2 *sicubi*. Plutôt que la valeur adverbiale (hypothétique) de la subordonnée en *si*, on en a ici la valeur nominale (relative indéfinie) 'là où éventuellement', 'quand peut-être' (cf. note à 1,12 *si quid*).

160,6-7. Littéralement : 'sans les définir en (ou : déterminer par) une doctrine évidente (comprendre : en ce qui se présenterait manifestement comme une doctrine) ni par l'autorité d'un jugement tranché'. Le contexte impose cette interprétation des ablatifs (cf. l. 7-9 et 161,10-11 ; voir déjà 3,6-7) ; *manifesto dogmate* semble pourtant avoir été parfois compris comme rapporté non pas à telle ou telle opinion formulée par Origène mais à la doctrine ecclésiastique elle-même ; c'est cela qui explique, dans la branche ζ , la substitution de l'adjectif *abruptae* par le substantif *Scripturarum* et la correction de *sententiae* en *sententiam suam* (ce qui produit d'ailleurs un ordre des mots fort peu vraisemblable), l'autorité des Écritures étant, dans cette interprétation erronée ou bien-pensante, le parallèle attendu de l'enseignement de l'Église.

161,3 *habet*. Sans doute dans l'acception tardive valant 'il y a', et distincte du pur hellénisme de 134,1 *plus habet* (TLL VI 3, 2461, 78 s.).

161,7-11. Le premier *quod*, relatif de liaison, a pour antécédent le contenu de la phrase précédente, précisément le fait qu'Origène n'a pas écrit de traité sur l'âme. Or la proposition introduite par le second *quod* (l. 8) reprend avec plus de détail cette même idée ; du coup, l'ensemble se restructure selon une autre analyse, pour laquelle le premier *quod* vaut mécaniquement *et id*, où le pronom *id* est non plus anaphorique, comme il conviendrait en bonne syntaxe, mais épiphorique (il annonce la subordonnée en *quod* qui suit). On a donc affaire à un exemple rare de réinterprétation syntaxique 'en cours de phrase', si l'on peut s'exprimer ainsi (cf. note à 137,18 s.). — La réinterprétation ordinaire est le phénomène qui fait, par exemple, de *quoniam*, conjonction causale, une conjonction à valeur complétive, ou de *licet*, forme verbale, une conjonction valant 'quoique'.

163,2-4 *si oportet eos ... putantos*. Syntaxe inhabituelle, dans laquelle le prédicat *putandos* (*esse*) peut s'interpréter

soit comme redoublant la modalité déontique d'*oportet* (pléonasme estompé par la distance qui sépare les deux formes verbales) soit comme exprimant le futur passif, selon une construction très rare d'*oportet*, qui résulte peut-être de l'influence du grec (le *Dictionnaire grec-français* d'A. BAILLY enregistre deux exemples de δεῖ ὅπως et l'indicatif futur chez Sophocle, dont *Ajax* 556-557 δεῖ σ'ὅπως ... δεῖξεις).

163,3 *ut puta uerbi causa dixerim*. Si tel est bien le texte que Rufin a dicté, on est en présence d'une des plus insignes maladroites linguistiques de sa traduction. Il faut donc bien reconnaître que la répétition des formules pour 'par exemple' (*ut + puta + uerbi causa...*) est suspecte, encore qu'on ne voie pas précisément laquelle écarter (*ut* étant évidemment acquis).

165,4-6 *de eo ... si qui*. Sur la valeur nominale (relative) du tour *si qui*, cf. Étude, ch. 7, § 4.3.

165,6 *ex his quae supra diximus*. Faut-il comprendre *ex* dans une valeur causale ('selon ce que nous avons mentionné'), l'interpréter comme partitif ('parmi ce que nous avons mentionné', c'est-à-dire les doctrines, le neutre résultant peut-être même de *dogmata*, quoique ce mot soit repris par *opinio*), ou y voir un vulgarisme pour *de his* ('au sujet de ce que nous avons mentionné' : cf. l. 2) ? Le choix de cette dernière éventualité répond plus à la commodité de la traduction qu'à la conviction du traducteur.

165,7 Vu la rareté de la forme *plurimi* (cf. Étude, ch. 7, § 1.4) et le contexte, il faut peut-être lire *non nunquam quam plurimis*.

167,2 *tunc ad praesens*. Le premier adverbe définit la nuance de l'ablatif absolu qui précède comme strictement temporelle ; quant à la locution *ad praesens*, elle précise que ce moment est actuel ou présent relativement à la conception (ou à la formation) de chaque nouveau corps (cf. 171,16 *nunc per singulos nascentium*) ; c'est ce que la traduction tente de rendre par 'seulement' et 'à chaque fois'.

167,5-6 *iniustitiam ... accusant*. Cf. Étude, ch. 7, § 5.1. — Quant à la conjonction *quod*, malgré la traduction choisie par commodité, elle est vraisemblablement déclarative (ils accusent le Créateur 'en prétendant que'...).

167,6-7 *quod non aequaliter ... tribuat*. Le texte est peut-être moins sûr qu'il ne semble : à la fin de la phrase, les manuscrits de la famille *v* ajoutent deux mots hors syntaxe (*omnes utantur*), que Delarue a déplacés après *aequaliter* (le sens serait : 'puisque tous n'en useraient pas également' [pour : ne bénéficieraient pas du même traitement (?)], c'est-à-dire qu'il [le Créateur] n'accorderait pas à tous des conditions de vie égales). Comme on peut s'en rendre compte, la cohérence du passage est plutôt affaiblie par le déplacement proposé, qui rend en particulier très difficile l'identification du sujet de *tribuat* après *omnes*, d'autant plus qu'on a affaire à une reformulation par *id est* (et sans compter qu'il faut sous-entendre une négation). En revanche, le texte de la famille *ξ* est cohérent tel quel : l'adverbe *aequaliter* est précisé par la reformulation à l'accusatif (*id est aequas uitae conuersationes*) ; le verbe *tribuere* a fréquemment pour complément un adverbe (*aequaliter tribuere* se lit notamment chez Cicéron). Toutefois, il se pourrait que la famille *v* conserve la trace d'une autre rédaction, ou que l'hyparchétype ait été plus corrompu qu'il ne semble (cf. la note suiv.).

167,13 *ubi nihil*. Ici encore, les manuscrits de la famille *v* présentent deux mots parasites inexplicables (*ubi ex nulla nihil*), qui rompent le fil de la phrase sans qu'on puisse même arbitrairement leur attribuer quelque sens que ce soit. A faible distance, on lit *ex nullis* (169,1), mots qui pourraient avoir induit une faute par anticipation (mais une explication mécanique de ce genre ne semble pas valoir pour le parasite précédent *omnes utantur* de la l. 6-7).

167,19-20 *diuinam Prouidentiam recte omnia dispensantem et aequa lance moderantem*. Cf. *PArch* 3,1,17 (p. 228,14-15 Kötschau) *Prouidentiam Dei iuste omnia*

moderantem et aequissimis dispensationibus ... et causis regere immortales animas (correspondant au grec τῆς ποικίλης προνοίας τοῦ θεοῦ, ἀθανάτου ψυχῆς προνοουμένου).

167,20-21. Le groupe *tamquam boni et iusti Dei* 'comme relevant du Dieu bon et juste' semble devoir s'interpréter ici, à cause de l'interrogation rhétorique, comme légèrement concessif (bien qu'elle soit providence du Dieu juste et bon, la Providence n'assurerait pas une juste distribution des âmes).

168,8+9 quod. Malgré le fait que le verbe *adserere* a déjà pour objet direct le pronom *haec* (l. 7), les subordonnées en *quod* sont assurément déclaratives et doivent développer ce pronom (malgré son nombre pluriel).

168,11 incurrere ... quia. Verbe employé très exceptionnellement comme déclaratif, au sens de 's'exposer au danger de dire que' (*TLL VII 1, 1084,39. 61* [cf. 1089,37] n'enregistre comme subordonnée régime que la construction en *ut*).

169,1 quidem. Quoique exceptionnellement repris par *et* (pour δέ), ce mot peut traduire la particule grecque μέν et donc rester sans équivalent en français (cf. Étude, ch. 7, § 5.1); mais il pourrait aussi avoir sa valeur restrictive propre, ce qui donnerait le sens 'une âme certes unique' — comme dans le cas précédent (§ 168), avec le sous-entendu '... mais dans une perspective différente'.

169,1-2 ex nullis subsistentibus. Formule bien sibylline, qui s'explique vraisemblablement par le contexte : en effet, les mots *ex ea iam omnium hominum animas existere* qu'on lit dans la proposition coordonnée qui suit (l. 3-4) semble bien faire allusion à l'expression en cause, qui peut donc signifier 'à partir d'aucune âme (encore) existante', c.à.d. 'sans qu'elle tire son existence d'aucune (autre) âme précédemment existante'. Cf. 23,27 *ex nullis* (où *Princ.* porte *cum nihil esset*).

169,5 quoque. L'expression est brachylogique ; comprendre : au même titre que le corps.

169,8-9 quid dicimus. Forme de la langue parlée, équivalente à *quid dicamus*.

171,4-5 ex diuinis Scripturis. Il semble bien qu'il faille interpréter la préposition comme valant *in*, ce complément étant coordonné à *in praedicatione ecclesiastica* (l. 6).

171,14 tamen. Le sens concessif du mot paraît s'effacer au profit d'une valeur restrictive analogue à celle de *quidem* (annonçant *autem*).

171,16 nunc. Cf. note à 167,2 *tunc*.

172,3 in Ecclesia. L'hyparchétype portait évidemment *in Ecclesiis*, corrigé en *in Ecclesia* dans la branche ζ, sans doute à juste titre (si l'original avait *inecclesiassentiunt*, écrit avec dittographie *inecclesiassentiunt* dans l'hyparchétype, ζ aurait corrigé correctement, et les autres branches remplacé l'accusatif pluriel aberrant ainsi produit par l'ablatif pluriel).

173,6 ex sua (una γ) persona. L'expression parallèle *ex aduersantis persona* (l. 10) montre qu'il faut corriger *una* de l'hyparchétype. Le contexte joue, en effet, sur l'opposition entre la personne d'Origène et celle de son adversaire potentiel (selon le schéma ordinaire de la diatribe), et non pas sur la distinction entre monologue et dialogue.

175,1-2 sint ... dicta sint ... abiciantur. Les modalités marquées par le subjonctif ne sont pas faciles à déterminer ; la traduction proposée n'est qu'un pis-aller. D'ailleurs, il est très vraisemblable que la traduction de Rufin (et celle de Jérôme, *epist.* 124,4) soit ici fautive : le 'rejet' du latin correspond sans doute à des 'problèmes' du grec ; le sens doit avoir été : 'Mais ces idées, en ce qui nous concerne, doivent être non pas des doctrines, mais des éléments et des problèmes cités aux fins de la discussion' (cf. GÖRGEMANN-KARPP p. 265 et n. 18).

176,2 et 177,1. Le texte a probablement souffert : la répétition quoique inversée des mots *transmutatione animarum* est suspecte ; de même, quoique à un moindre degré, l'absence de tout connecteur dans la phrase du par. 177.

173,4 *non ad aliud sed ad animam*. Variante exceptionnelle du tour *non alius quam* ou *non alius nisi*.

173,14 *quia*. Comme le prouve sans doute l'interrogation directe *propter quae peccata...* (l. 3), la conjonction *quia* sert ici à introduire du discours direct ; il est vrai toutefois que l'on trouve ailleurs une interrogation directe en position subordonnée non assertive (cf. note à 40,10-12).

180,4 *inuenimus*. On peut comprendre tout aussi bien au parfait ('nous qui n'en avons trouvé nulle part...').

180,5-9 *per multam ... negligentiam — neglexerint*. L'un des passages les plus embarrassés de la traduction de Rufin, qui ne réussit pas à éviter de répéter quatre ou cinq fois la notion de 'négligence' (sans qu'on puisse déceler ici de trace de double traduction du même original).

180,6 *irrationabile pecus*. Sans doute pour pouvoir rendre manifeste l'opposition *rationabilis ~ irrationabilis* qui structure le sens du passage, Rufin évite ici l'habitude invétérée du latin, qui traduit régulièrement par *mutus* l'adjectif grec *ἄλογος* dit des animaux (qui peuvent être considérés certes comme privés de raison ou tout au moins de langage articulé, mais non pas de voix, évidemment) ; mais il retombe bien vite dans l'ornière (cf. l. 18-19 *animalium mutorum*).

180,6-7 *per imperitiam uel per negligentiam, non per naturam*. Ce commentaire parenthétique absent du grec est doublement suspect : d'une part, la remarque *non per naturam* explicite un peu lourdement ce qui va de soi dans le contexte (*efficitur* et *uelut* montrent bien qu'il s'agit d'un processus et d'une analogie) ; d'autre part, que ces mots — à supposer qu'ils appartiennent légitimement au texte — correspondent à une précision complémentaire un peu pédante de l'auteur (à sa place ici) ou trahissent un retour de Rufin sur un passage incomplètement traduit (donc reprise retardataire de *per multam uitae negligentiam*), l'ordre attendu des arguments *per imperitiam* et *per negligentiam* est renversé.

181,1-2 *in Euangelio*. Le texte de γ (*ex Euangelio*) est sans doute incorrect (la répétition de la préposition *ex* signifierait que le fragment cité 'provient' du 13^e livre 'provenant' du commentaire de l'Évangile de Mathieu). La correction proposée se fonde sur 177,1-2 ; on pourrait d'ailleurs tout aussi bien écrire *de Euangelio* (cf. 179,1).

182,1 *<dici>*. Ce mot, que DELARUE a lu dans l'un des témoins perdus qu'il a utilisés, doit y avoir été introduit par correction conjecturale du scribe. Il n'y a aucun doute, en effet, que la lacune remonte à l'hyparchétype.

182,6-7 *et ubi est hoc ... quod praesens saeculum finiendum est*. On a retenu ce qui semble être l'interprétation syntaxique la plus vraisemblable de ce passage (qui n'a pas de contrepartie dans le grec conservé) : une question rhétorique servant à réfuter en quelque sorte par l'absurde une thèse considérée comme aberrante (autre exemple en 54,6-9) ; mais il est vrai qu'ici la question ne clôt pas nettement le raisonnement, la suite pouvant se rattacher aussi bien à *contrarium est* qu'à *et ubi est*. Les mots *ubi est hoc* doivent être compris, en ce cas, comme signifiant de manière assez lâche : 'où a disparu l'idée que... ?' Alternativement, la proposition pourrait, à la rigueur, s'interpréter comme subordonnée ; l'antécédent du relatif *ubi* serait alors *his* (l. 5), et l'on traduirait : 'Cette doctrine est en contradiction avec ces mots de l'apôtre ... et avec ceux (c'est-à-dire avec le passage) où se trouve l'idée ... que le siècle présent est destiné à finir.' — Pour *finiendum*, cf. Étude, ch. 7, § 3.1.

182,10 *et ea quae sequuntur*. Formule inattendue chez Origène, et d'autant plus surprenante que la fin du psaume ne conviendrait guère au propos de l'auteur (qui est présentement de rappeler que notre monde est destiné à finir, selon les Écritures). On peut donc se demander si l'on n'a pas ici la trace d'une abréviation du texte d'Origène.

182,11-12 *id initium*. Le mot *initium* est suspect pour plusieurs raisons : d'abord, à cause de la répétition (cf. l. 12 *ab initio mundi*), dans des sens très différents : là, 'début',

et ici, 'principe' ou plutôt 'état premier', l'état de l'âme avant la chute (en ce sens, le grec a ici le mot *κατάστασις*) ; ensuite, même si *initium* peut signifier 'état initial', la précision 'en premier lieu' (*primo* adverbial, traduit ici par 'originel' ; cf. l. 13 *secundo, tertio*) est par rapport à ce mot non seulement redondante sans nécessité, mais encore peu explicable dans le contexte, qui veut que l'âme, en s'amendant, redevienne ce qu'elle était avant la chute, c'est-à-dire parfaitement pure. Enfin, sur les 62 exemples du mot *id*, aucun autre n'est adjectif dans *ApolOr* ; les cinq fois où *id* détermine du point de vue sémantique un substantif, Rufin utilise le pronom suivi du génitif partitif. Il faut donc peut-être lire plutôt *id ipsum* (apparemment la seule conjecture compatible avec le texte transmis et avec les considérations qui précèdent) et comprendre 'être rendu à l'état précisément qu'il avait à l'origine'. En tout état de cause Rufin doit avoir mal compris le grec ou avoir disposé d'un texte défectueux ; en effet, l'original conservé (peut-être meilleur, selon Klostermann *GCS* 40, p. VIII) se traduit ainsi : 'Car si, par hypothèse, l'âme — identique dans l'état qui est le sien depuis le commencement jusqu'à la fin du monde — peut se trouver deux fois dans un corps pour le même motif, pourquoi, s'étant trouvée deux fois dans un corps à cause de son péché, ne s'y trouvera-t-elle pas trois fois ou davantage ?'

182,26 *per singulas*. Le féminin (contre le masculin de branches κ et ζ) est en tout point préférable : les âmes permanentes sont opposées aux corps successifs qu'elles revêtent, et non aux hommes qu'elles constituent (lesquels, au contraire, sont toujours en pratique identifiés à leur âme : cf. l. 11 *nemo* ; 14-15 *unius cuiusque* ; 21 *aliquis* ; 32 *peccantium*) ; en outre, l'adjectif *singuli*, qui désigne la distribution totale, un à un, des membres de l'ensemble considéré (ici les âmes), ne conviendrait pas s'il devait s'appliquer aux réceptacles humains (et animaux) qui forment les diverses étapes de la métensomatose, organismes déjà distincts par définition les uns des autres, et distincts

dans leur succession temporelle (sens qu'il est exclu de donner à la phrase d'Origène telle que Rufin l'a traduite) ; enfin, trois lignes plus bas, dans la reprise de la même idée, Rufin, comme on s'y attend, rapporte le distributif aux âmes (l. 28-29 *singulis quibusque animabus*).

184,1-2 *non ex transmutatione animarum*. Cette leçon du rameau ν correspond mieux que le nominatif de ξ ; d'ailleurs le grec la confirme (*οὐκ ἐν μετενσωματώσει*).

184,2 *ad peccandum*. Cf. Étude, ch. 7, 3.1.

184,3 *transmutatio ... corporum*. Seul exemple dans *ApolOr* de *transmutatio* construit avec le génitif objectif (on a sinon neuf fois le génitif subjectif *animae* ou *animarum*). D'ailleurs le passage — bien maladroit — semble contenir une double traduction ; il serait donc possible que *transmutatio corporum* résulte d'une bévue de Rufin.

184,5-6 *est peccatoribus poenarum modus*. Le texte est peut-être fautif (d'ailleurs le sens 'une certaine quantité de châtements est réservée aux pécheurs' n'est guère satisfaisant). Le grec conservé (*εἷς ἐστι τρόπος κολάσεως τοῖς ἡμαρτηρόσιν*) suggérerait la correction *unus est peccatoribus poenarum modus* 'il n'y a qu'un seul type de châtements pour les pécheurs'. La perte de *unus* après *potius* serait possible, mais Rufin avait peut-être un exemplaire grec d'où le numéral avait disparu par quasi-haplographie...

184,10-14. Rufin est bien maladroit (la relative *qui haec uolunt* ne fait que répéter ce qui précède), en un cas où le grec conservé n'est pas trop ardu. La traduction française tente de conserver le caractère oral du texte, qui paraît d'ailleurs corrompu : il laisse *sequi* (l. 11) sans régime direct ; la correction *si* (*qui*) résoudre élégamment le problème et fournirait un sens préférable. On traduirait alors : 'et si d'aucuns veulent suivre les auteurs païens — qui sont parvenus à cette opinion selon la logique de leurs propres principes et soutiennent que ... finir — ...'.

184,15-16 *non exquirere* (*debere*). La correction s'impose, car cette deuxième proposition infinitive complément de

consequens est n'est évidemment pas parallèle à la première : là on a une simple assertion, ici il s'agit, comme le contexte impose de le comprendre, de l'expression de la volonté. — L'objet direct de l'infinitif *exquirere* est brachylogique : ce qu'il ne faut pas chercher dans les Écritures, ce sont des textes à l'appui de thèses aberrantes (pris dans son sens propre, le passage signifierait que les Écritures peuvent contenir des développements et des affirmations ineptes et illogiques).

186,2 *transferri*. Le texte de l'hyparchétype (*transformari*) est doublement suspect : d'une part, ce verbe et son dérivé *transformatio* s'appliquent à la Transfiguration (137,5 ; 141,16-17) ; d'autre part, la métensomatose est désignée, partout ailleurs, par *transmutari* et *transmutatio* (quinze occurrences) ou par *transferri* (trois exemples, dont un en coordination avec *immutari*). De plus, les compléments *de corporibus in alia corpora*, sans être incompatibles avec le verbe *transformari* (qui implique comme seul mouvement une modification interne au sujet), convient toutefois beaucoup mieux à un verbe de mouvement (supposant un véritable déplacement du sujet), tel que *transmutari* ou *transferri* justement (paléographiquement plus proche de *transformari*). D'ailleurs, il n'est guère possible que, selon la doctrine combattue par Origène, les âmes 'changent de forme' au sens propre, alors que la métensomatose est présentée comme un processus d'amendement d'une âme déterminée apparemment invariable (l'identité de l'âme sujette à métensomatose est nécessairement requise à la fin de ce paragraphe, où l'on apprend que le diable pourrait être l'âme d'un lion ou d'un dragon).

186,6 *efficiatur*. L'interprétation de ce verbe est délicate ; il peut être, en effet, soit intransitif, comme on l'a admis dans la traduction retenue, soit attributif (le sens serait : 'comment un homme devient poulet, cheval ou mulet'). En faveur de l'acception purement intransitive, on fera valoir les arguments suivants : (a) ce qui est précisé-

ment critiqué ici, ce n'est pas l'idée de métamorphose (transformation d'un homme en animal, par exemple), mais bien la doctrine selon laquelle une âme invariable prendrait des corps variables, car cette conception aboutit nécessairement à des absurdités (cf. l. 10-14) ; (b) ces absurdités semblent découler, pour Origène, d'une considération scientifique, le fait que chaque organisme se forme de façon différente (le poulet naît d'un œuf, le mulet est un hybride, l'homme et le cheval sont incompatibles, comme déjà l'avaient enseigné les épicuriens : cf. Lucrèce, *De rerum natura* 5,878-898) ; (c) si l'acception d'*efficiatur* était attributive, le contexte requerrait, non pas le sens : 'ils ne se rendent pas compte des modalités de la transformation', mais bien plutôt : 'ils ne les expliquent pas'. Et si l'on exclut par conséquent qu'il puisse dans ce passage s'agir de métamorphose, on tient du même coup un argument supplémentaire pour corriger en *transferri* le verbe hérité de la l. 2 (*transformari*).

188,8-10. Le texte transmis est corrompu : dans l'hyparchétype, l'antécédent du pluriel *quorum* est le singulier *alius* (l. 9), qui fait écho à un premier *alius* au singulier (l. 8). Depuis Schoeffer les éditeurs corrigent en *cuius* le relatif *quorum* (sauf Merlin, qui corrige en *alii* le second *alius*). Pourtant deux éléments permettent de douter que ce soit là la bonne solution : (a) paléographiquement, on ne voit pas comment le pluriel *quorum* se serait substitué au singulier *cuius*, dont le sens était parfaitement clair ; (b) tous les exemples du pronom *alius* répété sont au pluriel dans *ApolOr* (tandis que les cas de l'adjectif répété sont au singulier). Il semble donc préférable de corriger comme fait Merlin, mais étendant la retouche aux deux occurrences d'*alius*, et de lire : *alii ... cruciantur ... alii ... quorum* : paléographiquement, *cruciatur* pourrait facilement avoir été pris pour un singulier, tandis que le *i* final d'*alii* pourrait avoir été pris pour l'abréviation de *-us* (9), ou plutôt *alii* avoir été corrigé après coup sur le singulier *cruciatu*r fautif,

quorum restant la seule trace de la bonne leçon, conservé parce qu'il pouvait, tant bien que mal, être rapporté grammaticalement, quoique contre le sens, aux deux antécédents *alius* figurant désormais dans le texte. En tout cas, on ne défendra pas le texte transmis en y supposant une syllepse du nombre grammatical : si un tel phénomène est possible à partir d'un substantif (singulier collectif), il est apparemment exclu à partir d'un pronom.

3. *Adult.*

1,13-14 *ab his ... celari*. Construction rare, qu'on trouve essentiellement chez les chrétiens ; *TLL* III 768,17s. cite notamment *ITALA* gen. 18,17 (texte selon *RVFIN*. Orig. in Lev. 13,3) ; *RVFIN*. hist. mon. 9 p. 42 ; *VVLG.* IV reg. 4,27. *Iob* 42,3.

1,15 *adquiescant*. Sur l'acception 'se ranger à (l'opinion de)', voir *TLL* I 424,8s.

1,18 *dubitari non puto quod*. Même construction que dans *Praef.* 1,2. La négation *nullo genere* dans la subordonnée prouve la valeur de litote que prend la principale (cf. *TLL* V 1, 2099, 75).

1,23 *fortassis ... dicet aliquis*. La correction paraît nécessaire dans ce tour qui annonce une éventuelle objection. Le *TLL* V 1, 971, 21 s. précise que la plupart du temps le verbe y est au futur ; au nombre des rares exceptions (qui sont surtout au subjonctif), on ne compte que deux indicatifs présents (*SEN.* frg. 32 Haase ; *TYCON.* reg. 3 p. 18,9). En outre, le contexte de l'objection possible concerne une éventualité future : *etiam si concedamus* (subjonctif potentiel), *quid faciemus* (indicatif futur). La confusion *e ~ i* est fréquente (cf. *ApolOr* 157,12 *utitur γ utetur r* [cf. *utatur m*]).

1,25 *quid faciemus quod*. Le sens n'est pas douteux ; il découle soit de la valeur prédicative ('que ferons-nous du

fait que') soit, plutôt, de la valeur appréciative du verbe ('quel prix accorderons-nous au fait que') ; sur *facere* = *aestimare*, cf. *TLL* VI 1, 118, 46 s.

1,26-29. Le contenu de la question et la reprise qui en est faite dans la phrase suivante se correspondent dans les grandes lignes :

<i>in eisdem locis</i>	<i>in eodem opere eiusdem libri</i>
<i>atque ... in consequenti paene capite</i>	<i>statim in consequenti capitulo</i>
<i>sententia contrarii sensus inuenitur inserta</i>	<i>oblitus sui esse potuit ... ut ...</i>

Dans les deux phrases, le sens est évidemment que des idées contradictoires se suivent parfois de si près, dans le même ouvrage, qu'il est impossible d'en attribuer la paternité à une seule et même personne, fût-elle malade mentale (cf. l. 41-43). Mais si l'interprétation globale est claire, le détail est rendu difficile à cause de la manière fort elliptique, et propre plutôt à la langue parlée, dont s'exprime Rufin. Voici, en substance, ce qu'il veut donc dire : s'il n'est pas impossible qu'Origène, malgré ses qualités intellectuelles, ait varié dans ses opinions au cours du temps (l. 22-24), il est en revanche parfaitement absurde de supposer chez lui des contradictions flagrantes, telles que pourtant on en constate ici ou là dans ses livres. En effet, on trouve parfois dans le même développement, voire pour ainsi dire côte à côte, une idée et son contraire. La difficulté du latin tient à plusieurs éléments :

1) La notion de 'même développement' apparaît au pluriel (redoublant *interdum* 'parfois') parce que Rufin a plusieurs exemples précis à l'esprit ; il va d'ailleurs les citer à l'instant.

2) L'insistance sur l'unité du développement (exprimée par l'adjectif *idem*) s'oppose à la diversité implicite des textes d'époques différentes dans lesquels Rufin concède qu'Origène pourrait avoir exprimé des idées variables sur tel ou tel sujet.

3) La notion d'«idée (authentique)», à laquelle s'oppose la «phrase de contenu diamétralement opposé», reste implicite.

4) Le voisinage, parfois très étroit, de l'idée authentique et de l'idée contradictoire est exprimé par la formule «dans le paragraphe qui suit», au singulier ; cette formule suppose dans le développement en question l'existence, non mentionnée, d'un paragraphe (précédent) déterminé.

5) L'explication de Rufin (selon laquelle les contradictions résultent d'interpolations hérétiques) est discrètement anticipée par le participe *inserta* «introduite dans le texte» déterminant la «phrase contradictoire».

Tout compte fait, c'est probablement le désir de suggérer ici déjà son explication qui a entraîné Rufin dans une formulation qui, centrée sur la notion de «phrase interpolée», ne précise ni quelle en est la contrepartie authentique ni où cette contrepartie figure dans le texte, l'auteur laissant à son lecteur le soin de construire la partie implicite du sens à partir des termes relatifs que sont *consequens* «suivant» et *contrarius* «contraire».

1,28 *in eodem opere eiusdem libri*. Le mot *opus* a ici le sens rare de «traitement d'un sujet donné», «contenu d'un passage» ; cf. *TLL IX 2*, 850, 72 s. — Chez Augustin (civ. 4,6 p. 152,20) l'expression *opus librorum suorum* «l'ouvrage que forment ses livres» a en revanche un génitif épexégétique et ne constitue pas un parallèle du tour adopté par Rufin.

1,29-40. Les trois exemples semblent bien se rapporter notamment à des textes cités, dans leur version irréprochable, par Pamphile. On comparera ainsi *Adult.* 1,30-31 et *ApolOr* 74 ; *Adult.* 1,33-34 et *ApolOr* 100,2-4 ; *Adult.* 37-40 et *ApolOr* 143,3-6 ; 10-13.

1,41-42 *incidere ... in eum*. Le verbe est ici employé dans l'acception relativement rare de «se produire» ; *TLL VII 1*, 904, 21 s. n'enregistre pas d'exemples construits avec *in* et l'accusatif ou avec le datif. Il est probable que l'acception d'«échoir» (*TLL col.* 903, 20s.) entre aussi en ligne de compte.

2,2-3 *ausi sunt et conuicti*. Les infinitifs sous-entendus ne sont pas au même temps, ce qui suppose une intéressante syllepse sur une forme totalement inexprimée : *ausi sunt* (scil. *facere*) et *conuicti* (scil. *fecisse*).

2,4 *falsare*. Verbe tardif, qu'on ne trouve pour ainsi dire que chez les chrétiens : *TLL VI 1*, 202, 73 s.

2,4 *inflectere a suo ordine*. Le mot *ordo* a vraisemblablement ici un sens qui participe à la fois de trois acceptions : (i) «substance» ou «qualité» (*TLL IX 2*, 960, 13 s.) ; (ii) «sens» (selon l'usage des grammairiens, *ibid.*, l. 50 s.) ; (iii) «règle» (*ibid.* 959, 1 s.). La traduction s'efforce de concilier ces valeurs.

3,5 *scribitur*. Comme à la l. 8 *inseritur*, l'indicatif présent passif est exceptionnellement statif (cf. KÜHNER-STEGMANN I 118) ; d'ordinaire, Rufin utilise le parfait (cf. l. 13 *sunt ... inserta*).

3,8 *tum deinde*. On a retenu la forme *tum*, qui est évidemment celle de ξ (malgré *tunc* de F), contre *tunc* de la branche υ, en partie à cause de la valeur généralement préférable de ξ, en partie en raison du fait que, pour autant qu'on puisse en juger par la consultation des ressources électroniques (*Thesaurus latin et Patrologie*), le tour pléonastique, rare et attesté surtout chez les auteurs techniques puis chez les chrétiens, a été édité de préférence sous la forme *tum deinde* (par exemple, chez Columelle, six fois contre zéro ; chez Aulu-Gelle, quatre fois contre une ; chez Pline le naturaliste, trois fois contre une ; chez Ambroise, cinq fois contre zéro ; chez Rufin, cinq fois contre trois ; chez Augustin, huit fois contre trois). Jérôme, qui écrit une langue soignée, n'a qu'un seul exemple de ce pléonisme vulgaire (sous la forme *tum deinde*). — L'unique exception numériquement significative est le recueil juridique de Justinien (sept exemples de *tunc deinde* contre zéro de la forme ailleurs majoritairement attestée).

3,19 *et scribebat*. Plutôt que *et* valant *etiam*, dont la place dans la phrase serait apparemment sans exemple (cf.

TLL V 2, 908 s.), on a vraisemblablement ici un emploi pléonastique de la conjonction (cf. *ibid.*, 896,51 s. : *et 'abundans'*), dans ce qu'on appelle parfois la parahypotaxe. La traduction tente de rendre ce phénomène en répétant la conjonction *que*. Il se pourrait toutefois que le texte manifeste la hâte de Rufin, qui aurait oublié en cours de dictée la structure de sa phrase (cf. Étude, ch. 7, § 4.5) et implicitement coordonné *scribebat* au *scribit* qui précède (l. 16). Enfin, le texte pourrait être fautif (*et* serait alors issu de *uitaescr* par quasi-dittographie impliquant *a* ouvert).

4,2 *illius*. Le pronom renvoie à la ville d'Alexandrie, dont le nom doit être tiré de l'adjectif *Alexandrinus*. Cette sorte de renvoi indirect semble exceptionnel et relève probablement de la langue parlée (syllepse originale, indice de dictée rapide).

4,6 *sibi contraria*. Il est difficile de dire si le pronom *sibi* se rapporte à l'auteur, conformément à l'usage ordinaire du réfléchi, ou à ses opinions, selon la suggestion du sens (de même en 8,17 *contraria sibi*). En 5,9-10 *sibi ipsi contraria*, le réfléchi se rapporte à l'auteur, tandis qu'en 6,4 *sibimet ipsis aduersa*, c'est le contraire. Dans tous les cas nous avons traduit par le simple adjectif 'contradictoire'.

5,1-7. Phrase typique de la langue parlée : *Dionysius*, mis en évidence par *traiectio* en sa qualité de 'thème' du paragraphe, n'est sujet que des subordinées (cf. Étude, ch. 7, § 4.5).

5,5 *scribit*. Cette sorte de présent historique est assez courante chez Rufin (cf. 6,13 ; 7,20) et dans sa traduction d'*ApolOr* (en particulier 4,3 ; 135,3 ; 140,3).

5,9-10. Nouvel exemple de syntaxe parlée : l'opposition *non ... sed* porte sur des éléments hétérogènes (la proposition infinitive *illum diuerse potuisse sentire* d'une part, la causale *quod ... nosset* d'autre part) ; en outre, les deux causales, également subjectives, sont à des modes différents (*certus erat ~ nosset*).

6,2 *sensimus*. Si le texte est correctement transmis, ce parfait a une valeur purement résultative (la subordonnée finale *quo non putemus* obéit à la concordance du présent).

6,2 *quo non putemus*. Finale en *quo* sans comparatif (cf. HOFFMANN-SZANTYR p. 679 s. : archaïque, rare chez Cicéron, fréquent dans la langue tardive) et à négation *non* (*ibid.* p. 535 : tardif et vulgaire) ; la réunion des deux particularités est tout à fait exceptionnelle (tour analogue en 10,11-12 *quo ... neminem lateat*, pour le classique *ne quemquam lateat*).

6,6-9 *istud non sufficiat ... nisi ... probaremus*. L'incohérence modale (potentiel ~ irréel) est apparemment due à la négation de l'irréel par *nisi* ('s'il était vrai que nous ne prouvions pas', c'est-à-dire 'tant il est vrai que nous allons prouver'). — La citation tendancieuse d'un fragment de cette phrase par Jérôme, qui fait dire au texte que Rufin 'a prouvé' la chose, ne permet pas d'étayer une interprétation de *probaremus* comme potentiel passé.

6,13 *Alexandriam*. L'accusatif de direction, qui redouble le complément *ad quosdam caros suos* contre le sens (car ces proches sont à Alexandrie), est garanti par la citation que Jérôme fait de ce passage et par 7,33 *miserunt ad me Athenas*).

7,1-2. Rufin rédige le lemme qui introduit la traduction du fragment de la lettre d'Origène sur le modèle de certaines rubriques de l'*Apologie* (cf. notamment *ApolOr* 90 ; 103 ; 181 ; 185).

7,6 *libenter habent criminari*. Tour tardif, attesté dès Tertullien et la *Vetus Latina* (ThL VI 3, 2449, 42 s. ; VII 2, 1328, 6 s.).

7,10-12 *dicentes (adserere) me ... [me dicere]*. L'état de la tradition manuscrite semble s'expliquer au mieux par une faute très ancienne, qui se manifeste dans la leçon probable de γ (représenté par μ ; cf. φ) *dicentesse me*, où *-se* pourrait être une trace du verbe *asserere*, dont l'abréviation aurait été mal lue ; la perte du verbe de parole aura entraîné l'ajout mal placé de *me dicere* par un correcteur de l'hyparchétype.

Le texte retenu est celui de la citation qu'en fait Jérôme. — Si l'on préférerait toutefois conserver le texte transmis par les manuscrits rufiniens, il faudrait lire *dicentes me ... me dicere*, avec répétition du sujet de la proposition infinitive : cf. HOFMANN-SZANTYR p. 807, citant des exemples de Cicéron (où néanmoins les pronoms répétés encadrent une subordonnée, ce qui n'est pas le cas dans notre passage).

7,14 *nihil mirum mihi uidetur*. Cf. *ApolOr* 1,1.

7,27 *sub praesentia*. Construction fort rare et tardive (se substituant à l'ablatif absolu avec le participe *praesens*), attesté sporadiquement dès le début du IV^e siècle (textes officiels de Constantin) ; on n'en lit notamment que deux exemples chez Jérôme et un chez Augustin.

7,33-34 *ipsa authentica exemplaria*. a) Le sens n'est pas assuré, car il est peu vraisemblable que les frères de Palestine aient imaginé se procurer l'original du texte (pour ce sens, cf. 12,5-6 *de talibus exemplaribus conscribentes*) ; en ce cas, on traduirait : 'les minutes authentiques de cette discussion'. Il s'agit plus probablement, comme on l'a admis, de copies authentiques, garanties par Origène lui-même (le singulier en 8,5 *epistulae exemplar* a indubitablement le sens de 'copie'). La traduction retenue tente de concilier les deux éventualités. Sur les différentes acceptions du mot *exemplar*, cf. *TLL* V 2, 1324,72 s. ; 1325, 10-14. Voir aussi *TLL* II 1598, 43 s. pour *authenticus*.

b) État du texte. En soi, le pluriel n'éveille pas nécessairement la suspicion (cf. 12,5-6 *de talibus exemplaribus*) ; en revanche, on est gêné par la reprise de ce pluriel par un pronom singulier (*quod ne relectum quidem...*). Delarue a corrigé en *ipsum authenticum exemplar*, conjecture qui mérite considération, peut-être d'ailleurs avec la forme vulgaire du substantif, *exemplarium* (la faute pourrait provenir d'une mélecture banale : le *ũ* d'un de ces mots — dont le tilde aurait été peu lisible — aurait été pris pour un *a* ouvert, et l'accord de l'ensemble aurait suivi). On doit en outre envisager peut-être de lire *ipso* (avec G et

la famille ζ), notamment si l'on retient le sens de 'copie' pour *exemplaria* (l'émissaire devait demander à Origène en personne une copie sûre (ou plusieurs copies ?) du texte incriminé). — Avec *ipsa* (exceptionnellement en fonction de démonstratif : Étude, ch. 7, § 1.2), on a le sens prégnant (*ibid.*) retenu ici de 'une copie de cela même'. Si l'on renonce à corriger, on admettra un déplacement de l'attention, peut-être induit par le texte grec, passant de la copie authentique, ou des minutes originales, à la discussion qu'elles notent.

7,36 *conuenissem*. Rufin emploie ici le verbe *conuenire* au sens tardif de 'demander, interroger' (*TLL* IV 828,58 s., sans exemple d'interrogation indirecte) ; il est donc inutile de supposer que le texte est ici fautif, comme fait Delarue (qui ajoute avec RN *arguens* devant *quare* [l. 37]).

7,46-49. Le passage semble avoir été malmené par Rufin. En effet, Origène se plaint (i) d'allégations médisantes à son égard et (ii) de falsifications touchant son enseignement ; ces falsifications sont illustrées par deux exemples : un 'fauteur d'hérésie' (athénien ?) puis un 'hérétique' d'Éphèse ont fait circuler sous son nom des textes qui trahissaient plus ou moins gravement sa pensée, chaque fois pour servir de prétexte à des accusations mensongères portées contre lui (cf. l. 44 *ob nostri criminationem* ; l. 48 *criminationibus*). Dans ce contexte, on observe au moins quatre anomalies : (a) 'les hommes qui ont osé agir ainsi', impies et hérétiques, ne peuvent être que les faussaires en question, mais la phrase qui les mentionne vient après l'exemple d'un seul 'fauteur d'hérésie' (certes il est aussi question de Marcion et d'Apelles, dont la mention pourrait justifier le pluriel ; la première anomalie n'en est donc peut-être pas une ; mais cf. l'anomalie c) ; (b) cette même phrase, qui tire la leçon de plusieurs événements, réunit de manière proprement invraisemblable les faussaires calomniateurs et leurs victimes complaisantes ; (c) le second exemple de falsification est introduit par *denique* (l. 50), dont le sens le plus naturel,

'enfin', suppose en principe au moins deux étapes précédentes (certes on peut comprendre aussi ce mot comme signifiant simplement 'en outre' [cf. *TLL* V 1, 532, 35 s.] ; mais le pluriel *homines haeretici*, là où il se lit (l. 46), ne convient pas à l'unique exemple cité jusque là) ; (d) la remarque selon laquelle 'quelques autres encore agirent de la sorte...' (l. 48-49), si elle était authentique, devrait faire allusion à un groupe de faussaires obéissant à un motif spécial, qui ne serait pas la calomnie contre l'auteur. Comme le motif de ce groupe est tout à fait étranger à l'argumentation, et qu'il s'exprime dans une phrase bien trop courte pour être d'Origène, il faut sans doute y voir une glose, peut-être née de la citation paulinienne qui précède (l. 20-25). En supposant authentique la phrase en question, on pourrait donner à *denique* le sens tardif de 'en effet' ou 'par exemple' (cf. *TLL* V 1, 533, 52 s. ; 68 s.) ; mais même ainsi, le texte reste incohérent, puisque l'aventure d'Éphèse n'est en rien une tentative de 'jeter le trouble dans les Églises' : la conclusion n'est-elle pas que les frères 'furent persuadés de ne pas prêter l'oreille aux accusations calomnieuses' ? Restent les autres difficultés ; il est possible d'en rendre un compte satisfaisant en supposant que Rufin a peut-être supprimé un ou plusieurs autres exemples donnés par le texte, et qu'il a en tout cas maladroitement réuni en une seule phrase une remarque qui devait valoir tant pour les faussaires que pour ceux qui leur prêtent l'oreille (une éventuelle faute de tradition textuelle ne s'expliquerait pas très bien : on devrait supposer une omission sans véritable saut du même au même, par exemple (l. 47) *hebebunt et illi iudicem Deum* (*sicut habebunt hi > qui* etc.).

7,51 *congrēdi noluisse*. Passage douteux, du fait que l'hérétique en question, profitant de la présence d'Origène à Ephèse (cf. *me uidisset* [l. 50]), soit a cherché la controverse, mais s'est trouvé sans voix devant l'orthodoxie — et *noluisse* surprend (n'a-t-il par justement voulu le débat ?) — soit a bel et bien refusé la discussion qu'Origène devait

lui avoir proposée — et c'est *cum me uidisset* qui surprend (ainsi que l'initiative éditoriale de l'hérétique). Retenir l'infime correction *uoluisse* (cf. ζ et fr1 fr2) permettrait d'écarter la difficulté (on traduirait : 'un hérétique qui m'avait vu à Ephèse et qui avait souhaité engager la controverse, sans même ouvrir la bouche en ma présence, ...').

7,54-55 *ut ego ... sunt*. Syntaxe parlée, qui introduit deux reprises appositives du complément en *ad*, la première déterminée par la comparative *ut ... cognoui*, la seconde enchâssée dans la subordonnée elliptique en *quod* (de *non dubito*) ; en outre, la proposition *non dubito quod*, etc., est elle-même attachée au contexte par la conjonction *sed*, qui sert toutefois logiquement à corriger ou à compléter la première apposition en *ad* par la seconde (comme ferait *non solum ... sed etiam*), bien loin de coordonner *dubito* à un autre verbe.

7,61 (*ut*). L'asyndète du texte transmis est hautement invraisemblable chez Rufin ; la faute probable résulte de la perte d'une conjonction, qui peut être *et* (Delarue) ou plutôt *ut* (Merlin), paléographiquement plus vraisemblable après *-um* (on pourrait aussi penser à *si*, au sens de 'pour voir si', dont la chute serait également vraisemblable devant *sti*). Pour la succession d'une finale complétive et d'une finale circonstancielle, voir — parmi de nombreux exemples — Cic. Quinct. 22 *obsecro ... ut ... attendatis, ut singulare genus fraudis ... cognoscere possitis*.

7,61-62 *cognoscerent*. Leçon indubitable de γ, donnée par l'accord de ξ avec μ (*agnoscerent* de ζ a le même subjonctif, sur une forme du verbe influencée par *agnosceretur* de la ligne précédente, ou résultant d'une mélecture de *co*, pris pour un *a* ouvert) ; on s'attend d'ailleurs que la relative causale respecte la concordance des temps.

7,62 *quique*. La présence de la conjonction *-que*, qui fait double emploi avec la valeur coordonnante du relatif dit 'de liaison', prouve que *qui* pouvait être conçu à l'occasion comme un substitut pur et simple, sans doute affecté, d'un

démonstratif tel que *hic* ; cet emploi est tardif (cf. HOFMANN-SZANTYR p. 188 et p. 475).

8,9-17 *quod*¹ ... *ostenditur ac probatur, quod*² ... *putetur, hoc ... absurdum non puto si credatur*. La structure d'ensemble repose sur la corrélation *quod*¹ — *hoc*, la subordonnée conjonctive en *quod*² servant d'apposition à l'idée propositionnelle qui précède ('à savoir, que', etc.). Faute de pouvoir conserver en français une structure nominale (*quod*¹ — *hoc*), nous avons retenu une traduction qui tente de rendre au moins la bipartition fondamentale de la phrase latine.

8,14-16 *non argumento ... sed testimonio ... prolato*. Plutôt qu'un zeugma sémantique, supposant p. ex. *argumento praesumpto*, on doit admettre ici une coordination légèrement hétérogène entre un ablatif instrumental et un ablatif absolu.

9,1-2. Syntaxe parlée : le groupe *de ... temeritate*, extraposé par *traiectio* hors de la subordonnée en *quia* (où l'idée en est reprise par *istud scelus*), a une valeur thématique par rapport à elle ; à son tour cette subordonnée, dont le sens est repris par le substantif *credulitatis* de la principale, a une valeur thématique relativement au reste de la phrase (on aurait de même en français populaire, avec deux fois l'intonation caractéristique de la syntaxe segmentée marquée par la virgule : 'Leur audace, que ce soit un crime inimaginable, ce qui en est le meilleur exemple c'est que', etc.). On hésitera en tout cas à voir dans la déclarative en *quia* une subordonnée syntaxiquement dépendante de *credulitatis* (selon une construction qui serait sans exemple au témoignage de *TLL* IV 1150,60s.). La phrase suivante présente une structure analogue.

9,5 *in omnibus*. Sur la valeur adverbiale ('en tout point', 'à tous égards') du tour, cf. *TLL* IX 2, 622, 32 s., avec des exemples classiques, notamment *Cic. Tusc. 5,37 in omnibus ... perfecta* (cité col. 623, 27).

9,18 (*in*). La correction proposée par Delarue, et considérée favorablement par Simonetti, paraît s'imposer, puisque

sans la préposition le mot *haereticis* devrait être au datif, produisant le sens 'les hérétiques ont l'unique esprit du diable qui leur enseigne le mal', ce qui n'est pas satisfaisant et ruine le parallélisme évidemment recherché avec le début de la phrase.

10,4 [*quomodo*]. Le mot semble provenir, comme *quo* de μ (et *quod* de κ), par dittographie, de l'abréviation pour *quoniam*. La tentative de π , qui corrige en *quodam modo*, fournit un sens inacceptable (Rufin ne saurait dire que son exposé en est arrivé 'pour ainsi dire' aux Latins, ni que c'est 'd'une certaine manière' qu'il y est parvenu). La famille ς omet *quo(d)*, sans doute à la suite d'une correction de scribe.

10,4-5 *in latinam linguam sermo deuolutus est*. Le sens n'est pas parfaitement assuré. Le verbe signifie probablement 'en venir à tel ou tel argument' (*TLL* V 1, 872,5s., citant — d'ailleurs comme exceptionnel — *AVG. conf. 8,6,15 inde sermo eius deuolutus est ad monasteriorum greges*), tandis que la 'langue latine' pourrait bien signifier, par métonymie, le 'monde latin' (selon un usage typiquement chrétien : cf. *TLL* VII 2, 1452,12s.) voire, par brachylogie, précisément un 'auteur latin' (*ibid.* 1446,82s.) ; or Rufin vient justement de mentionner, au paragraphe 9, un traité latin de Tertullien. Cette interprétation paraît plus vraisemblable que celle qui voudrait que Rufin ait en vue l'extension occidentale, donc latine, de la dispute origénienne.

10,7-8 *non pigebit ... monstrare*. Dans la langue impériale, le tour négatif (sans mention explicite de la personne) signifie souvent 'faire volontiers', 'bien vouloir', 'ne pas hésiter à' (cf. *FEST.* p. 213,30 '*pigere*' *interdum pro 'tardari', interdum pro 'paenitere' poni solet*) ; les auteurs techniques surtout semblent l'affectionner (ainsi *COLVM.* 5,6,1 *non pigebit ... praecipere* ; *PLIN. nat.* 6,101 *nec pigebit ... exponere* ; *GELL.* 6,1,6 *id etiam dicere haud piget* ; etc.).

11,3 *plenissimae*. Malgré 2,16 *plene et fideliter disputasse*, 9,7 *plenius scire* et 9,8 *plenissime recognoscet*, on a

vraisemblablement plutôt affaire ici à l'adjectif (cf. TERT. adu. Marc. 5,15,3 *plenioris sanctitatis praelatione*; anim. 24,1 *testimonium plenae diuinitatis*); le doute reste toutefois permis : comparer TERT. anim. 6,6 *Soranus plenissime super anima commentatus*, d'une part, et les indications de titres telles que RVFIN. hist. 4,24 *instructionum ... libelli* ou GENNAD. uir. ill. 22 *composuit ... sex ... instructionis libellos*, d'autre part. La question revient à déterminer si Rufin fait allusion au titre du texte d'Hilaire, qui serait *Libellus instructionis*, et si la rédaction d'un tel ouvrage peut être qualifiée de 'tout à fait complète' (le cas du commentaire 'tout à fait complet' de Soranus est différent).

11,5-6 : la parenthèse, avec son propre commentaire asyndétique *quid interest?*, et la reprise d'un élément du texte qu'elle interrompt sont caractéristique de la langue parlée (cf. Étude, ch. 7, 4.5).

11,12 *inuentus est*. Ce verbe dépend formellement de la conjonction *ut*, qui ouvre quatre lignes plus haut une subordonnée consécutive; cette circonstance syntaxique explique la correction de Delarue (*inuentus sit*), ici certainement inutile (cf. SIMONETTI 1957, p. 19-20); Simonetti envisage deux explications possibles : consécutive à l'indicatif (tour attesté dès le I^e siècle) ou simple oubli de la construction commencée 35 mots plus haut; comme lui, on préférera la seconde éventualité, indice d'oralité (cf. Étude, ch. 7, § 4.5).

11,16 *incogniti*. La leçon des manuscrits (*cogniti*) n'a pas de sens : si la tromperie est inouïe (*inaudita*), elle ne saurait consister en une ruse connue, et si le mauvais procédé est surpris par hasard (*deprehensa*) et découvert (*resecta*), la ruse qu'il suppose ne saurait avoir fait l'objet d'une enquête judiciaire (*cognitus* serait alors le participe du verbe *cognoscere* au sens juridique). Qui voudrait défendre à tout prix le texte transmis devrait admettre, pour *cognitus*, le sens non attesté de 'manifeste', 'cousu de fil blanc', ou supposer une syntaxe très artificielle ('le mauvais procédé

d'une ruse connue', sous-entendu : 'comme telle'). En revanche, la correction retenue suppose seulement une faute banale par haplographie dans la suite *doli ī-* (c'est-à-dire *in-*); le sens 'inouï, inimaginable' du mot *incognitus* est bien attesté (cf. TLL VII 1, 962, 50s., citant notamment RVFIN. Clement. 2,88).

11,19 *refutant*. L'acception 'refuser de' (le verbe étant complété d'un infinitif) est tardive (BLAISE cite AMBR. *in psalm. 37,7,2 deligere non refutant*). La remarque conclusive paraît d'ailleurs suspecte d'être une glose.

12,7 *distrahi*. Terme technique de la langue impériale ('mettre en vente'); plus tard, le verbe devient synonyme de *uendere* (TLL V 1, 1542,82s.).

12,9 *quo ... inuenirent*. Pour le sens affaibli de 'pouvoir' qu'il faut donner ici au verbe *inuenire*, cf. TLL VII 2, 149,46s.; notre passage est cité l. 60. La finale en *quo* sans comparatif (cf. comm. à 6,2) s'enchaîne à une finale en *ut* avec le comparatif; on a préféré traduire, par gain de simplicité, en coordonnant les deux subordonnées successives.

12,11 *catholici inuenti*. Les manuscrits portent unanimement la leçon *catholicis*, ce qui fait des mots *inuenti commissi sceleris* un groupe unitaire incompréhensible (on ne saurait, je crois, percer à jour la ruse d'un 'crime trouvé commis'); malgré l'homéotéleute exceptionnel en *-i* (qu'on retrouve toutefois en 2,14-15 *hanc artem magistri sui secuti haeretici...*; cf. 13,12-13 *ueterum scriptorum catholicorum uirorum* et 14,2-3 *multis aliis catholicis uiris*), la correction, nécessaire, doit faire de *catholici inuenti* l'apposition de *quidam (catholicis inuentis, apposition de fratribus, n'aurait pas de sens dans le contexte)*. La tradition d'*ApolOr* illustre la même faute d'un *s* final influencé par le contexte (1,19 *religiosi[s] propositi uiris*). — Du point de vue sémantique, *inueniri* vaut pratiquement 'être' (cf. TLL VII 2, 144,7s.).

12,12 *ex parte aliqua*. Pour le sens, ces mots semblent limiter plutôt le nombre des victimes sauvées de la tromperie que l'efficacité des frères catholiques.

12,13 *erroris*. Sur le sens très rare d'‘instrument d'erreur’, ‘tromperie’, cf. *TLL* V 2, 818,48s.

13,2 *commissae ... nequitiæ*. Génitif dit ‘de point de vue’ (KÜHNER-STEGMANN I p. 443s.).

13,2-3 *antiquum satis*. Cette curieuse qualification fait apparemment allusion à l'antiquité de la fraude originelle du diable, modèle de toutes les fraudes postérieures, selon ce que Rufin expose au paragraphe 2.

13,3 *fabulas ueterum*. Ces récits — véridiques mais difficiles à croire, comme celui que Rufin va rapporter — peuvent s'identifier à ceux que l'auteur a précédemment rappelés comme à toutes les mentions de tromperies qu'on trouve dans l'histoire. Le sens de ‘fable’ semble en tout cas exclu ici.

13,4 *Apollinarianis*. Cette forme rare, attestée seulement dans les textes juridiques dès 383 (*TLL* II 248,67s.) surprend d'autant plus que Rufin, comme les autres auteurs chrétiens, écrit *Apollinaristae* quelques lignes plus bas.

13,5+9 *editionem* et *editione*. Pour le sens de ‘texte (publié)’, ‘version écrite’, qu'on lit aussi dans l'*inscriptio* d'*ApolOr*, cf. *TLL* V 2, 80,6s.

13,5-6 *id est* [*idē* PT *idem* H Dell'Éra *iidem* edd.] *editioni*. Indépendamment de l'orthographe du mot *idem* (retenu par les éditeurs à l'exception de Schoeffer), plusieurs particularités rendent ces mots éminemment suspects : (1) sauf dans des formules stéréotypées (type *eo die — quo die*), l'antécédent exprimé n'est ordinairement pas répété dans la relative ; (2) la disjonction *cui ... editioni* serait des plus maladroites ; (3) le tour fort rare, auquel on pourrait toutefois penser, *qui idem* (qui serait ici, au datif, *cui eidem*), est toujours réservé au relatif dit ‘de liaison’, évidemment exclu dans la phrase en cours ; (4) s'il fallait représenter les Apollinaristes par un pronom, on attendrait plutôt *ipsi* que la forme *idem* (pour *iidem* ou *eidem*) ; (5) enfin, la tradition du texte est ici de toute façon imparfaite : *cui* est absent des familles $\mu\zeta$ et déplacé après *editioni* dans κ , tandis que *id est* (*id ē*, lu *idē* c'est-à-dire *idem* par π T) et

editioni sont omis dans φ . Nous avons donc interprété ces mots comme une glose interlinéaire ou marginale de l'hyparchétype, servant à signaler que l'antécédent de *cui* n'est pas le substantif le plus proche *fidei*. L'explication la plus simple de cet état de fait est la suivante : les familles μ et ζ auront cru que la glose devait se substituer à *cui*, κ l'aura introduite dans le texte avant *cui*, et π après ce pronom relatif ; enfin, φ se sera rendu compte du caractère étranger des mots en question.

13,6 *uelint ~ deberent*. La rupture de la concordance (cf. Étude, ch. 7, § 4.3) est ici inexplicable ; peut-être faut-il supposer une faute de l'hyparchétype (*uelint* pour *uellent*).

13,14 *causabantur*. Le sens ‘objecter’, ‘élever des objections’ est rare et tardif (*TLL* III 705,61-69).

13,17 *suasus*. Participe passif d'un verbe intransitif (cf. Étude, ch. 7, § 3.1).

13,20 s. Cicéron dénonce un procédé analogue dans *Verr.* II 2,187.

14,5 *animi obstinatio*. La famille ζ porte la leçon *animi obstrictio*, dont le sens ne peut être que ‘culpabilité’ ou ‘paralysie mentale’. Dans le contexte, toutefois, le comportement dénoncé ne manifeste ni l'une ni l'autre : pour Rufin, il s'agit d'entêtement dans la partialité anti-origénienne, et de rien d'autre. Invoquer le principe de la *lectio difficilior*, comme fait DELL'ÉRA (*De adulteratione...*, p. 23, n. 29), ne suffit pas à faire d'une erreur textuelle une bonne leçon.

15,3+7-8 *sex milia librorum ~ sex milia autem libros*. Cf. Étude, ch. 7, § 2.1.

16,16 *accusandi fratres*. Ces mots, qui font double emploi avec *accusatores fratrum*, paraissent suspects d'être une glose, placés qu'ils sont après *opus*, mot déjà déterminé par le démonstratif *hoc* et par un premier génitif *diaboli*. Mais comme il pourrait s'agir d'une manifestation de la langue parlée (cf. Étude, ch. 7, § 4.5), la prudence s'impose.

INDEX

INDEX

des passages faisant l'objet d'une note critique

(Les renvois s'entendent au paragraphes et aux lignes du texte ; l'astérisque signale les notes, les corrections et les conjectures les plus importantes admises dans la présente édition.)

<i>Praef.</i> 1,3 ;	45,14 ;
1,15 ;	54,18 ;
*2,4.	56,5-6 ;
	*58,12-13 ;
<i>ApolOr</i>	60,6 ;
*1,19 ;	*62,1-4 ;
3,1 ;	62,2 ;
3,20 ;	65,1 ;
7,8 ;	*68,7 ;
*9,19 ;	70,1-2 ;
14,1-2 ;	70,12-13 ;
14,8 ;	78,17 ;
*15,3-4 ;	79,1-2 ;
16,4 ;	80,10 ;
18,2-3 ;	*82,6 ;
18,4-5 ;	82,18 ;
18,5 ;	82,38 ;
19,13 ;	84,3 ;
*20,2 ;	*84,3-4 ;
13,17 ;	84,5 ;
23,26-30 ;	84,22-23 ;
23,43 ;	84,35+40 ;
*25,17 ;	84,42 ;
*31,9 ;	*84,48-49 ;
*33,51 ;	84,53 ;
33,58 ;	*84,55 ;
*33,70+73 ;	84,60 ;
33,97 ;	84,61 ;
40,48-51 ;	*84,68 ;

- *84,76 ;
 84,84-85 ;
 84,88 ;
 84,87 ;
 84,92-93 ;
 *84,96 ;
 84,96-97 ;
 85,3 ;
 87,7 ;
 93,1 ;
 *99,2 ;
 *99,9 ;
 *99,9-10 ;
 *102,8-9 ;
 *104,3 ;
 *105,4 ;
 110,2 ;
 *111,4 ;
 *111,8-9 ;
 112,5 ;
 *113,26-27 ;
 113,38 ;
 *113,83-84 ;
 114,2 ;
 116,1 ;
 120,5 ;
 *120,8 ;
 *125,35-36 ;
 128,2 ;
 *128,5-6 ;
 128,11 ;
 128,14 ;
 *130,29 ;
 130,35 ;
 134,22 ;
 134,28 ;
 1134,29 ;
 137,3 ;
 137,9 ;
 137,21 ;
 137,30 ;
 137,36-37 ;
 *141,9 ;
 143,8 ;
 143,16 ;
 145,2 ;
 *149,11-12 ;
- 157,1 ;
 157,7 ;
 157,12 ;
 157,13 ;
 157,17 ;
 160,6-7 ;
 *165,7 ;
 *167,6-7 ;
 *167,13 ;
 172,3 ;
 *173,6 ;
 176,2 ;
 177,1 ;
 *180,6-7 ;
 181,1-2 ;
 182,1 ;
 182,10 ;
 *182,11-12 ;
 182,26 ;
 184,1-2 ;
 *184,5-6 ;
 *184,10-14 ;
 *184,15-16 ;
 *186,2 ;
 *188,8-10.
- Adult.* *1,23 ;
 3,8 ;
 3,19 ;
 *7,10-12 ;
 *7,33-34 ;
 *7,46-49 ;
 7,51 ;
 7,61 ;
 7,61-62 ;
 *9,18 ;
 *10,4 ;
 11,3 ;
 11,12 ;
 *11,16 ;
 11,19 ;
 *12,11 ;
 *13,5-6 ;
 13,6 ;
 *14,5 ;
 16,16.

INDEX

sélectif des mots commentés du point de vue
philologique et critique

(Les numéros de paragraphes et de lignes renvoient au commentaire philologique et critique ; les chiffres en italiques renvoient aux subdivisions du ch. 7 de l'Étude)

- Abicio* : Ap. 175,1-2
 Accord *ad sensum* : 4.3 Cf. Syllepse
Accuso : Ap. 33,59 ; transitif du délit : 5.1
Ad au lieu du datif : 3.1
Adquiesco : Ad. 1,15
Adsigno : 1.4 ; construction : 5.1
Ago verbe substitut : Ap. 1,7
Aio : 4.2
Aliquid etc. + adjectif substantivé : 2.2
Aliquis : 3.1. Cf. *Si*
Alius quam : Ap. 11,5 ; 178,4
Alter pour *alteruter* : 1.2
Ambitio de : Ap. 84,40-44
Anacoluthé : Ap. 3,1 ; 45,25 ; 128,8-16 ; 4.5
Angustiam genero : 2.4
Apollinariani ~ *Apollinaristae* : Ad. 13,4
Audio à valeur passive : 5.2
Auris : cf. *In*
 Brachylogie : Ap. 134,2-3 ; 134,33 ; 142,1 ; 157,11 ; 169,5 ; 3.2
Caeli : 1.1
Catholicus : Ap. 16,4
Causor 'objecter' : Ad. 13,14
- Celo* : Ad. 1,13-14
 Citations (conservation du mode original dans les —) : Ap. 45,14 ; 4.3
Contrarius : Ad. 4,6
Conuenio verbe de parole : Ad. 7,36 ; 1.4
Denique : Ap. 157,5 ; 1.4
Deses + infinitif : Ap. 5,1-2
Deuoluor in + accusatif : Ad. 10,4-5
Deus : cf. *Verbum*
Dignus (construction) : 2.3
Dignus + datif (?) : Ap. 137,21
 Discordance modale : Ap. 31,12-14
Dissimulo : Ap. 54,18
Distraho 'mettre en vente' : Ad. 12,7
 Double traduction : 4.2
Dubium ne : Ap. 18,5 ; 4.3
Editio 'texte publié' : Ad. 13,5
Efficior : Ap. 186,6
Ergo de reprise : 4.5
Error 'tromperie' : Ad. 12,13
Est 'il est possible' : Ap. 84,10
Est qui 'c'est ... qui' : 4.5
Et abundans : Ad. 3,19
Etiā et : Ap. 7,20

- Ex* : Ap. 165,6 ; 171,4-5 ; 1,4
Exanimus : Ap. 27,5-6
Excellentior, excellentissimus : 1.3
Exemplar(ium) : Ad. 7,33-3
 Explication latine d'un mot grec :
 Ap. 33,48-50
Exuviae : Ap. 84,96-97
Fabula : Ad. 13,3
Facie ad faciem : Ap. 7,13
Facio 'estimer' : Ad. 1,25
Facio verbe substitut : Ap. 1,7. Cf.
 2.4
Falso : Ad. 2,4
 Finale négative en *quo... non* : Ad.
 6,2
Fundo : Ap. 155,9
 Futur de l'indicatif à valeur
 modale : 3.1
 Génitif de point de vue : Ad. 13,2
 Génitif épexégétique : Ap. 29,3 ;
 113,12
Gero verbe substitut : 2.4
Gratia : Pr. 1,3
Habeo intransitif : Ap. 134,1 ; 5.2
Habet 'il y a' : Ap. 160,3
 Homéotéleute exceptionnel : Ad.
 12,11
 Hypostase grammaticale : Ap. 84,
 52
Id studii : 2.2
Ille prégénant : 1.2
Illud eius : 2.2
Illuminatus + accusatif : 5.1
Immensus : Ap. 84,2
In auribus : Ap. 12,5
In omnibus : Ad. 9,5
Incidit 'se produire' : Ad. 1,41-42
Incurro verbe déclaratif : Ap. 168,
 11
Indivisibilis : Ap. 104,3
 Infinitif complément de substantif
 et d'adjectif : 5.1
Inimicitias sumo (et *habeo*) : Ap.
 1,6
Intellectus + préposition : Ap. 5,5
Intendo verbe de pensée : Ap.
 40,22
Intueor ne : Ap. 56,2-3
Intueor passif : Ap. 40,22 ; 3.1
Inuenio 'pouvoir' : Ad. 12,9
Ipsa anaphorique : 1.2 ; confondu
 avec *idem, ibid.*
Irrationabilis : Ap. 180,6
Iste épiphorique : 1.2 ; anaphori-
 que prégénant (?) : 1.2 ; support
 de subordonnée : 4.2
Iterum : 1.4
 Lemme : Ap. 52,3
Libenter habeo : Ad. 7,6
Liber de / in etc. : 3.1
Mei etc. - *meus* etc. : 2.1
Melior ab : 2.3
Milia (construction) : 2.1
Mortuus + accusatif : 5.1
Moueo verbe de pensée : Ap. 3,13
Mutus : Ap. 180,6
Ne interrogatif : 4.3
Necne : 4.3
Nescio si : Ap. 54,3 ; 4.3
Noceo transitif : 3.1
Omnia : cf. *In*
Opus 'traitement d'un sujet' : Ad.
 1,28
Opus habeo : Ap. 78,2
Ordo : Ad. 2,4
 Ordre des mots : Ap. 7,1 ; 80,10.
 Cf. Prolepse syntaxique, Traiectio
 Passif statif : Ad. 3,5
Pator : Ap. 1,1
Patipassiani : Ap. 33,50
Peccare in + ablatif : Pr. 1,15
Perpetior : Ap. 1,1
Piger + infinitif : Ap. 5,1-2
Piget : Ad. 10,7-8
Plurimi : v. *quam plurimi*
Possibile habeo : Ap. 82,15 ; 5.1
Praesentia : v. *Sub*
 Présent historique : Ad. 5,5 ;
 intemporel : Ap. 84,3
Primo ~ primus : 1.4
 Prolepse syntaxique : v. Traiectio
Promoueo intransitif : Ap. 82,12
Pronuntio de : Ap. 7,17

- Quam plurimi* : 1.4
Quam pour *potius quam* : Ap.
 11,5 ; 157,15
Quantum adv. : Pr. 1,3
Quasi complétif : 4.3.2 ; *quasi* +
 participe : 5.1
Quasi qui : Ap. 3,23
Qui démonstratif : Ad. 7,62
Quia introduisant le discours
 direct : Ap. 178,14
Quidem ... sed (autem) : 5.1
Quis : 3.1
Quisque et le comparatif : 2.3
Quomodo complétif : 4.3
Quoniam complétif : 4.3
Ratio : Ap. 130,4 ; 6.3
Refuto : Ad. 11,19
 Réinterprétation syntaxique : Ap.
 161,7-11 ; 4.5
 Reprise du fil du texte : 4.5
Rursus : 1.4
Scrutor passif : 3.1
Sed : Ap. 82,24. Cf. *Quidem ... sed*
Seraphin (genre) : 1.1
Sermo Latinus 'auteur latin' ou
 'monde latin' (?) : Ad. 10,4
Si ... aut : 4.3
Si aliquis : 3.1
Si complétif assertif : 4.3
Si quid illud est quod : Ap. 40,4-5 ;
 56,5-6
Si quis nominal (relatif indéfini) :
 Ap. 1,12 ; 56,5-6 ; 4.3 Cf. *Quis*
Sicubi 'nominal' : Ap. 160,2
Singuli : 2.3
Spiro : Ap. 25,53
Studium gero : 2.4
Suadeo transitif : 3.1 ; *suasus* : Ad.
 13,17
Sub praesentia : Ad. 7,27
Subsistentia : Ap. 54,4
Subsisto transitif (?) : 3.1
Substituo 'établir' : Ap. 58,6-7 ; 1.4
Suggero verbe de pensée : Ap. 40,2
Superest : 4.3
Suspicio ne : Ap. 54,3-5
Suus : 4.4. Cf. *Mei*
 Syllepse : Ap. 33,97 ; Ad. 2,2-3 ;
 3.2 ; 4.5
Tamen : Ap. 171,14 ; 1.4. Cf. *Qui-*
dem ... sed
Tanti etc. pour *tot* etc. : 1.4
 Thème, thématization : v. Traiectio
Traiectio : Ap. 72,1 ; Ad. 5,1-7 ;
 9,1-2 ; 4.5
Transmutatio + génitif objectif :
 Ap. 184,3
Tum deinde : Ad. 3,8
Verbum Dei ~ Deus Verbum : Ap.
 149,11-12
Verbum : Ap. 101,4
Vnde de reprise : 4.5
Votum : Ap. 8,2
Vt complétif : 4.3
Vtrique : 1.1
Vtrum ... aut : 4.3

INDEX SCRIPTURAIRE

Les chiffres de droite renvoient aux paragraphes ; Pr. = *Préface* de Rufin ; Ap. = *ApolOr.* ; Ad. = *Adult.* ; les chiffres en caractères italiques indiquent des allusions.

Pour les références scripturaires, les chiffres entre parenthèses renvoient à la numérotation de la Bible hébraïque ou de ses traductions. L'ordre des livres bibliques suit celui de la Vulgate.

Ancien Testament			
Genèse		20,13-16	Ap. 123
2,7	Ap. 125. 168	20,21	Ap. 7
2,16	Ad. 2	34,28	Ap. 113
2,21-24	Ap. 125		
3,1	Ad. 2	Lévitique	
3,19	Ap. 134	19,18	Ap. 10
4,26	Ap. 125		
5,22.24 (texte de la LXX)	Ap. 125	Deutéronome	
5,24	Ap. 143	5,4-5	Ap. 7
6,8	Ap. 125	19,15	Ap. 38. 101. 121
18,1-16	Ap. 125	25,15	Ap. 9
21,1-7	Ap. 125	32,21	Ap. 84
22,1-14	Ap. 125		
23,9.19	Ap. 123	Josué	
26,1-6.24	Ap. 125	10,12-13	Ap. 125
32,29	Ap. 125		
48,22	Ap. 123	Juges	
49,10	Ap. 84	3,7ss.	Ap. 125
49,29-32	Ap. 123		
50,13	Ap. 123	I Samuel	
		12,17-18	Ap. 125
Exode			
3,14	Ap. 78	II Samuel	
7ss.	Ap. 125	12,1-15	Ap. 125
19,16-20	Ap. 7	24,11-14	Ap. 125
20,12	Ap. 123		

I Rois		7,26	Ap. 50. 60. 64. 97
3,5	Ap. 125	8,2	Ap. 23
6	Ap. 123	9,1-2	Ap. 7
17ss.	Ap. 125	Sagesse de Sirach	
19,8	Ap. 113	16,21	Ap. 3. 82
II Rois		Isaïe	
2,1	Ap. 125	1,26	Ap. 123
2,11-13	Ap. 178	4,4	Ap. 155
2, 11	Ap. 125. 143	6,2-3	Ap. 82
4,32-35	Ap. 125	6,3	Ap. 82
13,21	Ap. 125	7,13-14	Ap. 84
20,8-11	Ap. 125	7,14	Ap. 84
		8,8-9	Ap. 84
Job		26,19	Ap. 136. 137
3,8	Ap. 84	34,6	Ap. 143
		38,7-8	Ap. 125
Psaumes LXX		41,22-23	Ap. 82
5,10	Ap. 35	47,14-15	Ap. 155
13(14),3	Ap. 35	60,19	Ap. 148
15(16),9	Ap. 142. 145	63,1	Ap. 143
18(19),5	Ap. 147. 148	65,5	Ap. 35
21(22),16	Ap. 134	66,16-17	Ap. 155
44(45),1-3	Ap. 84	Daniel	
50(51),13	Ap. 72	4,6.15	Ap. 72
71(72),7	Ap. 84	9,24-25	Ap. 84
71(72),8	Ap. 84	10,11	Pr. I. Ad. 1
72(73),8	Ap. 33	10,13	Ap. 33
77(78),70-71	Ap. 125		
81(82),6	Ap. 93	Osée	
101(102),27	Ap. 182	3,4	Ap. 84
104(105),15	Ap. 116	10,12	Ap. 27
140(141),3	Ap. 36		
Proverbes		Amos	
8,22	Ap. 33	2,12	Ap. 35
8,23	Ap. 33		
8,25	Ap. 33. 64	Michée	
11,1	Ap. 9	5,2	Ap. 84
20,10	Ap. 9		
Ecclesiaste		Zacharie	
7,23-24	Ap. 82	8,16	Ap. 10
Sagesse		Malachie	
7,25	Ap. 58. 97. 99	3,3	Ap. 155
		3,20	Ap. 148

Nouveau Testament

Matthieu		12,29	Ap. 93. 116
1,1	Ap. 113	12,32	Ap. 93. 116
1,22	Ap. 42	16,19	Ap. 143
1,23	Ap. 33. 84	Luc	
2,6	Ap. 84	1,11-19	Ap. 178
2,15	Ap. 42	1,17	Ap. 178
3,16 et par.	Ap. 72	1,26-38	Ap. 178
4,2 et par.	Ap. 113	1,35	Ap. 72
5,28	Ap. 123	1,38	Ap. 118
5,34	Ap. 123	2,13	Ap. 82
5,45	Ap. 42. 78	2,21	Ap. 113
5,48	Ap. 42	3,23	Ap. 33
7,7 et par.	Ap. 5	7,11-17	Ap. 113
7,22	Ap. 84	7,36-39	Ap. 113
8,12 et par.	Ap. 137	8,40-56 et par.	Ap. 113
8,23-27 et par.	Ap. 113	10,19	Ap. 84
10,18	Ap. 84	11,37	Ap. 113
10,22	Ap. 33	16,10	Ap. 29
11,14	Ap. 178	18,8	Ap. 182
11,15	Ap. 178	24,51	Ap. 143
11,18-19 et par.	Ap. 113	Jean	
11,27 et par.	Ap. 45. 106	1,1	Ap. 33. 45. 70. 102. 120
12,32 et par.	Ap. 72. 80	1,3	Ap. 7. 23. 120
12,37	Pr. I	1,5	Ap. 70
13,39-40	Ap. 182	1,9	Ap. 102. 148
15,27	Ap. 180	1,12	Ap. 93
15,28	Ap. 180	1,13	Ap. 93
17,2-3 et par.	Ap. 141	1,14	Ap. 120
17,10-13	Ap. 182	1,18	Ap. 106
18,16	Ap. 38. 101. 121	1,21	Ap. 178
22,39 et par.	Ap. 10	2,1-2	Ap. 113
24,13 et par.	Ap. 33	3,6	Ap. 118
24,14	Ap. 84	3,13	Ap. 143
24,35 et par.	Ap. 182	4,6	Ap. 113
24,37	Ap. 182	4,7	Ap. 113
25,41	Ap. 188	6,44	Ap. 106
26,38 et par.	Ap. 113. 121	8,12	Ap. 70
26,41 et par.	Ap. 113	9	Ap. 113
28,19	Ap. 72	9,5	Ap. 70
Marc		10,18	Ap. 121
3,29 et par.	Ap. 80	11,1-44	Ap. 113
4,38 et par.	Ap. 113		

12,27	Ap. 113. 121	11,16	Ad. 16
14,16,26	Ap. 66	11,19	Ap. 31
15,26	Ap. 66	12,3	Ap. 72. 80
16,7	Ap. 66	12,7-8	Ap. 23
19,34	Ap. 113	12,8	Ap. 25
20,22	Ap. 72	12,13	Ad. 9
20,25	Ap. 113	13,12	Ap. 7
21,25	Ap. 7. 45	14,32	Ad. 9
		15,13	Ap. 33
Actes		15,23	Ap. 137
1,8	Ap. 80	15,24	Ap. 95
1,9	Ap. 143	15,35-38	Ap. 130
1,11	Ap. 143	15,36-37	Ap. 130
8,18	Ap. 72	15,39	Ap. 134
19,5-6	Ap. 72	15,41-42	Ap. 139
		15,41	Ap. 134
		15,42-44	Pr. 4
Romains		15,42-43	Ap. 139
1,2-3	Ap. 52	15,42	Ap. 25. 139
1,3	Ap. 113	15,43-44	Ap. 137
1,14	Ap. 84	15,43	Ap. 25. 134
1,33	Ap. 82	15,44	Pr. 4. Ap. 139
2,15-16	Ap. 151	15,50	Pr. 5
3,13	Ap. 35	15,51-52	Ap. 130
7,12	Ap. 120	15,51	Ap. 137
7,14	Ap. 25		
7,24	Ap. 134	II Corinthiens	
8,15-16	Ap. 116	4,18	Ap. 182
8,15	Ap. 62. 93	13,1	Ap. 38. 101. 111. 121
10,10	Pr. 1		
11,33	Ap. 82	Galates	
16,27	Ap. 82	1,1	Ap. 31. 109
I Corinthiens		1,11-12	Ap. 110
1,24	Ap. 33. 54. 58. 64. 70. 99. 102	1,11	Ap. 111
1,26-28	Ap. 84	1,12	Ap. 111
1,27	Ap. 84	3,16	Ap. 78. 113
1,29	Ap. 84	3,19	Ap. 120
1,30	Ap. 70. 102	4,4-5	Ap. 113
2,10	Ap. 82	4,5-6	Ap. 62
4,17	Ap. 78	5,19-21	Ap. 31
6,10	Ap. 15. Ad. 7. 16	6,16	Pr. 6
6,14	Ap. 137		
7,31	Ap. 182	Éphésiens	
8,6	Ap. 93. 116	1,5	Ap. 116
8,12	Pr. 1	1,18	Ap. 82
10,18	Ap. 84	2,10	Ap. 78
11,3	Ap. 45	2,22	Ap. 116

4,19	Ap. 137	Philémon	
4,25	Ap. 10	5	Ap. 125
6,2-3	Ap. 123		
Philippiens		Hébreux	
2,5-8	Ap. 118	1,2	Ap. 95
2,7	Ap. 23	1,3	Ap. 50. 64. 97
3,13	Ap. 82	1,4	Ap. 95
3,21	Ap. 137	12,18-21	Ap. 7
4,3	Ad. 3	I Pierre	
		1,3	Ap. 78
Colossiens		5,8-9	Ap. 137
1,15	Ap. 33. 45. 102	5,8	Ap. 184
1,16-17	Ap. 45		
1,16	Ap. 82	I Jean	
1,18	Ap. 132. 143. 146	1,5	Ap. 60
I Thessaloniens		4,7	Ap. 89
4,16	Ap. 130	4,8	Ap. 89
5,14	Ap. 123	4,13	Ap. 78
5,21-22	Pr. 6. Ap. 1	4,16	Ap. 89
5,21	Ad. 16	5,19	Ap. 78
II Thessaloniens		Jude	
2,1-3	Ad. 7	6	Ap. 33
I Timothée		Apocalypse	
2,5	Ap. 45. 120	1,5	Ap. 143. 146
6,16	Ap. 93	12,9	Ap. 184
Tite		12,10	Ad. 16
3,8	Ap. 82	20,2	Ap. 184
3,10-11	Ap. 30. 37. 165	20,6	Ap. 137
3,11	Ap. 33	20,13	Ap. 134

INDEX DES NOMS ET DES MATIÈRES

L'index est complet pour les noms propres (à l'exception de ceux qui figurent dans les citations de l'Écriture) et sélectif pour les matières. Il se conclut par les quelques mots grecs conservés par Rufin.

Les chiffres renvoient aux paragraphes ; Pr. = *Préface* de Rufin ; Ap. = *ApolOr.* ; Ad. = *Adult.* ; les caractères italiques signalent que le lemme se trouve dans un fragment d'Origène.

Abel	Ap. 23
Abraham	Ap. 23. 42. 113. 123. 125
Accusateurs	d'Origène Pr. 1. Ap. 1-2. 8. 10-17. 19. 20. 37. 39. 46. 86. 122. 127. 173. Ad. 1. 7. 15 ; leur opiniâtreté Ad. 16 ; qui ont écrit contre lui Ap. 16. 127. Ad. 14 ; cf. méditants, φαργοίδορος
Accusations	contre Origène Ap. 20. 87. 88. 101. 107. 112. 115. 122. 127. 150. 158. 173 ; leur partialité Ad. 14 ; cf. médisances
<i>Actes des apôtres</i>	Ad. 9
Adam	Ap. 23. 125. 168-169. Ad. 2
Adoption	Ap. 113 ; Christ n'est pas Fils par — Ap. 62. 91. 100. 106
Alexandrie	Ad. 4. 6
Alimentation	du Christ Ap. 113
Allégorie	Ap. 87. 112. 122. 148 ; cf. interprétation
Âme	Ap. 14. 36. 116. 128. 134. 151. 153. 157 ; du Christ Ap. 33. 113. 121 ; doctrine de l'— Ap. 25. 33. 87. 139. 141. 159-162. 163. 166-172 ; transmigration Ap. 87. 173. 176-177. 178. 180. 182. 184. 186 ; des animaux Ap. 134. 176 ; cf. humain, immortel, métensomatose, mortel, nature, substance
Anges	Ap. 25. 27. 120. 188 ; cf. nature
Animal	Ap. 78. 104. 134. 141. 176. 180. 186 ; cf. âme
Antioche	Ad. 7
Apelles	Ap. 33. Ad. 7

- Apollinaristes Ad. 13
Apologie pour Origène
 Apostolique Pr. 1. Ad. 1
 Ad. 3 ; foi Ap. 29 ; prédication Ap. 20. 21. 23. 172 ; traditions Ap. 163 ; cf. foi, prédication
- Apôtre cf. Paul
 Apôtres Ap. 1. 7. 8. 23. 28. 33. 42. 43. 66. 72. 80. 113. 125. 182. Ad. 3. 7. 9 ; cf. apostolique en relation avec Jésus-Christ Ap. 23. 33. 113 ; cf. *δόκησις*
- Apparence Ad. 5
 Ariens Ap. 87
 Artémas Ad. 5. 13
 Athanase Ad. 7
 Athènes Ap. 18. 32. 37. 42. 72. 84. 160. 161. 180. Ad. 5. 12. 13
 Autorité Ap. 169-170
- Avorton Ap. 72 ; cf. régénération
 Baptême Ap. 23
 Barbares Ap. 33
 Basilide Ap. 33. 68. 70. 78
 Bien Ap. 42
 Bonté Ap. 143
 Bosor Ap. 84
Cantique pour le bien-aimé
 Cataphrygiens Ap. 35
 Catholique Ap. 30. 37. 172. 180 ; en rapport avec Origène, ses idées, sa qualité de membre de l'Église Ap. 4. 14. 16. 29. 85. 105. 126. 127 ; auteurs Ad. 2. 4. 6. 8. 11. 12. 13. 14 ; pensée d'Origène Ad. 1 ; cf. église, foi, Origène, vérité
- Chair Ap. 40. 128. 186 ; du Christ Ap. 52. 113. 142. 143. 146. 149 ; les œuvres de la — Ap. 31 ; cf. nature, résurrection
- Chaldéens Ap. 155
 Chananéenne Ap. 180
 Charité Ap. 10. 89
 Châtiment Ap. 84. 87. 134. 150. 151. 152. 153. 155. 156. 157. 168. 182. 184. 188 ; cf. jugement, pécheur, supplice
 Chrétiens Ap. 17. 157
 Christ Pr. 1. Ap. 23. 25. 31. 33. 42. 58. 66. 70. 72. 78. 84. 87. 99. 108. 111. 113. 116. 117. 120. 128. 137. 143. 148. 149. 186 ; cf. Jésus-Christ, Christs

- Christs Ap. 66. 87. 115. 116
 Ciel enlevé au — Ap. 125. 143. 145. 146. 148
 Circoncision du Christ Ap. 113
 Clair Ap. 3. 27 ; clairement Ap. 23. 25. 27. 28. 40. 45. 84. 86. 99. 100. 109. 112. 113. 114. 127. 130. 132. 160. 182. 184. Ad. 1. 6 ; clarté des Écritures Ap. 25. 130. 171 ; cf. Écriture, interprétation, prédication
- Clément d'Alexandrie Ad. 4
 Clément de Rome Ad. 3 ; cf. *ἀναγνωρισμός*
 Coéternel Père et Fils Ap. 41. 61 ; Trinité Pr. 3 ; coéternité Ap. 61
- Combat Ap. 25. 33. 128
 Commandement Ap. 10. 11. 27. 120. 123. 137. Ad. 2. 7
 Commencement Ap. 50. 53. 54. 56. 58. 60. 81. 82. 172. 182 ; cf. monde
- Compréhension Ap. 1. 3. 18. 82. 148 ; cf. interprétation
 Connaissance Ap. 1. 14. 18. 76. 82
 Connaître Ap. 13. 47. 76. 81
 Constantinople Ad. 12
 Consubstantiel Ap. 94. 99 ; cf. Père, Fils, essence, *homoousios*, *ὁμοουσίος*, hypostase, nature, substance
 Contempler Ap. 40. 45. 54. 82
 Continence Ap. 33. 128
 Contradictions chez Origène Pr. 2. Ad. 1. 6. 8
 Corporel Ap. 25. 40. 54. 87. 99. 112. 113. 130. 140. 168. 169
- Corps Ap. 25. 40. 99. 128. 134. 151. 153. 157. 160. 163. 167-170 ; du Christ 23. 33. 113. 128. 130. 137. 143. 147. 149 ; Dieu n'a pas de — 40. 104 ; cf. Fils, Jésus-Christ, forme, métempsomatose ; résurrection
- Corruption Ap. 25. 36. 130. 139
 Couronne Ap. 128. 157
 Créateur Ap. 167
 Création du monde Ap. 23. 168 ; cf. Dieu, monde
 Créature Ap. 40. 45. 78. 81. 82. 120. Ad. 3 ; en relation avec le Fils Ap. 23. 45. 88. 94. 100. Ad. 4 ; en relation avec l'Esprit Ap. 24. 71. Ad. 1
- Cyprien Ad. 12
 Damase Ad. 13
 Daniel Ap. 72. 84
 David Ap. 72. 84. 113. 125

- Défense d'Origène Ap. 9. 19. 38 ; cf. Origène
- Démons Ap. 186. 188. Ad. 3 ; cf. nature
- Denys d'Alexandrie Ad. 5
- Deutéronome* Ap. 84
- Diable Ap. 25. 33. (84.) (137.) 186. 188. Ad. 2-3. 7. 9. 16 ; cf. nature
- Dieu Pr. 1. 6-7. Ap. 7. 23. 25. 27. 33. 40. 41. 42. 43. 45. 48. 54. 58. 60. 66. 70. 82. 84. 87. 89. 93. 95. 99. 100. 106. 108. 111. 116. 120. 125. 128. 130. 134. 137. 148. 149. 153. 167-171. Ad. 1. 2. 4. 7. 9. 16 ; cf. Dieux, Père, Dieu-Verbe, Fils, Verbe, Esprit, corps, église, gloire, indivisible, inengendré, injustice, intelligence, juste, justice, nature, puissance, royaume, sauveur, seigneur, substance, tout-puissant, volonté
- Dieu-Verbe Ap. 115 ; cf. Fils, Verbe
- Dieux Ap. 33. 66. 116
- Disciple du Christ Ap. 23. 42. 84. 113 ; des hérétiques Ap. 33. Ad. 7 ; d'Origène Ap. 15 ; Origène comme — Ap. 7 ; Clément de Rome — des apôtres Ad. 3
- Division Ap. 33. 102. 106. 137
- Docteur hébreu Ap. 82
- Doctrines Ap. 3. 9. 15. 17. 25. 28. 29. 33. 125. 160. 161. 163. 173. 175. 178. 182. 184. Ad. 2. 3. 9. 15 ; ecclésiastique (ou de l'Église) Ap. 9. 28. 37. 38. 172 ; d'Eunome Ad. 3 ; cf. âme, église, prédication, règle
- Douleur Ap. 157
- Ébionites Ap. 33
- Ecclésiastique doctrine Ap. 37. 38. 172 ; écrivain Ad. 2 ; homme Ap. 30. 33. 167 ; observance Ap. 33 ; précepte Ap. 33 ; prédication Ap. 22. 23. 25. 27. 28. 160. 171 ; règle Ap. 33. 163. Ad. 3 ; tradition Ap. 23 ; cf. Église
- Écriture Ap. 25. 58. 72. 87. 99. 113. 116. 121. 122. 123. 125. 134. 137. 148. 160. 161. 168. 180. 182. 184. 186. Ad. 1 ; Écritures Ap. 3. 11. 18. 25. 27. 28. 43. 45. 74. 114. 121. 126. 132. 167. 171. 180. 182. 183. 184. 186. Ad. 7 ; cf. clairement, évangile, falsifications, interprétation, lettre, règle, saint, sens
- Église Ap. 9. 15-16. 25. 28. 33. 36. 113. 148. 161. 166. 171-172. Ad. 5-6. 8. 13-14 ; de Dieu Pr. 6. Ap. 182 ; d'Alexandrie Ad. 4 ; de Rome Ad. 3 ; églises Ap. 23. 25. 31. 127 cf.

- Dieu, catholique, doctrine, ecclésiastique, prédication Ap. 113. 125. 141. 143. 178. 182
- Ap. 125
- Élie Ap. 97. 99 ; cf. ἀπόρροια
- Élisée Ap. 87. 101. 102. 104 ; cf. Fils
- Émission Ap. 25 ; Fils Ap. 45. 54. 56. 62. 64. 89. 99. 100. 102. 104 ; cf. Fils
- Engendré Ap. 23. 143
- Énoch Ap. 23. 125
- Énos Ap. 23. 125
- Enseignement Ap. 14. 23. 84. 113. 161. 166. 167. 172. Ad. 3. 7. 11 ; cf. doctrine, prédication
- Éphèse Ad. 7
- Épiphane allusion à — Ad. 15
- Épîtres des apôtres Ad. 9
- Ésaïe Ap. 82. 155
- Esprit Saint Ap. 23. 24. 25. 33. 38. 48. 64. 66. 67. 70. 71. 72. 74. 75. 76. 78. 80. 81. 82. 104. 116. Ad. 1. 12 ; cf. Dieu, Père, créature, nature, né, puissance, saint, substance
- Esprit de Dieu Ap. 25. 168. Ad. 9 ; humain Ap. 3. 33. 54. 84. 113. 116. 172. 180. Ad. 1 ; selon l'— Ap. 52 ; d'adoption Ap. 116 ; du diable Ad. 9 ; les —s et les puissances Ap. 82
- Esprits Saints Ap. 66
- Essence Ap. 33. 95 ; cf. hypostase, nature, substance
- Éternel Ap. 25. 50. 60. 62. 64. 148
- Éternité Ap. 60. 64 ; de la Trinité Ad. 4 ; cf. coéternité
- Étoile Ap. 25. 27. 134. 139
- Eunome Ad. 3
- Évangile Ap. 66. 123. 180. 182. Ad. 9 ; évangiles Ap. 23. 33. 42. 43. 178. Ad. 9
- Ève Ap. 125. Ad. 2
- Exemple Ap. 42. 43. 79. 86. 134. Ad. 2. 9. 10. 13 ; cf. preuve, témoignage
- Ézéchias Ap. 125
- Fable Ap. 87. 102. 148
- Falsifications de l'Écriture Ad. 2. *passim* ; de textes d'écrivains ecclésiastiques Ad. 2. *passim* ; de textes d'Origène Ad. 7. 9
- Feu Ap. 15. 128. 130. 153. 155
- Fiction Ap. 33. 148. 149

Fils appliqué au Christ Ap. 23. 25. 33. 38. 45. 47. 52. 53. 60. 62. 67. 72. 76. 78. 79. 81. 88. 89. 91. 93. 94. 97. 99. 100. 102. 104. 106. 113. Ad. 1 ; cf. Dieu, Père, Fils de Dieu, Fils de l'Homme, Fils unique, Jésus, Jésus-Christ, Trinité adoption, coéternel, créature, engendré, génération, inséparable, homme, humain, né

Fils de Dieu Pr. 3. Ap. 23. 25. 44. 45. 46. 53. 61. 82. 87. 93. 95. 97. 100. 101. 111. 115. 116. Ad. 3. 4 ; hommes vertueux Ap. 180 ; cf. Fils

Fils de l'Homme Ap. 72. 80. 113. 182 ; cf. Fils

Fils unique Ap. 54. 62. 72. 89. 91. 93. 106. 116 ; cf. Fils du monde Ap. 82. 182. 184 ; des temps 33. 84. 113. 120. 184

Foi Pr. 1. 4. Ap. 19. 23. 33. 42. 45. 84. 114. 125. 170. 171. Ad. 12 ; apostolique Ap. 29 ; catholique Ap. 105. 126. 180. Ad. 11. 16 ; de l'Église Ad. 5. 6. 8. 13 ; règle de la — Ad. 1. 15 ; en rapport avec la — d'Origène Ap. 21. 85. 86. 126 ; — de Rufin Pr. 3-7 ; cf. apostolique, catholique, Église, Origène, règle, symbole

Forme du corps Ap. 141

Gabaon Ap. 125

Gad Ap. 125

Génération du Fils Ap. 33. 53. 52. 104. Ad. 3 ; cf. procréation

Genèse Ap. 84

Grèce Ap. 84

Grecs Ap. 15. 23. Ad. 10

Hébreux Ap. 84

Hébron Ap. 123

Hélon Ap. 125

Hénade Ap. 40 ; cf. *évác*

Hérésie Ad. 2. 5. 7. 9 ; combattue par Origène Ap. 16. 31. 33. 35. 105

Hérétique Ap. 1. 12. 17. 29. 30. 33. 36. 37. 66. 162. 163. 165. 171. 172 ; falsificateurs Ad. 2. *passim*

Hilaire de Poitiers Ad. 11

Histoire Ap. 84. 87. 113. 114. 123. 126. 148 ; cf. allégorie, apparence, Écriture, interprétation en relation avec Jésus-Christ Pr. 3. Ap. 23. 33. 84. 87. 108. 109. 111. 113. 120 ; *dominicus homo* Ad. 13 ; cf. Fils, Jésus-Christ, humain

Hommes cf. catholique, ecclésiastique, saint

Homooousios Ad. 1 ; cf. *ὁμοούσιος*, substance

Humain nature en relation avec Jésus-Christ Ap. 33. 95. 109. 113 ; esprit Ap. 33 ; intelligence Ap. 40. 180 ; réflexion Ap. 62 ; cf. âme, corps, nature

Humble Ap. 1 ; cf. simples

Hypostase Ap. 33 ; cf. essence, *ὑπόστασις*

Ignorance Pr. 1. Ap. 7. 76. 80. 113. 180 ; cf. accusateurs, médisans

Image Ap. 25. 45. 102

Immortel âme Ap. 170-171

Immuable Père Ap. 76. 106

Incarnation Ad. 13

Incompréhensible Ap. 40 ; cf. compréhension

Inconvertibilité de l'Esprit Ap. 67

Incorporel Ap. 40. 102

Indivisible Ap. 104

Indulgence Ap. 1. 3. 10. 188. Ad. 14

Inengendré Ap. 25. 50 ; Dieu Ap. 33. 56. 58. 62. 102. 106

Injustice Ap. 70 ; de Dieu Ap. 33. 128. 167

Inné passions Ap. 128

Inséparable Père et Fils Ap. 104 ; inséparabilité Ap. 61 ; inséparablement 64. 93

Insufflation Ap. 168. 170

Intellectuel Ap. 40

Intelligence Ap. 5. 7. 23. 40. 42. 45. 82. 84. 102. 106. 151. 161. 180 ; de Dieu Ap. 106 ; cf. humain

Interpolations cf. falsifications

Interprétation de l'Écriture Ap. 28. 40. 99. 123. 137. 160. 178. 180 ; cf. allégorie, Écriture, histoire, lettre, mystère, secret, sens

Invisible Ap. 43. 45. 102

Isaac Ap. 23. 42. 123. 125

Israël Ap. 23. 84. 125. 155

Jacob Ap. 23. 42. 84. 123. 125

Jean de Jérusalem Pr. 6

Jean Ap. 60. 66. 89. 134. 137. 178

Jérôme allusion à — Ad. 13.

Jérusalem Pr. 6. Ap. 123

Jésus fils de Navé Ap. 125

Jésus Ap. 109. 113. 178 ; Seigneur — Ap. 7. 33. 72. 141 ; Christ — Ap. 23. 78. 84. 111 ; cf. Jésus-Christ, Christ, Fils

- Jésus-Christ Ap. 23. 33. 84. 109. 111. 115. 120 ; Seigneur — Ap. 23. 33. 42. 82. 125. 143 ; cf. Jésus, Christ, Fils, Raison, Verbe apparence, homme, du Christ Ap. 113
- Jeûne Ap. 33. 123
- Joseph Ap. 84
- Judas Ap. 33. 123
- Judée Ap. 3. 7. 13. Ad. 14. 16 ; divin Pr. 1. Ap. 29. 33. 82. 137. 188
- Jugement Ap. 125
- Juges Ap. 84
- Juifs Dieu juste et bon Ap. 23. 43. 120. 167 ; hommes Ap. 23. 125. 137
- Juste Ap. 9. 70. 78 ; de Dieu Pr. 6
- Justice Ad. 10
- Latins Ap. 113
- Lazare selon la — Ap. 122. 123 ; cf. allégorie
- Lettre Ap. 25. 33. 171. Ad. 3
- Libre arbitre Ap. 27. 37. 80. 113. 141. 150. 160. 184. 186. Ad. 6. 8 ; cf. raisonnable
- Logique Ap. 23. 25. 33. 42. 43. 120. 123
- Loi Ap. 40. 50. 60. 62. 64. 70. 102. 148
- Lumière Ap. 172 ; cf. étoile, lune, soleil
- Luminaires Ap. 27. 134
- Lune Ap. 33. 128
- Lutte Pr. 1. Ad. 1
- Macaire Ap. 84 ; diable Ad. 2 ; Clément d'Alexandrie Ad. 4 ; cf. Origène
- Maître Ap. 7. 45. 72
- Majesté Ap. 68. 70. 78. 134. 153. Ad. 9. 11. 13
- Mal Ap. 155
- Malachie Ap. 33. 151. 153
- Maladie Ap. 125
- Mambré Ap. 113
- Marc Ap. 33. Ad. 7. 9
- Marcion Ap. 33. 72. 115. 130
- Marie Clément de Rome Ad. 3 ; Cyprien Ad. 12 ; Pamphile Pr. 1. Ad. 1
- Martyr Ap. 161 ; cf. persécution
- Martyre Ap. 113
- Matthieu Ap. 125
- Mathusalem Ap. 68. 153
- Médecin Ap. 45. 120
- Médiateur

- Médisances Ap. 2. 149
- Médisants Ap. 15. Ad. 7. 16 ; cf. accusateurs, φαρολόδορος
- Métensomatose Ap. 134. 180. 182. 184. 186 ; cf. âme, μετασώματωσις
- Méthode d'Origène Ap. 7. 27. 54 ; d'Origène selon Pamphile Ap. 3. 10. 28-29. 149. 160-161. 173-174 ; de Pamphile Ap. 19-21 ; de Rufin Ad. 16 ; cf. Origène
- Michée Ap. 84
- Miracle Ap. 113 ; cf. signe
- Moïse Ap. 7. 23. 42. 84. 113. 120. 125. 141
- Monade Ap. 40 ; cf. μονάς
- Monde créé Ap. 33. 42. 168 ; d'ici-bas Ap. 25. 130. 182. 184 ; cf. création, commencement, fin
- Mort cf. résurrection
- Mortel âme Ap. 168-170
- Mystère Ap. 3. 25. 33. 99. 111. 130, cf. secret, interprétation
- Mystérieux Ap. 178
- Nathan Ap. 125
- Nation Ap. 23. 84. Ad. 15
- Nature Ap. 68. 70. 82. 95. 180 ; de Dieu Ap. 33. 40. 41. 45. 70. 102. 106. 108 ; de l'Esprit Ap. 70 ; du Christ Ap. 33. 45. 62. 91. 93. 100. 106. 108. 109. 113. 146. Ad. 1 ; de la Trinité Pr. 3 ; des anges Ap. 27 ; des démons Ap. 186. 188 ; du diable Ad. 3 ; de l'âme Ap. 25. 33. 171 ; de la chair Pr. 5 ; corporelle Ap. 40 ; cf. âme, anges, chair, consubstantiel, démons, diable, essence, *homoousios*, *ὁμοουσίος*, humain, hypostase, substance
- Navé Ap. 125
- Né Esprit Ap. 23. 24 ; Fils Ap. 23. 33. 50. 54. 88. 91. 93. 100. 101. 106. 113. 115. 118. Ad. 1 ; Fils non né Ap. 87 ; Père non né Ap. 72. 102 ; cf. Père, Fils, engendré, inengendré
- Noé Ap. 23. 125
- Œuvres de Dieu Ap. 40. 45 ; de la Providence Ap. 40 ; de la chair Ap. 31
- Opération Dieu trinitaire Ap. 78
- Origène Pr. 1. 2. Ap. 1-2. 12. 15. 30. 43. 85. 100. 108. 121. 149. 166. Ad. 1-2. 6-9. 14-16 ; comme accusé Ap. 19. 36. 166. 171. 173 ;

- comme maître Ap. 15. 16. 161. Ad. 14 ; mis au rang des prophètes et des apôtres Ap. 1. 8 ; son humilité Ap. 3. 5. 8. 16 ; sa dignité sacerdotale Ap. 9. 16 ; sa vie vouée à la philosophie Ap. 9 ; son ascèse Ap. 9. 16 ; sa foi trinitaire Ap. 85 ; a composé 6000 livres Ad. 15 ; ses homélies Ap. 9 ; ses livres dictés en privé Ap. 20. 36 ; ses préfaces Ap. 4. 10. 21. 28 ; ses traités (sur le martyre, la prière, la résurrection) Ap. 161 ; *Peri Archôn* ouvrage visé en premier lieu par les accusateurs Ap. 20. 39. 46. 122 ; *Lettre adressée à certains de ses amis à Alexandrie* Ad. 6-8 ; *Lettre* (non conservée) Ad. 8 ; cf. accusateurs, accusations, catholique, contradictions, défense, disciple, falsifications, foi, médisances, médissants, méthode, règle, zèle
- Orthodoxe Ap. 172. Ad. 12
- Païen Ap. 17. 129. 184
- Palestine Ad. 7
- Pamphile Pr. 1. Ad. 1
- Paraclet Ap. 66
- Parole Ap. 9
- Participation Ap. 40. 78. 80. 117
- Patriarches Ap. 23. 84. 125
- Patriciens Ap. 33
- Paul de Samosate Ap. 87
- Paul Pr. 4. 7. Ap. 15. 30. 33. 37. 45. 72. 82. 84. 109. 113. 123. 130. 134. 139. 151. 182. Ad. 3. 7. 9. 16
- Péché Pr. 1. 3. Ap. 25. 84. 151. 153. 168. 178. 180. 184. 188
- Pécheur Ap. 33. 78. 87. 113. 134. 137. 150. 152. 182. 184. 188 ; cf. châtement
- Père Ap. 23. 33. 39. 42. 43. 45. 47. 48. 50. 56. 58. 60. 61. 62. 64. 67. 72. 76. 78. 79. 81. 88. 89. 91. 94. 95. 99. 100. 102. 104. 106. 120. Ad. 1 ; —, Fils et Esprit Saint Ap. 38. 72. 78. 104 ; cf. Dieu, Fils, Esprit Saint, coéternel, immuable, inséparable, saint, substance
- Pères Ap. 48. 84 ; patriarches Ap. 42 ; saints — Pr. 3
- Persécution Ap. 84. 128. 157
- Pierre Ad. 3

- Prédication Ap. 25. 86 ; apostolique Ap. 20. 21. 23. 172 ; ecclésiastique Ap. 22. 23. 25. 27. 28. 160. 171 ; de l'Église Ap. 166 ; cf. doctrine, foi, règle, symbole
- Prédiction Ap. 42. 84 ; cf. prophète
- Preuve Ap. 20. 28. 43. 86. 112. 113. 129. 167. Ad. 2. 13 ; cf. exemple, témoignage
- Procréation Ap. 104. 106 ; cf. génération
- Prophète Ap. 1. 8. 23. 33. 35. 36. 42. 66. 84. 120. 125. 178
- Providence Ap. 40. 167
- Psaumes Ap. 84
- Psychique corps du Christ Ap. 113
- Puissance Ap. 7. 95. 130. 178 ; de Dieu Ap. 48. 58. 99. 130. 134. 137. 151 ; de l'Esprit Ap. 75 ; de la Trinité Pr. 3 ; de la parole de Jésus-Christ Ap. 84
- Puissances Ap. 25. 82 ; adverses Ap. 25. 137 ; bonnes Ap. 27 ; célestes Ap. 143. Ad. 1
- Raison Ap. 123. 167. 168. 180. Ad. 1 ; contraire à la — Ap. 128 ; doué de — Ap. 25. 45. 78. 87. 172. Ad. 3 ; privé de — Ap. 180 ; raisonnable Ap. 9. 113. 180 ; principe de la substance corporelle Ap. 130 ; synonyme de Verbe pour traduire λόγος Ap. 45. 70. 78. 80 ; cf. Verbe, logique
- Rayon Ap. 40
- Rayonnement Ap. 50. 60. 62. 64. 97 ; cf. souffle
- Recherche Ap. 3. 5. 23. 27. 35. 82. 113. 176. Ad. 15
- Rechercher Ap. 25. 54. 78. 163. 171. 178. 184
- Récompenses Ap. 33. 128. 137
- Régénération Ap. 78 ; cf. baptême
- Règle de la doctrine ecclésiastique Ap. 172 ; de la foi Ad. 1. 15 ; de la piété Ap. 33 ; de l'Écriture Ap. 168 ; ecclésiastique Ap. 33. 163. Ad. 3 ; de la vérité Ad. 1 ; pour la lecture (tri entre le bon et le mauvais) Pr. 7. Ap. 1. Ad. 16 ; suivie par Origène Ap. 28
- Religion Ap. 9. 84. 157. 168
- Résurrection Ap. 130. 134. 137. 140. 157. 161 ; du Christ Ap. 23. 33. 72. 132. 134. 143. 149 ; de la chair Pr. 3-5. Ap. 145. 146. 149. Ad. 1 ; du corps Pr. 4-5. Ap. 25. 130. 132. 134. 137. 139. 149. 141 ; des morts Pr. 3. Ap. 25. 33. 87. 127. 129. 130. 132 ; cf. chair, corps
- Révélation Ap. 76. 82. 111 ; livre de l'*Apocalypse* Ap. 134. 137

- Rimini Ad. 11
 Rois Ap. 125
 Rome Ad. 3. 7
 Royaume Ap. 33
 Sabellius Ad. 5
 Sagesse Ap. 7. 33. 45. 54. 56. 60. 64. 70. 78. 97. 99. 102
 Saint Ap. 70. 78. 80. 82. 87. 113. 116. 125. 141. Ad. 3. 6. 8. 10; apôtres Ap. 1. 23. 25; apôtre (Paul) Ad. 16; prophètes Ap. 1. 25; texte de l'Évangile Ad. 9; pères Pr. 3; Athanase Ad. 4; Cyprien Ad. 12; Hilaire Ad. 12; Jean de Jérusalem Pr. 6; Pamphile Pr. 1. Ad. 1; cf. Esprit Saint, Trinité
 Écriture Ap. 70
 Sainteté Ap. 64. 82. 97. 123. 125
 Salomon Ap. 25. 27. 72. 78. 84
 Salut Ap. 125
 Samuel Ap. 40. 93; du Christ Ap. 113
 Sang Ap. 5. 11. 33. 42. 45. 64. 66. 87. 91. 106. 112. 113. 121. 123. 130. 148. 180. Ad. 9; cf. Fils, Jésus-Christ
 Schisme Ap. 35
 Secret Ap. 99. 148. 178
 Seigneur Ap. 7. 23. 29. 33. 42. 43. 72. 82. 113. 114. 125. 132. 141. 142. 143. 178. 188. Ad. 13; — et Sauveur Ap. 5. 11. 42. 66. 121; jour du — Ad. 7; *dominus homo* Ad. 13; cf. Dieu, Jésus, Jésus-Christ
 Semence Ap. 25. 78. 106. 130. 163. 168-170
 Sens de l'Écriture Ap. 3. 5. 25. 42. 113. 123. 178. Ad. 2; cf. clairement, Écriture, interprétation, lettre, mystère, secret
 Ap. 82; cf. anges
 Séraphins Ap. 23
 Seth Ap. 33
 Séthiens Ap. 123
 Sichem Ap. 84. 125. 134; cf. miracle
 Signe Ap. 2. 18. Ad. 14
 Simples Ap. 27. 40. 42. 102. 113. 134. 148. 149
 Soleil Ap. 148
 Soleil de justice Ap. 58. 99; cf. rayonnement
 Souffle du Christ Ap. 113; cf. châtement, persécution

- Substance Ap. 40. 99. 113. 130. 171; de Dieu Ap. 40. 95. 102. 168; du Christ Ap. 62. 88. 94. 95. 99. 100. 106. 113. Ad. 1; de l'Esprit Ap. 72; de la Trinité Pr. 3; de l'âme Ap. 25. 168; corporelle Ap. 130; cf. Dieu, Père, Fils, consubstantiel, essence, *homoousios*, *δμοουούσιος*, hypostase, nature, *ὑπόστασις*
 Ap. 125
 Sunamite Ap. 25. 33. 87. 128. 150. 151. 153. 184; cf. châtement
 Supplice de foi Pr. 4; cf. foi
 Ap. 113
 Synagogue Pr. 7. Ap. 9. 20. 30. 38. 46. 49. 51. 55. 57. 59. 61. 63. 72. 75. 84. 85. 101. 112. 117. 121. 126. 135. 156. 158. Ad. 2. 3. 7. 8. 10; cf. exemple, preuve
 Ap. 84. 123
 Temple Ap. 113; corps du Christ Ap. 33. 113. 143
 Terrestre Ad. 9. 12
 Tertullien Ap. 23. 41. 42
 Testament (Ancien) Ap. 23. 41. 72
 Testament (Nouveau) Ad. 7
 Thessaloniens Ap. 137
 Tombe Ap. 99
 Tout-Puissant Pr. 3. 4. Ap. 23. 163. 166
 Tradition Ap. 141
 Transfiguration cf. âme
 Transmigration Ap. 33
 Très-Haut Pr. 3. Ap. 38. 71. 72. 76. 78. 85. Ad. 4-5; cf. Père, Fils, Esprit Saint, coéternel, éternité, nature, opération, Origène, puissance, saint, substance
 Ap. 33. 87. 105
 Trinité Ap. 33
 Valentin Ap. 7. 33. 45. 56. 70. 78. 80. 102. 106. 120. 149. Ad. 1; cf. Fils, Raison, Jésus-Christ
 Valentiniens Pr. 1. Ap. 3. 7. 9. 10. 23. 28. 29. 40. 105. 113. 114. Ad. 1. 12. 14. 16; en référence avec Jésus-Christ Ap. 7; 45; cf. catholique, histoire, règle
 Ap. 33
 Verbe de Dieu Ap. 102. 106. 130; de l'homme Ap. 25. 33. 171
 Vérité Ap. 18. 70. 82. Ad. 16; d'Origène Ap. 9. 16; contre Origène Ap. 13-15. 19
 Vierge
 Volonté
 Zèle

Mots grecs

ἀναγνωρισμός	Ad. 3 ; cf. Clément de Rome
ἀπόρροια	Ap. 97. 99 ; cf. émanation
δόκησις	Ap. 87 ; cf. apparence
ἑνάς	Ap. 40 ; cf. hénade
κατὰ Φρύγας	Ap. 35 ; cf. Cataphrygiens
μετενσωμάτωσις	Ap. 87. 173. 178 ; cf. méteinsomatose
μονάς	Ap. 40 ; cf. monade
ὁμοούσιος	Ap. 94. 99. 100. Ad. 1 ; cf. <i>homoousios</i> , consubstantiel, nature, substance
περὶ ἀρχῶν	Ap. 20. 22. 28. 39. 41. 53. 57. 71. 81. 103. 122. 156 ; cf. Origène
ὑπόστασις	Ap. 33. 54 ; cf. hypostase, substance
φαγολοίδωρος	Ap. 15 ; cf. accusateurs, médisants

TABLE DES MATIÈRES

ÉTUDE

Chapitre 1. Les circonstances et les objectifs de la traduction de l'Apologie pour Origène et de la composition du traité Sur la falsification des livres d'Origène par Rufin	9
1. Le retour de Rufin en Occident	9
2. Le dossier envoyé à Macaire	12
3. Des travaux conçus en vue de la traduction du <i>Peri Archôn</i>	14
4. Les réactions de Jérôme à la publication de la version rufinienne de l'Apologie pour Origène	19
4.1 Une traduction infidèle	19
4.2 L'attribution de l'Apologie au martyr Pamphile : une fraude de Rufin ?	21
Chapitre 2. Le traité de Rufin Sur la falsification des livres d'Origène	25
1. Présentation de l'ouvrage	25
2. Les convictions et la crédulité de Rufin	27
3. Jérôme lecteur du <i>De adulteratione</i>	30
4. La Lettre d'Origène à certains de ses amis à Alexandrie	32
4.1 Les falsifications de Rufin selon Jérôme	32
4.2 Les circonstances de l'envoi de la Lettre et des incidents qu'elle relate	35

4.3 La <i>Lettre</i> était-elle citée dans l' <i>Apologie pour Origène</i> ?	38
Chapitre 3. L'histoire de la recherche sur l'<i>Apologie pour Origène</i> de la Renaissance à l'époque contemporaine. ..	41
1. Les hypothèses traditionnelles	41
2. Les hypothèses de Pierre Nautin	45
3. Les hypothèses de Rowan Williams	47
Chapitre 4. Les témoignages anciens sur l'<i>Apologie pour Origène</i> de Pamphile et Eusèbe	53
1. D'Eusèbe au diacre Rusticus	53
1.1 Eusèbe de Césarée	53
1.2 Socrate	55
1.3 Antipater de Bostra	57
1.4 Le diacre Rusticus	60
1.5 Bilan	62
2. Le témoignage de Photius	63
2.1 Les <i>Apologies</i> présentées dans les <i>codex</i> 117 et 118 : deux ouvrages distincts	63
2.2 Le <i>codex</i> 118	67
Chapitre 5. Les circonstances et les objectifs de la composition de l'<i>Apologie pour Origène</i> par Pamphile et Eusèbe	75
1. Pamphile de Césarée, un maître savant et modeste. ...	75
2. Un ouvrage composé en collaboration et dont l'auteur principal se trouve en prison	77
3. Un manifeste envoyé, entre autres, aux confesseurs des mines de Palestine	81
4. Les accusateurs et leurs griefs d'après le texte de l' <i>Apologie pour Origène</i>	85
5. L'identité des accusateurs	88
5.1 Un front orthodoxe opposé à des partisans de Paul de Samosate	89

5.2 Pierre d'Alexandrie ?	90
5.3 Méthode d'Olympe et son <i>De resurrectione</i>	94
6. L'origénisme critique de Pamphile	99
6.1 L'enjeu de la crise	99
6.2 La défense ferme et prudente de l'auteur du <i>Peri Archôn</i>	100
6.3 Le recours à l'esquive et à l'excuse	101
6.4 L'adhésion à une méthode d'interprétation et la sauvegarde d'un héritage savant	102
Chapitre 6. Les caractéristiques littéraires du livre 1 de l'<i>Apologie pour Origène</i>	105
1. Un discours de forme judiciaire	105
1.1 Plan du livre	107
1.2 Nature de la cause	109
1.3 Quelques procédés rhétoriques	111
2. Une apologie se rattachant à une tradition savante ...	112
2.1 Le recours aux citations	112
2.2 Les lemmes	113
2.3 Les sous-titres	116
2.4 Les interventions de Rufin	117
Chapitre 7. La langue de Rufin dans le dossier de l'<i>Apologie</i>	118
1. Le mot	118
1.1 Morphologie	118
1.2 Pronoms	119
Confusions des démonstratifs	119
Démonstratif prégnant	119
<i>Ipse</i>	120
<i>Alter</i>	120
1.3 Adjectifs	120
Degré de comparaison d'un adjectif sémantiquement absolu	120
L'adjectif verbal comme participe passif futur ...	120
1.4 Lexique	121

2. Le groupe de mots	122
2.1 Syntaxe du groupe nominal	122
Génitif du pronom personnel au lieu de l'adjectif possessif	122
Emploi de <i>milia</i>	123
2.2 Syntaxe du groupe pronominal	123
Pronom complément de pronom	123
Adjectif complément de pronom	123
2.3 Syntaxe du groupe de l'adjectif	124
Complément à l'infinitif	124
Comparatif pour le superlatif	124
Complément du comparatif	125
Complément de l'adjectif verbal	125
2.4 Le groupe verbal	125
Verbe passe-partout + substantif au lieu d'un verbe simple	125
Verbe de substitution	126
3. La proposition	126
3.1 Emploi des formes	126
Emploi des pronoms indéfinis	126
Emploi des prépositions	127
Emploi des verbes	128
— Parfait résultatif	128
— Indicatif modal	128
— Diathèse et phénomènes connexes	129
3.2 Phénomènes sémantiques	130
Syllepse	130
Brachylogie	130
4. La période	131
4.1 Coordination	131
Polysyndète	131
Coordination hétérogène	131
4.2 Termes redoublés	132
En général	132
Verbes de parole	132

4.3 Syntaxe de la subordination	133
Support déictique dans la principale	133
Complétives assertives conjonctives	134
Interrogation indirecte	135
— Mode	135
— Interrogation indirecte en <i>si</i>	135
— Interrogation indirecte en <i>ne</i>	136
— Interrogation indirecte double	136
Usage des temps	136
— Concordance	136
— Irrégularités	137
Comparative	138
4.4 Usage du réfléchi	138
4.5 Manifestations de l'oralité	139
Thématisation (prolepse syntaxique et <i>traiectio</i>) ..	139
Autres phénomènes de la langue parlée	140
Mise en évidence	141
Indices de traduction improvisée oralement	141
5. Influence de l'original	142
5.1 Hellénismes de syntaxe	142
Bipartition	142
Le subjonctif parfait	143
Tours exceptionnels	144
5.2 Hellénismes lexicaux	145
6. Stylistique	145
6.1 Pléonasme et redondance	145
6.2 Polyptote	146
6.3 Goût de l'abstraction	146
Chapitre 8. La tradition manuscrite et les éditions de l'Apologie pour Origène et du traité Sur la falsifi- cation des livres d'Origène	147
1. Liste des témoins	147
2. L'Apologie et le <i>Péri Archôn</i>	152
3. La branche α ; 4. les rapports $\alpha - \gamma$; 5. la branche γ ; 6. Valeur relative des deux rameaux de γ	155

7. Le rameau ξ ; 8. la famille φ ; 9. la famille π	157
10. Les mots grecs	162
11. La famille μ ; 12. la famille κ ; 13. la famille ς	164
14. Rapports des familles de υ entre elles et avec ξ	170
15. Le fragment d'Origène trans mis dans fr1 et fr2	171
16. Le stemma ; 17. L'établissement du texte	173
18-19. La tradition indirecte	174
20. Les éditions du dossier de l' <i>Apologie</i> La période précritique ; la première édition cri- tique ; les éditions modernes ; la présente édition. . .	179
BIBLIOGRAPHIE	189
COMMENTAIRE PHILOLOGIQUE	207
INDEX DES MOTS FAISANT L'OBJET D'UNE NOTE CRITIQUE	283
INDEX DES PASSAGES FAISANT L'OBJET D'UNE NOTE CRI- TIQUE	287
INDEX SCRIPTURAIRE	291
INDEX DES NOMS ET DES MATIÈRES	297

SOURCES CHRÉTIENNES

Fondateurs : † H. de Lubac, s.j.
† J. Daniélou, s.j.
† C. Mondésert, s.j.
Directeur : J.-N. Guinot

Dans la liste qui suit, dite « liste alphabétique », tous les ouvrages sont rangés par nom d'auteur ancien, les numéros précisant pour chacun l'ordre de parution depuis le début de la collection. Pour une information plus complète, on peut se procurer au secrétariat de « Sources Chrétiennes », 29, rue du Plat, 69002 Lyon (France), Tél. : 04 72 77 73 50, deux autres listes :

1. la « liste numérique », qui présente les volumes et leurs auteurs actuels d'après les dates de publication ; elle indique les réimpressions et les ouvrages momentanément épuisés ou dont la réédition est préparée.
2. la « liste thématique », qui présente les volumes d'après les centres d'intérêt et les genres littéraires : exégèse, dogme, histoire, correspondance, apologetique, etc.

LISTE ALPHABÉTIQUE (1-466)

ACTES DE LA CONFÉRENCE DE CARTHAGE : 194, 195, 224 et 373	ANSELME DE HAVELBERG Dialogues, I : 118
ADAM DE PERSEIGNE Lettres, I : 66	APHRAATE LE SAGE PERSAN Exposés : 349 et 359
AELRED DE RIEVAULX Quand Jésus eut douze ans : 60 La Vie de recluse : 76	APOCALYPSE DE BARUCH : 144 et 145 APOPTHEGMES DES PÈRES, I : 387
AMBROISE DE MILAN Apologie de David : 239 Des sacrements : 25bis Des mystères : 25bis Explication du Symbole : 25 bis La Pénitence : 179 Sur saint Luc : 45 et 52	APPONIUS Commentaire sur le Cantique des cantiques, I-III : 420 — IV-VIII : 421 — IX-XII : 430
AMÉDÉE DE LAUSANNE Huit homélies mariales : 72	ARISTÉE Lettre à Philocrate : 89
ANSELME DE CANTORBÉRY Pourquoi Dieu s'est fait homme : 91	ATHANASE D'ALEXANDRIE Deux apologies : 56 bis Discours contre les païens : 18 bis voir Histoire « acéphale » : 317 Lettres à Sérapion : 15 Sur l'incarnation du Verbe : 199 Vie d'Antoine : 400

- ATHÉNAGORE**
Supplique au sujet des chrétiens : 379
Sur la résurrection des morts : 379
- AUGUSTIN**
Commentaire de la Première Épître de saint Jean : 75
Sermons pour la Pâque : 116
- AVIT DE VIENNE**
Histoire spirituelle, I : 444
- BARNABÉ (ÉPÎTRE DE) : 172**
- BARSANUPHE ET JEAN DE GAZA**
Correspondance, vol. I : 426 et 427
Correspondance, vol. II : 450 et 451
- BASILE DE CÉSARÉE**
Contre Eunome : 299 et 305
Homélie sur l'Hexaéméron : 26 bis
Sur le baptême : 357
Sur l'origine de l'homme : 160
Traité du Saint-Esprit : 17 bis
- BASILE DE SÉLEUCIE**
Homélie pascale : 187
- BAUDOIN DE FORD**
Le Sacrement de l'autel : 93 et 94
- BENOÎT DE NURSIE**
La Règle : 181-186
- BERNARD DE CLAIRVAUX**
Introduction aux Œuvres complètes : 380
À la louange de la Vierge Mère : 390
L'Amour de Dieu : 393
La Conversion : 457
Éloge de la Nouvelle Chevalerie : 367
La Grâce et le Libre Arbitre : 393
Lettres, 1-41 : 425
— 42-91 : 458
Le Précepte et la Dispense : 457
Sermons sur le Cantique 1-15 : 414
— 16-32 : 431
— 33-50 : 452
Vie de saint Malachie : 367
- CALLINICOS**
Vie d'Hypatios : 177
- CASSIEN, voir JEAN CASSIEN**
- CÉSAIRE D'ARLES**
Œuvres monastiques. I. Œuvres pour les moniales : 345 ; II. Œuvres pour les moines : 398
Sermons au peuple : 175, 243 et 330
Sermons sur l'Écriture, 85-101 : 447
- CHAÎNE PALESTINIENNE SUR LE PSAUME**
118 : 189 et 190
- CHARTREUX**
Lettres des premiers chartreux : 88 et 274
- CHROMACE D'AQUILÉE**
Sermons : 154 et 164
- CLAIRE D'ASSISE**
Écrits : 325
- CLÉMENT D'ALEXANDRIE**
Extraits de Théodote : 23
Le Pédagogue : 70, 108 et 158
Protreptique : 2 bis
Stromate I : 30
— II : 38
— IV : 463
— V : 278 et 279
— VI : 446
— VII : 428
- CLÉMENT DE ROME**
Épître aux Corinthiens : 167
- CONCILES GAULOIS DU IV^e SIÈCLE : 241**
- CONCILES MÉROVINGIENS (CANONS DES) : 353 et 354**
- CONSTANCE DE LYON**
Vie de saint Germain d'Auxerre : 112
- CONSTITUTION APOSTOLIQUES : 320, 329 et 336**
- COSMAS INDICOPLEUSTÈS**
Topographie chrétienne : 141, 159 et 197
- CYPRIEN DE CARTHAGE**
A Donat : 291
La Bienfaisance et les Aumônes : 440
La Vertu de patience : 291
- CYRILLE D'ALEXANDRIE**
Contre Julien I-II : 322
Deux dialogues christologiques : 97
Dialogues sur la Trinité : 231, 237 et 246
Lettres Festales I-VI : 372
— VII-XI : 392
— XII-XVII : 434
- CYRILLE DE JÉRUSALEM**
Catéchèses mystagogiques : 126
- DEFENSOR DE LICUGÉ**
Livre d'étincelles : 77 et 86
- DENYS L'ARÉOPAGITE**
La Hiérarchie céleste : 58 bis
- DEUX HOMÉLIES ANOMÉENNES POUR L'OCTAVE DE PÂQUES : 146**
- DHUODA**
Manuel pour mon fils : 225 bis
- DIADOQUE DE PHOTICÉ**
Œuvres spirituelles : 5 bis
- DIDYME L'AVEUGLE**
Sur la Genèse : 233 et 244
Sur Zacharie : 83, 84 et 85
Traité du Saint-Esprit : 386
- A DIOGNÈTE : 33 bis**
- LA DOCTRINE DES DOUZE APÔTRES (DIDACHÉ) : 248 bis**
- DOROTHÉE DE GAZA**
Œuvres spirituelles : 92
- ÉGÉRIE**
Journal de voyage : 296
- ÉPHREM DE NISIBE**
Commentaire de l'Évangile concordant ou Diatessaron : 121
Hymnes sur la Nativité : 459
Hymnes sur le Paradis : 137
- EUDOCIE**
Centons homériques : 437
- EUGIPPE**
Vie de saint Séverin : 374
- EUNOME**
Apologie : 305
- EUSÈBE DE CÉSARÉE**
Voir PAMPHILE, Apologie pour Origène : 464
Contre Hiéroclès : 333
Histoire ecclésiastique, introduction et index : 73
— I-IV : 31
— V-VII : 41
— VII-X : 55
Préparation évangélique I : 206
— II-III : 228
— IV-V, 17 : 262
— V, 18-VI : 266
— VII : 215
— VIII-X : 369
— XI : 292
— XII-XIII : 307
— XIV-XV : 338
- ÉVACRE LE PONTIQUE**
Le Gnostique : 356
Scholies à l'Écclésiaste : 397
Scholies aux Proverbes : 340
Sur les pensées : 438
Traité pratique : 170 et 171
- ÉVANGILE DE PIERRE : 201**
- EXPOSITIO TOTIUS MUNDI : 124**
- FIRMUS DE CÉSARÉE**
Lettres : 350
- FRANÇOIS D'ASSISE**
Écrits : 285
- GALAND DE REIGNY**
Parabolaire : 378
Petit livre de proverbes : 436
- GÉLASE 1^{er}**
Lettre contre les Lupercales et dix-huit messes : 65
- GEOFFROY D'AUXERRE**
Entretien de Simon-Pierre avec Jésus : 364
- GERTRUDE D'HELFTA**
Les Exercices : 127
Le Héraut : 139, 143, 255 et 331
- GRÉGOIRE DE NAREK**
Le Livre de prières : 78
- GRÉGOIRE DE NAZIANZE**
Discours 1-3 : 247
— 4-5 : 309
— 6-12 : 405
— 20-23 : 270
— 24-26 : 284
— 27-31 : 250
— 32-37 : 318
— 38-41 : 358
— 42-43 : 384
Lettres théologiques : 208
La Passion du Christ : 149
- GRÉGOIRE DE NYSSE**
La Création de l'homme : 6
Discours catéchétique : 453
Homélie sur l'Écclésiaste : 416
Lettres : 363
Sur les titres des psaumes : 466
Traité de la Virginité : 119
Vie de Moïse : 1 bis
Vie de sainte Macrine : 178
- GRÉGOIRE LE GRAND**
Commentaire sur le 1^{er} livre des Rois : 351, 391, 432, 449
Commentaire sur le Cantique : 314
Dialogues : 251, 260 et 265
Homélie sur Ézéchiel : 327 et 360
Morales sur Job I-II : 32 bis
— XI-XIV : 212
— XV-XVI : 221
Registre des lettres : 370, 371
Règle pastorale : 381 et 382

- GRÉGOIRE LE THAUMATURGE
Remerciement à Origène : 148
- GUERRIC D'IGNY
Sermons : 166 et 202
- GUIGUES I^{er}
Les Coutumes de Chartreuse : 313
Méditations : 308
- GUIGUES II LE CHARTREUX
Lettre sur la vie contemplative : 163
Douze méditations : 163
- GUILLAUME DE BOURGES
Livre des guerres du Seigneur : 288
- GUILLAUME DE SAINT-THIERRY
Exposé sur le Cantique : 82
Lettre aux Frères du Mont-Dieu : 223
Le Miroir de la foi : 301
Oraisons méditatives : 324
Traité de la contemplation de Dieu : 61
- HERMAS
Le Pasteur : 53 bis
- HERMIAS
Satire des philosophes païens : 388
- HÉSYCHIUS DE JÉRUSALEM
Homélies pascales : 187
- HILAIRE D'ARLES
Vie de saint Honorat : 235
- HILAIRE DE POITIERS
Commentaire sur le Psaume 118 : 344 et 347
Contre Constance : 334
La Trinité : 443, 448 et 462
Sur Matthieu : 254 et 258
Traité des Mystères : 19 bis
- HIPPOLYTE DE ROME
Commentaire sur Daniel : 14
La Tradition apostolique : 11 bis
- HISTOIRE « ACÉPHALE » ET INDEX
SYRIAQUE DES LETTRES FÉSTALES
D'ATHANASE D'ALEXANDRIE : 317
- HOMÉLIES PASCALES : 27, 36, 48
- HONORAT DE MARSEILLE
La Vie d'Hilaire d'Arles : 404
- HUGUES DE BALMA
Théologie mystique : 408 et 409
- HUGUES DE SAINT-VICTOR
Six opusculs spirituels : 155
- HYDACE
Chronique : 218 et 219
- IGNACE D'ANTIOCHE
Lettres : 10 bis
- IRÉNÉE DE LYON
Contre les hérésies I : 263 et 264
— II : 293 et 294
— III : 210 et 211
— IV : 100 (2 vol.)
— V : 152 et 153
Démonstration de la prédication apostolique : 406
- ISAAC DE L'ÉTOILE
Sermons, 1-17 : 130
— 18-39 : 207
— 40-55 : 339
- ISIDORE DE PÉLUSE
Lettres, I : 422
— II : 454
- JEAN D'APAMÉE
Dialogues et traités : 311
- JEAN DE BÉRYTE
Homélie pascale : 187
- JEAN CASSIEN
Conférences : 42, 54 et 64
Institutions : 109
- JEAN CHRYSOSTOME
À Théodore : 117
À une jeune veuve : 138
Commentaire sur Isaïe : 304
Commentaire sur Job : 346 et 348
Homélies sur Ozias : 277
Huit catéchèses baptismales : 50
Lettre d'exil : 103
Lettres à Olympias : 13 bis
Panégyriques de saint Paul : 300
Sermons sur la Genèse : 433
Sur Babyas : 362
Sur l'égalité du Père et du Fils : 396
Sur l'incompréhensibilité de Dieu : 28 bis
Sur la providence de Dieu : 79
Sur la vaine gloire et l'éducation des enfants : 188
Sur le mariage unique : 138
Sur le sacerdoce : 272
Trois catéchèses baptismales : 366
La Virginité : 125
- PSEUDO-CHRYSOSTOME
Homélie pascale : 187
- JEAN DAMASCÈNE
Écrits sur l'Islam : 383
Homélies sur la Nativité et la Dormition : 80
- JEAN MOSCHUS
Le Pré spirituel : 12
- JEAN SCOT
Commentaire sur l'Évangile de Jean : 180
Homélie sur le Prologue de Jean : 151
- JÉRÔME
Apologie contre Rufin : 303
Commentaire sur Jonas : 323
Commentaire sur saint Matthieu : 242 et 259
- JONAS D'ORLÉANS
Le Métier de roi : 407
- JULIEN DE VÉZELAY
Sermons : 192 et 193
- LACTANCE
De la mort des persécuteurs : 39 (2 vol.)
Épitomé des Institutions divines : 335
Institutions divines I : 326
— II : 337
— IV : 377
— V : 204 et 205
La Colère de Dieu : 289
L'Ouvrage du Dieu créateur : 213 et 214
- LÉON LE GRAND
Sermons 1-19 : 22 bis
— 20-37 : 49 bis
— 38-64 : 74 bis
— 65-98 : 200
- LÉONCE DE CONSTANTINOPLE
Homélies pascales : 187
- LIVRE DES DEUX PRINCIPES : 198
- PSEUDO-MACAIRE
Œuvres spirituelles, I : 275
- MANUEL II PALÉOLOGUE
Entretien avec un musulman : 115
- MARC LE MOINE
Traités : 445 et 455
- MARIUS VICTORINUS
Traités théologiques sur la Trinité : 68 et 69
- MAXIME LE CONFESSEUR
Centuries sur la charité : 9
- MÉLANIE : voir VIE
- MÉLITON DE SARDES
Sur la Pâque : 123
- MÉTHODE D'OLYMPÉ
Le Banquet : 95
- NERSÈS SÛRHALI
Jésus, Fils unique du Père : 203
- NICÉTAS STÉTHATOS
Opusculs et Lettres : 81
- NICOLAS CABASILAS
Explication de la divine liturgie : 4 bis
La Vie en Christ : 355 et 361
- NIL D'ANCYRE
Commentaire sur le Cantique des Cantiques, I : 403
- OPTAT DE MILÈVE
Traité contre les donatistes,
— I-II : 412
— III-VII : 413
- ORIGÈNE
Commentaire sur le Cantique : 375 et 376
Commentaire sur saint Jean
— I-V : 120 bis
— VI-X : 157
— XIII : 222
— XIX-XX : 290
— XXVIII et XXXII : 385
Commentaire sur saint Matthieu X-XI : 162
Contre Celse : 132, 136, 147, 150 et 227
Entretien avec Héraclide : 67
Homélies sur la Genèse : 7 bis
Homélies sur l'Exode : 321
Homélies sur le Lévitique : 286 et 287
Homélies sur les Nombres
— I-IX : 415
— XI-XIX : 442
— XX-XXVIII : 461
Homélies sur Josué : 71
Homélies sur les Juges : 389
Homélies sur Samuel : 328
Homélies sur les Psaumes 36 à 38 : 411
Homélies sur le Cantique : 37 bis
Homélies sur Jérémie : 232 et 238
Homélies sur Ézéchiel : 352
Homélies sur saint Luc : 87
Lettre à Africanus : 302
Lettre à Grégoire : 148
Philocalie : 226 et 302
Traité des principes : 252, 253, 268, 269 et 312
- PACIEN DE BARCELONE
Écrits : 410

- PALLADIOS
Dialogue sur la vie de Jean Chrysos-
tome : 341 et 342
- PAMPHILE ET EUSÈBE DE CÉSARÉE
Apologie pour Origène : 464
- PASSION DE PERPÉTUE ET FÉLICITÉ
suivi des ACTES : 417
- PATRICK
Confessions : 249
Lettre à Coroticus : 249
- PAULIN DE PELLA
Poème d'action de grâces : 209
Prière : 209
- PHILON D'ALEXANDRIE
La Migration d'Abraham : 47
- PSEUDO-PHILON
Les Antiquités bibliques : 229 et 230
Prédications synagogaes : 435
- PHILOXÈNE DE MABBOUC
Homélie : 44
- PIERRE DAMIEN
Lettre sur la toute-puissance divine :
191
- PIERRE DE CELLE
L'École du cloître : 240
- POLYCARPE DE SMYRNE
Lettre et Martyre : 10 bis
- PTOLÉMÉE
Lettre à Flora : 24 bis
- QUATORZE HOMÉLIES DU IX^e SIÈCLE : 161
- QUESTIONS D'UN PAÏEN À UN CHRÉTIEN :
401 et 402
- QUODVULTDEUS
Livre des promesses : 101 et 102
- LA RÈGLE DU MAÎTRE : 105-107
- LES RÈGLES DES SAINTS PÈRES : 297 et
298
- RICHARD DE SAINT-VICTOR
Les Douze Patriarches : 419
La Trinité : 63
- RICHARD ROLLE
Le Chant d'amour : 168 et 169
- RTUELS
Rituel cathare : 236
Trois antiques rituels du Baptême :
59
- ROMANOS LE MÉLODE
Hymnes : 99, 110, 114, 128, 283
- RUFIN D'AQUILÉE
Les Bénédictiones des patriarches :
140
- RUPERT DE DEUTZ
Les Œuvres du Saint-Esprit I-II : 131
— III-IV : 165
- SALVIEN DE MARSEILLE
Œuvres : 176 et 220
- SCOLIES ARIENNES SUR LE CONCILE
D'AQUILÉE : 267
- SOZOMÈNE
Histoire ecclésiastique I-II : 306
— III-IV : 418
- SULPICE SÉVÈRE
Chroniques : 441
Vie de saint Martin : 133-135
- SYMÉON LE NOUVEAU THÉOLOGICEN
Catéchèses : 96, 104 et 113
Chapitres théologiques, gnostiques et
pratiques : 51 bis
Hymnes : 156, 174 et 196
Traité théologiques et éthiques : 122
et 129
- SYMÉON LE STUDITE
Discours ascétique : 460
- TARCUM DU PENTATEUQUE : 245, 256,
261, 271 et 282
- TERTULLIEN
A son épouse : 273
La Chair du Christ : 216 et 217
Contre Hermogène : 439
Contre les valentiniens : 280 et 281
Contre Marcion :
— Livre I : 365
— Livre II : 368
— Livre III : 399
— Livre IV : 456
De la patience : 310
De la prescription contre les hérési-
ques : 46
Exhortation à la chasteté : 319
Le Mariage unique : 343
La Pénitence : 316
La Pudicité : 394 et 395
Les Spectacles : 332
La Toilette des femmes : 173
Traité du baptême : 35
Le Voile des vierges : 424
- THÉODORET DE CYR
Commentaire sue Isaïe : 276, 295 et
315
Correspondance : 40, 98, 111 et 429
Histoire des moines de Syrie : 234 et
257

Thérapeutique des maladies helléni-
ques : 57 (2 vol.)

THÉODOTE
Extraits (*Clément d'Alex.*) : 23

THÉOPHILE D'ANTIOCHE
Trois livres à Autolycus : 20

VICTORIN DE POETOVIO
Sur l'Apocalypse et autres écrits :
423

VIE D'OLYMPIAS : 13 bis
VIE DE SAINTE MÉLANIE : 90
VIE DES PÈRES DU JURA : 14

SOUS PRESSE

- ARISTIDE, **Apologie**. B. Pouderon, M.-J. Pierre.
- BERNARD DE CLAIRVAUX, **Sermons sur le Cantique**. Tome IV. R. Fassetta,
P. Verdeyen
- FACUNDUS D'HERMIANE, **Défense des trois chapitres**. Tome I. A. Fraïsse.
- GRÉGOIRE LE GRAND (PIERRE DE CAVA), **Commentaire sur le Premier Livre des
Rois**. Tome V. A. de Vogüé.
- JÉRÔME, **Débat entre un Luciférien et un Orthodoxe**. A. Canellis.
- Livre d'heures ancien du Sinâï. M. Ajjoub.

PROCHAINES PUBLICATIONS

- AMBROISE DE MILAN, **Caïn et Abel**. M. Ferrari, L. Pizzolato, M. Poirier.
- Les **Apophtegmes des Pères**. Tome II. J.-C. Guy (†).
- BÈDE LE VÉNÉRABLE, **Le Tabernacle**. C. Vuillaume.
- CYRILLE D'ALEXANDRIE, **Lettres festales**. Tome IV. P. Évieux, M. Forrat.
- GRÉGOIRE DE NYSSE, **L'Âme et la Résurrection**. B. Pottier.
- GRÉGOIRE LE GRAND, **Homélie sur les Évangiles**. Tome I. R. Étaix, B. Judic,
C. Morel.
- GRÉGOIRE LE GRAND, **Morales sur Job**, Livres XXVIII-XXX. C. Straw,
S. Watine.
- TERTULLIEN, **Contre Marcion**, Livre V. R. Braun, C. Moreschini.

RÉIMPRESSIONS RÉALISÉES EN 2001

31. EUSÈBE DE CÉSARÉE, **Histoire ecclésiastique**. G. Bardy.
- 57.2. THÉODORET DE CYR, **Thérapeutique des maladies helléniques**. Tome II.
P. Canivet.
92. DOROTHÉE DE GAZA, **Œuvres spirituelles**. L. Regnault, J. de Préville.
109. JEAN CASSIEN, **Institutions cénobitiques**. J.-C. Guy.
163. GUIGUES II LE CHARTREUX, **Lettre sur la vie contemplative**. E. Colledge,
J. Walsh et un chartreux.

308. GUIGUES I^{er} LE CHARTREUX, **Les Méditations**. Un chartreux.
 313. GUIGUES I^{er} LE CHARTREUX, **Coutumes de Chartreuse**. Un chartreux.

RÉIMPRESSIONS PRÉVUES EN 2002

6. GRÉGOIRE DE NYSSE, **La création de l'homme**. J. Laplace, J. Daniélou.
 17. BASILE DE CÉSARÉE, **Sur le Saint-Esprit**. B. Pruche.
 35. TERTULLIEN, **Traité du baptême**. M. Drouzy, R. F. Refoulé.
 54. JEAN CASSIEN, **Conférences**, tome II. E. Pichery.
 67. ORIGÈNE, **Entretien avec Héraclide**. J. Scherer.
 116. AUGUSTIN D'HIPPONE, **Sermons sur la Pâque**. S. Poque.
 210. IRÉNÉE DE LYON, **Contre les hérésies, Livre III**. Tome I. L. Doutreleau, A. Rousseau.
 211. IRÉNÉE DE LYON, **Contre les hérésies, Livre III**. Tome II. L. Doutreleau, A. Rousseau.
 222. ORIGÈNE, **Commentaire sur S. Jean, Livre XIII**. Tome III. C. Blanc.
 296. ÉCÉRIE, **Journal de voyage**. P. Maraval.

ÉGALEMENT AUX ÉDITIONS DU CERF

LES ŒUVRES DE PHILON D'ALEXANDRIE

publiées sous la direction de

R. ARNALDEZ, C. MONDÉSERT, J. POUILLOUX

Texte original et traduction française

1. **Introduction générale. De opificio mundi**. R. Arnaldez.
2. **Legum allegoriae**. C. Mondésert.
3. **De Cherubim**. J. Gorez.
4. **De sacrificiis Abelis et Caini**. A. Méasson.
5. **Quod deterius potiori insidiari soleat**. I. Feuer.
6. **De posteritate Caini**. R. Arnaldez.
- 7-8. **De gigantibus. Quod Deus sit immutabilis**. A. Mosès.
9. **De agricultura**. J. Pouilloux.
10. **De plantatione**. J. Pouilloux.
- 11-12. **De ebrietate. De sobrietate**. J. Gorez.
13. **De confusione linguarum**. J.-C. Kahn.
14. **De migratione Abrahami**. J. Cazeaux.
15. **Quis rerum divinarum heres sit**. M. Harl.
16. **De congressu eruditionis gratia**. M. Alexandre.
17. **De fuga et inventione**. E. Starobinski-Safran.
18. **De mutatione nominum**. R. Arnaldez.
19. **De somniis**. P. Savinel.
20. **De Abrahamo**. J. Gorez.
21. **De Iosepho**. J. Laporte.
22. **De vita Mosis**. R. Arnaldez, C. Mondésert, J. Pouilloux, P. Savinel.
23. **De Decalogo**. V. Nikiprowetzky.
24. **De specialibus legibus**. Livres I-II. S. Daniel.
25. **De specialibus legibus**. Livres III-IV. A. Mosès.
26. **De virtutibus**. R. Arnaldez, A.-M. Vêrilhac, M.-R. Servel et P. Delobre.
27. **De praemiis et poenis. De exsecrationibus**. A. Beckaert.
28. **Quod omnis probus liber sit**. M. Petit.
29. **De vita contemplativa**. F. Daumas et P. Miquel.
30. **De aeternitate mundi**. R. Arnaldez et J. Pouilloux.
31. **In Flaccum**. A. Pelletier.
32. **Legatio ad Caium**. A. Pelletier.
33. **Quaestiones in Genesim et in Exodum. Fragmenta graeca**. F. Petit.
34. A. **Quaestiones in Genesim, I-II** (e vers. armen.). Ch. Mercier.
34. B. **Quaestiones in Genesim, III-VI** (e vers. armen.). Ch. Mercier et F. Petit.
34. C. **Quaestiones in Exodum, I-II** (e vers. armen.). A. Terian.
35. **De Providentia, I-II**. M. Hadas-Lebel.
36. **Alexander vel De animalibus** (e vers. armen.). A. Terian.

ACHEVÉ D'IMPRIMER
EN JUILLET 2002
SUR LES PRESSES
DE
L'IMPRIMERIE F. PAILLART
À ABBEVILLE

DÉPÔT LÉGAL : 3^e TRIMESTRE 2002
N° D'IMP. 11622. N° D. L. ÉDIT. 11694

Également dans « Sources Chrétiennes » :

ORIGÈNE, **Traité des Principes** : 252, 253, 268, 269 et 312

Commentaire sur S. Jean, I-V : 120, 157, 222, 290 et 385

Philocalie, 226 et 302

DERNIERS OUVRAGES PARUS

- 460. ORIGÈNE, **Homélie sur les Nombres**, tome III. L. Doutreleau.
- 462. HILAIRE DE POITIERS, **La Trinité**, tome III. G. M. de Durand (†), Ch. Morel, G. Pelland.
- 463. CLÉMENT D'ALEXANDRIE, **Stromate IV**. A. Van Den Hoek, C. Mondésert (†).
- 464. PAMPHILE, EUSÈBE DE CÉSARÉE, **Apologie pour Origène**, tome I. R. Amacker, E. Junod.